

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision générale n°1



Ville de Fort-de-France

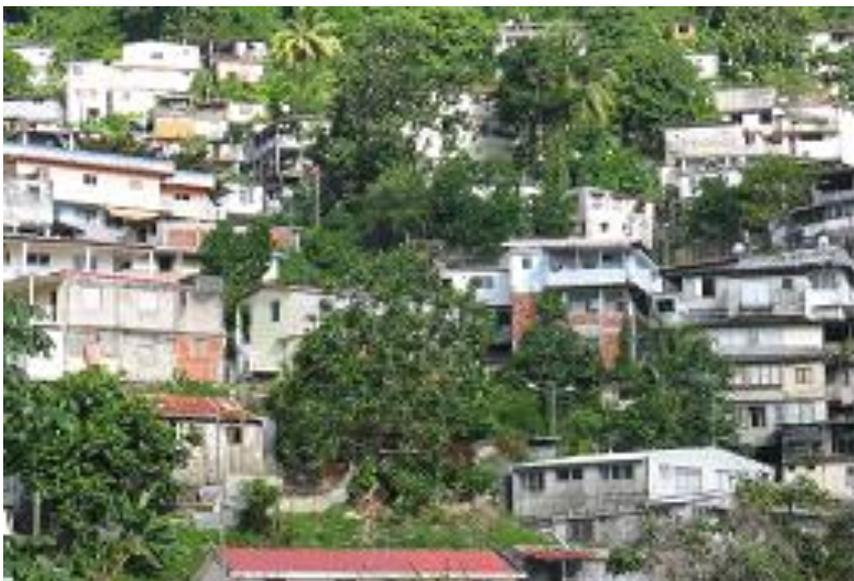
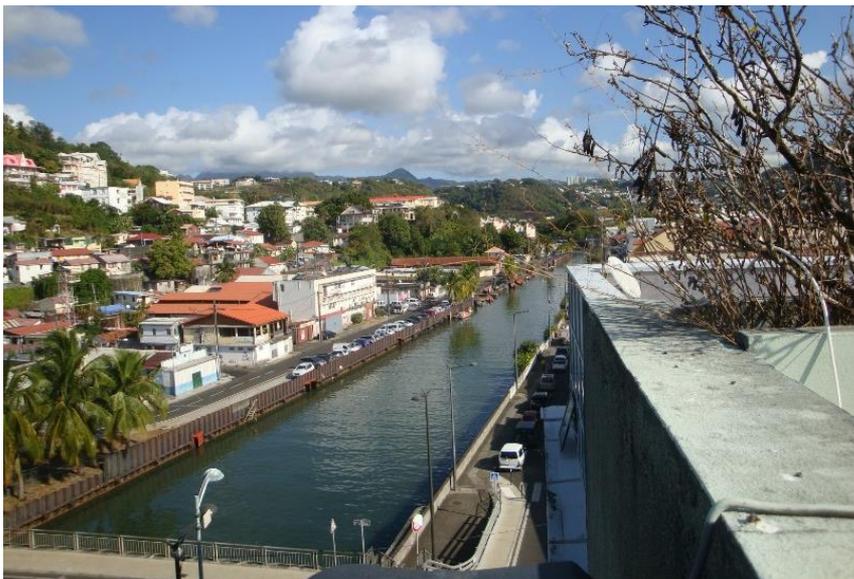
DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme au
Conseil Municipal du 29 mars 2022

PARTIE 1	p.5
VOLET 1 - FORT-DE-FRANCE, UN TERRITOIRE D'EXCEPTION QUI S'INSCRIT AU CŒUR DES DYNAMIQUES ECOLOGIQUES ET PAYSAGERES DU CENTRE DE LA MARTINIQUE	p.5
La structure du grand paysage	p.6
Matrice écologique – La trame verte et bleue (TVB)	p.11
Le tissu agricole foyalais	p.32
VOLET 2 - UN CADRE URBAIN A REPENSER AU SERVICE D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE ET D'UNE URBANITE RENOUVELEE	p.39
Paysage urbain et patrimoine bâti	p.40
Développement urbain et consommation foncière	p.59
Les pressions et nuisances environnementales	p.86
PARTIE 2	
VOLET 1 - FORT-DE-FRANCE, UNE ATTRACTIVITE A RETROUVER ET DES REPONSES A ADAPTER AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS DES MENAGES FOYALAIS	p.105
Le profil démographique et social des ménages	p.106
Les dynamiques résidentielles et les caractéristiques de l'habitat	p.119
L'offre de transport et les pratiques de mobilité	p.132
L'offre d'équipements et de services foyalais	p.146
L'organisation du tissu commercial	p.152
Les performances environnementales : l'énergie	p.157
La gestion des ressources : eau potable, assainissement et déchets	p.165
Volet 2 - FORT-DE-FRANCE, CAPITALE ET CŒUR BATTANT DE LA MARTINIQUE : LES FACTEURS D'ATTRACTION ET DE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE FOYALAIS	p.184
Développement économique	p.185
Infrastructures et équipements	p.192
Tourisme	p.196

Conformément à l'article L151-4 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU :

- « *s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services* » ;
- « *analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales* » ;
- « *expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers* » ;
- « *justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques* » ;
- « *établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités* ».



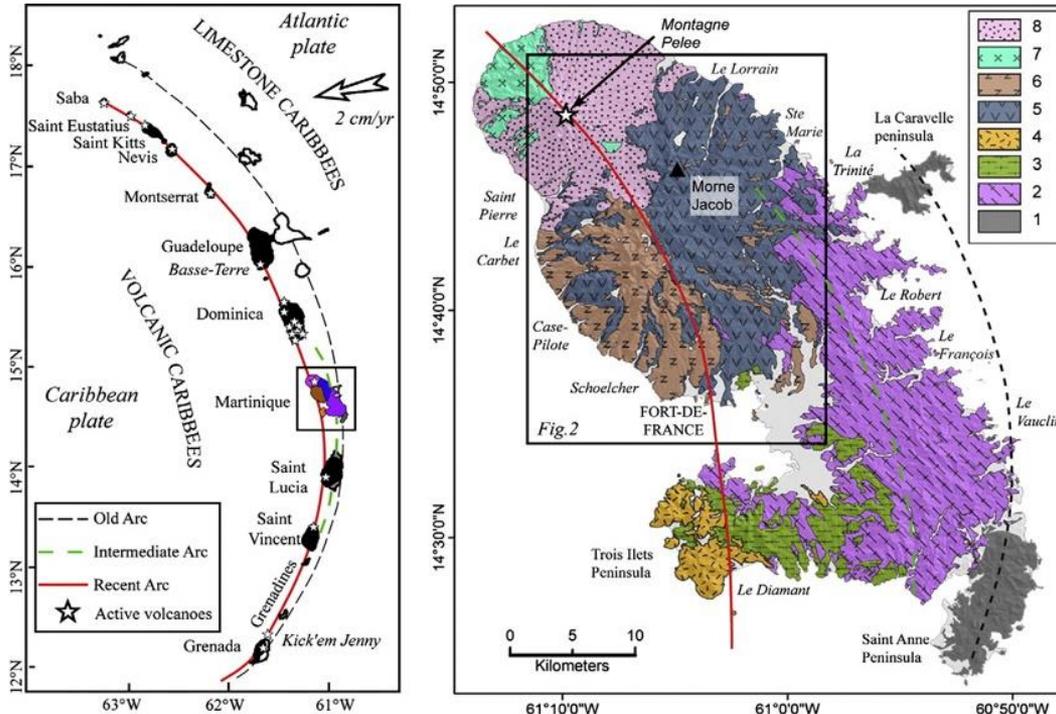
Partie 1

Volet 1

FORT-DE-FRANCE, UN
TERRITOIRE D'EXCEPTION
QUI S'INSCRIT AU CŒUR DES
DYNAMIQUES ECOLOGIQUES
ET PAYSAGERES DU CENTRE
DE LA MARTINIQUE

LA STRUCTURE DU GRAND PAYSAGE

UN SOCLE GÉOGRAPHIQUE À L'ORIGINE DE PAYSAGES CONTRASTÉS



- 1) En Martinique, les produits de l'arc ancien (gris) affleurent sur les péninsules de La Caravelle (est) et de Sainte Anne (sud-est).
- 2 - 3) Le front volcanique s'est déplacé légèrement vers l'ouest. Une chaîne sous-marine s'est édiflée entre 17 et 8 Ma (Chaîne Vauclin-Pitault, violet) puis a émergé pour construire la presqu'île de Trois Ilet jusqu'à 7 Ma (Volcanisme du Sud-ouest, vert).
- 4) Les volcans monogénique de Trois-Ilets ont été actifs de 2.4 à 0.34 Ma (orange).
- 5) Le Morne Jacob (bleu foncé) est un volcan bouclier qui a émergé vers 5.5 Ma et a été actif jusqu'à 1.5 Ma.
- 6) Le complexe du Carbet a commencé à se construire sur le flanc ouest du Morne Jacob il y a 1 Ma environ. Un effondrement de flanc a affecté tout son flanc ouest et a été immédiatement suivi de l'éruption des Pitons du Carbet dans la dépression.
- 7 - 8) Le Mont Conil (vert clair) a émergé il y a environ 550 ka. Depuis, l'activité volcanique n'a jamais vraiment cessé dans le bloc septentrional de l'île. Vers 126 ka, un effondrement de flanc a détruit environ 25 km³ de l'édifice, puis l'activité volcanique de la Montagne Pelée (rose) proprement dite s'est centralisée dans la dépression formée. Depuis 126 ka, le volcan actif de l'île a connu 2 autres effondrements de flanc. Les deux dernières éruptions magmatiques qu'elle a connues ont eu lieu en 1902-1904 et 1929-1932.

Source : ISTerre, Université Grenoble-Alpes, CNRS - Aurélie Germa, Xavier Quidelleur et Pierre Lahitte

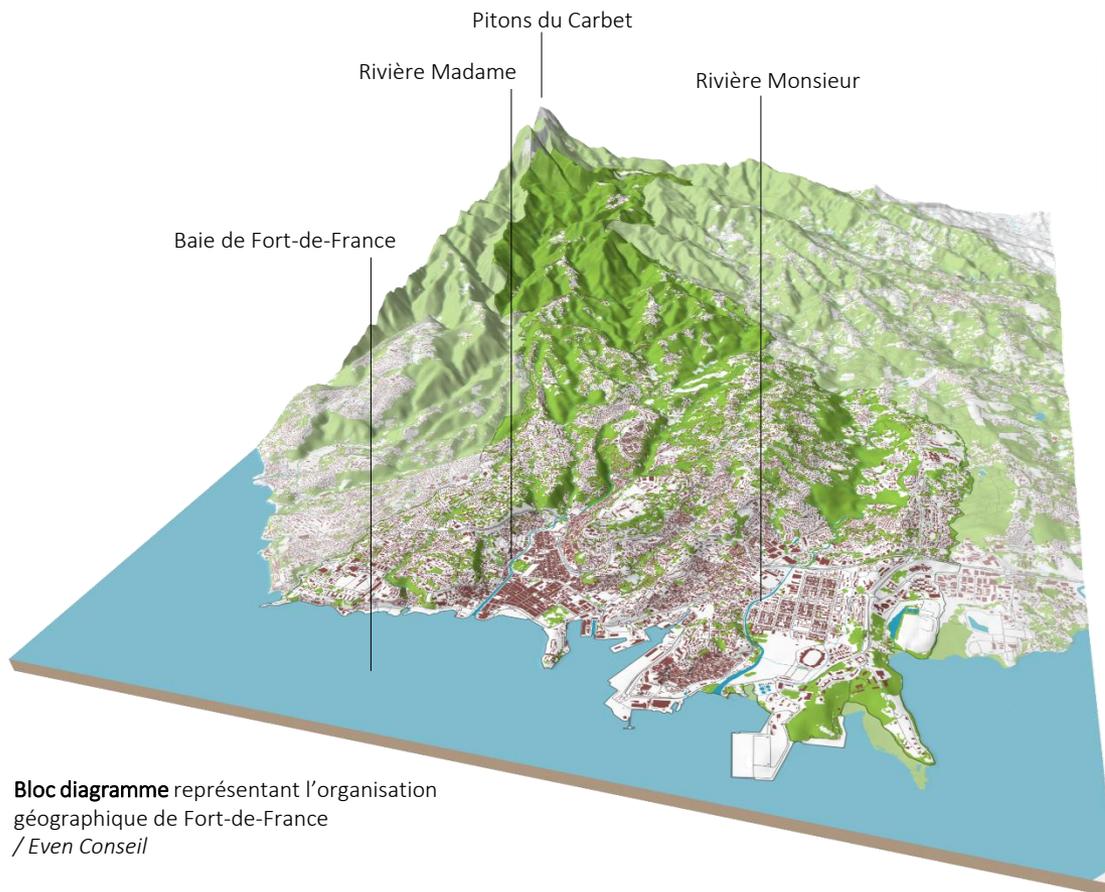
UNE INFLUENCE VOLCANIQUE DANS LA FORMATION DES SOLS

L'activité volcanique, résultant de la rencontre entre la plaque Atlantique Ouest et la plaque Caraïbe provoquant tremblements de terre et éruptions, est à l'origine de la formation des Petites Antilles dont la Martinique. L'histoire volcanique est marquée par deux périodes donnant naissance à deux lignées de volcans d'âges distincts : un arc externe (vers l'Atlantique) et un arc interne (côté mer des Antilles). L'île a la particularité d'être située au point de rencontre de ces deux arcs, avec des formations géologiques de ces deux périodes.

« Même sur les seuls dix derniers millions d'années, l'histoire complexe des éruptions et sédimentations a façonné une Martinique faite de morceaux de volcans d'âges et de natures différents qui se sont en partie recouverts les uns les autres. Aussi, au-delà de cette singularité martiniquaise comme point de rencontre des deux arcs des Petites Antilles, la géologie explique assez clairement la diversité des paysages Martiniquais, et ceci à différentes échelles.

Les pentes de Fort-de-France se distinguent des autres en correspondant à des épanchements des volcans du Carbet, longuement déroulés et causant ces pentes de planèze aujourd'hui habitables, dominant les rivières qui les entaillent profondément restées quant à elles essentiellement boisées : d'où ces paysages de ville-nature des quartiers hauts de Fort-de-France (jusqu'à Balata). » extrait de l'Atlas des Paysages de la Martinique (Folléa Gautier)

Les reliefs, pitons et mornes, résultent de l'activité volcanique, alors que les plaines sont faites de terrains sédimentaires (à forte richesse agronomique) liés au travail, notamment érosif, des cours d'eau.



Bloc diagramme représentant l'organisation géographique de Fort-de-France / *Even Conseil*

Fort-de-France dominé par les Pitons du Carbet, depuis la baie / *Atlas des Paysages, Folléa-Gautier*

UN SOCLE GÉOGRAPHIQUE À L'ORIGINE DE PAYSAGES CONTRASTÉS

■ DEUX LOGIQUES GÉOGRAPHIQUES QUI MARQUENT LE PAYSAGE

Une logique Nord-Sud caractérisée par l'étagement des reliefs :

- Cet axe symbolique **parallèle au front de mer** est marqué par une **succession d'étagements** jusqu'aux **Pitons du Carbet** (alt. 1117m). La ville dense et historique s'étend sur la basse plaine littorale, s'ensuit une couronne urbaine moins dense sur les contreforts, se faisant de plus en plus éparse jusqu'à devenir une nature sauvage sur les pentes des Pitons du Carbet.

Une logique Est-Ouest marquée par une succession de mornes et ravines :

- Les rivières et torrents qui descendent des reliefs entaillent le **socle géographique** formant une succession de mornes alternées de ravines. Les différentes coulées de laves participent également à cette succession Est-Ouest de combes. La partie la plus méridionale de **Fort-de-France** est **marquée par une succession de trois mornes entaillés par la rivière Madame à l'Ouest et la rivière Monsieur à l'Est** ainsi que de **nombreuses ravines** descendant vers la mer.

Cette organisation géographique a profondément influencé l'occupation du sol.



LES VECTEURS DE DÉCOUVERTES DU GRAND PAYSAGE

■ UN RELIEF FAVORABLE AUX VUES, SOUVENT BANALISÉES

Le contexte de relief est favorable aux vues **généralisant une situation de dominance et de dominé, avec une forte covisibilité entre les points bas et les points hauts.**

Certaines **vues remarquables sont dévalorisées** par des constructions ne s'intégrant pas harmonieusement dans le paysage, **des épannelages non respectés captent et focalisent le regard, le détournant du panorama sur le grand paysage.** A une échelle plus rapprochée, de nombreux éléments perturbent les vues : panneaux publicitaires, poteaux téléphoniques ou électriques, câbles aériens... sont autant **d'éléments perturbateurs pour le regard banalisant les premiers plans.**

Ainsi, **la tendance est au cumul d'une banalisation du premier et du second plan** réduisant l'intérêt du point de vue, participant au final à **la banalisation d'une des principales richesses du territoire foyalis.**

■ LES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTES CONCENTRÉS SUR LES HAUTEURS

Les itinéraires de randonnées se concentrent principalement dans la montagne.

La faible densité de jardins publics dans la partie urbaine et leur manque de mise en réseau limite les continuités piétonnes. **La place du piéton est par ailleurs réduite et peu confortable** rendant peu attrayante la pratique de la marche et de la découverte.

Le projet de reconquête de la rivière Madame, porté par l'Atelier des Territoires, et la volonté de transformer **les rives du fleuve en un grand parc linéaire**, connectant le parc Aimé Césaire au littoral et au parc de la Savane offre les promesses d'une ville apaisée où la nature et le piéton retrouvent leurs places et cohabitent avec l'urbain et les mobilités.



Vue sur la Baie de Fort-de-France depuis Fantaisie (RD48) / *Atlas des Paysages de la Martinique.*



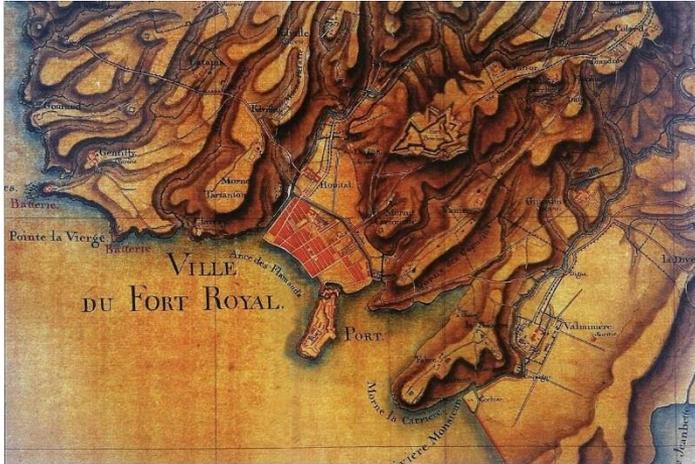
Vue les pentes urbanisées de Fort-de-France depuis Balata / *Atlas des Paysages de la Martinique.*



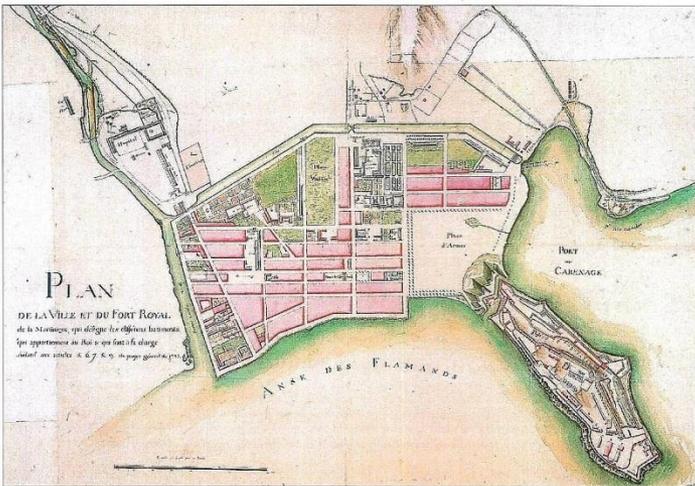
Vue sur la ville basse / *Atlas des Paysages de la Martinique.*

UNE ÉVOLUTION HISTORIQUE MOUVEMENTÉE

Fort-de-France en 1770, illustration extraite de l'AVAP (E. Blanc D. Duche, 2016)



Détail de la carte de Moreau du Temple, 1770, copiée en 1807 par l'ingénieur Charlier. Château de Vincennes, armée de Terre.



Plan de la Ville et du Fort Royal de la Martinique qui désigne les différents bâtiments qui appartiennent au Roi et qui sont à sa charge. Relatif aux articles 5,6,7,8,9 du projet général de 1783. CAOM, DFC Martinique 379A.

Fort-de-France en 1783, illustration extraite de l'AVAP (E. Blanc D. Duche, 2016)

L'Histoire de Fort-de-France est chaotique et non linéaire. Fondée pour des raisons militaires à la fin du XVIII^e siècle, **elle n'évolue au cours d'une longue période que lentement, concurrencée par Saint-Pierre et contrainte par son site.** A partir milieu du XIX^e siècle, trois événements accélèrent sa transformation et livrent aujourd'hui une kyrielle de quartiers aux paysages complexes et contrastés.

Pour des raisons militaires et stratégiques, la création de la ville est projetée sur la petite plaine de mangrove au pied de l'éperon du fort Saint Louis. **Cependant, ces terres lagunaires et marécageuses ne sont pas favorables à l'urbanisation.** Le bourg restera longtemps malsain, prétexte pour les planteurs et les négociants de Saint-Pierre à refuser de s'installer à Foyal. Aussi, **les plans de 1700, 1726, 1761, 1774 et 1783 n'ont cessé d'organiser la lutte contre l'eau qui inonde régulièrement la ville.** Prolongeant le damier d'origine vers le nord, chaque extension s'opère en comblant les canaux du plan précédent et en réalisant de nouveaux travaux de canalisation et de drainage.

A la lutte contre l'eau s'ajoutent les séismes, les cyclones et les incendies. **Plusieurs fois détruite et reconstruite, comme les autres villes des Antilles, Fort-de-France se trouve dépourvue de patrimoine très ancien.**

Les cyclones de 1839 et 1891, les tremblements de terre de 1771 et 1839, les incendies de 1766, 1837 et 1890, **provoquent chaque fois un processus de reconstruction et de densification, au moins pour le centre colonial :** après le tremblement de terre de 1839, le canal de la Levée est comblé pour aménager un boulevard (Général De Gaulle) ; le cyclone de 1891 détruit une grande partie de la ville, reconstruite. C'est de cette reconstruction que datent le marché, la cathédrale et la bibliothèque Schœlcher.

Fort-de-France, avant 1902, se développait inexorablement, dans l'ombre de Saint-Pierre. Sa rade sûre et profonde était facile à défendre. Elle était mieux connectée au restant de l'île par voie terrestre. Mais le site était difficile à conquérir. **Pour permettre le développement de la ville, il a fallu assécher la mangrove, draguer les vases de la Rivière Madame et celles de la Ravine Bouillé et même faire venir l'eau des hauteurs.** Ainsi, au milieu du XIX^e siècle, pour répondre au problème d'approvisionnement en eau potable que rencontrait la ville, l'amiral Gueydon, gouverneur de la Martinique, fit détourner le cours de la rivière Case-Navire des hauteurs de Didier et entreprit la construction d'un château d'eau. Devenu aujourd'hui « la fontaine Gueydon », ce château d'eau constitue un élément important du patrimoine historique, architectural et culturel inscrit sur la liste des sites touristiques remarquables de la ville basse.

Extrait de l'Atlas des Paysage de Martinique, Folléa-Gautier (2012)

UNE ÉVOLUTION HISTORIQUE MOUVEMENTÉE

Projet d'extension de 1910, illustration extraite de l'AVAP (E. Blanc D. Duche, 2016)



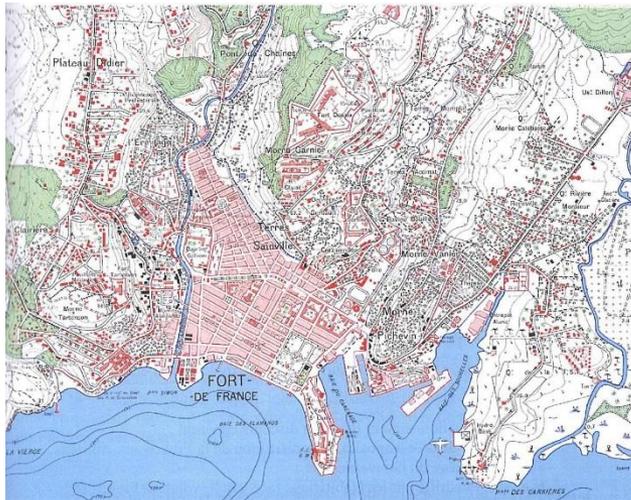
Plan d'extension proposé au pavillon de la Martinique de l'exposition coloniale - Source : R. et R. Danger Fort-de-France (1639 - 1931) l'urbanisme aux colonies - Victor Sévère - Édité par la Revue de l'Architecture

Au tournant du XXe siècle, la destruction de Saint-Pierre, première ville de l'île en 1902 avec 30 000 habitants dont 19 000 habitants proprement urbains (contre 23 000 habitants sur Fort-de-France dont 7 000 en ville), provoque par contre-coup **un afflux de réfugiés sur Fort-de-France qui accroissent la ville sans plan préétabli**. La disparition de Saint-Pierre « jette une cohorte de réfugiés, principalement ruraux, fuyant les communes sinistrées du nord de l'île et qui iront peupler ces quartiers périphériques de Fort-de-France en s'ajoutant aux effets d'un exode rural naissant » (Laurent Charré et Albert Flagie).

La ville doit affronter une rapide et brutale augmentation de population, passant de 25 000 à 43 000 habitants entre 1901 et 1926, soit une augmentation de 72% en 25 ans. Une urbanisation spontanée se développe alors, dont les traces subsistent encore : l'afflux de population est à l'origine des premiers grands quartiers auto-construits de Fort-de-France, qui colonisent les mornes environnant le centre-ville. La ville coloniale devient le centre d'une agglomération de quartiers populaires accrochés aux mornes, et d'autres, plus résidentiels, sur les plateaux.

A partir de 1946, la départementalisation provoque à nouveau une croissance forte et rapide. C'est aussi la date à laquelle Aimé Césaire accède à la mairie de Fort-de-France et à la députation. Jointe à un exode rural qui s'amplifie et se généralise, **cette croissance provoque à Fort-de-France une véritable explosion urbaine sous la poussée des quartiers spontanés et auto-construits**. Comme ailleurs dans les Antilles françaises, « la réponse première de l'État français réside d'abord dans le recours aux formes nouvelles du logement de masse issues du mouvement moderne qui répandent la figure du grand ensemble et les processus de décasement brutaux » (Laurent Charré et Albert Flagie). Toutefois, Fort-de-France, contrairement à Pointe-à-Pitre, échappe, grâce à l'action de Césaire, à la destruction de quartiers entiers.

De cet héritage tumultueux de l'Histoire, imposée sur une géographie puissante et contraignante, **Fort-de-France apparaît aujourd'hui comme une ville ségréguée**, dans laquelle « les groupes sociaux et ethniques vivent séparés dans des quartiers aux formes totalement étrangères les unes aux autres et simplement juxtaposés sans lien urbain continu. » Des coupures sociales et urbaines se sont mises en place entre chaque typologie des quartiers de Foyal, « où s'opposent damier colonial, lakous et lotissements résidentiels. Chacune de ces typologies identifie usages et populations à une forme urbaine particulière, sans mélange ni liaison. (...) La topographie et les formes du réseau viaire ont contribué à former une image hétérogène et difficilement lisible de la ville, patchwork de typologies d'habitat très différenciées et sans lien, coupé d'espaces libres incertains ou encore ruraux, voire naturels, désarticulé encore par des zones industrielles et commerciales jetées là comme des dominos. » Laurent Charré et Albert Flagie.



Carte IGN de 1955, illustration extraite de l'AVAP (E. Blanc D. Duche, 2016)

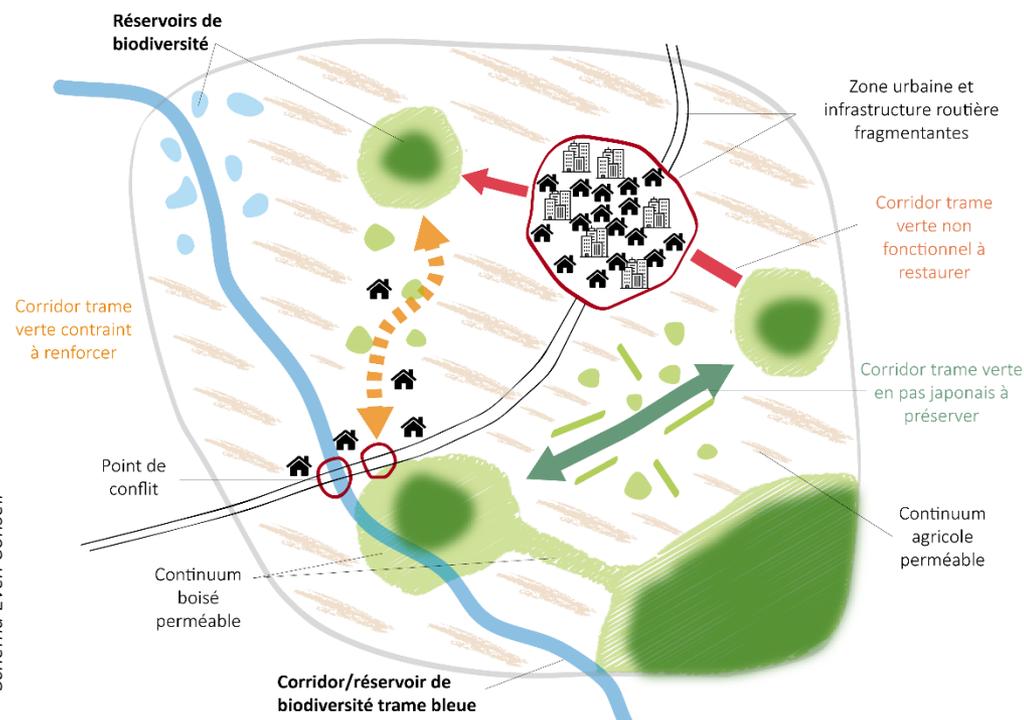
Extrait de l'Atlas des Paysage de Martinique, Folléa-Gautier (2012)

MATRICE ECOLOGIQUE – LA TRAME VERTE ET BLEUE

Définition d'un réservoir de biodiversité

(décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012)

« Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces » (Art. R. 371-19 – II du CE).



Définition d'un corridor écologique

(décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012)

« Eléments permettant les connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers » (Art. R. 371-19 – III du CE).

CONTEXTE

■ UN MITAGE DES ESPACES NATURELS QUI MENACE LA BIODIVERSITÉ

La fragmentation et l'artificialisation des espaces naturels est l'une des principales causes de la diminution de la biodiversité. Pour y remédier, les documents de planification territoriale intègrent une réflexion permettant la préservation et la restauration des **continuités écologiques**: la Trame Verte et Bleue (TVB).

■ UN RÉSEAU DE RÉSERVOIRS ET DE CORRIDORS IDENTIFIÉ À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

À l'échelle régionale (SRCE) ou intercommunale (SCoT, PLUi), la TVB identifie un maillage écologique permettant le développement et la circulation d'espèces animales et végétales. Pour ce faire, deux types d'espaces sont à préserver :

- les «**réservoirs de biodiversité**» : les zones remarquables pour leur intérêt écologique et leur état de conservation accueillant les espèces patrimoniales ;
- les «**corridors écologiques**» : les espaces de connexion entre les réservoirs, dont la nature permet les déplacements journaliers, saisonniers ou annuels de la faune.

■ UN FONCTIONNEMENT PAR SOUS-TRAME DE MILIEUX NATURELS

Tous ces éléments sont identifiés **par type de milieu (forestiers, ouverts, aquatiques)** constituant alors des sous-trames. Les sous-trames sont ensuite confrontés aux éléments fragmentants (zones urbaines, infrastructures routières et ferroviaires...) pour faire apparaître l'ensemble du réseau écologique (la Trame Verte et Bleue) et **ses enjeux de protection et/ou de restauration**.

LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

▪ QUI PEUT LE MOINS, PEUT LE PLUS

Les corridors sont élaborés par la méthode de dilatation-érosion en partant du principe que ces axes de déplacement doivent être maintenus en priorité pour les espèces dont la mobilité et l'utilisation de l'espace sont les moins vastes donc potentiellement les plus contraintes et menacées. L'analyse est effectuée **par sous-trame**. Les corridors sont hiérarchisés en trois catégories:

- **à préserver:** lorsqu'ils sont fonctionnels sur l'ensemble de leur tracé et permettent une liaison efficace entre les réservoirs de biodiversité ;
- **à renforcer:** lorsqu'ils sont fonctionnels sur une partie de leur tracé à cause notamment de pressions urbaines trop importantes ou d'obstacles. Leur visibilité doit être renforcée pour maintenir leur rôle ;
- **à restaurer:** lorsqu'ils ne sont plus fonctionnels mais qu'ils doivent être remis en état pour assurer une liaison entre les réservoirs de biodiversité.

▪ LES COURS D'EAU, RÉSERVOIRS ET CORRIDORS

Les **cours d'eau**, de par leur propriété linéaire, sont considérés comme **corridors écologiques** pour la faune aquatique. Leurs ripisylves et autres milieux terrestres associés jouent quant à eux le rôle de corridors pour la faune terrestre. Les cours d'eau en liste 1 et 2 du Code de l'Environnement sont considérés **réservoirs de biodiversité**.

La hiérarchisation des corridors aquatiques est basée sur les objectifs d'atteinte de bon état écologique donnés par le SDAGE. Ainsi **les cours d'eau ayant déjà atteint leur objectif de bon état écologique en 2015 sont catégorisés en corridor à préserver**. À l'opposé, les cours d'eau qui ont un objectif de bon état écologique prévu **pour 2021 sont catégorisés en corridor à renforcer** et en **corridor à restaurer pour des objectifs repoussés en 2027**.



Vue de la Baie de Fort-de-France depuis le Sacré Cœur de Balata – continuité boisée / Photos Even Conseil

DOCUMENTS CADRES SUPRACOMMUNAUX

■ DEMARCHE SRCE-SRB MARTINIQUE

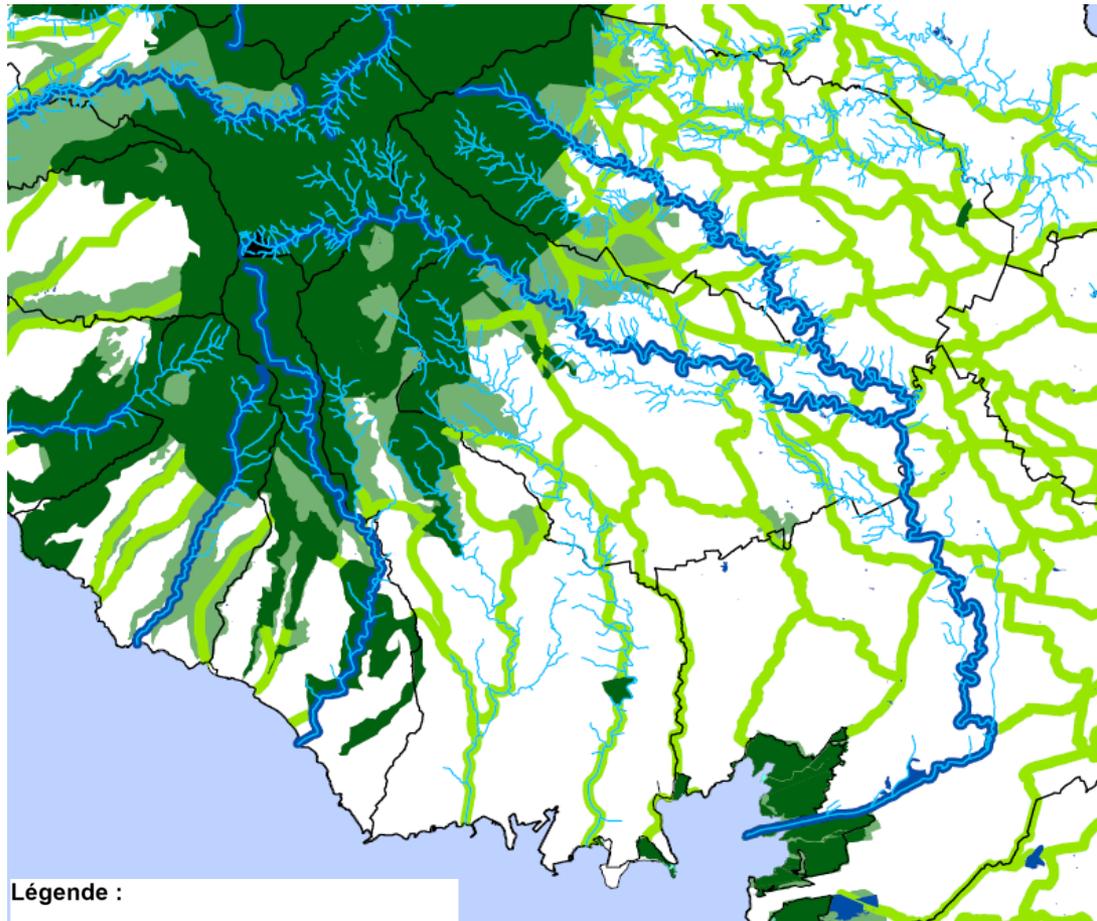
Dans les DOM, la loi n°211-1749 du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II et le décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 prévoient des dispositions spécifiques à la mise en place de la TVB, respectivement dans le CE grâce à l'article L. 371-4 et dans le code général des collectivités territoriales par l'article R. 4433-2-1. Dans ce cadre, le législateur a choisi de s'appuyer sur les documents de planification existants, les Schémas d'Aménagement Régionaux (SAR), et de les faire évoluer pour intégrer l'enjeu de la TVB plutôt que de créer un document supplémentaire. Les SAR ont ainsi valeur de SRCE. Ils doivent à ce titre et à l'occasion de leur modification ou de leur révision :

- Intégrer un chapitre individualisé relatif à la TVB ;
- Prendre en compte les Orientations Nationales TVB.

L'intégration des enjeux de continuités écologiques qui s'inscrit dans la procédure de révision du SAR est encadrée par les dispositions du code général des collectivités territoriales (articles L. 4433- 7, 4433-9 et 4433-10 et R. 4433-1 à 16). Elle est pilotée par la Collectivité Territoriale de Martinique.

Le SRCE Martinique est en cours d'élaboration (non adopté en Martinique en date du 24/12/2021). Il sera ensuite intégré au SAR, en cours de révision, qui regroupera aussi plusieurs schémas régionaux existants (intermodalité, déchets, SRCAE). La **volonté** de la CTM étant de faire classer la **biodiversité martiniquaise au Patrimoine de l'UNESCO**, le **projet de rapport environnemental (version de travail) du SRCE** dans sa version du 24/04/2015 **vis** **l'excellence environnementale**. Ses enjeux sont :

- l'anticipation des changements climatiques ;
- La conciliation du tourisme avec le respect de la biodiversité ;
- la lutte contre la pollution des espaces et l'érosion des sols notamment la lutte contre la chlordécone ;
- La mise en valeur de la mer et du littoral.



Légende :

- Réservoirs de biodiversité terrestres
- Réservoirs de biodiversité marins
- Réservoirs de biodiversité aquatiques terrestres
- Corridors terrestres
- Zone Tampon
- Corridors aquatiques
- ▲ Sommets
- Limites Communales

Extrait du projet de SRCE Martinique

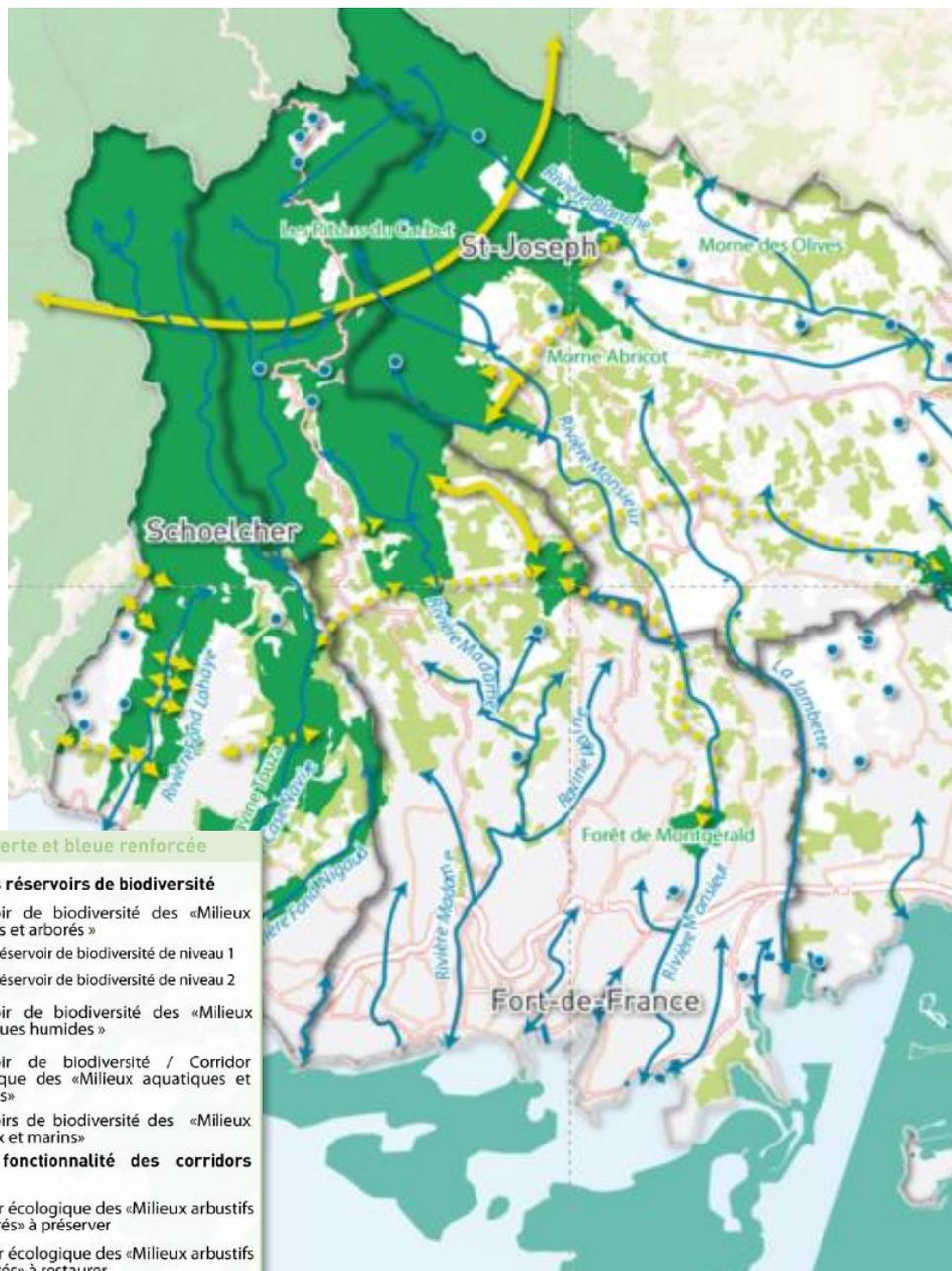
Le SRCE définit des réservoirs de biodiversité terrestres principalement sur les milieux boisés situés au Nord de la commune mais aussi sur la forêt de Montgérald et la mangrove au Sud. Les cours d'eau sont considérés comme corridors aquatiques, leurs ripisylves comme corridors terrestres.

DOCUMENTS CADRES SUPRACOMMUNAUX

LES ORIENTATIONS TVB DU SCoT DE LA CACEM

Une trame verte et bleue identifiée à laquelle sont attribuées des prescriptions dont pour Fort-de-France :

- Des **réservoirs de biodiversité de niveau 1 et 2**, principalement localisés au nord (niveau 1) et au centre nord (niveau 2) à préciser à l'échelle locale pour la traduction des prescriptions du SCoT ;
- Des prescriptions à décliner en fonction de la nature du réservoir : arbustifs / arborés, aquatiques / humides, marins / littoraux ;
- Les **corridors écologiques qui matérialisent les échanges avec les réservoirs de la commune / des territoires voisins** ;
 - Des corridors des milieux « arbustifs et arborés » à préserver au nord et au centre ;
 - Des corridors des milieux « arbustifs et arborés » à restaurer au centre ;
- Des **espaces relais de nature**, non représentés sur la carte du DOO du SCoT, qui seront à **identifier dans le cadre de la trame verte et bleue urbaine** de la commune pour y associer des prescriptions (composantes végétales des espaces agricoles / espaces naturels relais situés en zone urbaine) ;
 - Des inscriptions graphiques visant à assurer leur préservation ;
 - Un coefficient minimal d'espaces verts à définir dans le PLU ;



Une trame verte et bleue renforcée

Préserver les réservoirs de biodiversité

- Réservoir de biodiversité des «Milieux arbustifs et arborés»
- Réservoir de biodiversité de niveau 1
- Réservoir de biodiversité de niveau 2
- Réservoir de biodiversité des «Milieux aquatiques humides»
- Réservoir de biodiversité / Corridor écologique des «Milieux aquatiques et humides»
- Réservoirs de biodiversité des «Milieux littoraux et marins»

Assurer la fonctionnalité des corridors écologiques

- Corridor écologique des «Milieux arbustifs et arborés» à préserver
- Corridor écologique des «Milieux arbustifs et arborés» à restaurer

DOCUMENTS CADRES SUPRACOMMUNAUX

■ CADRE RÉGLEMENTAIRE

Afin de répondre aux enjeux de fragmentation des espaces naturels et de recréer des liens écologiques entre les entités du territoire, les lois Grenelle 1 et 2 (d'août 2009 et juillet 2010) prévoient l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle nationale, régionale et locale. Ses éléments sont déclinés dans le Code de l'Urbanisme (articles L.110, L.121-1, L.122-1, L.123-1 et suivants) et le Code de l'Environnement (L.371-1 et suivants).

Au niveau national, l'État fixe le cadre de travail et veille à sa cohérence sur l'ensemble du territoire et réalise :

- Le document cadre « Orientations nationales » prévu par la loi Grenelle 2, élaboré en association avec le comité national trames verte et bleue et approuvé par décret en conseil d'État ;
- Les guides TVB.

■ LE SDAGE MARTINIQUE 2022-2027

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** est un document de planification décentralisé, instauré par la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992. Englobant les territoires du bassin hydrographique de la Martinique, ses cours d'eau et ravines ainsi que ses rivières côtières, il bénéficie à la fois d'une légitimité politique et d'une portée juridique et définit pour 6 ans les grandes orientations pour une **gestion équilibrée de la ressource en eau**, ainsi que les objectifs de **qualité des milieux aquatiques** et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin.



Schéma extrait du projet de SDAGE Martinique 2022-2027

La commune de Fort-de-France et plus globalement la Martinique sont couvertes par le **SDAGE Martinique** dont le projet 2022-2027 est en cours d'élaboration.

Parmi les 4 orientations fondamentales traitant les grands enjeux de la gestion de l'eau, une vise particulièrement les milieux naturels et la trame bleue : « **protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables** ». Les objectifs sont déclinés par chapitre :

- Gérer durablement les cours d'eau ;
- Préserver le milieu marin ;
- Protéger les mangroves et les zones humides ;
- Favoriser la gestion concertée et la bonne gouvernance.

DOCUMENTS CADRES TERRITORIAUX

▪ CONTRAT DE BAIE DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE

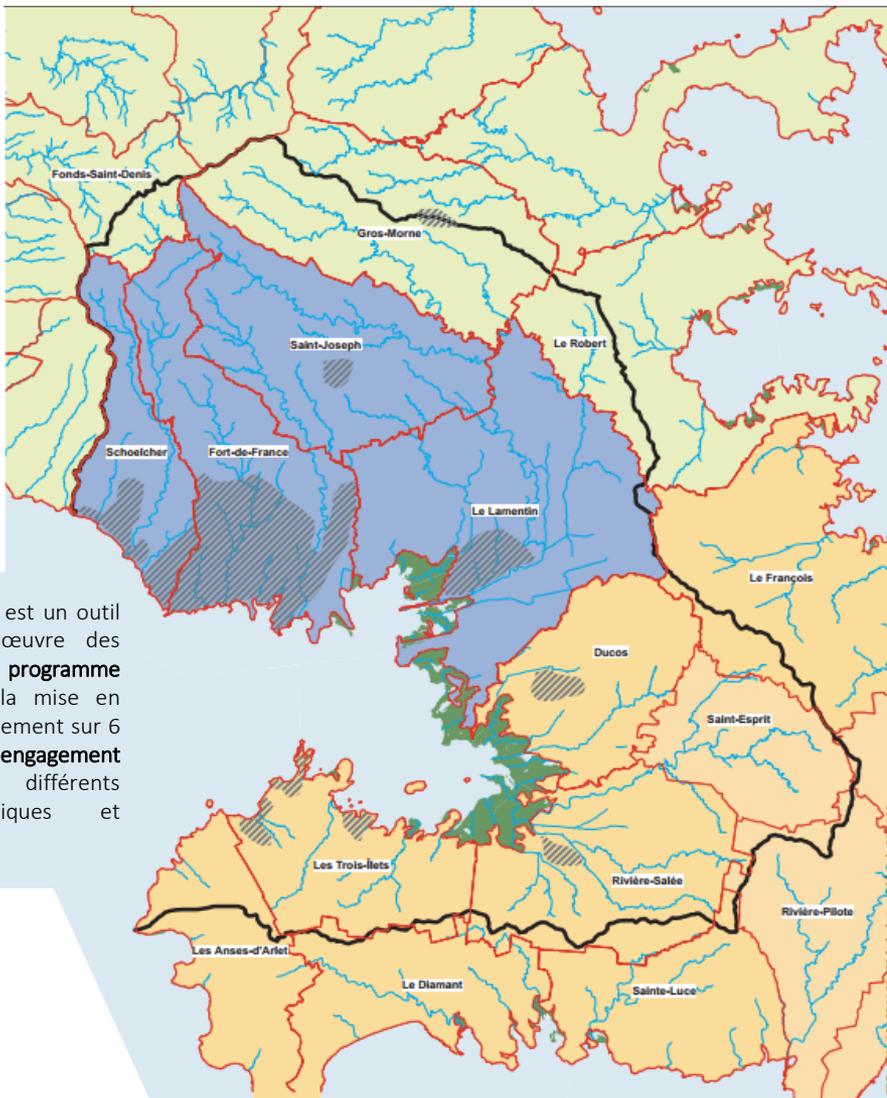
Le **Contrat de baie de la Baie de Fort-de-France** est porté par la **CACEM** pour la période de 2010-2017, actuellement en reconduction. Il se décline autour de cinq axes principaux :

- Hyper sédimentation, envasement de la baie et état des récifs coralliens ;
- Qualité des eaux littorales au regard des micropolluants ;
- Qualité bactériologique des eaux de la baie ;
- Niveau trophique de la baie ;
- Qualité écologique et chimique des cours d'eau.

L'aire du contrat est définie par une baie de 70 km² s'étendant sur un linéaire côtier approximatif de 50 km, entre Schœlcher au Nord et le Cap Salomon au Sud. Elle comprend également le bassin versant hydrographique de la baie de Fort-de-France, d'une superficie de 345 km² soit **près du tiers de la surface de la Martinique**.

Ce bassin versant recouvre le territoire complet ou partiel de 16 communes dont Fort-de-France ; Toutes ont un intérêt dans l'usage ou le développement durable de la baie de Fort-de-France. La **population des communes concernées** est proche de 290 000 habitants soit **plus de 75 % de la population totale de l'île**.

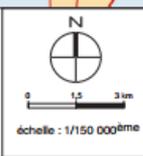
Le bassin est drainé par de nombreux cours d'eau (Lézarde, **Blanche**, rivière Salée, **Madame, Monsieur**, la Manche,...) dont les exutoires se situent dans la zone littorale définie ci-dessus.



Contexte administratif

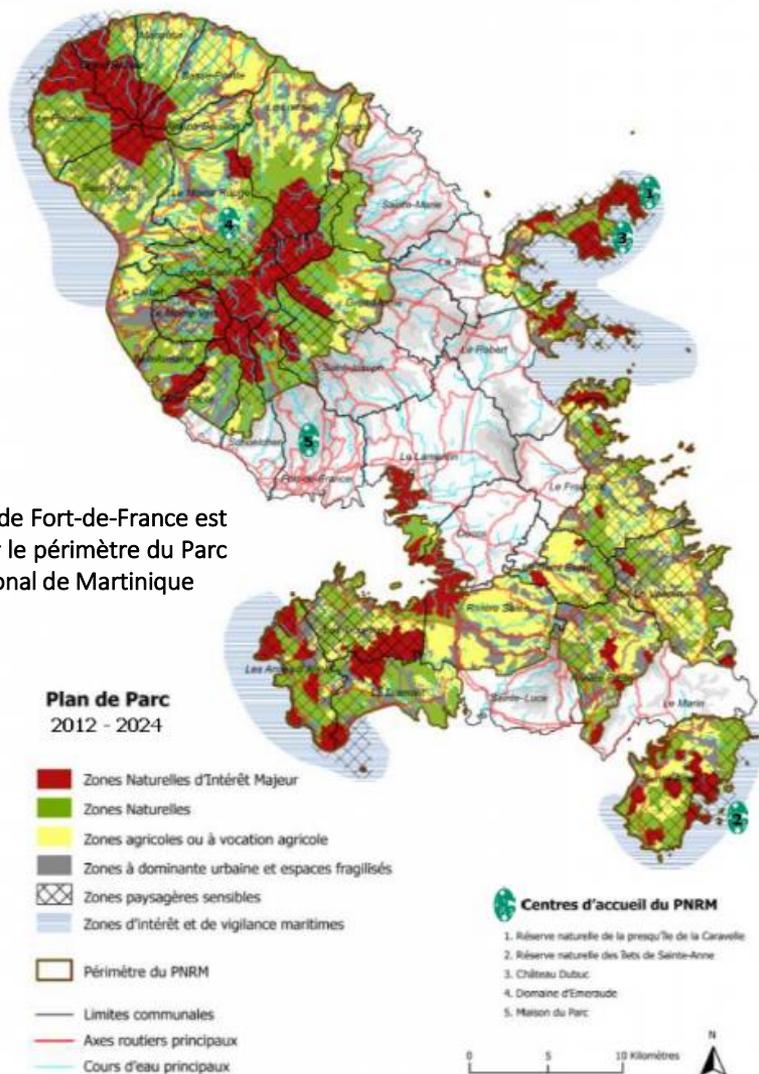
- | | | | |
|---|---|---|---|
|  | Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique |  | Délimitation de l'aire du Contrat de baie |
|  | Communauté de Communes du Nord de la Martinique |  | Mangrove |
|  | Communauté de l'Espace Sud |  | Zones urbaines denses |

source, références : DIREN 972



Le **contrat de milieux** est un outil pour la mise en œuvre des SDAGE. C'est un **programme d'intervention** dont la mise en œuvre s'étale généralement sur 6 ans. Il s'agit d'un **engagement moral** entre les différents partenaires techniques et financiers.

PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE



Seul le Nord de Fort-de-France est concerné par le périmètre du Parc Naturel Régional de Martinique

Extrait de la Charte du PNRM 2022-2024

DOCUMENTS CADRES TERRITORIAUX

■ CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE (PNRM)

La charte d'un Parc Naturel Régional concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. La nouvelle **charte du PNRM a été adoptée par le décret du 23 octobre 2012**. Elle concerne **32 communes de Martinique, soit les 2/3 de l'île**. Les objectifs de la charte 2012-2024 s'articulent essentiellement autour de l'interaction entre Nature et Culture et de la nécessité de préserver l'un et l'autre au niveau local :

- Préserver et valoriser ensemble la nature en Martinique ;
- Encourager les martiniquais à être acteurs de leur territoire par un tourisme et une agriculture respectueux de l'environnement ;
- Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc ;
- Renforcer la performance de l'outil Parc par des formations, de l'animation, de la coopération et de la sensibilisation.

■ LE PNR, UNE PROTECTION LIMITEE

Bien que le PNRM mette en place une politique et une stratégie de préservation des paysages et des milieux, **les enjeux d'urbanisme et de biodiversité sont encore présents localement**. Les exemples de paysages et milieux d'exception détériorés par l'urbanisation sont visibles. En effet, pour des raisons financières et de cadre de vie, la **population a tendance à s'accroître à l'intérieur du PNR** tandis qu'elle s'éloigne des centres villes mitant ainsi le territoire. **Les PNR ne sont pas soumis à des réglementations trop contraignantes..** Dans le cadre du "Grenelle de l'environnement", la FNPNR a d'ailleurs demandé que les PNR puissent devenir des **"Zones franches pour l'environnement"**. Il s'agit d'**espaces en partie déréglementés pour expérimenter les éléments d'une politique de développement durable dans les domaines du paysage et de l'urbanisme**.



Mornes du Parc Naturel Régional de Martinique – Source PNRM



Guaiacum officinale – Source PNRM



Anolis sp. – Source PNRM

LES MILIEUX REMARQUABLES

■ DES SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE BIEN IDENTIFIÉS

La Martinique, considérée comme un « point chaud » de biodiversité mondiale, présente une richesse spécifique unique. Active dans la préservation de cette biodiversité, elle souhaite faire inscrire une partie de ces milieux naturels au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les sites majeurs d'intérêt écologique sont identifiés sur le territoire de Fort-de-France par des **zonages environnementaux** :

- Le Parc Naturel Régional de Martinique, au Nord de Fort-de-France ;
- 6 ZNIEFFs (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) de type I dont la majorité concerne les espaces naturels des hauts de Fort-de-France ;
- 4 ZNIEFFs de type II : la Forêt de Montgérald est concernée par une ZNIEFF de type II mais aussi en partie par une ZNIEFF de type I ;
- Une réserve Biologique Intégrale couvrant la partie nord de la commune
- Des sites gérés et animés par les acteurs locaux : zones humides, cayes, mangroves, réserve de chasse...

Hormis le PNR de Martinique, ces sites sont considérés comme réservoirs de biodiversité dans le PLU de Fort-de-France.

■ DES MASSIFS FORESTIERS, SUPPORT DE BIODIVERSITÉ

Les nombreux zonages réglementaires ou patrimoniaux recouvrant le Nord de la commune traduisent l'importance écologique des milieux boisés et révèlent leur qualité de réservoirs de biodiversité. Ces espaces encore préservés abritent une faune et une flore remarquables, tels que l'Anolis (*Anolis sp.*) et le Gaïac (*Guaiacum officinale*), espèces protégées par arrêté ministériel.

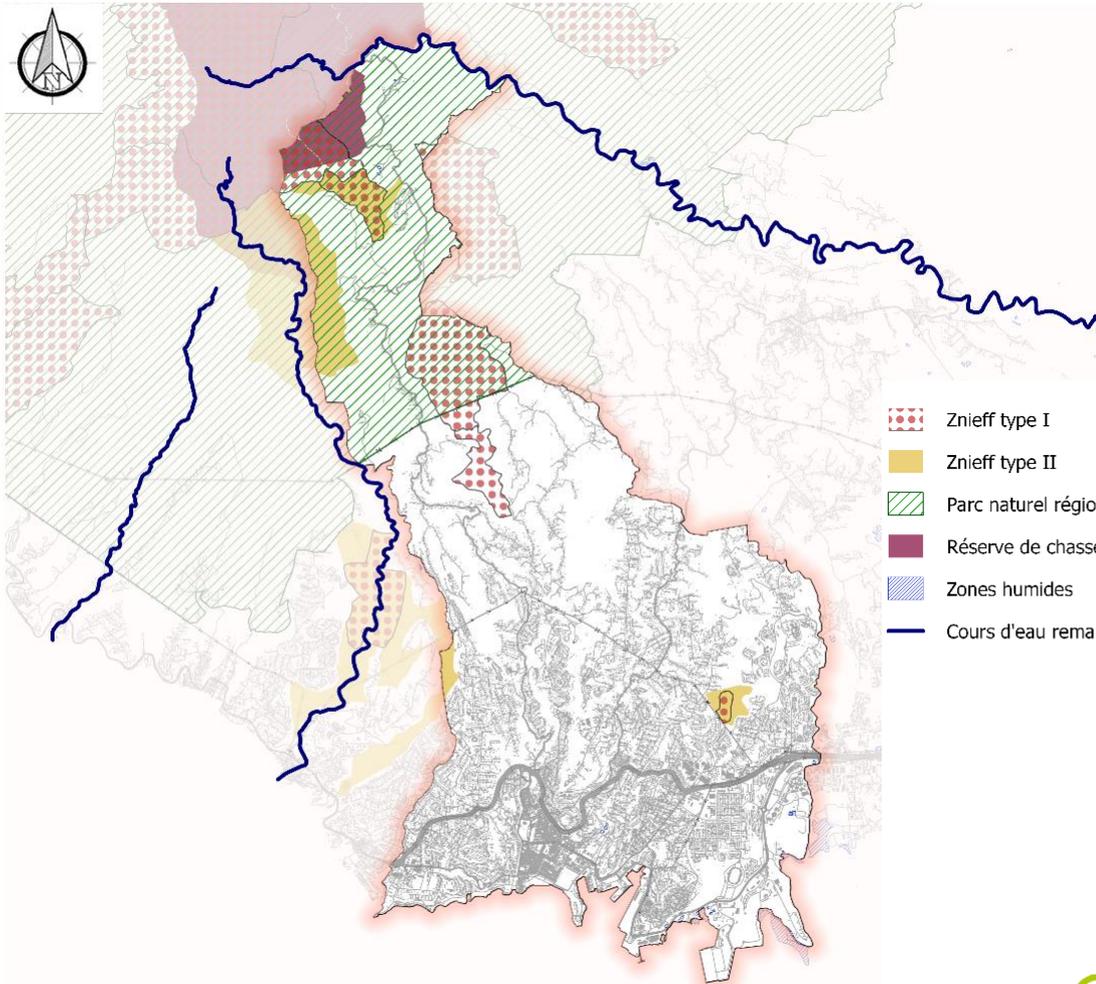
■ UN MANQUE DE RECONNAISSANCE DES COURS D'EAU

Un seul cours d'eau classé (rivière Blanche) a été identifié sur la commune de Fort-de-France malgré la présence de plusieurs rivières permanentes assurant le lien entre les hauteurs et la mer. Ces milieux et les écosystèmes associés ne bénéficient donc pas de protection et de gestion adaptées sur un territoire où les pressions environnementales sont pourtant fortes.

LES MILIEUX REMARQUABLES

Zonages environnementaux

PLU Fort-de-France



-  Znieff type I
-  Znieff type II
-  Parc naturel régional
-  Réserve de chasse
-  Zones humides
-  Cours d'eau remarquable (Liste 1 et 2)

Sources : IGN, DEAL 972,
CARMEN 972, IFN
Date : 16 / 10 / 2017

even
Conseil

Les réservoirs de
biodiversité des zonages
environnementaux
représentent

10%

la superficie du territoire
communal



LES ESPÈCES ASSOCIÉES

■ UNE RICHESSE FAUNISTIQUE RECONNUE

Les inventaires réalisés sur les différents sites remarquables ainsi que les observations bénévoles recensées par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) révèlent la présence de nombreuses espèces animales. Le **taux d'endémisme est très élevé sur l'île**, quatre espèces lui sont exclusivement rattachées : un oiseau « le Carouge » (*Icterus bonana*), un serpent « le Trigonocéphale » (*Bothrops lanceolatus*), une chauve-souris « le Murin de la Martinique » (*Myotis martiniquensis*) ainsi qu'une mygale « la Matoutou falaise » (*Avicularia versicolor*). **Les enjeux de conservation sur ces populations animales sont très forts.**

L'avifaune est particulièrement diversifiée: de **nombreux oiseaux marins** viennent nicher dans les hauteurs et les falaises de l'île comme les puffins (*Puffinus sp.*) et les sternes (*Sterna sp.*) ou encore la Frégate superbe (*Fregata magnificens*). Les cours d'eau et milieux humides abritent le Martin-pêcheur d'Amérique (*Megaceryle alcyon*) ainsi que la Paruline des mangroves de Martinique (*Setophaga petechia ruficapilla*). Plusieurs espèces de colibri (*Eulampis sp.*) ont été observées dans les forêts humides de l'île.

On trouve également une grande variété de reptiles avec notamment les iguanes (*Iguana sp.*) et les tortues marines mais aussi de nombreux geckos et lézards. Enfin, les amphibiens colonisent les milieux humides et notamment les mangroves: l'Hylode de la Martinique (*Eleutherodactylus martinicensis*) est une grenouille endémique des petites Antilles.

■ MENACES SUR LA FAUNE

La **réduction des espaces** favorables au développement des espèces et au maintien des écosystèmes, ainsi que les **prélèvements interdits** pour la consommation sont des **menaces sérieuses qui pèsent sur la biodiversité de Martinique**. **L'introduction d'espèces exogènes** prédatrices ou envahissantes induit aussi un déséquilibre au sein des écosystèmes et cause la régression de certaines espèces endémiques. C'est le cas de l'Iguane commun (*Iguana iguana*) qui remonte les rivières depuis le littoral et colonise l'habitat de l'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*).

Crédit photos : INPN et Biodiversity of central coast.

De gauche à droite :

En haut : le Carouge et le Martin-pêcheur d'Amérique.

Au centre : l'Hylode de la Martinique et le Trigonocéphale.

En bas : la Matoutou falaise et Iguane commun.

LES ESPÈCES ASSOCIÉES

■ UNE DIVERSITÉ FLORISTIQUE TROIS FOIS SUPÉRIEURE À CELLE DE MÉTROPOLE

La flore des Petites Antilles compte environ 2 960 espèces de plantes à fleurs et à graines (phanérogames) auxquelles s'ajoutent 323 espèces de fougères (ptéridophytes), soit un total de 3 283 espèces végétales vasculaires. Parmi les espèces végétales, 143 ont été recensées comme menacées par le Conservatoire Botanique des Antilles Françaises (de vulnérable à en danger critique d'extinction selon la nomenclature UICN).

La Martinique, avec 396 espèces d'arbres est la plus riche des Petites Antilles. 20 % d'entre-elles sont endémiques des Petites Antilles. Sur ces 396 espèces, **56 sont en danger d'extinction locale et 12 sont en danger d'extinction totale**. Pour les orchidées, 202 taxons sont dénombrés. 42 sont en danger imminent d'extinction.

Parmi les espèces emblématiques, le Gaiac (*Guaiacum officinale*) mais aussi la Calliandre (*Calliandra purpurea*), la Fleur boule-montagne (*Lobelia conglobata*) et la Tibouchina (*Tibouchina ornata*).

Les enjeux de conservation de la flore sont élevés. En effet, la richesse exceptionnelle de la flore martiniquaise au fort taux d'endémisme est menacée par **l'altération des habitats naturels ainsi que par les prélèvements effectués**. Les espèces envahissantes utilisées dans les compositions ornementales des aménagements publics engendrent un **risque de banalisation** de la richesse floristique de la Martinique et des Antilles.

La connaissance de cette flore est en cours d'approfondissement par le Conservatoire Botanique de Martinique. Ses actions visent à :

- Améliorer la connaissance des espèces endémiques et des écosystèmes ;
- Définir des plans de protection pérenne de la flore sauvage ;
- Revaloriser le patrimoine végétal ;
- Sensibiliser tous les publics.



Crédit photos : INPN.

De gauche à droite :

En haut : Gaiac et Calliandre.

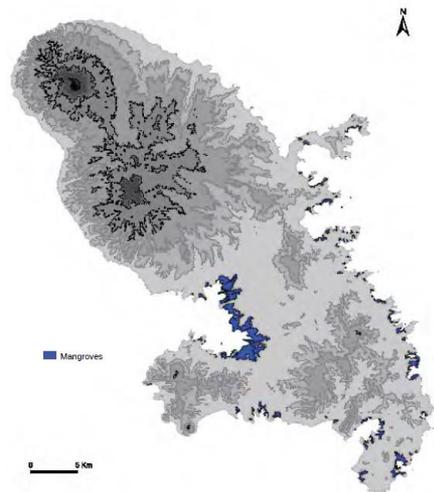
En bas : Tibouchina et Fleur boule-montagne.



Le rôle des mangroves

La mangrove, « forêts de palétuviers », est une formation forestière palustre qui assure un rôle biologique important : elle protège physiquement le littoral et contribue largement à l'épuration physique des eaux. Avec l'urbanisation croissante et les aménagements successifs (canaux et réseaux routiers), les apports hydrologiques sont régulièrement modifiés et conduisent souvent à l'assèchement du milieu. La mangrove de la baie de Fort-de-France a fait l'objet d'un inventaire détaillé. Espèces, habitats, diagnostic écologique ont été étudiés pour définir leur vulnérabilité et les menaces qui pèsent sur le milieu. Sa formation particulière de peuplements complexes sur sédiments argileux en fait un milieu unique à préserver.

Les mangroves sont peu présentes sur Fort-de-France du fait de la forte artificialisation du littoral. Les surfaces encore fonctionnelles sont à conserver impérativement en tant que réservoir de biodiversité.



Localisation des mangroves de Martinique
– Source : Inventaire des zones humides



Mangrove de la Baie de Fort-de-France – Source : ONF 2015

LA DIVERSITÉ DES MILIEUX

■ UNE SOUS TRAME FORESTIÈRE OMNIPRÉSENTE

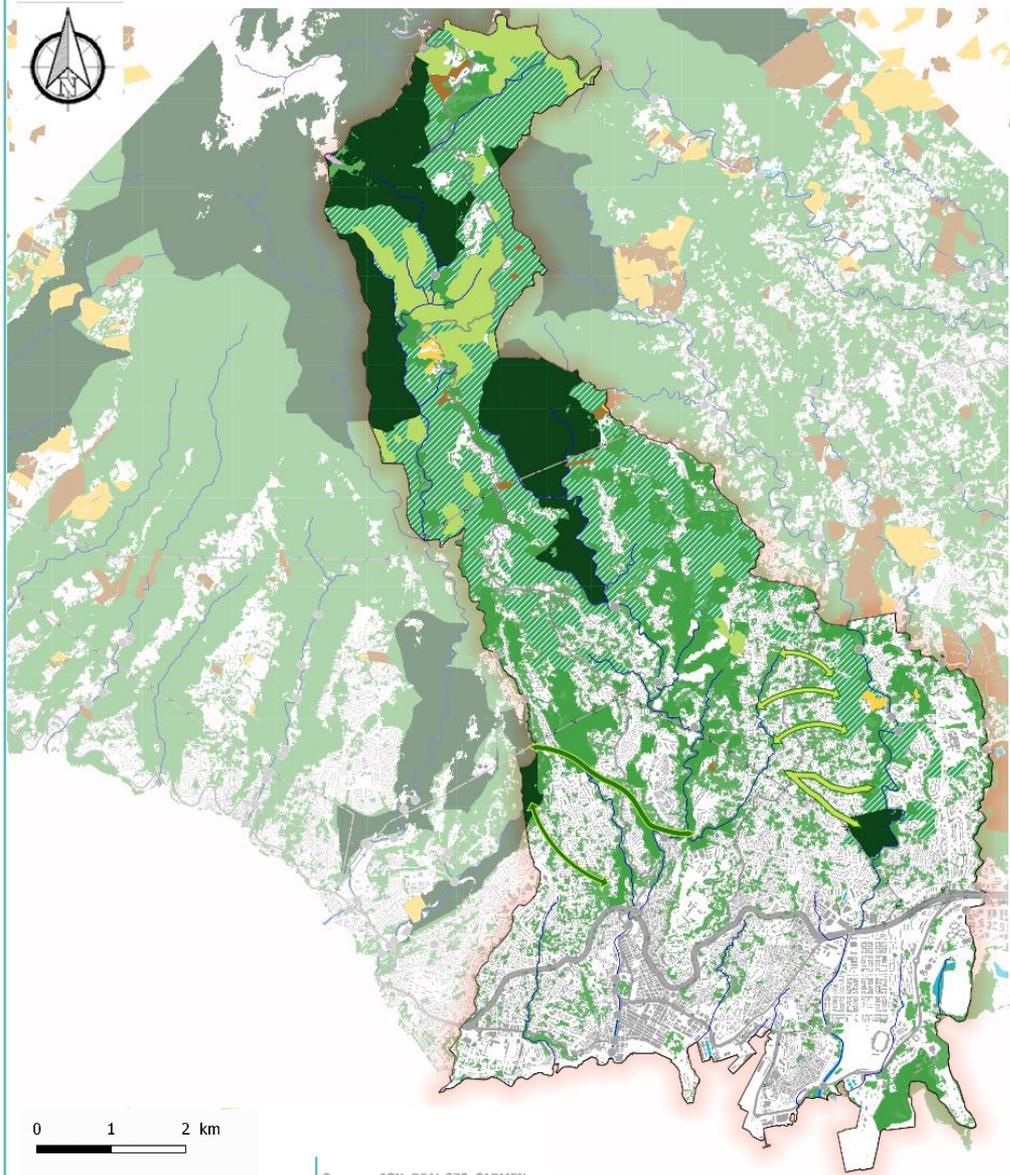
Les boisements sont majoritaires sur le territoire. Ils forment des entités remarquables compactes et homogènes issues de la longue histoire des perturbations écologiques naturelles (éruptions volcaniques, cyclones) et artificielles (interventions agricoles, forestières et pastorales) que l'île a connues. **Quatre grands ensembles de formations végétales terrestres** sont distingués et sont accompagnés de leurs formes de dégradation et de reconquête :

- les forêts sèches ou xérophiles, situées au sud de l'île, avec leurs formes dégradées allant jusqu'à la savane ;
- les forêts moyennement humides ou mésophiles, se caractérisent par une grande richesse en espèces (un quart des espèces arborées et 50 % de l'avifaune de l'île). **Elles représentent près de 60% des forêts de Fort-de-France ;**
- les forêts humides ou hygrophiles des hauts reliefs; bien préservées car difficiles d'accès et exposées aux risques naturels (cyclones et glissements de terrain) ;
- les forêts d'altitude, qui colonisent les dômes volcaniques récents.

Plus des deux tiers de ces forêts sont privées. La forêt publique, couvrant 13 898 ha, bénéficie du régime forestier et est gérée par l'Office National des Forêts (ONF).

■ UNE SOUS TRAME DES MILIEUX OUVERTS TRÈS PEU REPRÉSENTÉE

Fort-de-France compte peu de parcelles agricoles, contrairement aux communes voisines de Saint-Joseph et du Lamentin. Hormis quelques parcelles de cultures vivrières, Fort-de-France ne possède pas d'activité agricole structurante. Les milieux ouverts sont donc sous représentés ce qui engendre l'absence d'espace relais entre les zones boisées et les espaces urbanisés. Le développement urbain rapide n'a pas bénéficié de phase de transition permettant la constitution d'une succession de paysages propices aux différentes sous trames d'habitat. Sur le territoire communal, seules des parcelles maraichères ont été recensées au Nord de la commune.



Sources : IGN, DEAL 972, CARMEN
972, IFN, RPG 2016
Date : 26 / 10 / 2017

LA DIVERSITÉ DES MILIEUX

Les milieux boisés
représentent plus de

50%

de la superficie du
territoire communal

Les forêts humides représentent 58% des forêts de Fort-de-France. Les plantations de Mahogany représentent 12%, les mangroves ne représentent que 0,4% des milieux boisés et constituent donc un milieu remarquable fragile à restaurer prioritairement.

820ha

La surface des milieux
boisés situés au sein de
l'enveloppe urbaine

Les milieux ouverts
représentent moins de

1%

de la surface du territoire
communal

Corridors milieux terrestres

→ à préserver

↔ à renforcer

Réservoirs de biodiversité

■ Milieux forestiers remarquables

■ Pelouses altimontaines

Continuums naturels supports

▨ Forêt humide ou moyennement humide

■ Plantation de Mahogany

■ Milieux ouverts et forestiers fonctionnels

Milieux ouverts

■ Cultures (principalement maraichage et hortic)

■ Surface en herbe

Éléments fragmentants

— Voies routières majeures

— Voies routières secondaires

■ Bâti

● Obstacles à l'écoulement des cours d'eau

— Ligne électrique

Réseau hydrographique

— Cours d'eau permanents

■ Plans d'eau, lacs, étangs

LA DIVERSITÉ DES MILIEUX

■ UNE SOUS TRAME AQUATIQUE DÉFINIE AUTOUR DES RIVIÈRES MADAME ET MONSIEUR

Fort-de-France est structurée par deux rivières principales : les rivières Madame et Monsieur, très impactées par l'urbanisation. En effet, le développement urbain s'est fait de manière à se protéger de ces cours d'eau du fait du risque d'inondation qu'ils engendrent : pour maîtriser la dynamique fluviale, les rivières sont dans leur partie aval entièrement artificialisées en canaux. Leurs lits sont de fait dénaturés et leur continuité compromise par plusieurs obstacles à l'écoulement. Les rejets domestiques et industriels ont aussi induits des pollutions fortes difficiles à corriger notamment d'un point de vue financier. En résulte alors un appauvrissement écologique du milieu avec un écosystème déséquilibré qui peine à maintenir ses fonctions originelles de corridors écologiques. Le Code de l'Environnement ne reconnaît aucun de ces deux cours structurants comme éléments naturels remarquables. Le SDAGE 2022 – 2027 identifie quant à lui des objectifs de bons états écologiques reportés pour 2027. En effet, malgré les activités agricoles mineures à Fort-de-France, les rivières ont subi des pollutions à la chlordécone et les masses d'eau sont encore aujourd'hui touchées.

■ UNE TRAME BLEUE A RESTAURER

Au Nord de la commune, la rivière Blanche borde le territoire. Elle figure sur la liste 2 du CE en tant que cours d'eau remarquable et constitue ainsi un réservoir de biodiversité. La rivière Blanche est aussi une ressource en eau potable pour l'île, la préservation de sa qualité est donc primordiale. Avec ce seul cours d'eau réservoir aquatique, la trame bleue de Fort-de-France est fragilisée. Les autres cours d'eau permanents et ravines jouent le rôle de corridors mais leur mauvais état écologique, les fragmentations et les pollutions qu'ils subissent témoignent d'une restauration indispensable et urgente de la part des politiques locales mais aussi d'une participation active des citoyens pour adopter des comportements respectueux de ces milieux naturels.



Lit dénaturé et pollué du canal Levassor en aval de la rivière Madame

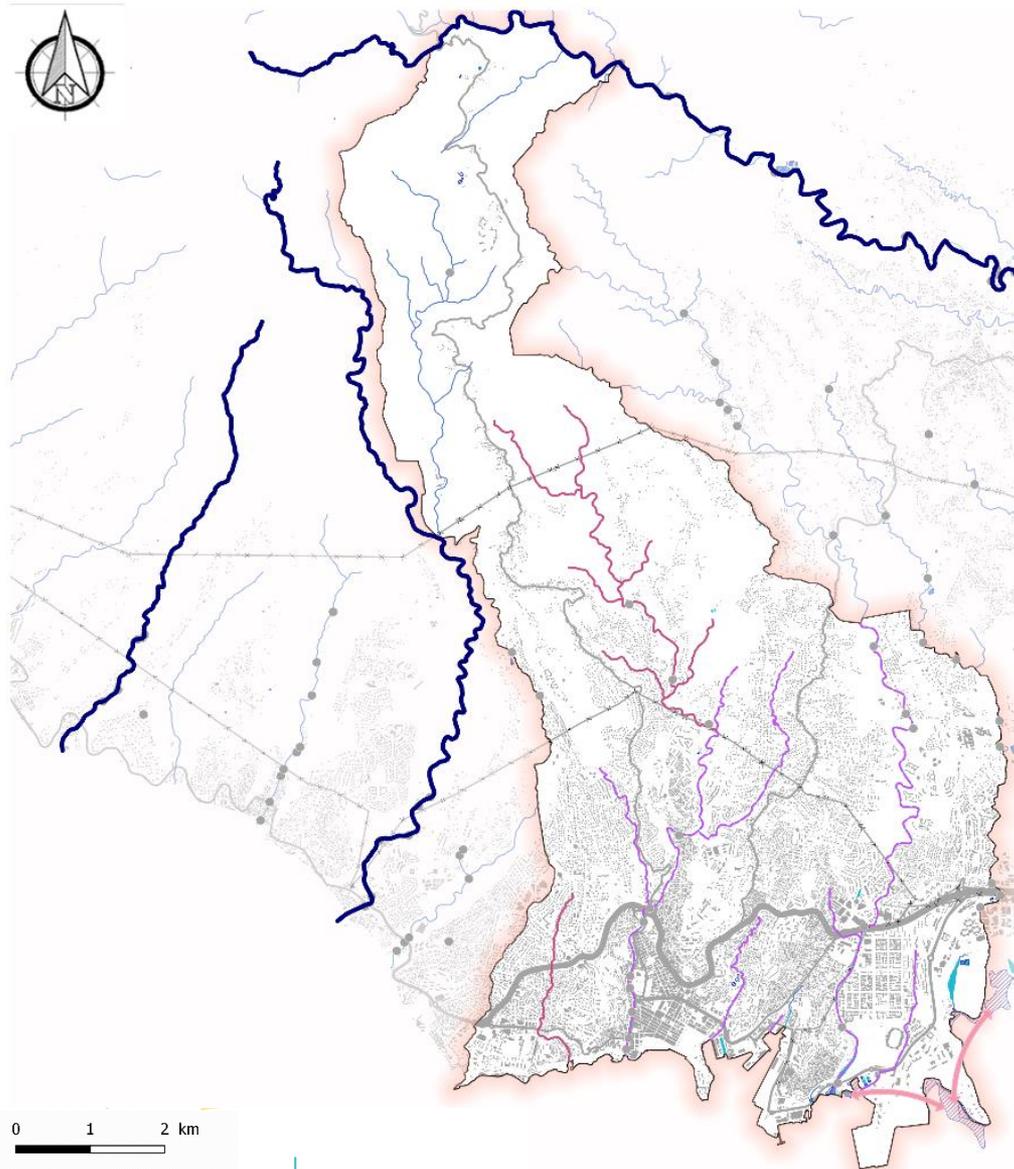
Les listes 1 et 2 de classement des cours d'eau sont fixées par l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement. Elles visent à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale.

La liste 1 interdit la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique. L'aménagement d'ouvrage existant demeure possible mais des prescriptions s'appliquent à tout projet pour ne pas dégrader l'état du cours d'eau. Les objectifs d'atteinte de bon état des cours d'eau fixés par le SDAGE doivent être assurés, ainsi que la protection des poissons migrateurs.

Sur les cours d'eau en liste 2, tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé pour permettre le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans les 5 ans qui suivent la publication de l'arrêté du 22 janvier 2015.



Ravine Vilaine au niveau du quartier Trenelle



0 1 2 km

Sources : IGN, DEAL 972, CARMEN
972, IFN, RPC 2016
Date : 26 / 10 / 2017

LA DIVERSITÉ DES MILIEUX

Les cours d'eau permanents s'étendent sur près de

60 km

au sein du territoire communal

Dont 30% concernent les rivières Madame et Monsieur.

Les cours d'eau et ravines représentent les seules pénétrantes vertes dans la ville et doivent donc être préservés.

Le littoral étant très urbanisé, Fort-de-France compte très **peu de zones humides et mangroves**. Ces milieux présentent malgré tout un **intérêt environnemental particulier** du fait de leur rôle stratégique dans la gestion de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques. La **baie de Fort-de-France**, située plus à l'Est, sur la commune du Lamentin, recense la **mangrove la plus vaste, fonctionnelle et préservée de l'île**, concentrant ainsi les enjeux de conservation les plus importants sur ce milieu particulier.

Corridors trame bleue

- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Réservoirs de biodiversité

- Zones humides
- Cours d'eau remarquables

Continuums naturels supports

- Plans d'eau, lacs, étangs
- Réseau hydrographique permanent

Éléments fragmentants

- Obstacles à l'écoulement
- Bâti
- Voies ferrées
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Lignes électriques

Sources : IGN, DEAL 972, CARMEN 972

Date : 23 / 10 / 2017



UNE TRAME VERTE URBAINE A VALORISER

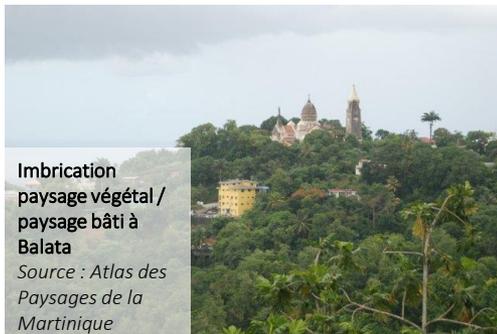
Les berges naturelles de la Rivière Madame à Trenelle-Citron /
Source : Citadia Conseil



■ LA NATURE EN VILLE, UNE RÉALITÉ FOYALAISE

Fort-de-France, la Martinique et les Antilles en général, nourrissent un lien particulier au paysage et au végétal.

- **Un héritage historique** : la population de Fort-de-France est historiquement issue du monde rural et a maintenu cette tradition du lien à la terre par la culture d'espaces jardinés de productions : le **jardin créole** ainsi que des espaces sur les mornes ou dans la ravine. Les habitants profitent des délaissés urbains pour cultiver un espace de productions vivrières.
- **Une approche culturelle** : dans la culture créole les plantes sont dotées de **vertus dans la lutte contre les mauvais sorts**. Cet héritage culturel se retrouve dans la **composition des jardins créoles** : des plantes ornementales sont positionnées à l'entrée de l'espace de production pour éloigner les esprits maléfiques et **dans la composition de la ville**.
- **Une réalité géographique** : la **pente** permet difficilement l'installation humaine pour l'habitat ou l'agriculture et la **nature luxuriante** comble alors chaque vide, **donnant à Fort-de-France cette caractéristique de « ville-végétal » ou « ville-jardin »** - à l'exception du centre ancien plus facilement urbanisable (relief plat) où la présence du végétal est très réduite. **Les ravines et leurs pentes forment alors des pénétrantes depuis les hauteurs naturelles de la commune jusque dans le cœur urbain ancien et le littoral**. Ces axes structurants sont des **vecteurs privilégiés de diffusion de la nature dans la ville**. Toutefois, ce rôle, bien assuré au nord de la ville et jusque dans certains quartiers périphériques, n'est pas réellement rempli dans la ville basse très minéralisée.



Imbrication
paysage végétal /
paysage bâti à
Balata

Source : Atlas des
Paysages de la
Martinique



Ambiance
végétale en cœur
de quartier.

Source : Atlas des
Paysages de la
Martinique

UNE TRAME VERTE URBAINE A VALORISER



Quartier sur morne avec une trame verte urbaine conservée - Vue de Terres Sainville



Quartier sur morne avec une trame verte urbaine à renforcer - Vue du centre ville

Historiquement, culturellement et naturellement présente, la nature perd de sa place dans la composition du paysage, se traduisant spatialement de diverses manières : imperméabilisation des sols au profit de la voiture, cloisonnement des jardins entraînant la disparition de l'ambiance végétale des rues, espaces stériles au pied des nouvelles urbanisations (gazon, stationnement...).

La nature en ville est pourtant un élément de qualification du paysage et de **valorisation des ambiances urbaines (qualités esthétiques, ombrage, rafraîchissement de l'air...)** incitant davantage à la déambulation et au réinvestissement de la ville par ses habitants et usagers. Elle permet également une plus grande acceptation de la densité urbaine par les habitants en leur offrant des espaces de respiration, plus ouverts, ou les perspectives visuelles peuvent s'étendre davantage.

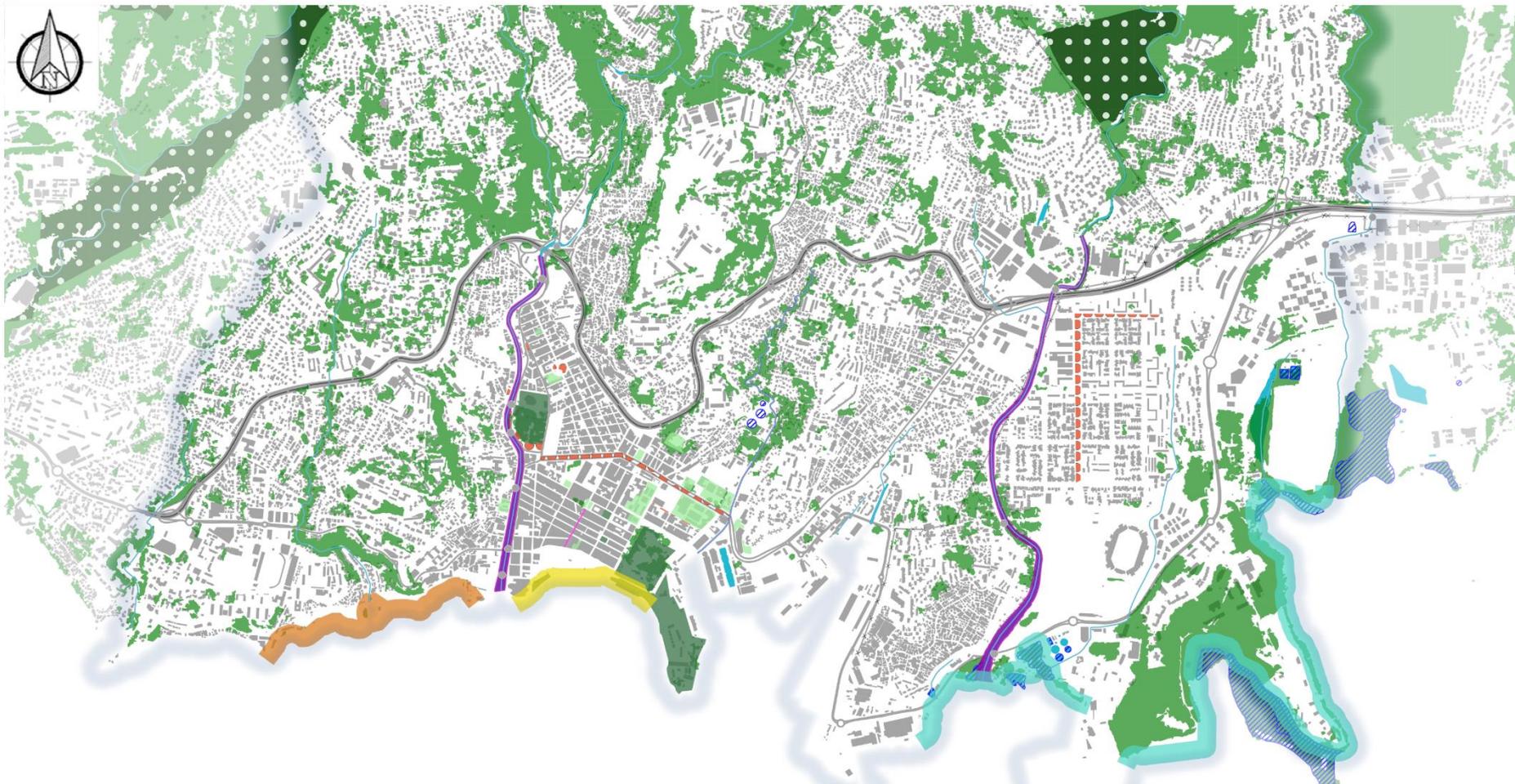
■ UN MAILLAGE ECOLOGIQUE

En centre-ville, les espaces publics aujourd'hui à dominante minérale sont des **opportunités pour renforcer la trame verte urbaine via des éléments paysagers végétalisés valorisants et accueillants pour la biodiversité**. Les **alignements d'arbres** le long des axes structurants sont notamment à renforcer à l'instar des aménagements du boulevard du Général De Gaulle.

Par ailleurs, les berges des rivières Madame, et Monsieur, et autres ravines, peuvent faire l'objet d'une **renaturation par génie végétal**, et ainsi devenir des espaces de vie sociale permettant de retrouver des liens entre les habitants et les cours d'eau. A ce titre, il est noté que la rivière Madame fait l'objet de réflexion en ce sens.

En outre, la ville compte de **nombreuses friches et dents creuses qui sont autant d'opportunités de création de nouveaux espaces verts publics**.

La constitution **d'un maillage vert en ville** permettra ainsi, en sus de la valorisation du cadre de vie, de **rendre l'espace urbain plus perméable et accueillant pour certaines espèces et d'assurer les échanges entre les espaces naturels des reliefs et du littoral**.



TVB urbaine

Zones humides

Réservoir de biodiversité forestier (Montgerald)

Milieux ouverts et forestiers fonctionnels

Espaces publics à valoriser

Accompagnements de voies végétalisés

Cheminement piéton à végétaliser

Parcs et jardins à préserver

Berges à renaturer pour mettre en valeur les canaux

Linéaire littoral à valoriser

Linéaire littoral à végétaliser

Mangroves et zones humides à protéger et restaurer

Éléments fragmentants

Obstacles à l'écoulement

Lignes électriques

Voies routières majeures

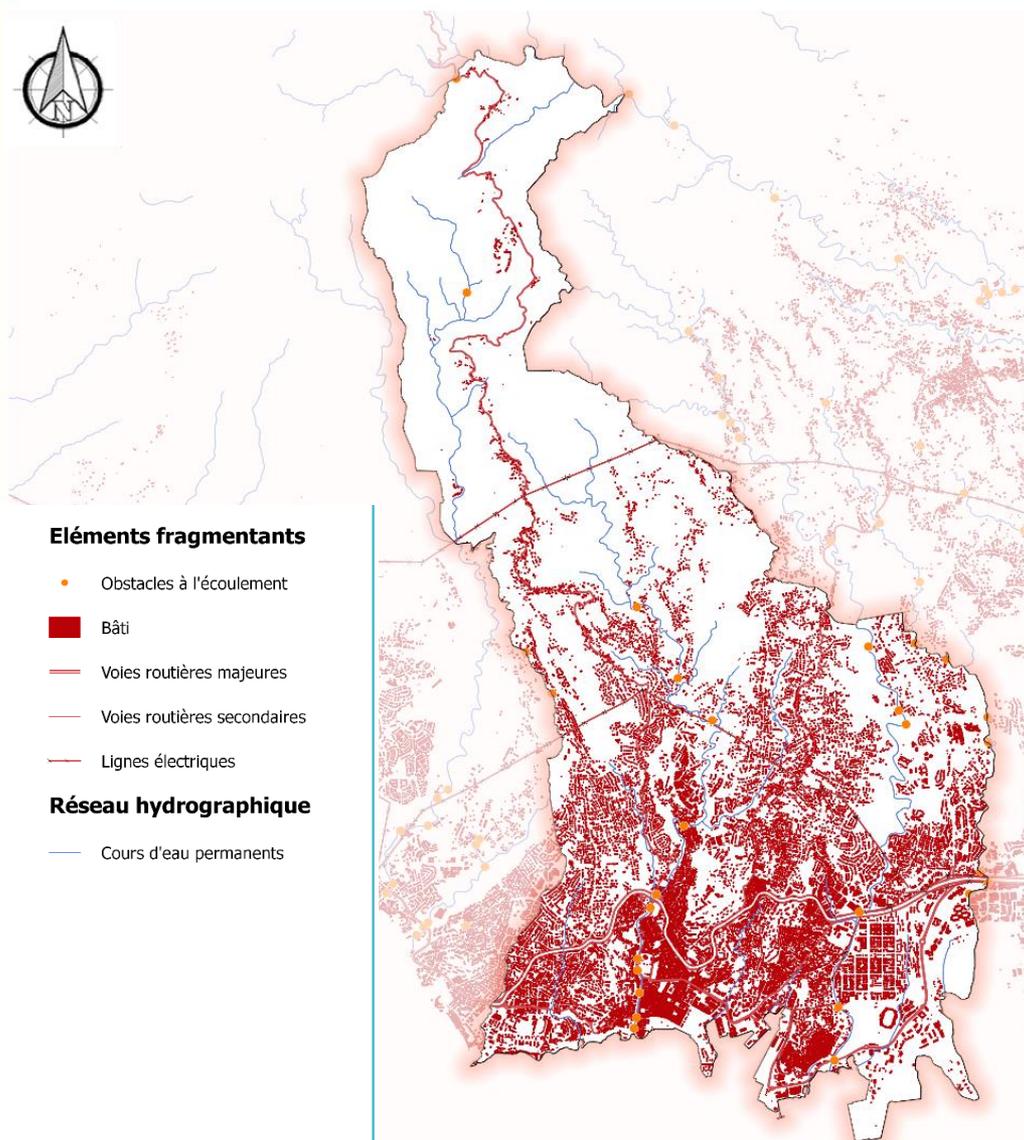
Voies routières secondaires

Bâti

Sources : IGN, DREAL, Etude nature en ville (S. Albicy)

Date : 29 / 11 / 2017





Éléments fragmentants

- Obstacles à l'écoulement
- Bâti
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Lignes électriques

Réseau hydrographique

- Cours d'eau permanents

Sources : IGN, DEAL 972, CARMEN 972



Date : 16 / 10 / 2017

LES ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

■ UN TERRITOIRE FRAGMENTÉ PAR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT...

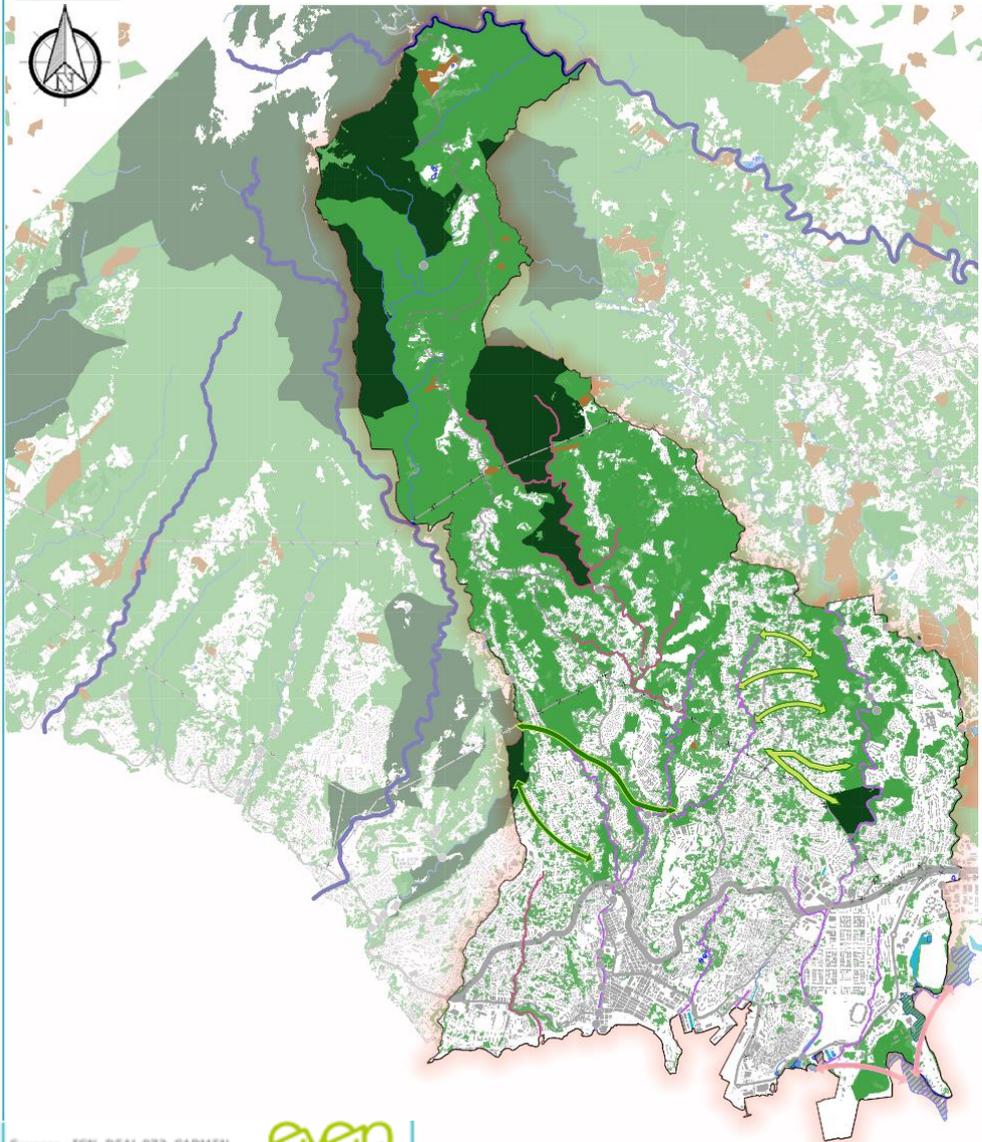
La commune de Fort-de-France est traversée par **4 routes nationales** (RN1, RN3, RN4 et RN9) et la **Rocade** (RD41). Elles **constituent un obstacle fort pour les corridors terrestres**.

Les routes départementales secondaires représentent aussi une contrainte, la RD47 et la RD45 ainsi que la voie communale de la Rodate relie le centre-ville avec les hauteurs de l'île et impactent donc les forêts au nord de Fort-de-France.

■ ... ET LE MODELE DE DEVELOPPEMENT URBAIN DE LA VILLE

Fort-de-France s'est densifiée depuis le littoral en remontant vers les zones boisées. Le **développement a manqué de maîtrise et les sols font aujourd'hui face à une imperméabilisation quasi-totale accentuant les problèmes de ruissellement et érosion mais aussi de glissement de terrain**. En effet, la basse ville est très dense et les crêtes accueillent elles aussi de plus en plus de nouvelles constructions en linéaire. Ces espaces constituent alors de réels obstacles aux déplacements des espèces, d'autant plus marqués dans les cas d'urbanisation linéaire, en réduisant progressivement le nombre et la surface des espaces relais utilisés par les espèces (zones de refuge, de repos, de nourrissage, de reproduction...).

Les milieux naturels sont touchés par cette urbanisation déstructurée et surdensifiée puisque **de moins en moins de place est laissée aux écosystèmes pour maintenir leur équilibre et préserver les populations animales et végétales qui les occupent**. Cette fragmentation accentue la vulnérabilité de la biodiversité unique de la Martinique.



UNE TRAME VERTE ET BLEUE GRADUELLE

Corridors trame bleue

- à préserver
- ↔ à renforcer
- - - à restaurer

Corridors milieux terrestres

- à préserver
- ↔ à renforcer

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

- Milieux forestiers remarquables
- Zones humides
- Cours d'eau remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

- Milieux ouverts et forestiers fonctionnels
- Plans d'eau, lacs, étangs
- Réseau hydrographique permanent

Des milieux cultivés peu fonctionnels

- Cultures (principalement maraîchage et horticulture)

Éléments fragmentants

- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau
- Ligne électrique
- Bâti
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires

UNE VILLE HAUTE PERMEABLE

- Des réservoirs de biodiversité à préserver de l'urbanisation ;
- La rivière Blanche à protéger des pollutions et dégradations de ses écosystèmes.

UNE FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE A PRESERVER DANS LES CONTREFORTS

- Des corridors écologiques permettant le lien entre les milieux naturels encore bien présents à préserver ;
- Des ravines et cours d'eau présentant des ripisylves préservées assurant des coulées vertes descendant sur la ville basse ;

UNE VILLE BASSE QUI DOIT DONNER PLUS DE PLACE A LA NATURE

- Les canaux et leur abords à renaturaliser et ouvrir au public ;
- Des espaces et parcs publics comme réelles opportunités d'aménagements paysagers ;
- Des mangroves à restaurer le long du littoral ;

CONSTATS

UN PATRIMOINE NATUREL QUI S'ARTICULE AUTOUR DES MILIEUX BOISÉS

- Des forêts qui recouvrent 50% du territoire communal et qui ne sont reconnues et valorisées au sein des zonages environnementaux que pour 10% d'entre elles ;
- L'absence de zonage environnemental de protection réglementaire assurant le maintien des espaces naturels ;
- L'absence de milieux ouverts assurant une transition paysagère et écologique entre les boisements et l'urbanisation et permettant une diversité de milieux ;
- Des cours d'eau impactés par les activités anthropiques en perte de fonctionnalité écologique et de qualité chimique ;
- La fragilité des zones humides et du réservoir de biodiversité aquatique ;
- Des connaissances et inventaires naturalistes insuffisants malgré le dynamisme et l'investissement des acteurs locaux ;
- Une faune et une flore endémiques aujourd'hui menacées par les activités anthropiques.
- Une trame verte urbaine à renforcer voire recréer par la valorisation des espaces publics ;

DES ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS ROMPANT LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE

- Un territoire d'une grande richesse écologique néanmoins dégradée par l'urbanisation dense ;
- Des infrastructures routières imperméables aux déplacements de la faune ;
- Des réservoirs de biodiversité parfois sous-pression comme le Montgerald éloigné des boisements remarquables ;
- Des corridors écologiques fragilisés et mités par les projets urbains ;
- Une restauration de la qualité des cours d'eau difficile et coûteuse ;
- Une trame verte urbaine à renforcer voire recréer par la valorisation des espaces publics ;
- Des canaux qui ne sont pas mis en valeur ni intégrés à la vie urbaine.

ENJEUX

- La protection des réservoirs de biodiversité, notamment aquatiques et humides, et l'encadrement des activités impactantes situées à proximité ;
- Le renforcement des corridors écologiques pour ne pas fragmenter les milieux naturels, notamment le Montgerald qui présente un risque fort d'isolement ;
- La lutte contre les espèces envahissantes et la promotion des espèces autochtones végétales dans les aménagements urbains ;
- Le renforcement des zonages environnementaux pour dynamiser les connaissances et la protection de la biodiversité ;
- La restauration de la continuité des cours d'eau et de la qualité chimique et écologique des écosystèmes qu'ils constituent ;
- La valorisation des ripisylves et de leur rôle écologique pour maintenir les espaces relais qu'elles constituent entre les hauteurs et le littoral ;
- Le maintien d'axes de passage le long des grandes infrastructures de transport et la mise en place d'aménagements TVB permettant une meilleure visibilité ;
- La prise en compte systématique de la TVB dans les projets d'urbanisation ;
- La réduction de la consommation d'espace pour l'urbanisation linéaire des hauts de Fort-de-France ;
- Le développement d'une trame verte urbaine par la végétalisation des espaces publics ;
- Le développement d'une trame bleue urbaine par l'ouverture des canaux et cours d'eau au public et l'aménagement de lieux de vie à la fois accueillants et sécurisés pour les populations humaines ;
- La sensibilisation et l'implication des citoyens aux projets de restauration et de valorisation de la biodiversité et des milieux naturels.
- La valorisation de la nature en ville, notamment comme potentiel d'espaces publics et de trame verte urbaine support de biodiversité ;
- Le développement d'une trame bleue urbaine par l'ouverture des canaux et cours d'eau au public et l'aménagement de lieux de vie à la fois accueillants et sécurisés pour les populations humaines.

LE TISSU AGRICOLE FOYALAIS

En 2015, l'activité agricole de la Martinique est essentiellement orientée vers les produits d'exportation, à savoir la canne à sucre et la banane qui représentent plus de 40% de la surface agricole utile (SAU) régionale (Source : IEDOM 2016).

A l'échelle de l'île :

- **25%** de la SAU est consacrée à la culture fruitière de la banane ;
- **31%** de la SAU est dédiée aux surfaces toujours en herbe, servant à l'élevage, la canne à sucre et la banane, et aux surfaces fourragères ;
- **17%** est consacrée à la production de canne à sucre ;
- **12%** est dédiée aux cultures légumières ;
- **3,5%** de la SAU est destinée aux productions spécialisées : cultures florales, ananas, plantes aromatiques à parfum et médicinales (PAPAM), etc.

Parallèlement aux activités de production, l'industrie agroalimentaire représente le second secteur industriel de la Martinique. Les industries agroalimentaires sont néanmoins confrontées à différentes contraintes et notamment la faible taille du marché, induisant une absence d'économies d'échelle. Principalement portée par la production de rhum, la production agroalimentaire se limite à de petites industries de transformation et de conditionnement des produits régionaux. Par ailleurs, la création du **Pôle Agroalimentaire Régional de la Martinique (PARM)** de 2008 a pour ambition de favoriser la transformation et le développement des productions locales (fruits, légumes, pêche - aquaculture et élevage), en développant des produits innovants.

▪ LA FILIÈRE BANANE

La production de la banane occupe un poids majeur dans l'économie agricole martiniquaise, avec près d'un quart des exportations totales. Néanmoins, les conditions climatiques de 2016 ont impacté les filières agricoles de la Martinique et en particulier celle de la banane, suscitant de lourdes pertes. La pluviométrie excédentaire a suscité un recul de la production et de l'exportation de bananes (-10% sur un an).

DONNÉES DE CADRAGE SUR LES FILIÈRES AGRICOLES MARTINIQUAISES

▪ LA FILIÈRE CANNE À SUCRE

En 2015, la production de canne à sucre représente la seconde filière de la Martinique derrière la production de la banane. Elle est cultivée sur une surface fortement contrainte par la concurrence des autres productions agricoles et par l'urbanisation en plaine.

En 2016, après une longue période de replis, la surface agricole dédiée à la culture de la canne se stabilise (+1,8%) autour de 4 000ha à l'échelle de l'île.

Le développement de la filière canne à sucre est portée par la labellisation AOC Rhum de la Martinique qui confère à la région une renommée internationale. Fort-de-France regroupe différentes distilleries qui assurent la transformation des cultures locales. Avec une hausse de la production de rhum de 1,1% en 2015, la production de rhum est la principale activité agroalimentaire de la Martinique, contribuant au développement d'un tourisme à dimension patrimoniale.

▪ LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE MARINE

La pêche en Martinique est une activité artisanale, une activité économique de proximité, générant des emplois à terre dans les domaines de la vente et de la transformation.

8 ports de pêche sont recensés à l'échelle de l'île et 16 Aménagements pour la Pêche d'Intérêt Départemental (APID). A Fort-de-France, deux lieux d'accostage traditionnels sont relevés, l'un à l'entrée de Rivière Madame et l'autre sur le quai ouest dans la zone portuaire de la commune. Un arrêté préfectoral d'octobre 2010 a interdit la pêche dans trois zones précises à l'échelle de la Martinique dont la baie de Fort-de-France, en raison des risques de contamination à la chlordécone.

L'aquaculture est embryonnaire à l'échelle régionale (85 tonnes en 2009) mais s'appuie sur un bassin de consommation important et une demande en augmentation à l'échelle de l'île. Ces deux filières représentent un poids modeste dans l'économie régionale, en regroupant 12% de la richesse générée par le secteur primaire en 2006 et 1,2% de l'emploi martiniquais.

CARACTÉRISTIQUES DU FONCIER AGRICOLE FOYALAIS

Les chiffres clés de l'agriculture foyalaise

3% du territoire classé en zone A du PLU en vigueur (2008)

125 parcelles agricoles recensées sur le territoire foyalais

9 679m² la superficie moyenne des parcelles agricoles

87% des parcelles agricoles disposent d'une surface inférieure à 1 hectare

■ UN FONCIER AGRICOLE RESTREINT ET DIFFUS

D'après le PLU de Fort-de-France, approuvé en 2008, les zones agricoles de la commune représentent une faible part du territoire, à savoir 3% pour 125 parcelles recensées. Ces zones sont majoritairement concentrées au nord de la commune, en troisième couronne.

L'agriculture peut être qualifiée de « résiduelle » au regard de sa faible représentation sur le territoire, mais aussi au regard de la taille moyenne des parcelles agricoles et de leur implantation diffuse sur la commune. En effet, sur les 125 parcelles agricoles recensées sur Fort-de-France, la superficie moyenne des parcelles est de 9 679m² (source : SAFER). La majeure partie des parcelles de la commune présentent une taille inférieure à 1ha (87%).

Par ailleurs, l'activité agricole est fortement contrainte sur la commune de Fort-de-France. D'une part, le relief de la commune, et notamment les pentes rendent difficilement mécanisable l'agriculture. D'autre part la richesse des terres est largement limitée, la présence de morne suscitant des terres volcaniques et la présence d'alluvions sont peu adaptées au développement de l'agriculture. En somme, les terres riches, adaptées à l'agriculture se font rares, sur la commune au regard de son organisation géographique. Par ailleurs, l'urbanisation diffuse sur les mornes et la concentration des activités humaines en plaine limitent également la pérennisation et le développement de l'agriculture.

CARACTÉRISTIQUES DU FONCIER AGRICOLE FOYALAIS

- DES POTENTIALITÉS AGRICOLES VARIABLES ET FORTEMENT CONTRAINTES

Les potentialités agricoles recensées sur la commune de Fort-de-France sont aujourd’hui globalement contraintes et limitées.

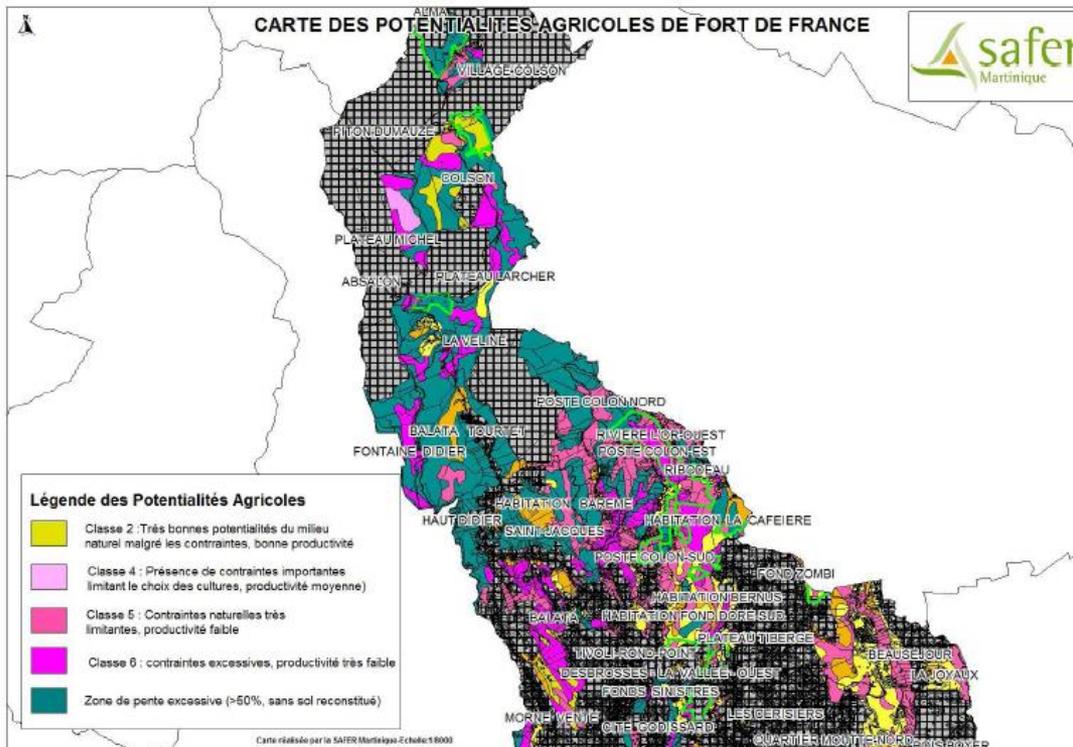
La Safer établit 5 classes de potentialités, réparties selon leur niveau de contraintes et de productivité.

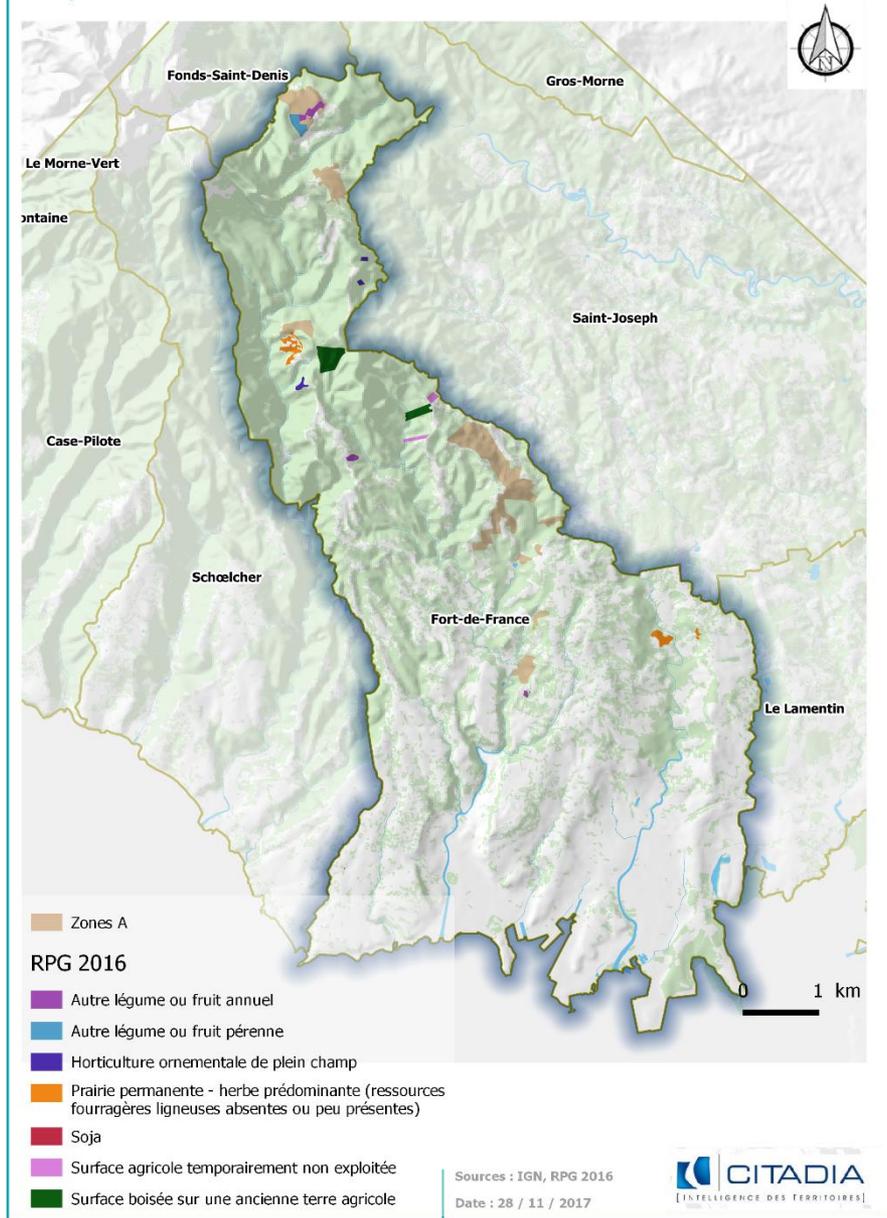
Cette classification met en évidence qu’une grande partie des parcelles agricoles paraissent être contraintes par une pente excessive, notamment en 3^{ème} couronne du territoire.

Les 1^{ère} et 2nde couronnes regroupent des parcelles agricoles de classe 5 (contraintes naturelles très limitantes à la productivité faible) et classe 6 (contraintes excessives, productivité très faible).

Une part très limitée des parcelles agricoles est recensée en classe 2, soit de très bonnes potentialités du milieu naturel malgré des contraintes et une bonne productivité.

Un grand tènement est notamment identifié en classe 2 dans le quartier Piton Dumauze.





LES ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES DES EXPLOITATIONS

■ DES EXPLOITATIONS VARIÉES

Le registre parcellaire graphique (RPG) traduit la diversité des exploitations agricoles à l'échelle de Fort-de-France.

Une part significative des exploitations agricoles est occupée par des espaces boisés. En effet, en 2016, **13% des exploitations agricoles présentent des surfaces boisées**. Cette caractéristique souligne la nécessité d'un travail partenarial entre l'ONF et la DAAF dans le cadre de la révision du PLU, pour conjuguer la préservation des espaces boisés et le maintien des espaces agricoles.

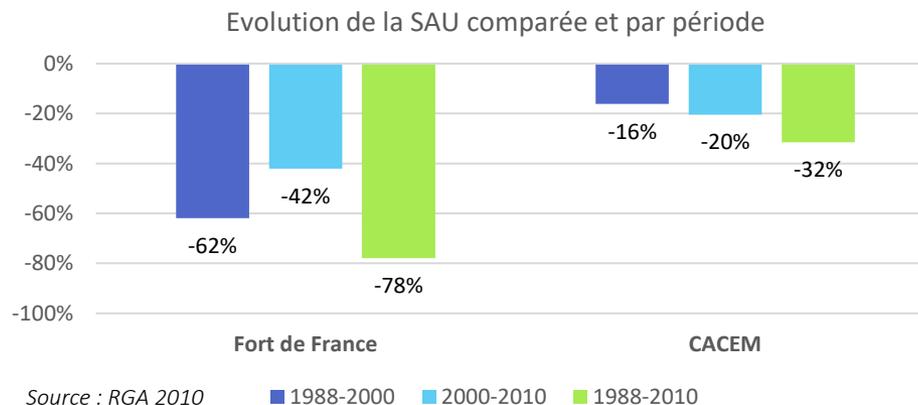
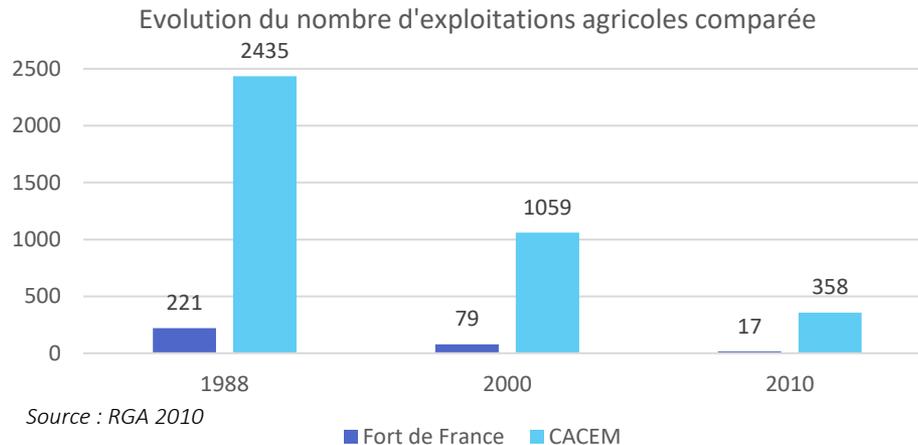
La sole agricole dédiée à l'élevage est importante à l'échelle de la commune puisque **8,5 ha** (soit 25% de la surface des exploitations totales) sont consacrées aux prairies permanentes.

La production de légumes et fruits représente 8ha de surfaces agricoles, soit 23% en 2016.

Enfin, **12,7ha soit 8% des parcelles agricoles sont temporairement non exploitées**. Elles représentent un potentiel important en matière de reconquête de terres agricoles. Le réinvestissement de ces terres constitue un levier important en faveur des activités productives et procure une alternative durable au défrichement d'espaces boisés et naturels.

Source : Registre parcellaire graphique (RPG 2016) : ilots déclarés à la PAC

EVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS



Définition

L'Unité de Travail Annuel est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole.

La Superficie Agricole Utilisée représentent les terres labourables, les superficies des cultures permanentes, les superficies toujours en herbe, les superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

■ UNE DIMINUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS

En 2010, **17 exploitations agricoles** ont été recensées sur le territoire de Fort-de-France, représentant 5% des exploitations recensées à l'échelle de la CACEM (358 exploitations en 2010). **Ces exploitations ont reculé de 92% entre 1988 et 2010, soit une perte de 204 exploitations en 20 ans.** Cette tendance à la diminution s'est accélérée au cours des dix dernières années (-78% entre 2000 et 2010 contre -64% entre 1988 et 2000).

Par ailleurs, le rôle du secteur primaire dans l'emploi et le tissu économique de Fort-de-France a considérablement reculé ces dernières années :

- En 2014, l'emploi agricole représentait 253 emplois, soit 1% de l'emploi de la commune de Fort-de-France. Une diminution de 6% des emplois agricoles a été constaté, soit une perte de 15 emplois ;
- Parallèlement, les Unités de Travail Agricole ont diminué de 93% entre 1988 et 2010.

■ UN RALENTISSEMENT DE LA DIMINUTION DE LA SAU

En 2010, la superficie agricole utilisée sur la commune de Fort-de-France est estimée à 70ha. Cette SAU présente une nette diminution entre 1988 et 2010, passant de 318 ha en 1988 à 70ha en 2010, soit -78%. Cette tendance à la diminution est toutefois plus modérée entre les années 2000 et 2010 (-42%) que sur la période 1988-2000 (-62%).

La tendance est inversée à l'échelle de la CACEM, avec une diminution de la SAU qui s'accélère au cours des 10 dernières années. Fort-de-France représente seulement 2% de la SAU de la CACEM en 2010 contre 7% en 1988.

VERS UNE AGRICULTURE URBAINE DE PROXIMITÉ

■ L'AGRICULTURE URBAINE : JARDINS CRÉOLES ET CIRCUITS COURTS

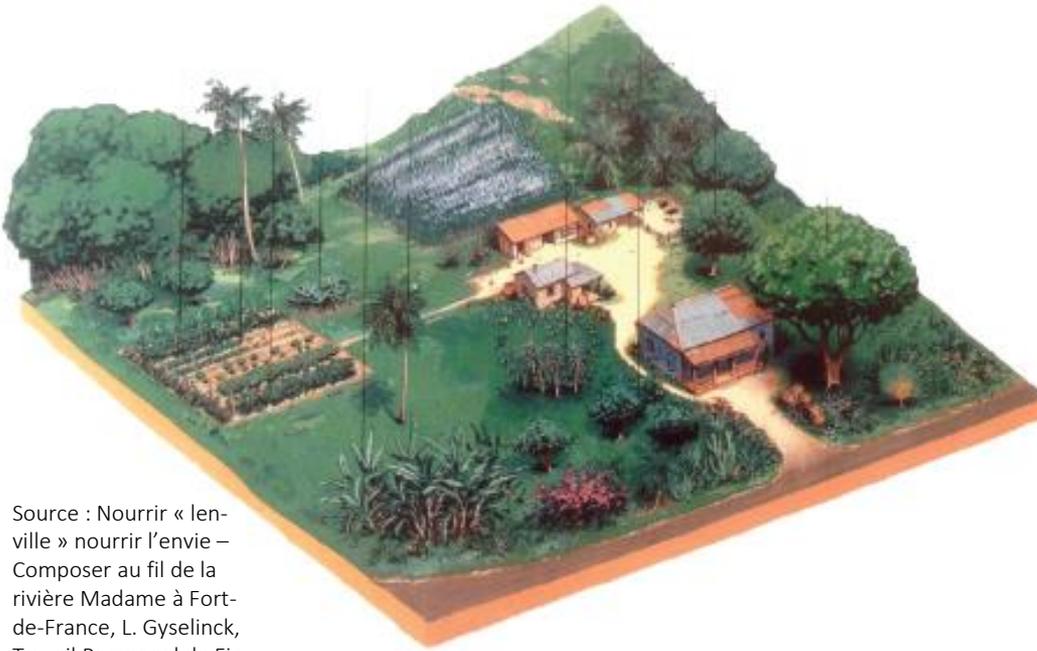
Les jardins créoles sont ponctués sur le territoire de Fort-de-France aux environs des équipements structurants et du centre-ville, tels que la mairie, les écoles ou le relais administratif de Dillon.

Le maillage de jardins créoles fayolais est aujourd'hui particulièrement représenté sur les quartiers de Trenelle, Didier – Cluny en première couronne et les Terres Sainville – Rive droite au cœur de la ville basse.

Généralement implantés sur de petites surfaces, les jardins créoles présentent des espèces aromatiques, fruitières, thérapeutiques et d'agrément typiques de la région (piment, thym, dachine, ibiscus, orchidées, etc.).

Héritage de l'histoire rurale de l'île, le jardin créole constitue un important support de le lien social dans les quartiers de la commune, assure une fonction vivrière (autoconsommation) et permet également de préserver des espaces de respiration non bâtis en cœur de ville.

En sus de la pérennisation de la trame de jardins existants, le développement d'espaces dédiés dans les nouvelles opérations d'aménagement constitue un enjeu important dans les années à venir. Il s'agit notamment d'intégrer des espaces de convivialité mais également de favoriser le développement de circuits agricoles locaux, en lien notamment avec les marchés du centre-ville.



Source : Nourrir « len-ville » nourrir l'envie – Composer au fil de la rivière Madame à Fort-de-France, L. Gyselinck, Travail Personnel de Fin d'Etude, 2016



Parterre cultivée et arbres à pain à Trenelle – Crédits photos : Jean-Valéry Marc 2007 - Le jardin créole à Fort-de-France : stratégie de résistance face à la pauvreté ? Revue VERTIGO, mai 2011.

CONSTATS

- Des surfaces agricoles résiduelles au regard des contraintes géographiques et l'urbanisation de la commune ;
- Un foncier agricole diffus, localisé en seconde et troisième couronne de la commune ;
- Des parcelles agricoles de petites tailles ;
- Des potentialités agricoles restreintes, par différentes contraintes naturelles et d'urbanisation;
- Une part importante de parcelles agricoles boisées ;
- Des terres agricoles essentiellement occupées par les activités d'élevage ;
- La présence de terres non exploitées et de friches agricoles, comme potentiel de reconquête ;
- Une tendance au recul du secteur primaire au sein des emplois et du tissu économique foyalais ;
- Un maillage important de jardins créoles dans les quartiers.

ENJEUX

- **L'amélioration des conditions de fonctionnement des exploitations existantes et le soutien aux filières de production :**
 - La préservation à long terme des terres agricoles bénéficiant d'un potentiel agronomique favorable ;
 - L'arrêt de l'urbanisation diffuse et du mitage résidentiel en 2nde et 3^{ème} couronne par la définition d'une limite durable au développement urbain ;
 - La mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement – d'équipement des surfaces agricoles en faveur du développement du terroir (irrigation, désenclavement, etc.) ;
- **Le redéploiement du foncier agricole foyalais :**
 - La réintroduction d'activités sur les terres agricoles en friche ou non exploitées ;
 - La reconquête d'espaces à vocation agricole en frange d'urbanisation et sur les secteurs bénéficiant de conditions d'exploitation favorables.
- **Le développement d'une agriculture urbaine de proximité :**
 - L'introduction d'espaces de productions agricoles dans les quartiers et le développement de jardins créoles dans les projets d'aménagement ;
 - Le promotion de nouveaux modes de commercialisation des productions agricoles, en faveur de la valorisation du terroir et de la redynamisation du tissu économique, social et commercial des quartiers foyalais.



Partie 1

Volet 2

UN CADRE URBAIN A
REPENSER AU SERVICE D'UN
CADRE DE VIE DE QUALITE ET
D'UNE URBANITE
RENOUVELEE

PAYSAGE URBAIN ET PATRIMOINE BATI



Des formes urbaines liées aux reliefs, Even Conseil

DES ENTITÉS PAYSAGÈRES AU CROISEMENT DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE URBAINE

■ DES ENTITÉS PAYSAGÈRES CONDITIONNÉES PAR L'OCCUPATION HUMAINE

Fort-de-France est une ville qui s'est construite en lutte incessante contre la nature (assèchement des mangroves et zones humides), donnant naissance à une ville où nature et urbanité se juxtaposent et s'entremêlent.

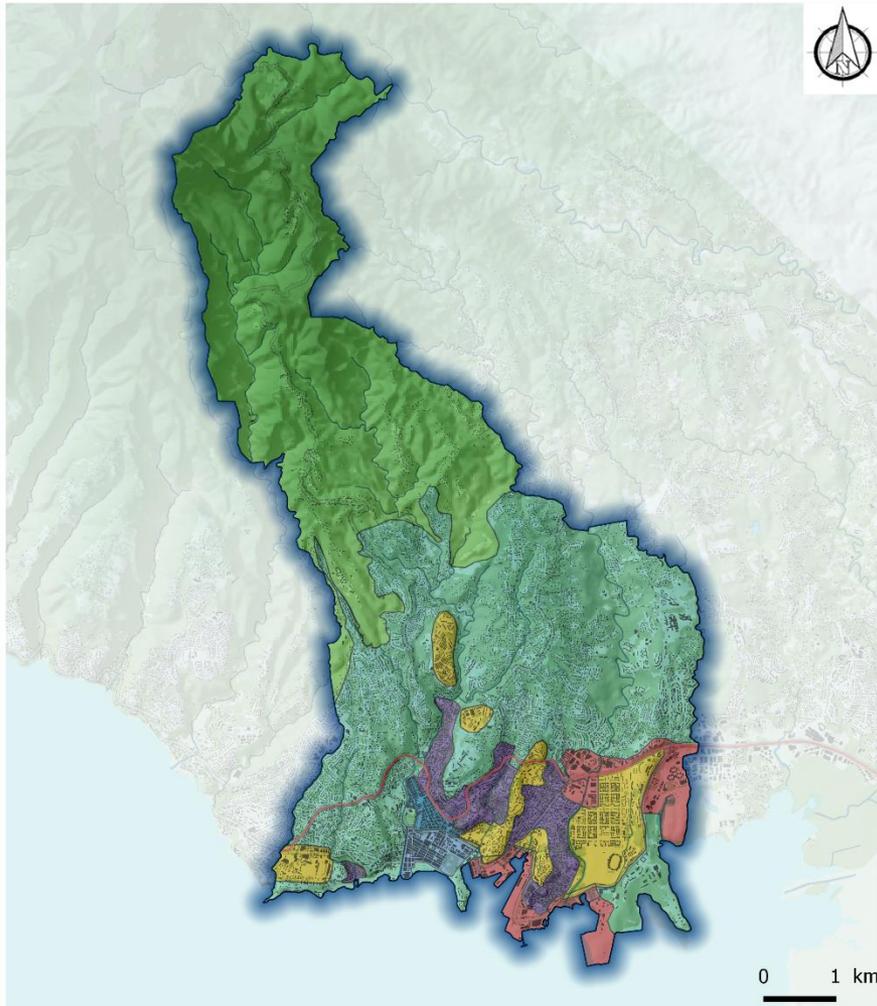
Cette dichotomie ville/nature est particulièrement lisible encore aujourd'hui à l'échelle du grand paysage entre la ville basse dense et les hauteurs faites de nature sauvage ; tout comme à une échelle plus fine du paysage où les quartiers d'habitats se juxtaposent avec une nature luxuriante, particulièrement sur les coteaux et les mornes, où l'urbain et le végétal s'entrechoquent, s'entremêlent pour ne former qu'un.

Les entités paysagères, ici plus qu'ailleurs, sont intimement liées aux quartiers et à l'attachement populaire qui définissent l'identité communale par une multitude d'identités locales.

C'est ainsi que les entités paysagères seront abordées, par un croisement entre le socle géographique et l'histoire urbaine formant une morphologie urbaine spécifique et identitaire à chaque espace permettant d'aborder les problématiques propres à chaque typologie.

« Au cœur ancien : un ordre clair, régenté, normalisé. Autour : une couronne bouillonnante, indéchiffrable, impossible, masquée par la misère et les charges obscurcies de l'Histoire. Si la ville créole ne disposait que de l'ordre de son centre, elle serait morte. Il lui faut le chaos de ses franges. C'est la beauté riche de l'horreur, l'ordre nanti du désordre. C'est la beauté palpitant dans l'horreur et l'ordre secret en plein cœur du désordre. Texaco est le désordre de Fort-de-France ; pense : la poésie de son Ordre. »

Patrick Chamoiseau, Texaco, Gallimard 1992



- Le damier régulier
- Terres saines
- Les lakous labyrinthiques
- Les grands ensembles
- Les paysages d'infrastructure
- Les quartiers résidentiels et lotissement
- Les espaces de nature sur les contreforts des pitons du Carbet

Sources : Even Conseil, Atlas des Paysages de Martinique (2012), AVAP de Fort de France (2016), IGN.

Date : 30 / 11 / 2017



DES ENTITÉS PAYSAGÈRES AU CROISEMENT DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE URBAINE

7 ENTITÉS PAYSAGÈRES AUX MORPHOLOGIES CONTRASTÉES

Les entités regroupent des morphologies et des typologies de paysages semblables, ces grandes entités sont divisées en unités qui témoignent de la richesse et de la diversité des paysages foyalais.

La description des entités reprend des éléments énoncés dans l'Atlas des Paysages de Martinique élaboré en 2012 par l'agence Folléa-Gautier paysagistes-urbanistes, ainsi que des citations de Laurent Charré (architecte-urbaniste) et Albert Flagie (anthropologue) spécialiste des formes urbaines martiniquaises et caraïbéennes.



- Pitons du Carbet
- Mornes habités
- Plateaux urbanisés
- Coteaux abrupts
- Plaine alluviale / centre historique

Lecture du grand paysage, Lucie Gyselinck- paysagiste DPLG, Travail Personnel de Fin d'Étude (2016)



DES ENTITÉS PAYSAGÈRES AU CROISEMENT DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE URBAINE

// Le Damier régulier

Le plan quadrillé de Fort-de-France est établi en 1668 par Pélissier et aurait été approuvé par Colbert en 1671. La ville s'implanta lentement sur le marécage asséché, les colons devaient respecter le plan d'alignement, le fort Saint Louis est terminé en 1672. Extrait de l'AVAP, E. Blanc D. Duche, 2016

« Le damier régulier a organisé le développement de la ville pendant 200 ans, jusqu'à ce que l'afflux de population, provoqué par la destruction de Saint-Pierre en 1902, le déborde. » Extrait de l'Atlas des Paysages, Folléa-Gautier.

Son histoire en fait un lieu de concentration de patrimoine important. Cependant il souffre aujourd'hui d'un défaut d'attractivité et d'animation le soir, en étant déserté des habitants. Les déplacements piétons et modes doux peu évidents et l'absence d'espace public fédérateur participent à ce déficit d'image. Des projets de requalification et revalorisation tendent à en refaire un cœur urbain pleinement vivant (requalification des espaces publics des rues au bénéfice des piétons, réhabilitation du patrimoine bâti, y compris par la couleur dans l'architecture, reconquête du bord de mer : Savane et Malecon).



Le Damier et ses rues rectilignes, Even Conseil / Folléa-Gautier

DES ENTITÉS PAYSAGÈRES AU CROISEMENT DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE URBAINE

// Terres Sainvilles

Terres Sainvilles, contrairement aux autres quartiers, s'est créé en prolongement du damier du centre-ville en suivant son tracé régulier.

D'après Laurent Charré et Albert Flagie, « *ce nouveau quartier est remarquable aujourd'hui encore en ce sens qu'il accueille des populations relativement modestes dans des formes urbaines et architecturales créoles, proches du damier, denses et continues, en liaison directe et organique avec le centre colonial. Ici, les immeubles de rapport côtoient sans difficulté les cases, plus ou moins durcies et implantées à l'alignement, dans une réjouissante confusion où se maintiennent d'évidentes possibilités de densification de la ville sur elle-même. Bien que très central, le quartier reste un secteur résidentiel à la différence du damier colonial quasi désert et, à ce titre, sa composition sociale et son fonctionnement urbain sont exceptionnels dans les Antilles françaises* ».



Une organisation sur le plan du damier avec un potentiel de densification plus important mais une précaution à avoir vis-à-vis du caractère patrimonial de certaines constructions, Even Conseil

Carte IGN de 1955, illustration extraite de l'AVAP (E. Blanc D. Duche, 2016)

DES ENTITÉS PAYSAGÈRES AU CROISEMENT DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE URBAINE

// Les quartiers d'habitat spontané



Morne Tartenson, Even Conseil



Imbrication bâti-végétal, Folléa-Gautier

Fort-de-France désigne, à proprement parlé, le centre ancien. Les autres quartiers conservent leurs toponymies propres, permettant d'identifier chaque quartier et ses habitants : Trenelle, Texaco, Didier, Sainte-Thérèse, etc.

A 'l'En-ville' des quartiers du centre s'opposent les labyrinthes de lakous, marginalisés et isolés, juste autour du centre-ville. Ces quartiers auto-construits, qui ont fait l'objet d'une progressive durcification au cours des dernières décennies, marquent le paysage urbain en conquérant les pentes des mornes même les plus raides et les plus inconfortables. (...) Les plus « spectaculaires » de ces quartiers dans le grand paysage Foyalais sont ceux de Trenelle et Citron, construits à partir de 1958, qui couvrent densément et régulièrement un grand pan de pente, bien visibles depuis le centre-ville comme depuis la rocade. Il faut citer aussi Volga-Plage, qu'Aimé Césaire n'a pas rasé mais transformé, conscient du caractère particulier et identitaire des lakous malgré l'insalubrité de l'habitat. Extrait de l'Atlas des Paysage, Folléa-Gautier.

Pour Laurent Charré et Albert Flagie, « le labyrinthe est constitué d'une unité de base, la ruelle ou l'impasse (la cour ou lakou) où s'installent à l'alignement ou presque des habitations, des cases en quasi-mitoyenneté sauf pour laisser place à de fines fentes pratiquement inaccessibles et surtout à des venelles, sans issue en général, juste assez larges pour évacuer le corps d'un mort, elles-mêmes reliées à d'autres venelles perpendiculaires desservant d'autres cases en second rideau. L'ensemble constitue un réseau dense, d'une extraordinaire complexité topologique, s'insinuant au cœur de la ville.(...) Espace resserré et protégé du soleil, offrant des zones d'ombre et de fraîcheur au promeneur, ventilé par la multitude des venelles où l'air se déplace, peu mais sans cesse, entre les façades différemment exposées, régulé encore par les arbres et les plantes qui peuplent chaque jardin et signalent les entrées, le labyrinthe constitue aussi un territoire régi par une cosmogonie particulière qui s'exprime dans des dispositifs symboliques de plantations spécifiques destinées à éloigner de la maison toute intrusion maléfique, esprits et âmes errantes, mauvais sort et sorcellerie. Le labyrinthe se présente donc comme un espace de protection contre les agressions extérieures. Il est comme le damier un espace pourvu de propriétés tactiques, défensives cette fois. »

Cette « mangrove urbaine », métaphore développée par Serge Letchimy et racontée par P. Chamoiseau dans son roman « Texaco », a, de par cette « notoriété », bénéficié d'une réhabilitation attentive et en douceur de ses quartiers, théorisant et popularisant les pratiques de la municipalité de Fort-de-France sous l'impulsion d'Aimé Césaire.



Des architectures impactantes dans le paysage, Folléa-Gautier



DES ENTITÉS PAYSAGÈRES AU CROISEMENT DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE URBAINE

// Les grands ensembles des années 1960-70

Dillon, Floréal, Bon Air forment des grands ensembles caractéristiques des années 1960-1970. Ils présentent des travers propres à l'urbanisme de l'époque : en rupture forte avec le contexte, ils s'imposent fortement dans le grand paysage urbain, notamment de par leurs grandes hauteurs. Mais surtout ils **apparaissent coupés du reste de la ville, isolés, dépourvus d'aménagements paysagers et de plantations de qualité**, envahis de stationnements. *Extrait de l'Atlas des Paysages, Folléa-Gautier*



Perception différente de deux rues au gabarit similaire à Dillon, l'apport du végétal dans le traitement qualitatif de l'espace (droite), Even Conseil

Il est à noter cependant que le quartier Bon Air fait l'objet d'un **projet de renouvellement urbain conséquent**, qui modifiera la physionomie de ce quartier et son fonctionnement, en se positionnant comme le **1^{er} écoquartier caribéen**.



Les grands ensembles de Dillon (gauche) offrant une qualité urbaine par le végétal et le traitement des limites en comparaison à ceux de Floréal (droite), Even Conseil

DES ENTITÉS PAYSAGÈRES AU CROISEMENT DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE URBAINE

// Les quartiers résidentiels et lotissements



ZAC Etang z'Abricot en devenir, Even Conseil



Quartier résidentiel à l'ambiance verte et fraîche mais mitant le paysage, Folléa-Gautier

Ils se sont fortement développés au milieu des années 70-80, principalement sur les plateaux profitant de l'air moins étouffant que dans l'en-ville, ainsi que de **la planéité permettant des opérations de lotissements réguliers et planifiés**. Les ravines et zones de forte pente conservent leur caractère boisé et naturel. Les constructions s'étendent généralement le long des routes. Elles ont conditionnées les premières installations de villas au début du XXème siècle, l'urbanisation s'est étendue ainsi que le maillage viarie créé spécialement pour l'opération urbaine.

Des quartiers anciens de villas et maisons individuelles présentent **une valeur patrimoniale formée par la construction dans son écrin paysager du jardin où l'un et l'autre sont indissociables**, il s'agit de : quartier de la Redoute, Bellevue, Clairière, la route de Didier.

« Le mythe de la maison individuelle et du retour à la campagne comme moyen d'échapper à l'inconfort et à l'insécurité des villes va conduire les classes moyennes à s'installer progressivement à l'extérieur de l'agglomération, et même de la conurbation créée avec Le Lamentin, autour des bourgs où se multiplient les lotissements et aussi un peu partout dans les communes rurales dans un mouvement de mitage du paysage pour finir par mettre en place une seconde couronne, et parfois une troisième couronne, physiquement détachée mais fonctionnellement dépendante de la conurbation. » Laurent Charré et Albert Flagie.

L'évolution de ces espaces est particulièrement sensible dans le paysage. A la fois car il participe à l'écrin paysager et boisé qui caractérise Fort-de-France mais aussi par leur situation en point haut les rendant particulièrement perceptibles dans le grand paysage. La cohérence des volumes et leurs insertions dans un paysage pré-existant doit être une priorité dans toute réflexion d'un projet de lotissement.



Le Sacré-Cœur de Balata, Folléa-Gautier

DES ENTITÉS PAYSAGÈRES AU CROISEMENT DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE URBAINE

// Les espaces de nature sur les contreforts des Pitons du Carbet

Cet espace de nature, au cœur du Parc Naturel Régional, est un lieu d'une **grande richesse patrimoniale**, à la fois pour sa **biodiversité** comme ses architectures.

Les **nombreux lieux d'intérêts** tels que le Sacré-Cœur de Balata, le Jardin de Balata, les itinéraires de randonnées au départ de l'ancien centre thermal, la route touristique de la Trace **en font un lieu d'attractivité touristique**.

Cette entité se décompose en **deux grandes unités paysagères** :

- La **montagne rurale**, faite de mornes anciennement occupés par l'agriculture. La déprise agricole du secteur laisse place aujourd'hui à de nombreuses friches, prenant l'aspect de « montagne habitée » avec des constructions éparses le long des voies, qui sont le plus souvent en ligne de crête offrant donc des vues ouvertes sur des vallonnements boisés depuis celle-ci. Elles sont également fortement perceptibles dans le grand paysage entraînant un phénomène de co-visibilité.
- La **forêt tropicale**, à une altitude généralement supérieure à 300m. Le couvert végétal est dense, avec de fortes pentes, supérieures à 50% pour certaines. Les ouvertures sur le paysage sont rares, ce qui en fait plutôt un paysage de l'intimité ; seul les lignes de crête profitent de vues panoramiques qu'empruntent les chemins de randonnées.

DES ENTITÉS PAYSAGÈRES AU CROISEMENT DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE URBAINE

// Les paysages d'infrastructures



Les infrastructures du port, un paysage délaissé, Even Conseil



Un gabarit autoroutier dans une trame urbaine, Folléa-Gautier



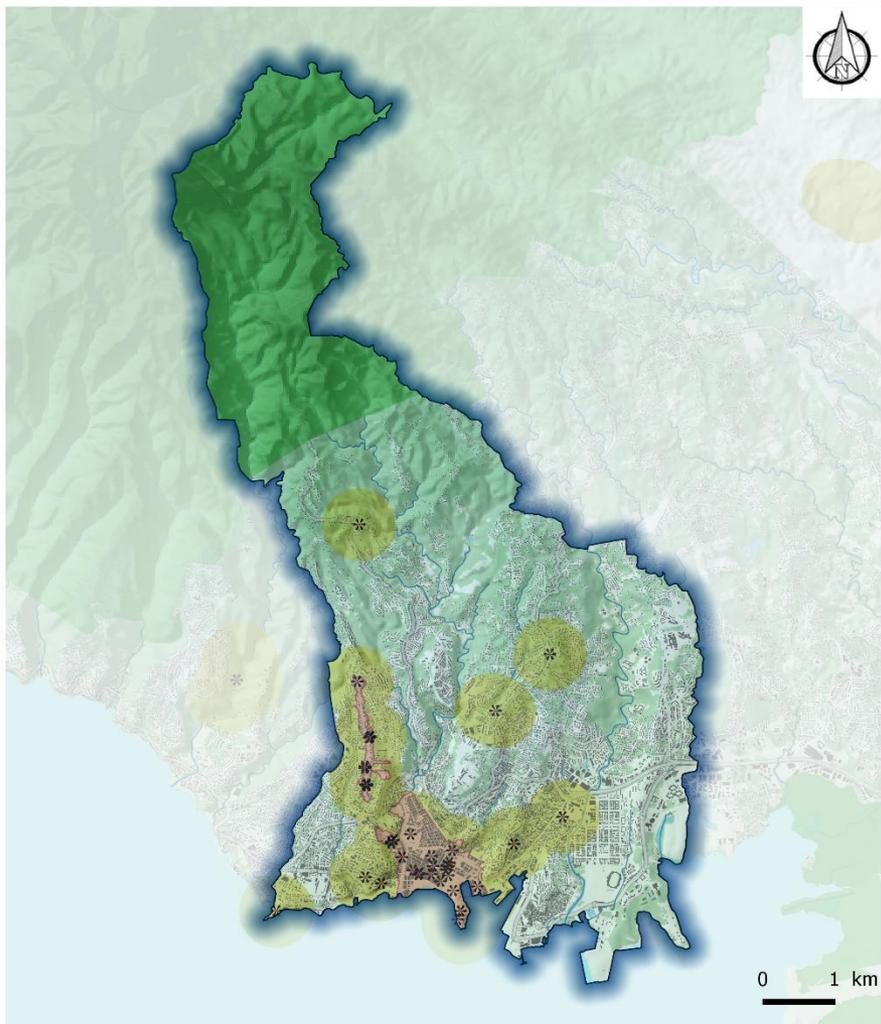
Activités commerciales en bordure de la Rocade (droite), Folléa-Gautier

Ils se composent de deux espaces particuliers : le port et la rocade. Ces espaces dépassent l'échelle humaine et en font des lieux hostiles pour l'Homme dans le sens où l'usage de ces espaces est contraint et limité en termes de mobilité ou de fonctionnalité. Le port reste peu perçu depuis la ville mais constitue cependant une des perceptions majeures depuis la mer et l'arrivée en bateau. Il est également très visible depuis la Rocade.

La rocade sinue sur les pentes, traversant la ville d'Est en Ouest avec pour conséquence de former une véritable coupure au sein des tissus habités qu'elle traverse. Une brutalité qui s'impose à la trame urbaine séparant le centre, qu'elle borde, des autres quartiers, en balcon sur celle-ci. Elle offre également des vues remarquables sur le grand paysage et la baie qui en font une promesse d'un futur axe apaisé.

Les abords de la rocade sont également les lieux privilégiés pour l'implantation de zones commerciales et d'activités banalisant un peu plus le paysage. « Ce paysage anti-urbain est d'autant plus prégnant qu'aucun soin n'est apporté à la lisibilité du tracé urbain, à la qualité des réseaux, en particulier le maillage viaire et les stationnements en mauvais état, aux aménagements paysagers et à l'intégration de bâtiments qui relèvent plus du hangar amélioré dont on aurait jeté une poignée comme des morceaux de sucre que d'une quelconque architecture. (...) Ces galeries sont surtout le signe inquiétant pour l'avenir urbain de la Martinique de l'acclimatation, réussie plus qu'ailleurs en France, des pires formes de la ville dite émergente, où les classes moyennes martiniquaises oublient tout à la fois leur histoire et leur climat, leurs concitoyens, leurs paysages et leur ville. » Laurent Charré et Albert Flagie.

Les zones industrielles et commerciales s'allongent le long de la Rocade devenue intra-urbaine dans sa position et ses usages, mais restée autoroutière dans son image et son fonctionnement.



* Monument historique classé et inscrit

Site Patrimonial Remarquable

Périmètre de protection des monuments historiques (500m)

Parc Naturel Régional

DAC Martinique, DEAL
Martinique, IGN

Date : 30 / 11 / 2017

even
Conseil

UNE RICHESSE PATRIMONIALE

■ UN PATRIMOINE INSTITUTIONNEL IMPORTANT ET DIVERSIFIÉ

Fort-de-France dispose d'une grande richesse patrimoniale. Si le patrimoine très ancien est limité compte tenu des différentes catastrophes naturelles, la richesse patrimoniale permet à Fort-de-France d'étudier la mise en place d'un **Site Patrimonial Remarquable sur son centre ancien et Didier**, et de mettre en place des protections dans le PLU.

L'AVAP, qui se transformera en Site Patrimonial Remarquable, a été révisée en 2016. Elle recense les constructions les plus intéressantes au titre du patrimoine ainsi que les typologies et matériaux identitaires, préconisant des règles spécifiques de préservation du patrimoine.

Le territoire communal dispose notamment de :

21 constructions labellisées
« Patrimoine du XXème siècle »

6 monuments historiques classés

24 monuments historiques inscrits

Le label « Patrimoine du XXème siècle » n'est pas une protection mais un outil de mise en valeur en vue d'assurer la préservation de la construction. Il concerne des bâtiments récents dont la contemporanéité ne justifie pas aujourd'hui un classement au titre des monuments historiques, mais pouvant potentiellement y prétendre par la suite. Ce label vise à préserver les caractéristiques du bâti par des conseils et des informations sur l'architecture, les caractéristiques et matériaux de l'époque de construction, notamment dans le cadre de rénovation ou transformation.

Quelques architectures du patrimoine institutionnel,
illustrations extraite de l'AVAP (E. Blanc D. Duche, 2016)



En haut : le Fort Saint-Louis (Monument Historique)

Au centre : (gauche) la Cathédrale (monument historique) – (droite) le maison des syndicats (label XXe)

En bas : la cour de l'ancien palais de justice



UNE RICHESSE PATRIMONIALE

■ LES TYPOLOGIES IDENTIFIÉES DANS L'AVAP (2016)

Les matériaux de constructions :

- **Les maçonneries massives** : constituées par la pierre volcanique, hordées et enduites de chaux. Elles servaient à la construction de bâtiment entier ou seulement des soubassements (notamment des maisons en bois) ;
- **Les constructions en bois** : formées d'une ossature poteaux-poutres assemblées, avec généralement un bardage de la façade, accompagnées d'éléments de modénature. Il existe également quelques exemples en pisé (un tressage végétal enduit de terre et badigeonné de chaux) ;
- **La construction à ossature métallique** : préfabriquée et acheminée depuis la métropole, elle était réservée à quelques grands édifices publics ;
- **La construction en brique** : peu présente sur le territoire.

Les toitures : « Les volumes traditionnels sont à deux ou quatre pentes d'environ 30° pouvant aller jusqu'à 40°. La toiture débord en façade pour la protéger du soleil, elle peut être complétée par un auvent sur la longueur de la façade, de la largeur du balcon quand il existe. On trouve souvent une rupture de pentes entre le volume principal et les auvents, les vérandas ou les annexes. En pignon, le toit débord également assez largement, afin de protéger les bardeaux de bois. » extrait de l'AVAP (2016)

L'adaptation au climat : « La ventilation est une priorité, bien prise en compte dans les constructions traditionnelles urbaines (faible épaisseur des bâtiments induisant une double exposition des logements, passage latéral permettant d'ouvrir la maison sur trois façades, présence d'une cour plantée...). La densification, induisant l'épaississement des constructions (fermeture des galeries ou adjonctions nouvelles), l'implantation sur deux mitoyennetés latérales et l'occultation totale des cours sont allés à l'encontre de ces principes et ont suscité l'usage de climatiseurs. » extrait de l'AVAP (2016)

Les principales typologies architecturale, illustrations extraite de l'AVAP (E. Blanc D. Duche, 2016)



La maison urbaine à rez-de-chaussée



La maison urbaine ou le petit immeuble à étages



L'architecture moderniste



Les villas



Les équipements

UNE RICHESSE PATRIMONIALE

LES TYPOLOGIES IDENTIFIÉES DANS L'AVAP (2016)

Le diagnostic de l'AVAP met en avant plusieurs typologies bâties :

- **La maison urbaine à rez-de-chaussée** : une spécificité des Terres-Sainville, les constructions sont en bois reposant sur une base maçonnée pour isoler de l'humidité. Elle s'inspire d'un motif rural pour l'adapter dans un contexte urbain.
- **La maison urbaine ou le petit immeuble à étages** : cette forme urbaine résulte de la densification de Fort-de-France combinée à la faible largeur du parcellaire obligeant à monter en hauteur, c'est la forme principale que l'on retrouve dans le centre ancien.
- **La villa** : initialement implantés dans les espaces périphériques, la densification et le renouvellement urbain en font aujourd'hui des éléments inclus dans la trame du centre. Elles sont implantées en retrait de l'alignement ménageant un jardin en fronton de la façade principale ainsi qu'un jardin en arrière qui ont aujourd'hui pratiquement tous disparus. La route de Didier se caractérise par une forte présence de villas de style et époques différentes (traditionnelle et moderne).
- **L'architecture moderniste** : l'emploi du béton est dominant dans les façades dont le choix architectural est caractérisé par la simplification formelle identitaire au modernisme, deux périodes se distinguent : avant et après-guerre.
- **Les équipements** : la majorité des équipements à caractère patrimonial fait l'objet d'une protection au titre des monuments historiques ou a été repérée comme patrimoine du XX^{ème} siècle à labéliser. Les styles et les époques varient.

Exemple de banalisation du cadre de vie, illustrations extraite de l'AVAP (E. Blanc D. Duche, 2016)



Banalisation par la gestion des clôtures et limites



Banalisation par la publicité et les enseignes

UNE RICHESSE PATRIMONIALE

■ UNE ALTÉRATION DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE VIE EN GÉNÉRAL

Le patrimoine ordinaire, non protégé par des labels ou au titre des monuments historiques, se retrouve bien souvent banalisé.

La modification des ouvertures ou des balcons, les percements des toitures, la durcification des extensions, les ajouts en façade et les éléments techniques (principalement les climatiseurs), des choix de teintes agressives altèrent la composition et sont les **principales atteintes au bâtiment; avec pour conséquences la banalisation et la perte de son intérêt patrimonial et avec lui de la qualité globale du quartier et du cadre de vie.**

La **thématique des enseignes et des publicités** est également un facteur dépréciant pour la qualité du cadre de vie : **à la fois à l'échelle du bâtiment** par une modification de la composition de celui-ci (occultation des ouvertures ou d'éléments de patrimoine, choix de couleurs agressives, etc.) **comme à l'échelle du quartier, par une répétition d'un élément standardisé** qui ne tient pas compte de son environnement.

L'intérêt patrimonial se voit réduit, notamment dans les secteurs **les plus fragiles**, où l'intérêt patrimonial est intéressant mais ne peut justifier un titre de monument historique. Ce sont ces espaces les plus sensibles, où **l'attractivité du cadre de vie tend à se réduire** par des choix de composition urbaine ou de volume laissant à penser que **la question du paysage, au sens large et noble du terme, doit être au centre des préoccupations** de ce projet contemporain.

La qualité du paysage urbain et donc du cadre de vie est un **levier particulièrement important dans un objectif de réappropriation de la ville par les habitants**, notamment dans le centre-ville qui nécessite un regain d'attractivité.

DES ENTRÉES DE VILLE BANALISÉES



1. La rocade : limite physique, fonctionnelle et symbolique de la ville basse : des déplacements contraints, un paysage urbain morcelé ;

Source : Atlas des paysages de la Martinique ;

2. L'avenue Bishop : le TCSP comme levier de requalification de l'espace public et de mutation de l'entrée de ville (densification, ordonnancement) – Source : Citadia ;

3. Le centre-commercial Rond-Point et le Boulevard de la Marne : une réflexion globale à mener en faveur du renouvellement d'image de Bellevue et de l'entrée de ville Source : Citadia ;

4. La frange littorale à Texaco : un secteur à enjeu en faveur de la mise en valeur du littoral foyalais – Source : Citadia.



3.

3.

4.

Les entrées de ville ont une importance majeure dans la perception du paysage. Ce sont les premiers espaces perçus d'un territoire, conditionnant en partie l'image renvoyée de celui-ci et donc facteur d'attractivité.

A Fort-de-France l'axe principal, la rocade, est un secteur particulièrement sensible. Le caractère autoroutier participe à la banalisation du paysage urbain. L'axe ne profite pas des situations favorables qu'il traverse, telles que les vues ou sa position au cœur de la trame urbaine. La rocade est un paysage faisant l'éloge du fonctionnalisme délaissant la valeur paysagère de celle-ci.

■ LA ROCADÉ BANALISÉE

L'entrée à Fort-de-France par la Rocade à l'Est se fait dans le prolongement de l'espace commercial de la plaine du Lamentin. Il s'agit du secteur le plus banalisé renvoyant une image peu valorisante de la commune. Eloge du fonctionnalisme, dépendance à la voiture, cet espace est dénué de qualité urbaine, de repères et de spécificité propre au territoire, c'est un paysage standard que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire français.

Par l'Ouest, la rocade fait face au même constat dans une proportion moins importante.

■ DES ROUTES PITTORESQUES PAR LA MONTAGNE

Par la montagne le caractère naturel et les vues dominantes sur la baie de Fort-de-France en font un paysage de grande qualité. Le caractère patrimonial participe également à ce trait de caractère. A proximité de l'agglomération la tendance aux grandes opérations urbaines banalise petit à petit ce territoire où le caractère naturel est remplacé par le périurbain, sans que ce dernier ne s'inspire des lieux dans lequel il se développe.

DES ESPACES PUBLICS A REINVENTER

■ UNE FAIBLE DENSITÉ D'ESPACES PUBLICS

Deux grands parcs sont présents dans le centre de Fort-de-France : la Savane en bord de mer et le parc Aimé Césaire le long de la rivière Madame entre les quartiers du damier et Terres Sainvilles. Quelques espaces publics structurants ponctuent le reste de la ville mais sont rares. La présence de voitures et stationnements sur les espaces vides limitent l'intérêt de ces espaces, potentiellement conviviaux. La proximité de la nature, systématiquement présente physiquement et visuellement, explique en partie ce constat.

// Retisser des liens avec les espaces de nature ...

Les espaces naturels à proximité des zones urbaines sont rarement accessibles et peu valorisés. Le potentiel récréatif de ces lieux est important mais non mobilisé. Les ravines et les pentes boisées qui entaillent les espaces urbains sont autant de potentiel de nature de proximité et la promesse d'une « ville nature », renouant ainsi un lien fort historique et culturel entre les deux facettes de Fort-de-France. Le projet de valorisation de la forêt de Montgérald s'inscrit notamment dans cette dynamique.

// Affirmer les espaces public urbains ...

Dans le cœur urbain l'apaisement et la piétonisation des rues constituent un levier de valorisation de la ville pour redynamiser son centre mais aussi mettre en avant les richesses patrimoniales. Affirmer les places comme de véritables espaces voués aux piétons est également un levier important afin de constituer des espaces publics fédérateurs afin de redonner de la vitalité aux espaces urbanisés, notamment dans les centralités. Cette dynamique est déjà enclenchée avec les opérations récentes du Malecon, de la Savane...

Les friches urbaines sont des potentiels de densification mais également des possibles pour créer des lieux d'appropriation et de convivialité, rendant acceptable la densification urbaine par l'affirmation de lieux de convivialité.



Espace public végétalisé et mobilier urbain, place de l'Atrium
Source : Citadia

De la Savane au parc culturel Aimé Césaire, un maillage d'espaces publics à poursuivre en s'appuyant sur « l'axe majeur » (Oratoire / marché / cathédrale) - Citadia



Programme Art & urbanité, support de nouvelles pratiques de l'espace public et levier de valorisation du tissu artistique foyalais.
Source : GIP Fort-de-France 2020

UNE TRAME VERTE URBAINE A VALORISER

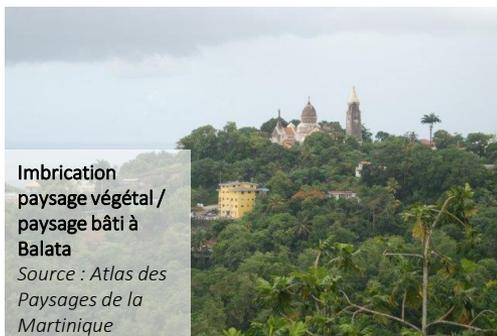
Les berges naturelles de la Rivière Madame à Trenelle-Citron /
Source : Citadia Conseil



■ LA NATURE EN VILLE, UNE RÉALITÉ FOYALAISE

Fort-de-France, la Martinique et les Antilles en général, nourrissent un lien particulier au paysage et au végétal.

- **Un héritage historique** : la population de Fort-de-France est historiquement issue du monde rural et a maintenu cette tradition du lien à la terre par la culture d'espaces jardinés de productions : le **jardin créole** ainsi que des espaces sur les mornes ou dans la ravine. Les habitants profitent des délaissés urbains pour cultiver un espace de productions vivrières.
- **Une approche culturelle** : dans la culture créole les plantes sont dotées de **vertus dans la lutte contre les mauvais sorts**. Cet héritage culturel se retrouve dans la **composition des jardins créoles** : des plantes ornementales sont positionnées à l'entrée de l'espace de production pour éloigner les esprits maléfiques et **dans la composition de la ville**.
- **Une réalité géographique** : la **pente** permet difficilement l'installation humaine pour l'habitat ou l'agriculture et la **nature luxuriante** comble alors chaque vide, **donnant à Fort-de-France cette caractéristique de « ville-végétal » ou « ville-jardin »** - à l'exception du centre ancien plus facilement urbanisable (relief plat) où la présence du végétal est très réduite. **Les ravines et leurs pentes forment alors des pénétrantes depuis les hauteurs naturelles de la commune jusque dans le cœur urbain ancien et le littoral**. Ces axes structurants sont des **vecteurs privilégiés de diffusion de la nature dans la ville**. Toutefois, ce rôle, bien assuré au nord de la ville et jusque dans certains quartiers périphériques, n'est pas réellement rempli dans la ville basse très minéralisée.



Imbrication
paysage végétal /
paysage bâti à
Balata

Source : Atlas des
Paysages de la
Martinique



Ambiance
végétale en cœur
de quartier.

Source : Atlas des
Paysages de la
Martinique

UNE TRAME VERTE URBAINE A VALORISER



Quartier sur morne avec une trame verte urbaine conservée - Vue de Terres Sainville



Quartier sur morne avec une trame verte urbaine à renforcer - Vue du centre ville

Historiquement, culturellement et naturellement présente, la nature perd de sa place dans la composition du paysage, se traduisant spatialement de diverses manières : imperméabilisation des sols au profit de la voiture, cloisonnement des jardins entraînant la disparition de l'ambiance végétale des rues, espaces stériles au pied des nouvelles urbanisations (gazon, stationnement...).

La nature en ville est pourtant un élément de qualification du paysage et de **valorisation des ambiances urbaines (qualités esthétiques, ombrage, rafraîchissement de l'air...)** incitant davantage à la déambulation et au réinvestissement de la ville par ses habitants et usagers. Elle permet également une plus grande acceptation de la densité urbaine par les habitants en leur offrant des espaces de respiration, plus ouverts, ou les perspectives visuelles peuvent s'étendre davantage.

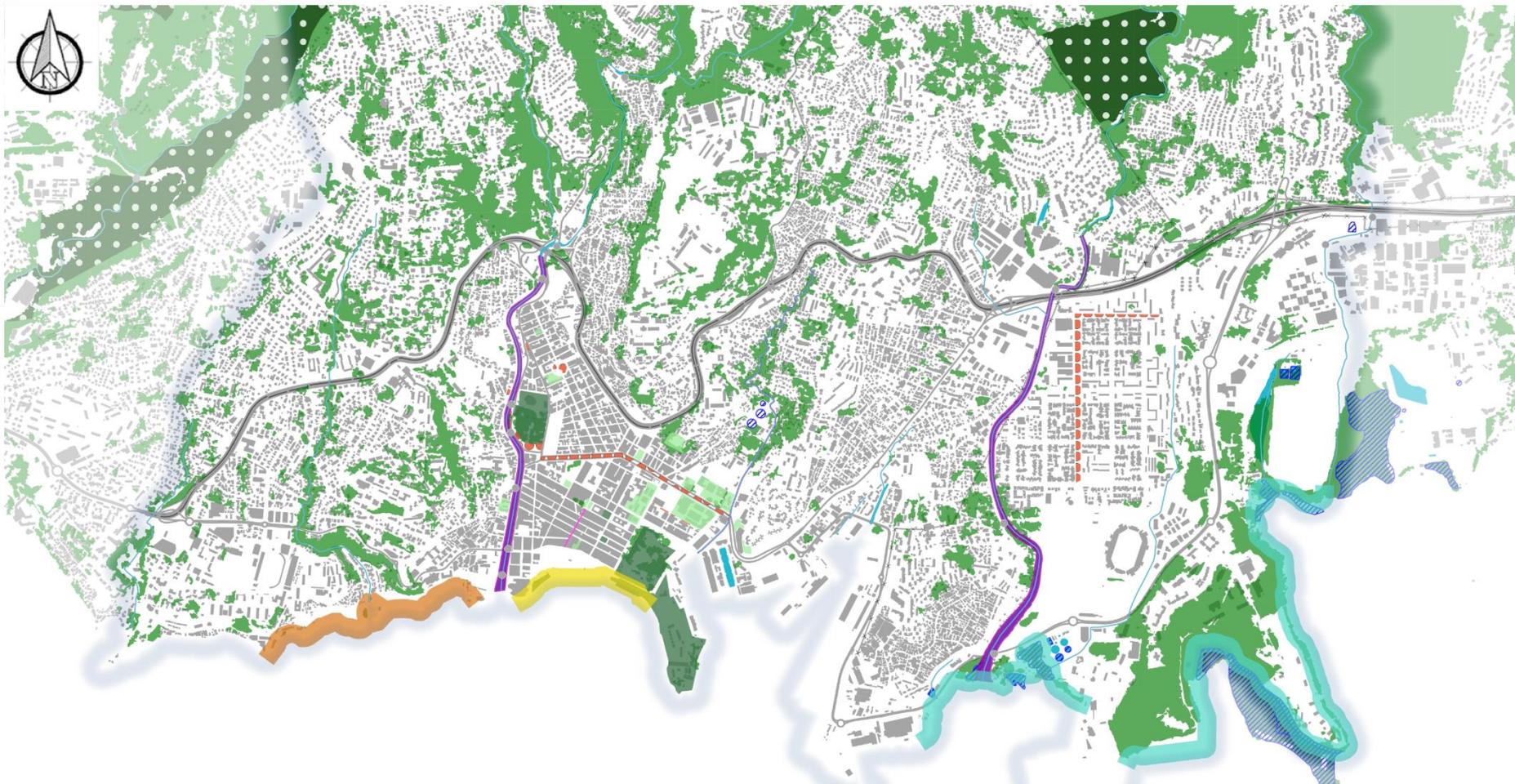
■ UN MAILLAGE ECOLOGIQUE

En centre-ville, les espaces publics aujourd'hui à dominante minérale sont des **opportunités pour renforcer la trame verte urbaine via des éléments paysagers végétalisés valorisants et accueillants pour la biodiversité**. Les **alignements d'arbres** le long des axes structurants sont notamment à renforcer à l'instar des aménagements du boulevard du Général De Gaulle.

Par ailleurs, les berges des rivières Madame, et Monsieur, et autres ravines, peuvent faire l'objet d'une **renaturation par génie végétal**, et ainsi devenir des espaces de vie sociale permettant de retrouver des liens entre les habitants et les cours d'eau. A ce titre, il est noté que la rivière Madame fait l'objet de réflexion en ce sens.

En outre, la ville compte de **nombreuses friches et dents creuses qui sont autant d'opportunités de création de nouveaux espaces verts publics**.

La constitution **d'un maillage vert en ville** permettra ainsi, en sus de la valorisation du cadre de vie, de **rendre l'espace urbain plus perméable et accueillant pour certaines espèces et d'assurer les échanges entre les espaces naturels des reliefs et du littoral**.



TVB urbaine

-  Zones humides
-  Réservoir de biodiversité forestier (Montgerald)
-  Milieux ouverts et forestiers fonctionnels

-  Espaces publics à valoriser
-  Accompagnements de voies végétalisés
-  Cheminement piéton à végétaliser
-  Parcs et jardins à préserver

-  Berges à renaturer pour mettre en valeur les canaux
-  Linéaire littoral à valoriser
-  Linéaire littoral à végétaliser
-  Mangroves et zones humides à protéger et restaurer

Éléments fragmentants

-  Obstacles à l'écoulement
-  Lignes électriques
-  Voies routières majeures
-  Voies routières secondaires
-  Bâti

Sources : IGN, DREAL, Etude nature en ville (S. Albicy)

Date : 29 / 11 / 2017



CONSTATS

- Des quartiers à l'identité forte – morphologique et sociologique – conservée ;
- Une diversité de typologies patrimoniales répartie sur le territoire (villas, quartiers du centre ancien, immeubles, équipements, bâtiments religieux, architectures vernaculaires...)
- Une richesse patrimoniale reconnue (Site Patrimoniale Remarquable, 30 monuments historiques, 21 bâtiments labellisés patrimoine du XXème siècle) ;
- Une banalisation du patrimoine et des richesses de Fort-de-France (vues et bâtiments altérés par la publicité, banalisation de l'architecture, modification des caractéristiques identitaires...) particulièrement sensible dans les espaces les plus fragiles où l'intérêt patrimonial est intéressant mais ne peut justifier une protection patrimoniale ;
- Un entremêlement entre nature et urbanité, mais des espaces de natures peu mobilisés dans le fonctionnement urbain, un potentiel récréatif fort peu valorisé ;
- Une faible densité d'espaces publics ;
- Des projets de valorisation , réalisés ou en cours, des espaces publics et du patrimoine en faveur de l'amélioration du cadre de vie (parc de la Savane, quartier Perrinon, projet en cours sur Rivière Madame...) ;
- Une trame verte urbaine à renforcer voire recréer par la valorisation des espaces publics ;
- Des canaux qui ne sont pas mis en valeur ni intégrés à la vie urbaine.

ENJEUX

- La valorisation du patrimoine dans tous les secteurs, notamment par la prise en compte des épannelages et des volumes existants ;
- La préservation des identités spécifiques à chaque quartier, tout en valorisant les connexions et en affirmant les liens entre eux ;
- Le contrôle du mitage et des hauteurs bâti sur les mornes ;
- La requalification des paysages d'entrées de ville et d'infrastructures ;
- La lutte contre le durcissement des limites et une logique d'entre soit ;
- Le renforcement des espaces publics et de la place du piéton pour améliorer la qualité du cadre de vie ;
- Le développement d'espaces publics structurants à l'échelle de la ville et également des petits espaces publics fédérateurs à l'échelle des quartiers ;
- La valorisation de la nature en ville, notamment comme potentiel d'espaces publics et de trame verte urbaine support de biodiversité ;
- Le développement d'une trame verte urbaine par la végétalisation des espaces publics ;
- Le développement d'une trame bleue urbaine par l'ouverture des canaux et cours d'eau au public et l'aménagement de lieux de vie à la fois accueillants et sécurisés pour les populations humaines.

DEVELOPPEMENT URBAIN ET CONSOMMATION FONCIERE

UN DEVELOPPEMENT URBAIN RECENT ET RAPIDE

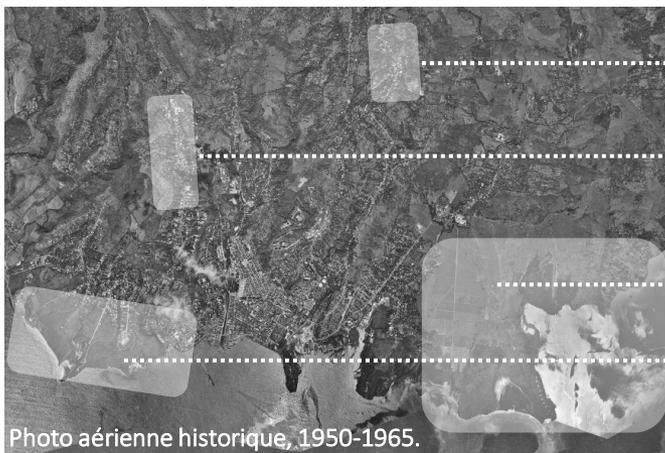


Photo aérienne historique, 1950-1965.

Source : IGN, Remonter le temps



Quartier ancien de Redoute

Quartier ancien de Bas Didier

Espaces naturels (mangrove et arrière mangrove) ouverts sur la plaine du Lamentin.

Espace rétro littoral non bâti

Urbanisation des Pointes des Nègres et de la Vierge (bande des 50 pas géométriques)

Développement du quartier Dillon et des infrastructures économiques, portuaires et d'équipements.

■ DES ESPACES URBANISES MULTIPLIES PAR 12 EN 70 ans

L'évolution de l'urbanisation foyalaise au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle témoigne d'un développement récent des modes d'occupation du sol et d'une transformation rapide des physionomies urbaines.

Plusieurs temporalités de développement et d'équipement du territoire foyalais se sont en effet succédées pour faire face à l'afflux massif de population, dans un contexte d'exode rural à l'échelle de l'île et au regard du déclin progressif de l'industrie sucrière :

- Des années 1950 au début des années 1970 : un développement urbain porté par la **construction de quartiers d'habitat spontané** à la périphérie de la ville basse, généralement en fond de ravine (Cité Trenelle, Volga Plage, Texaco, etc.) à par l'émergence des premiers programmes d'habitat collectif (**Floréal, Bon Air, Dillon**) ;
- Les années 1980 et 1990 sont marquées par la **résidentialisation diffuse des mornes** sous l'effet du développement de l'habitat pavillonnaire en seconde et troisième couronne de la commune (implantation en flanc de morne et sur les lignes de crête, extension linéaire des quartiers d'habitat ancien, densification de la première couronne) ;
- Depuis 1990, la **diminution des surfaces urbanisées** témoigne d'une mutation progressive des mécanismes de développement urbain, aujourd'hui porté par le **renouvellement urbain du secteur littoral au sud de la rocade (intégrant la ville basse)** et le **développement des quartiers ouest de la commune.**

	1945	1968	1975	1982	1990	2000	2009	2019
Surface bâtie	156ha	484ha	693ha	1 143ha	1 393ha	1 630ha	1 864ha	1 925ha
Evolution de la surface bâtie (en ha)		+328ha	+209ha	+451ha	+249ha	+237ha	+234ha	61ha
Evolution annuelle de la surface bâtie (en ha)		21ha/an	30ha/an	64ha/an	31ha/an	24ha/an	26ha/an	6,1ha/an

Source : fichiers fonciers Majic, traitements Citadia

Historique du développement de l'urbanisation foyalaise

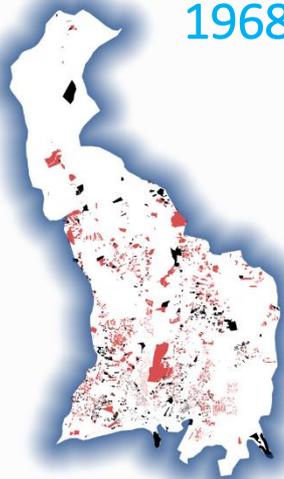
PLU Fort-de-France

1945



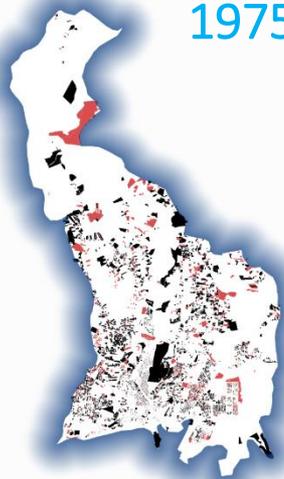
156ha urbanisés

1968



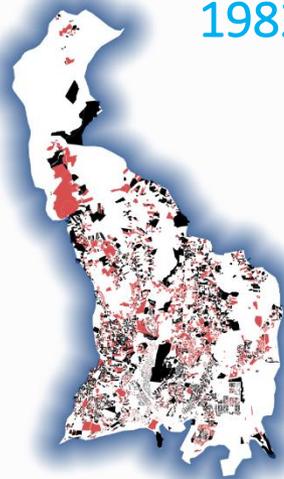
484ha urbanisés

1975



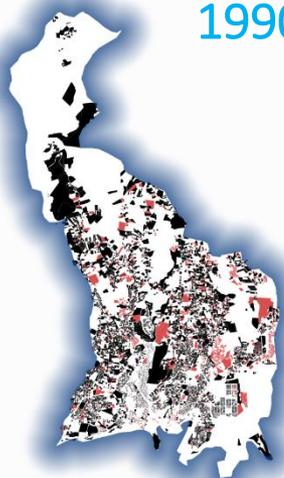
693ha urbanisés

1982



1 143ha urbanisés

1990



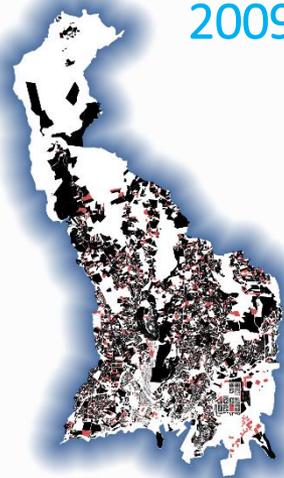
1 393ha urbanisés

2000



1 630ha urbanisés

2009

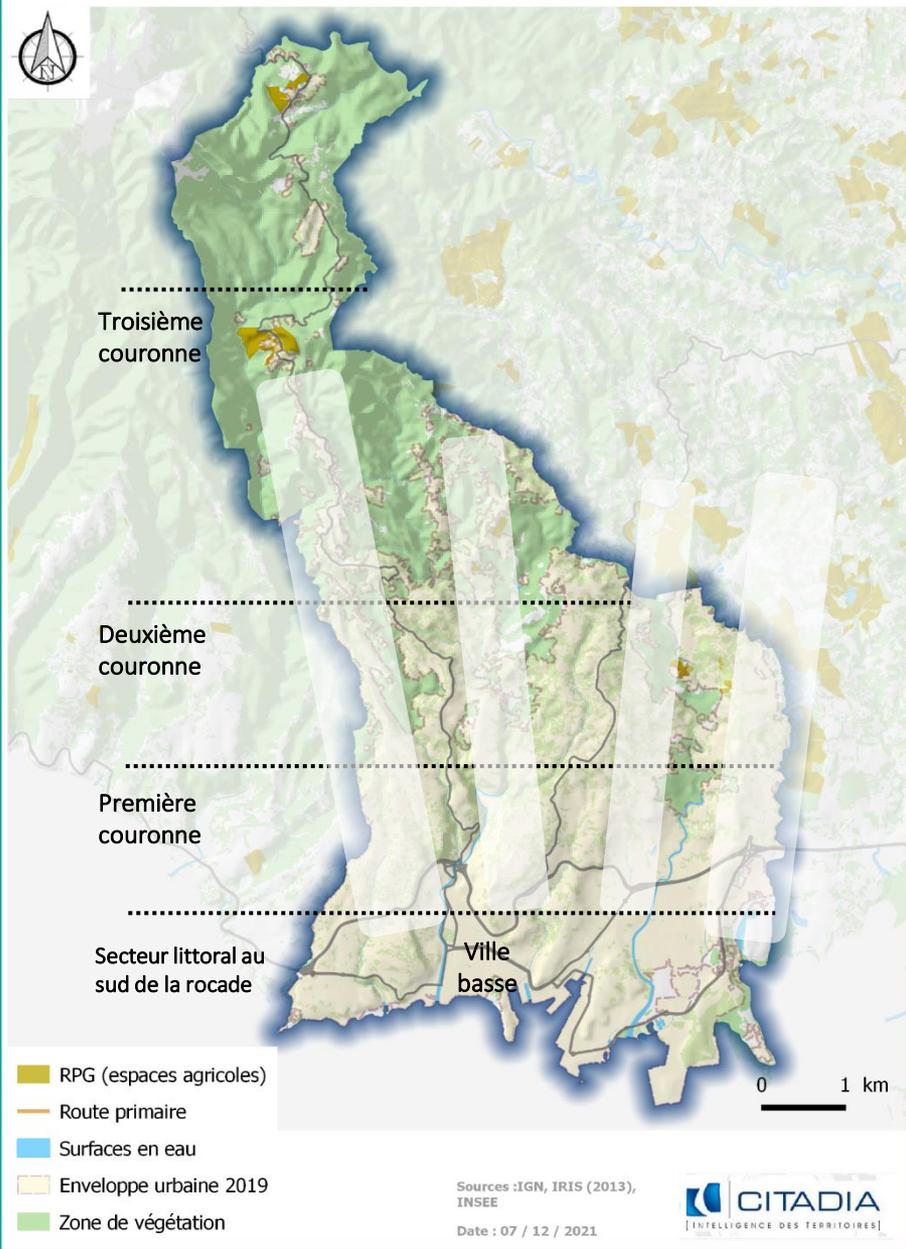


1 864ha urbanisés

2019



1 925ha urbanisés



UNE STRUCTURE URBAINE COMPLEXE ET FACONNEE PAR LE RELIEF

■ UNE DOUBLE CONFIGURATION URBAINE

La topographie foyalaise et son implantation entre mer et volcan donne aujourd'hui à voir 4 ensembles géographiques fonctionnels qui se déploient en « peigne » sur les flancs de mornes et à partir des lignes de crêtes :

- à l'ouest, de Sainte Catherine à Haut Didier sur les mornes Venté et Coco ;
- à l'est, de Chateauboeuf à la Meynard autour des mornes Morissot et Surey ;
- au centre-est, de Floreal-Godissard à Tivoli / Balata sur les flancs du morne Desaix et de la ravine Blanche ;
- au centre-ouest, de Fond d'Or à Redoute et Moutte autour de la Ravine Vilaine.

Cette configuration nord-sud est doublée d'une structuration est-ouest au regard de l'étagement des courbes de niveaux :

- Le secteur littoral au sud de la rocade, en position d'amphithéâtre autour des Mornes Vanier et Tartenson, qui regroupe la ville basse (centre-ville et les Terres Saintville, plusieurs quartiers d'habitat spontané (Fond d'or, Trenelle, Texaco, Ravine Bouillé, Volga plage) et les principales infrastructures industrielles et portuaires (GPMM) ;
- La 1ère couronne, de Chateauboeuf à Didier, à dominante résidentielle et d'équipements qui accueille une trame bâtie globalement dense et continue ;
- Les 2ème et 3ème couronnes d'urbanisation, implantées sur les pentes du Piton du Carbet et accueillant aujourd'hui un tissu résidentiel de densité faible à moyenne (lotissements pavillonnaires et habitat diffus).

En 2019, le territoire foyalais (4 371ha) est composé de :

61% d'espaces urbanisés, intégrant 820ha de surfaces boisées.

34% d'espaces naturels et forestiers

5% d'espaces agricoles

■ LA MAITRISE DE LA CONSOMMATION FONCIERE, UN OBJECTIF AU CŒUR DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET D'URBANISME REGLEMENTAIRE

Une succession d'évolutions législatives et réglementaire a introduit dans le droit la modération de la consommation d'espaces et la lutte contre l'artificialisation, faisant ainsi de la lutte contre la consommation d'espaces agricoles et naturels, un objectif majeur des politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme: Le Grenelle de l'environnement (LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010); la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite « ALUR »; la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 dite « ELAN »; et enfin plus récemment, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Sur la période 2009-2019, l'équivalent du département du Rhône a été consommé pour le développement de l'urbanisation, soit 276 377 ha en 10 ans. A ce rythme, d'ici 2050, c'est l'équivalent de la Corse qui sera consommé.

Devant l'ampleur et l'amplification du phénomène ces dernières années, le législateur a introduit au sein des documents d'urbanisme une obligation d'analyse de la consommation d'espace au cours des 10 dernières années.

Au regard de l'article 151-4 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU doit aujourd'hui :

- « analyser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales » ;
- « exposer les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers » ;
- « justifier les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques ».

Au regard de l'article L151-5 du Code de l'urbanisme, le projet d'aménagement et de développement :

- " Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols , [...] en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIERE ENTRE 2009 ET 2019

■ CADRAGE METHODOLOGIQUE

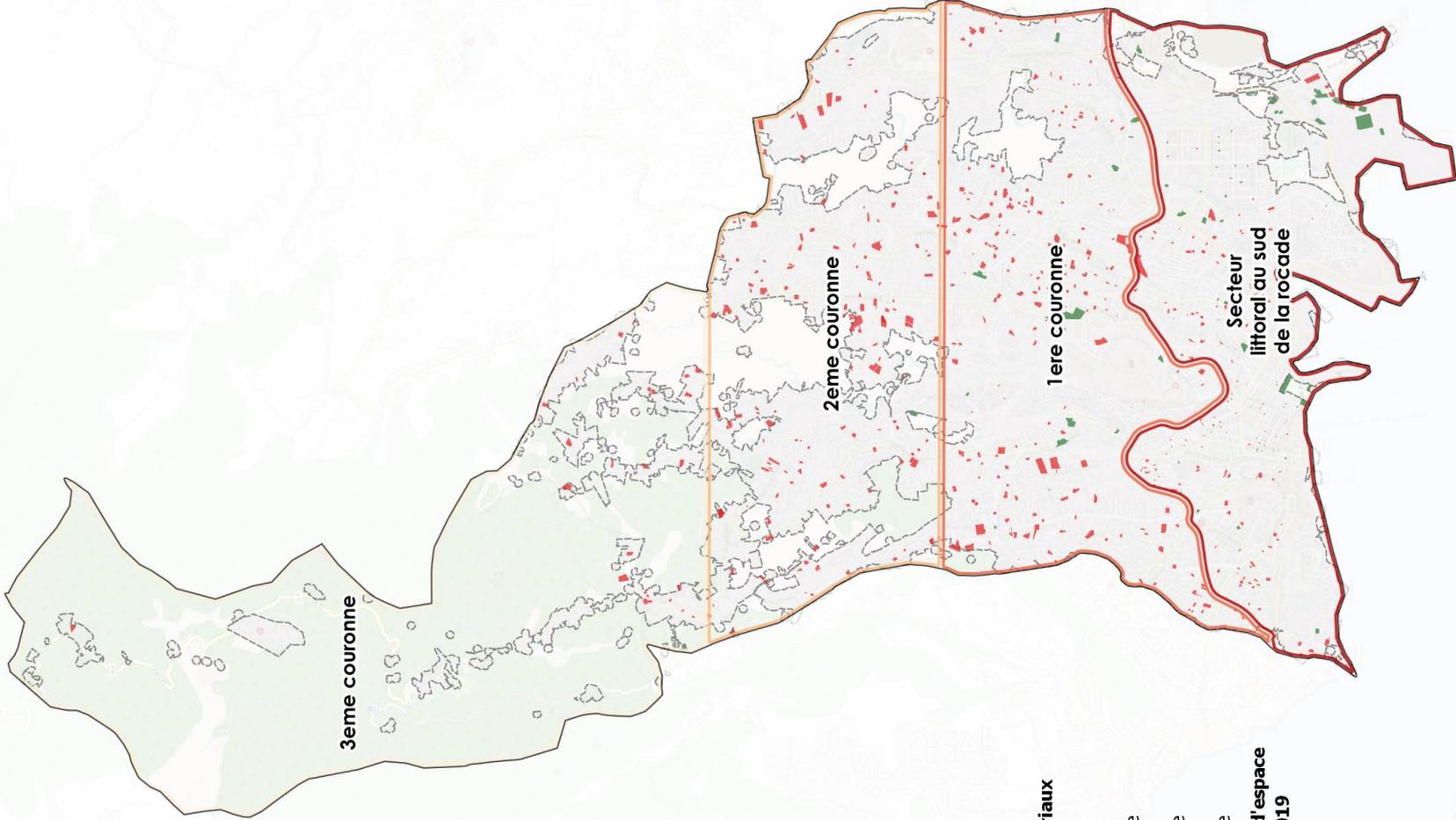
L'analyse de la consommation d'espaces agricoles et naturels du PLU de Fort-de-France a été réalisée à l'appui de la méthodologie suivante :

- **Définition de l'enveloppe urbaine du territoire foyalais à la fin 2019** à partir des fichiers ADS de la commune et les derniers fichiers fonciers Majic mis à disposition par la DGFIP et les services de l'Etat ;
- **Identification des parcelles bâties entre 2009 et 2019 en fonction du mode d'occupation du sol** : parcelles à dominante d'habitat, activité économique ou commerciale, parcelles à vocation d'infrastructures ou d'équipements ;
- **Localisation des parcelles bâties entre 2009 et 2019 en fonction de leur situation géographique** : ville basse, 1^{ère}, 2^{nde} ou 3^{ème} couronne ;
- **Ventilation des parcelles bâties entre 2009 et 2019 en fonction du mode d'urbanisation** : construction en extension urbaine ou en dent creuse ;
- **Vérification et consolidation des traitements via photo-interprétation**. A noter: les traitements réalisés n'ont pas fait l'objet de vérification sur site.

■ DEFINITION

L'enveloppe urbaine regroupe l'ensemble des espaces actuellement urbanisés de la commune qui présentent une certaine continuité / densité. Il s'agit de la photographie actuelle de l'urbanisation foyalaise à la fin 2019, intégrant les espaces à vocation résidentielle, économique et commerciale, d'infrastructure et d'équipement.

En conséquence, les zones à urbaniser (AU) prévues dans le PLU de 2008 mais non bâties à la fin 2019 ne sont pas intégrés à l'enveloppe urbaine.



Secteurs territoriaux

- Ville basse
- 1° Couronne
- 2° Couronne
- 3° Couronne

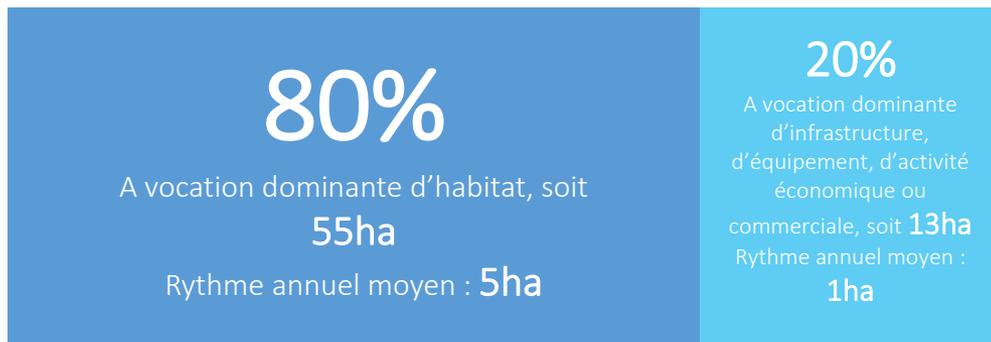
Consommation d'espace entre 2009 et 2019

- Logement
- Activité

Enveloppe urbaine

- Enveloppe 2019
- Bati

Répartition des **68ha** consommés par l'urbanisation entre 2009 et 2019 selon la **vocation dominante** :



Répartition des **68ha** consommés entre 2009 et 2019 selon le **modèle d'urbanisation** :



Source : fichiers fonciers Majic, traitements Citadia

BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIERE ENTRE 2009 ET 2019

UNE URBANISATION MAJORITAIREMENT PORTEE PAR LES CONSTRUCTIONS EN DENTS CREUSES A VOCATION RESIDENTIELLE

Entre 2009 et 2019, le développement de l'urbanisation a entraîné une consommation totale de 68ha, dont :

- **80% à vocation dominante d'habitat**, soit **55ha** sur la période;
- **20% pour le développement économique, commercial, les infrastructures et équipements**, soit **13ha**.

Sur les 68ha consommés par l'urbanisation entre 2009 et 2019:

- **Les constructions en dents creuses** (hors opérations de renouvellement urbain et remise sur le marché de logements vacants) représentent **58ha**, soit **85%** du développement urbain depuis 10 ans ;
- **les opérations en extension de l'urbanisation représentent un total de 10ha**, soit **15%** du développement foyalais depuis 2009.

La dynamique d'urbanisation en dents creuses a été particulièrement importante pour le **développement résidentiel réalisé en première couronne (95%) et au sein de la ville basse (72%)**. Les réalisations en matière de développement économique ont été en grande majorité au sein de la **ville basse**, en dents creuses (Kerlys, Lumina) et en extension de l'urbanisation (commercialisation de la ZAC Etang z'Abricots).

Le bilan foncier témoigne donc d'une **diminution du rythme d'artificialisation des espaces agricoles et naturels au cours des 10 dernières années** et d'un rééquilibrage progressif du développement au profit des espaces urbanisés.

BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIERE ENTRE 2009 ET 2019

Répartition des **68ha** consommés par l'urbanisation entre 2009 et 2019 par infra-territoire :

23%
soit 16ha sur le
secteur littoral au sud
de la rocade

85% en dents
creuses,
soit 13ha

15% en
extension urbaine
soit 3ha

40% en
1^{ère} couronne
soit 28ha

96% en
dents creuses,
soit 26ha

4% en
extension urbaine
soit 2ha

31% en
2^{ème} couronne
soit 21ha

81% en
dents creuses,
soit 17ha

19% en
extension urbaine
soit 4ha

6% en 3^{ème} couronne
soit 4ha

35% en dents
creuses,
soit 1ha

65% en
extension urbaine
soit 3ha

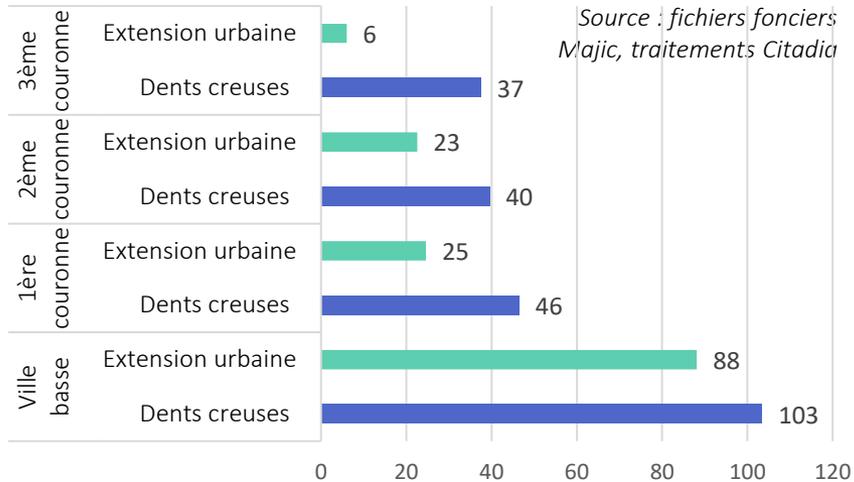
Source : fichiers fonciers Majic, traitements Citadia

- Le développement urbain au cours des 10 dernières années a été majoritairement porté par des **opérations d'aménagement réalisées en densification de la 1^{ère} couronne** (40% des 68ha urbanisés entre 2009 et 2019), en sus des **programmes de renouvellement urbain réalisés dans le cadre du PDRU** (*non comptabilisés dans le bilan de la consommation foncière à ce stade*) ;
- Le **secteur littoral au sud de la rocade représente plus d'1/4 de la consommation d'espaces**, portée à 2/3 par les opérations de **constructions en dents creuses** mais également par plusieurs opérations de démolitions/reconstructions ou de réhabilitation menées notamment dans le cadre de l'OPAH-RU « Vivre Foyal » notamment. Les opérations en extension urbaine ont principalement été réalisées sur le **bandeau littoral et l'espace rétro-littoral**: ZAC Etang z'Abricots, extension du terminal de la Pointe des Grives, etc.
- En **seconde couronne**, si 2/3 des constructions ont été réalisées en dents creuses, **une marge d'amélioration existe aujourd'hui en faveur du recentrage du développement au sein des espaces urbanisés existants et des centralités** ;
- Les **opérations en 3^{ème} couronne d'urbanisation** ont été majoritairement réalisées en **extension urbaine**, générant des pressions significatives sur le grand paysage et le ruissellement des eaux et signalant un enjeu de définition d'une **limite durable à l'urbanisation foyalaise**.



BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIERE ENTRE 2009 ET 2019

Analyse des densités au sein des opérations d'aménagement réalisées entre 2009 et 2019 (en logements / ha)



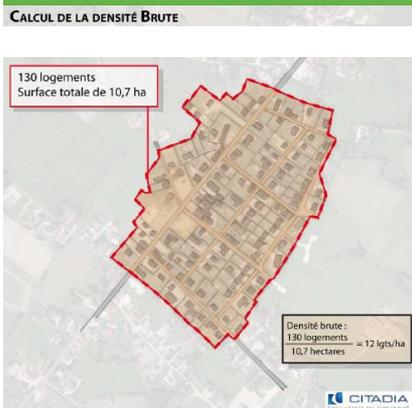
DENSITES ET FORMES URBAINES : VERS UNE APPROCHE GLOBALE EN FAVEUR DE LA QUALITE URBAINE ET DU CADRE DE VIE

Le tissu urbain foyalais se caractérise par des niveaux de **densité humaines et bâtis ponctuellement très élevés et extrêmement hétérogènes** entre les différents quartiers mais également entre plusieurs îlots d'une même quartier.

La **difficulté de lecture du paysage urbain** tient aujourd'hui pour partie à la **juxtaposition de tissus urbains disparates** (la logique de zoning fonctionnel ayant guidé le processus d'équipement de la ville) en terme de formes/fonctions urbaines et à l'absence de traitement des espaces de transition. Le développement historique, les logiques d'équipement de la ville mais également son contexte climatique ont généré une **spécialisation des espaces** et une **forte minéralité des espaces libres**.

Les réflexions sur l'amélioration du cadre de vie et de l'image de ville du territoire foyalais passe aujourd'hui par une **approche globale et qualitative de la densité** et des formes urbaines, sous l'angle notamment des ambiances urbaines, du traitement des espaces publics et récréatifs ou encore de l'apaisement du trafic routier.

Ce **changement d'approche de la forme urbaine** nécessite aujourd'hui un **ajustement d'image** (attractivité, cadre de vie) et **d'échelle d'intervention** (îlot, quartier, secteur) dans la conduite des **opérations d'aménagement** et la **gestion de l'espace public foyalais**.



La densité brute :

Rapport entre le nombre de logements construits et la surface totale du projet d'aménagement, intégrant donc la surface utilisée par les équipements publics (écoles, équipements administratifs, etc.), la voirie, les espaces verts et autres espaces collectifs. La densité brute permet d'intégrer les espaces artificialisés nécessaires à la réalisation des opérations.

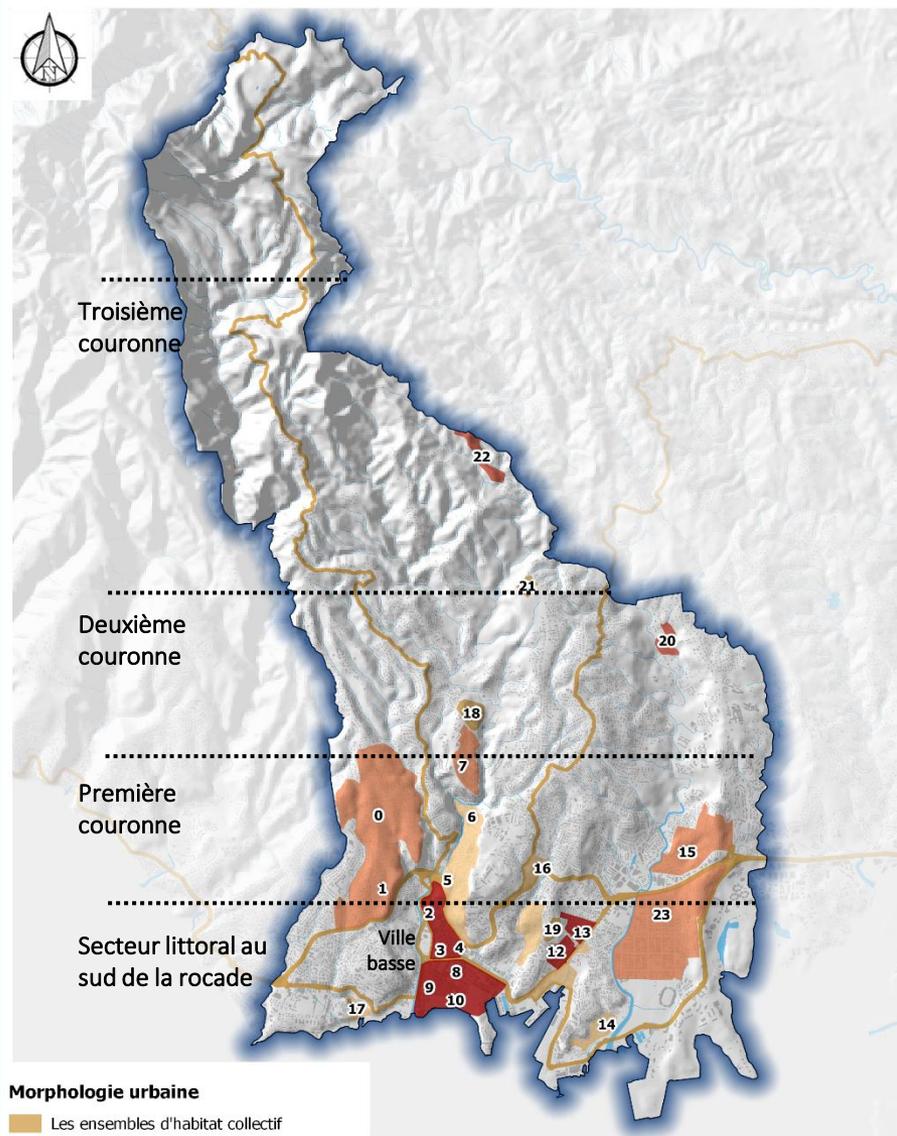
Mode de calcul de la densité pour les opérations en extension urbaine.



La densité nette :

Rapport entre le nombre de logements construits et la surface de l'îlot concerné par le projet de construction, en excluant donc les espaces publics, les espaces verts collectifs (les espaces verts privés sont intégrés au calcul) et les voiries et réseaux divers.

Mode de calcul de la densité pour les opérations en dents creuses et en renouvellement urbain



Morphologie urbaine

- Les ensembles d'habitat collectif
- Les quartiers d'habitat spontané
- Quartiers à dominante résidentielle
- Quartiers anciens/lotissement pavillonnaire
- Ville Basse

0 Numéro d'îlot

Sources :IGN, CITADIA

Date : 27 / 11 / 2017



UNE MOSAÏQUE DE FORMES URBAINES ET DE DENSITÉS BATIES

■ DE LA VILLE BASSE AUX QUARTIERS : PANORAMA DES FORMES URBAINES FOYALAISES

Héritage d'une histoire mouvementée et d'une géographie contrainte par la topographie, le tissu urbain foyalais accueille aujourd'hui une véritable **mosaïque de formes urbaines**.

Cette configuration urbaine a généré des modes d'occupation du sol, des formes architecturales et des rapports à l'espace public particulièrement contrastés :

- La **secteur littoral au sud de la rocade**, qui se déploie entre la rocade et la baie, de Dillon à Bellevue pour regrouper l'hypercentre historique en damier, les quartiers de faubourgs (Terres Sainville, Sainte Thérèse, Ermitage/Rive droite), plusieurs ensembles d'habitat collectifs (Bon Air notamment) et des emprises d'infrastructures majeures (pénétrantes routières, GPMM, Lycée Bellevue notamment) ;
- Les **quartiers d'habitat spontanés**, caractérisés par une trame bâtie dense à très dense, un parcellaire resserré et de faible dimension, des gabarits de voies réduits et une absence d'espaces libres (espaces publics ou de représentation, stationnement). Généralement implantés en fond de ravine, ces quartiers font par ailleurs l'objet d'opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI), à l'image de Ravine Bouillé et Trenelle-Citron ;
- Les **ensembles d'habitat collectif**. Aménagés à partir des années 1950 face à l'impératif d'accueil de la ville, ces derniers se caractérisent aujourd'hui par une densité verticale généralement importante, un parcellaire de grande taille et de faibles emprises au sol. Plusieurs opérations de résidentialisation des espaces publics et de redynamisation économique et sociale ont été réalisées dans le cadre du PDRU au cours des années 2000 ;
- Les **lotissements pavillonnaires**, de densité moyenne, généralement implantés en première et seconde couronne d'urbanisation et desservis par une voie d'accès en impasse ;
- Les **quartiers à dominante résidentielle**, de densité faible à moyenne, implantés sur les lignes de crêtes ou les flancs de morne sous forme d'habitat isolé ou diffus, principalement en 2nde ou 3^{ème} couronne d'urbanisation.

- **LA VILLE BASSE** * Les numéros d'ilot renvoient aux secteurs numérotés sur la carte en page précédente.

Ilot*	Hauteur maximale du bâti (m)	Surface moyenne de parcelles (m ²)	Coefficient d'emprise au sol moyen	Densité brute (log/ha)
2	13	102	9	+/- 170
3	15	107	16	+/- 230
4	13	95	5	+/- 245
8	16	156	2	+/- 150
9	22	212	6	+/- 90
10	15	135	2	+/- 30
12	9	75	6	+/- 70
13	10	246	34	+/- 50

- **LES QUARTIERS D'HABITAT SPONTANE**

Ilot	Hauteur maximale du bâti (m)	Surface moyenne de parcelles (m ²)	Coefficient d'emprise au sol moyen	Densité brute (log/ha)
5	22	119	13	+/- 70
6	26	350	33	+/- 40
14	8	96	25	+/- 50
16	13	217	30	+/- 70
18	22	196	19	+/- 50

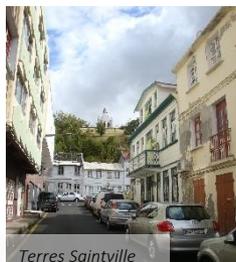
Crédits photos : Citadia Conseil, février 2017



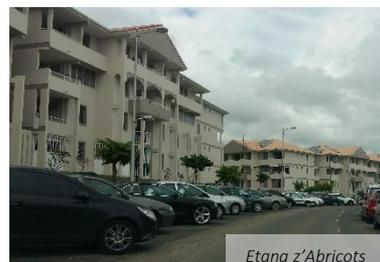
Sainte-Thérèse



Centre-ville



Terres Saintville



Etang z'abricots



Floral-Godissard

UNE MOSAÏQUE DE FORMES URBAINES ET DE DENSITÉS BÂTIES

- **LES ENSEMBLES D'HABITAT COLLECTIF**

Ilot	Hauteur maximale du bâti (m)	Surface moyenne de parcelles (m ²)	Coefficient d'emprise au sol moyen	Densité brute (log/ha)
15	29	3283	19	+/- 70
19	20	5248	7	+/- 100

- **LES QUARTIERS D'HABITAT PAVILLONNAIRE**

Ilot	Hauteur maximale du bâti (m)	Surface moyenne de parcelles (m ²)	Coefficient d'emprise au sol moyen	Densité brute (log/ha)
0	14	956	17	+/- 15
1	15	1717	20	+/- 30
7	8	131	20	+/- 50
12	15	894	28	+/- 15
15	12	595	27	+/- 30

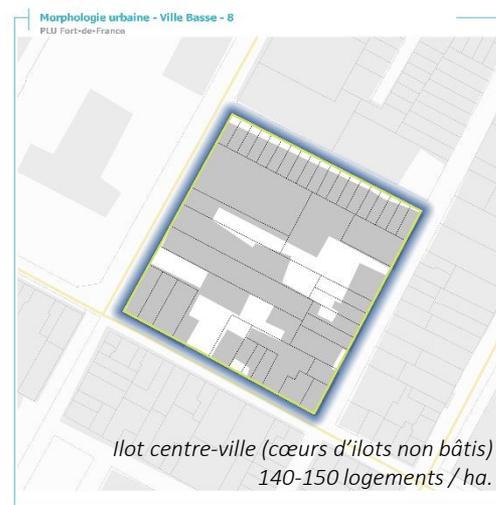
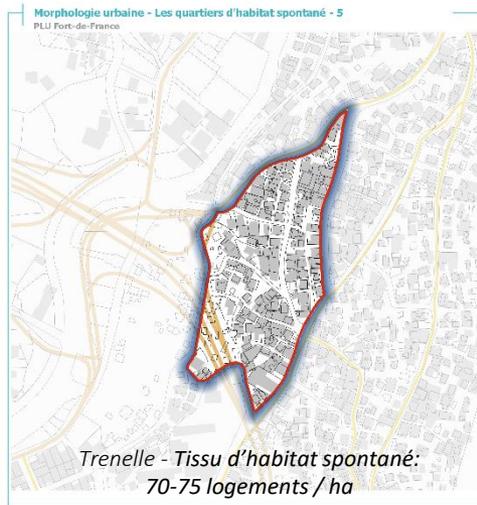
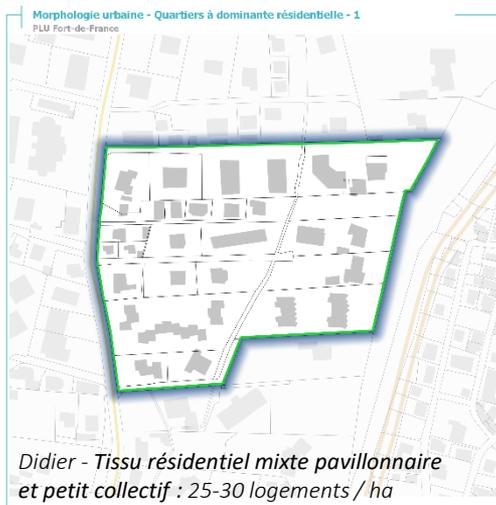
Source : fichiers fonciers Majic, traitements Citadia

A noter : le centre-ville de Fort-de-France accueille des îlots de faible dimension (de 25 à 30 m de long, de 3 000 à 5 000 m²) et un parcellaire extrêmes resserré (de 50m² à 100 m² en moyenne). La ligne de hauteur moyenne s'échelonne entre le R+2 et le R+3, avec des ruptures de hauteur ponctuellement importantes (maisons de ville, collectif jusqu'au R+8).

UNE MOSAÏQUE DE FORMES URBAINES ET DE DENSITÉS BATIES

Source :
fichiers
fonciers Majic,
traitements
Citadia

Densité brute
moyenne
Nombre de
logements / ha



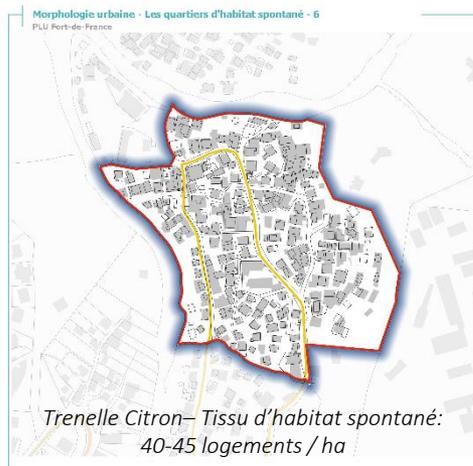
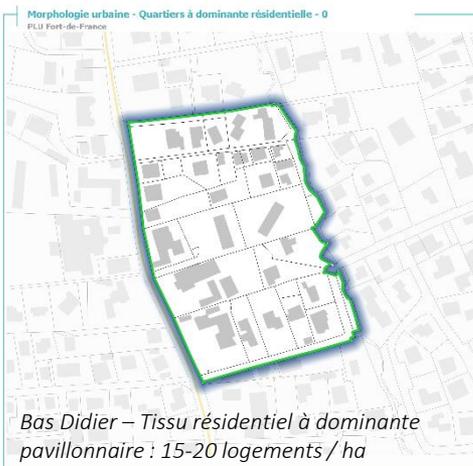
5

20

60

120

200



ZOOM : LA VILLE BASSE



Crédits photos : Citadia Conseil, février 2017.

DES « PORTES D'ENTRÉES » ET DES SÉQUENCES URBAINES À QUALIFIER :

- **5 points d'accès à la ville basse depuis la rocade** : Etang z'abricots (RN 9), Dillon / Kerlys (Avenue Bishop), échangeur centre-ville (Rue du Pavé), échangeur de Trenelle (Cour Fruit à Pain) et échangeur de Bellevue (Rond-point / Bouvelard de la Marne) ;
- **Deux entrées de ville majeures à recomposer**, en lien avec la mise en service du TCSP (axe Bishop) et de l'extension de l'hypercentre foyalais aux tissus de faubourgs (Ermitage, Sainte-Thérèse, Canal Alaric, Renéville, Terres Saintville, etc.).

UNE VILLE BASSE EN MOUVEMENT :

- **Des espaces de représentation récemment mis en scène** : réaménagement de la Savane, requalification du *Malecon* sur le front de mer, livraison de la Tour Lumina (2012), redéploiement du tissu d'équipements (gendarmerie, Cour d'Appel, etc.), mise en valeur de l'Espace Camille Darsière et du square Schoelcher, piétonnisation de la rue de la République, etc.
- **Des réflexions en cours à mettre en œuvre** : élargissement du secteur piéton, mise en place d'une signalétique urbaine et commerciale, valorisation patrimoniale (SPR en cours de validation), déploiement de la trame verte urbaine entre la Savane et le parc Aimé Césaire via « l'Axe majeur », occupation éphémère de espace public (Art et urbanité), requalification des berges de la Rivière Madame, AMI dédié à la valorisation économique, touristique et culturelle des sites patrimoniaux, programme « Fort de France Cœur Battant », etc.
- **Une dynamique de projets urbains à accompagner en faveur de l'épaississement et la perméabilité du centre-ville** : achèvement des ZAC Centre-ville et Pointe Simon, commercialisation de l'éco-quartier Bon Air, mutation du site de l'ex-Hôpital Civil, rénovations architecturales remarquables (La Rotonde, Les Postales notamment), renouvellement des îlots stratégiques à engager (Ilots PAX, Savon et Rive Droite, secteurs Bo Kanal, et Messageries notamment).

VERS UNE STRATÉGIE GLOBALE D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DES SÉQUENCES LITTORALES

- **Séquence Pointe des Nègres / Almadies**, via Texaco et la Pointe de la Vierge : positionnement ville ludique, en lien avec l'aménagement de la piscine H2O et l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'un port de pêche à Texaco ;
- **Séquence Malecon / Fort Saint Louis**, à l'appui du projet de mise en valeur du Fort, réseaux Forts Caraïbéens)
- **Séquence GPMM / Etang z'abricot**, pour favoriser l'intégration des emprises de l'ancien port de commerce à la dynamique de requalification de l'entrée de ville / TCSP.

LE FRONT DE MER ET LE CENTRE VILLE DE FORT DE FRANCE EN 2016

Un territoire aux fortes potentialités urbaines, patrimoniales, culturelles et touristiques



Source : plan de référence du front de mer de Fort-de-France, Ville de Fort-de-France – Janvier 2017

DES LEVIERS DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN A ADAPTER AU CONTEXTE FOYALAIS :

1. Les opérations structurantes en renouvellement urbain
2. La densification des centralités urbaines
3. La construction en dents creuses dans les secteurs d'habitat pavillonnaire.

LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

• SITE DE L'EX-HÔPITAL CIVIL

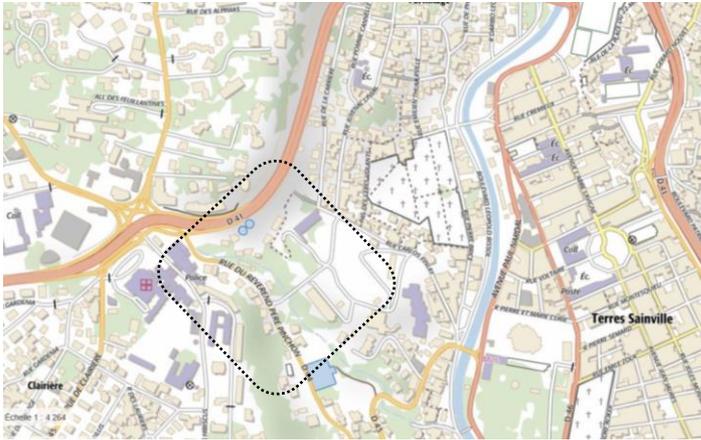
Il s'agit d'un projet de **restructuration des emprises bâties existantes sur le site de l'ancien hôpital civil (emprise de 4ha environ)**, désaffecté depuis la fin des années 1980 et situé au cœur du quartier Hermitage, en surplomb sur le canal Levassor et la ville basse.

Le projet prévoit la **démolition / reconstruction de 2 bâtiments à court terme** et la **démolition de 3 autres bâtiments à long terme**, après le redéploiement des services existants (bâtiment des écoles, direction cadre de vie, services municipaux).

L'opération portée par la SEMAFF sur une assiette foncière propriété de la ville prévoit la **livraison de 300 logements environ**, sur la base d'une programmation mixte logements sociaux, logements intermédiaires (location / accession) et privés/libres.

Plusieurs enjeux sont par ailleurs identifiés sur le site dans le cadre de la future opération d'aménagement :

- **L'intégration qualitative de l'opération à la pente** (hauteurs, ligne d'épannelage) sur un site en co-visibilité depuis la ville basse ;
- **Le désenclavement du secteur et son intégration fonctionnelle** au tissu urbain existant (quartier Ermitage, centre-ville) ;
- **Le phasage de la programmation du site** au regard des perspectives de redéploiement des bâtiments publics existants ;
- **La gestion qualitative/quantitative du stationnement** au regard des capacités d'accueil projetées sur le site ;
- **L'optimisation du foncier disponible**, la qualification des espaces libres (notamment publics) et la mise à niveau des équipements existants sur le quartier.



Localisation du site de l'ex-Hôpital Civil au sein du périmètre de la ville-basse.

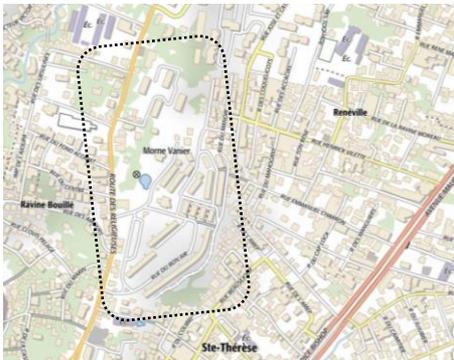


Plan de composition urbaine du projet de reconversion du site.
Source : SEMAFF

DES LEVIERS DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN A ADAPTER AU CONTEXTE FOYALAIS :

1. Les opérations structurantes en renouvellement urbain
2. La densification des centralités urbaines
3. La construction en dents creuses dans les secteurs d'habitat pavillonnaire.

Localisation du site du quartier Bon Air dans son environnement élargi



FICHE OPERATION

- **Surface** : 4,2ha / 12 lots ;
- **Création 2007** / Fin de commercialisation envisagée pour **2020-2022** ;
- **Programmation résidentielle**: création de 464 logements pour près de 300 logements démolis (logements sociaux, locatifs privés et résidence sénior).
- Dépôts de PC à partir de 2018 sur les lots 10 (ensemble résidentiel de 61 logements en R+12) et 12 (36 logements organisés en 4 ensembles de petits collectifs en R+2).

LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

• ECO-QUARTIER BON-AIR

Le quartier Bon Air a été construit **dans les années 1950 afin de reloger les habitants du Morne Pichevin** dans le cadre d'une opération préfigurant la procédure de RHI.

En 1982, le bailleur social (SIMAR) a décidé de mettre en vente les logements faisant ainsi de Bon Air une copropriété qui depuis, 1987, n'est plus gérée. Les logements et les parties communes, se sont détériorés progressivement pour aboutir aujourd'hui à une **copropriété dégradée**, ceinte d'espaces verts peu qualitatifs, de grandes surfaces imperméabilisées dédiées au stationnement et souffrant d'un relatif enclavement.

Pour autant, le site ne cumule pas uniquement des handicaps. **La situation du site dans l'agglomération foyalaise, à proximité du centre-ville est un atout** : situé sur les pentes d'un morne, il bénéficie de vues sur l'agglomération. Bon Air est également situé à proximité de 2 axes de déplacements majeurs et à moins de 500m de deux arrêts du TCSP : la route des Religieuses à l'est et l'avenue Bishop en contrebas.

Les principes de composition urbaine reposent sur l'ambition transversale d'**inverser l'image négative du quartier** :

- **En l'ouvrant sur les quartiers riverains** par la reprise du réseau viaire ;
- **En le dotant d'équipements valorisant** à destination des habitants de Bon Air mais également des ménages vivant à proximité ;
- **En utilisant au mieux la pente et les qualités naturelles du site** (vue, ventilation naturelle, etc) ;
- **En favorisant la mixité sociale et générationnelle** par la diversité des typologies de logements.

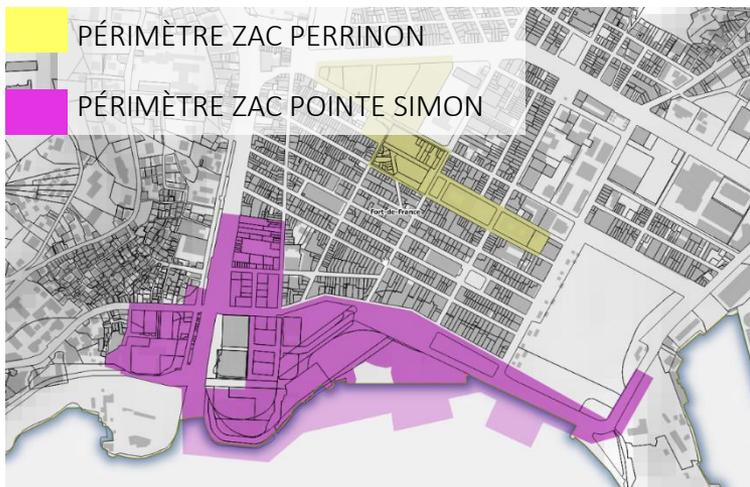
Source : Dossier de réalisation ZAC Bon Air. Source : SAS Bon Air

DES LEVIERS DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN A ADAPTER AU CONTEXTE FOYALAIS :

1. Les opérations structurantes en renouvellement urbain
2. La densification des centralités urbaines
3. La construction en dents creuses dans les secteurs d'habitat pavillonnaire.

LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

- UN POTENTIEL DE MUTATION A APPROFONDIR DANS LA VILLE BASSE

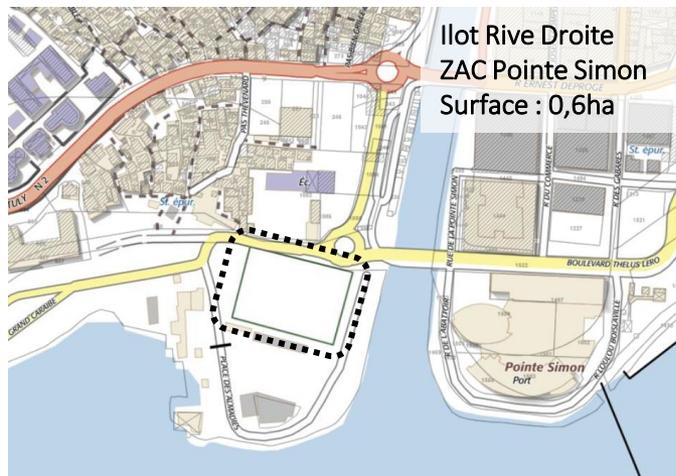
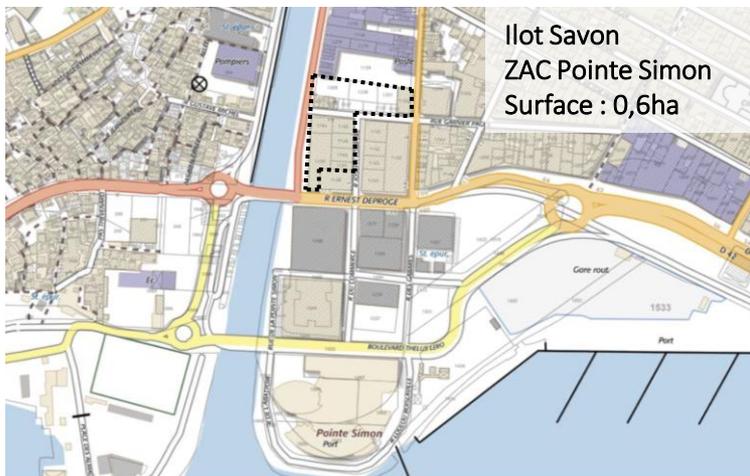


Après une phase d'équipement menée jusqu'au début des années 1990, la ville est en train d'achever une période de développement urbain impulsé depuis 20 ans à travers le lancement des ZAC Pointe Simon, Perrinon et Etang z'Abricot. L'horizon d'achèvement des ZAC nécessite aujourd'hui un positionnement sur les conditions de mutation des lots restant à commercialiser.



ZAC ETANG Z'ABRICOTS :

- Avancement de la commercialisation à la fin 2017 : 60%
- Objectif d'achèvement de la ZAC à horizon 2020 ;



AUTRES SECTEURS POTENTIELLEMENT MUTABLES (HORS ZAC)

- Secteur Bo Kanal / Ermitage: restructuration des berges de la rive droite ;
- Ilot Messagers (ex-projet ICADE) : densification de l'entrée de ville, reconfiguration de l'interface ville/port.

LES TERRITOIRES DE PROJET DU CENTRE VILLE ET DE SES ABORDS

Le centre de la Ville Capitale doit intégrer des territoires de projet au delà de son périmètre historique

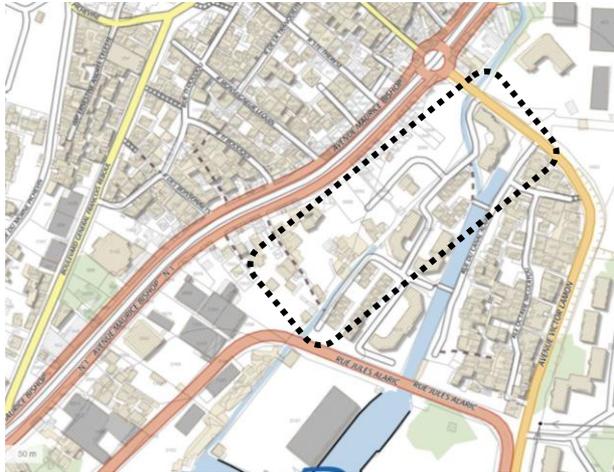


Source : plan de référence du front de mer de Fort-de-France, Ville de Fort-de-France – Janvier 2017

DES LEVIERS DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN A ADAPTER AU CONTEXTE FOYALAIS :

1. Les opérations structurantes en renouvellement urbain
2. La densification des centralités urbaines
3. La construction en dents creuses dans les secteurs d'habitat pavillonnaire.

LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN



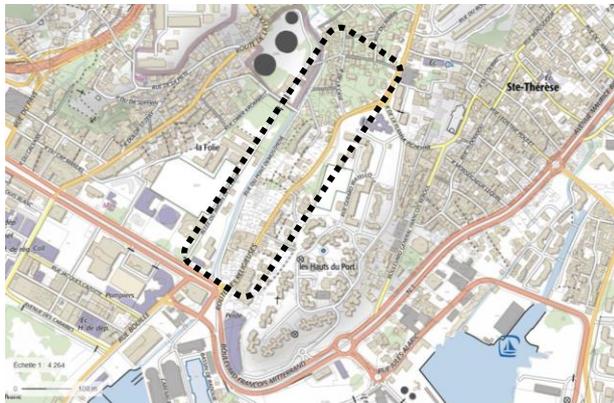
CANAL ALARIC

Surface : +/- 6ha - Procédure RHI engagée en 1988, dont les principales réalisations ont concerné :

- le relogement définitif de plus de 150 familles sur site et hors site ;
- la réalisation des réseaux d'assainissement et les VRD sur 2 ha ;
- la construction de 76 LLTS ;
- la viabilisation d'un terrain d'accueil de 26 Logements Evolutifs Sociaux (LES) réalisés par la SODEM pour le compte de la Ville de Fort de France.

La troisième tranche opérationnelle a été lancée en 2012 et se situe actuellement en phase AVP. Celle-ci prévoit notamment :

- La réalisation de nouveaux logements : logements locatifs et en accession, promotion privée.
→ **programmation prévisionnelle : 244 logements** (source : plan de composition Cœur Alaric) ;
- L'implantation d'un pôle d'activités et de services → **Programmation prévisionnelle : 1 600m² surfaces commerciales et d'activités** (source : plan de composition Cœur Alaric).



RAVINE BOUILLE

Procédure RHI en cours sur un périmètre de **50ha environ**, visant à réorganiser le tissu urbain du quartier par l'implantation de nouveaux programmes résidentiels et la création d'équipements de proximité.

Etat d'avancement en 2017 :

- Réalisation de la résidence KARAMEL en 2003 (50 logements sociaux, SEMAFF) ;
- Mise en place de la MOUS en 2006 pour l'accompagnement des familles de la RHI ;
- Réalisation de la résidence KAKO DOU (40 logements sociaux SIMAR) et relogement des familles de la zone en Janvier 2017).

Prochaines étapes opérationnelles :

- Poursuite des acquisitions foncières opérationnelles de la tranche opérationnelle 2 (2017-2018).
- Lancement d'une nouvelle phase d'étude pour achever la phase opérationnelle 2
- Achèvement de la viabilisation de la zone 2 en Décembre 2019.

DES LEVIERS DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN A ADAPTER AU CONTEXTE FOYALAIS :

1. Les opérations structurantes en renouvellement urbain
2. La densification des centralités urbaines
3. La construction en dents creuses dans les secteurs d'habitat pavillonnaire.

LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

CITE DES SINISTRES

Avancement mars 2015 :

- Viabilisation de la zone.

Prochaines étapes opérationnelles :

- Réalisation de 44 Logements locatifs sociaux dont 22 Logements Locatifs très Sociaux (LLTS)
- Réalisation d'une dizaine de Logements Evolutifs Sociaux (LES)

Source : SEMAFF

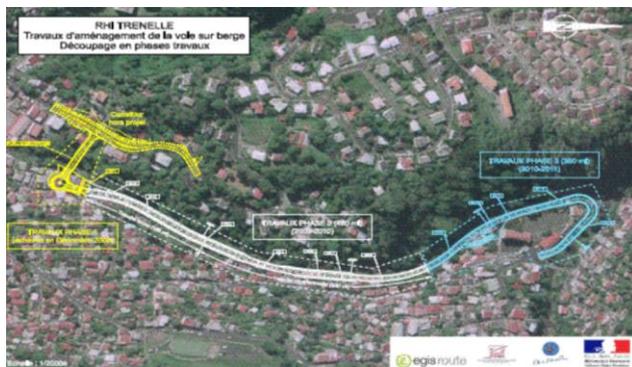
FOND POPULAIRE

Avancement mars 2015 :

- Viabilisation de la zone d'accueil des 89 Logement Locatifs Sociaux de la SMHLM à 100% ;
- Viabilisation des terrains d'accueil de 12 LES au lieu dit Pointe de la Vierge à 50%.

Prochaines étapes opérationnelles :

- Suite viabilisation zone des 12 LES arrêtée depuis 2011 ;
- Construction des LES (opérateur social le Villain).



TRENELLE

La procédure RHI a été relancée courant 2017 sur Trenelle. La tranche opérationnelle en cours prévoit la réalisation d'une voie de désenclavement routier sur les berges de la Rivière Madame, permettant de réaliser le bouclage entre Trenelle-Citron et la route de Balata via le quartier Pont de Chaines. La première phase de travaux vient d'être livrée, les tranches 2 et 3 sont prévues courant 2018.

Plusieurs enjeux sont pressentis en matière d'évolution urbaine sur le quartier :

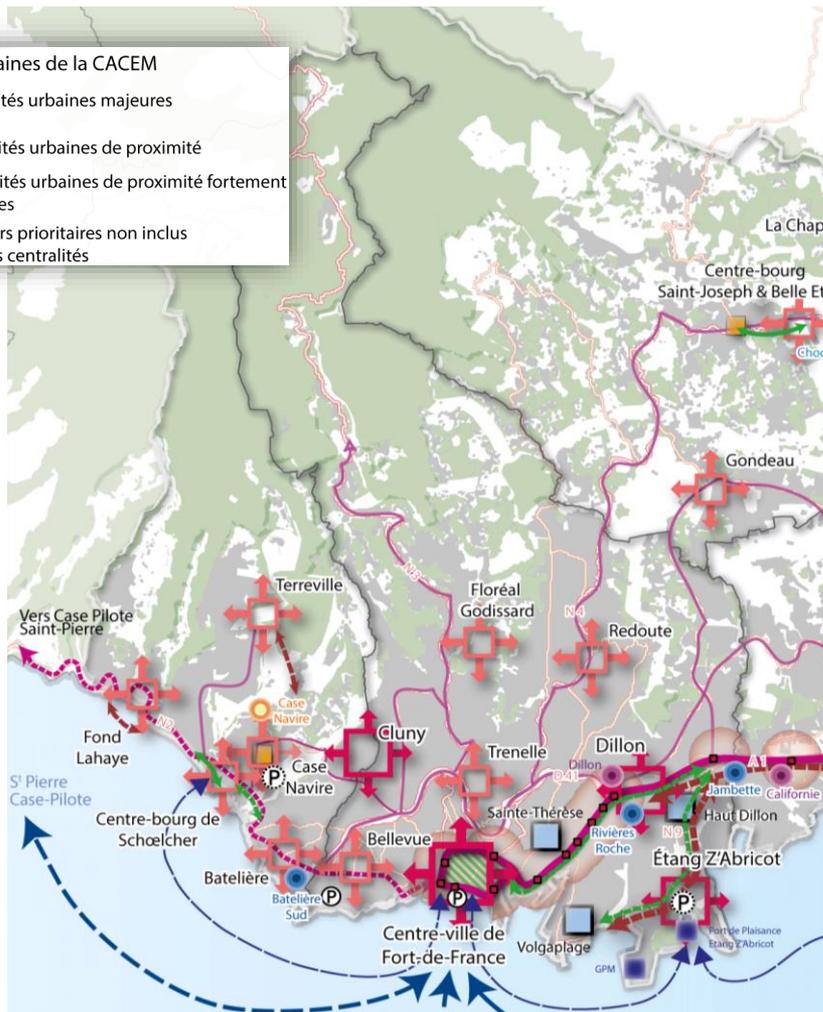
- **La dédensification du quartier** pour adapter son fonctionnement aux besoins actuels et à venir de la population locale : curetage / démolition-reconstruction (espaces publics et poches de stationnement) ;
- **Le maintien du tissu commercial et de service d'hyperproximité** et la réimplantation d'équipements de quartier à travers une réflexion d'ensemble sur la constitution d'une centralité de proximité ;
- **La poursuite du désenclavement routier et l'amélioration de la perméabilité globale** des déplacements au sein du quartier ;
- L'accompagnement à la **réhabilitation du cadre bâti existant** ;
- La **maitrise du phénomène de division de logements** et la **gestion des régularisations**, notamment au regard du **zonage PPRN**.

DES LEVIERS DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN A ADAPTER AU CONTEXTE FOYALAIS :

1. Les opérations structurantes en renouvellement urbain
2. La densification des centralités urbaines
3. La construction en dents creuses dans les secteurs d'habitat pavillonnaire.

Les centralités urbaines de la CACEM

-  Centralités urbaines majeures
-  Centralités urbaines de proximité
-  Centralités urbaines de proximité fortement équipées
-  Quartiers prioritaires non inclus dans les centralités



LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

2. LA DENSIFICATION DES CENTRALITÉS URBAINES

Le SCoT de la CACEM traduit un objectif volontariste visant à structurer le développement urbain et le fonctionnement de la ville basse et des quartiers autour de centralités urbaines agréables et accessibles.

Cette orientation se traduit notamment par des objectifs de densité minimum à respecter au sein des projets situés dans les périmètres de centralités.

Prescription du DOO – Les opérations d'aménagement prévues au sein des centralités devront respecter les densités suivantes :

- 60 à 70 logements/ha au sein du centre-ville de Fort-de-France ;
- 50 à 60 logements/ha dans l'ensemble des centralités urbaines majeures identifiées au SCoT :
 - Centralité urbaine majeure à développer : Etang z'Abricots ;
 - Centralité urbaine majeure à renouveler : Dillon.
- 35 à 45 logements/ha dans les centralités urbaines de proximité identifiées au SCoT :
 - Centralités urbaines à restructurer : Floréal-Godissard, Bellevue, Trenelle et Redoute.
- Au sein des centralités urbaines majeures à renouveler (Dillon) et développer (Etang z'Abricots), des centralités de proximité à créer et à structurer (Floréal-Godissard, Bellevue, Trenelle et Redoute), les opérations d'aménagement devront faire l'objet de procédures d'aménagement d'ensemble (Exemples: ZAC, lotissement) pour planifier et phaser leur aménagement.

Source : SCoT de la CACEM – Extraits du DOO

DES LEVIERS DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN A ADAPTER AU CONTEXTE FOYALAIS :

1. Les opérations structurantes en renouvellement urbain
2. La densification des centralités urbaines
3. La construction en dents creuses dans les secteurs d'habitat pavillonnaire.

LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

2. LA DENSIFICATION DES CENTRALITÉS URBAINES



Centre-ville, Citadia Conseil



Etang z'abricots, Citadia Conseil



Morne Calebasse, Citadia Conseil



Bellevue, Citadia Conseil



Trenelle, Citadia Conseil



Redoute, Citadia Conseil



Floréal Godissard, Citadia Conseil

		Surface (ha)	Parc de Logement total	Logement vacants	Densité brute (logements/ha)
Centralité urbaine majeure	Centre-ville	92,69	4989	1127	54
	Morne Calebasse	35,52	602	109	17
	Etang Z Abricot	17,62	453	36	26
Centralité urbaine de proximité	Redoute	8,35	132	27	16
	Bellevue	14,99	402	83	27
	Trenelle	4,32	256	60	59
	Floréal Godissard	33,9	963	79	28
Total centralités urbaines		207,4	7797	1521	38

DES LEVIERS DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN A ADAPTER AU CONTEXTE FOYALAIS :

1. Les opérations structurantes en renouvellement urbain
2. La densification des centralités urbaines
3. La construction en dents creuses dans les secteurs d'habitat pavillonnaire.

LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

CADRE REGLEMENTAIRE

Au titre de l'article L151-4 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU doit intégrer une analyse des « capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers ». De plus, le PADD doit être cohérent avec le diagnostic inclus dans le rapport de présentation du PLU (art. L151-5 du Code de l'urbanisme – art 194 loi Climat)

METHODOLOGIE

Parallèlement aux leviers de **renouvellement urbain, de densification et de mobilisation du parc de logements vacants identifiés dans la ville basse et les centralités urbaines**, les espaces à dominante d'habitat individuel de la commune disposent de capacités de densification via construction en dents creuses pour accueillir des opérations en diffus.

Les dents creuses correspondent aux parcelles ou groupements de parcelles (tènements fonciers) entièrement non bâtis situés au sein de l'enveloppe, dont la superficie est comprise entre 100m² et 5 000m².

L'analyse des dents creuses est réalisée au sein des **espaces urbanisés des zones U2-A, U4 et U5 du PLU en vigueur** qui regroupent les principales zones urbaines à vocation dominante d'habitat individuel de la commune.

Etape 1 : identification du potentiel de densification brut :

- **Sélection automatisée des dents creuses** au sein de l'enveloppe urbaine de 2019 définie à partir des fichiers foncier Majic ;
- **Suppression des erreurs géomatiques par une vérification manuelle** à partir de la dernière version de la photo aérienne mise à disposition par l'IGN → **Les parcelles identifiées n'ont en revanche pas fait l'objet de vérification sur le terrain.**

Etape 2 : analyse multicritères du potentiel de densification brut par l'application de filtres environnementaux :

- Prise en compte des **enjeux environnementaux et paysagers** liés à la trame verte et bleue, aux prescriptions associées aux risques naturels et technologiques, à la contrainte topographique et aux périmètres de protection de captage d'eau potable → **Identification des dents creuses inconstructibles ou dont la constructibilité est soumise à des conditions particulières ;**
- Prise en compte des **enjeux urbains et de mobilité**, liés à la proximité du TCSP et des centralités urbaines → **Identification des dents creuses stratégiques pour le développement urbain en diffus.**

DES LEVIERS DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN A ADAPTER AU CONTEXTE FOYALAIS :

1. Les opérations structurantes en renouvellement urbain
2. La densification des centralités urbaines
3. La construction en dents creuses dans les secteurs d'habitat pavillonnaire.

ETAPE 1 – IDENTIFICATION DU POTENTIEL DE DENSIFICATION BRUT

L'analyse brute des dents creuses dans les secteurs urbanisés à dominante d'habitat individuel permet d'identifier **un potentiel de densification théorique de 51ha**, soit **2%** de l'ensemble des espaces urbanisés de la commune.

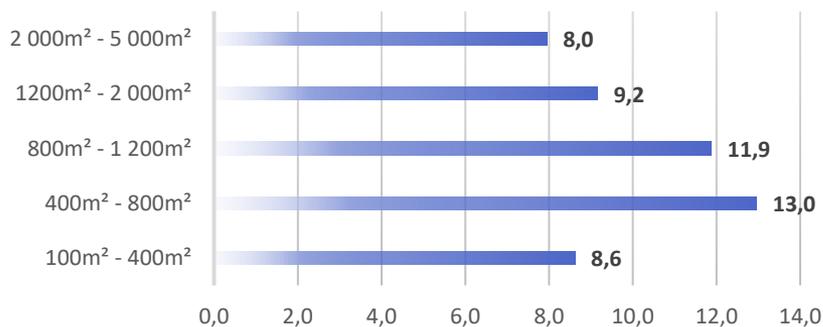
Les **parcelles < 100m²** ont été exclues de l'analyse compte-tenu des problématiques techniques qui contraignent la construction sur les petites parcelles situées hors centralités urbaines.

Sur les **parcelles comprises entre 100m² et 400m²**, la constructibilité est à apprécier en fonction des contraintes de pente et des conditions techniques liées à la configuration de la parcelle.

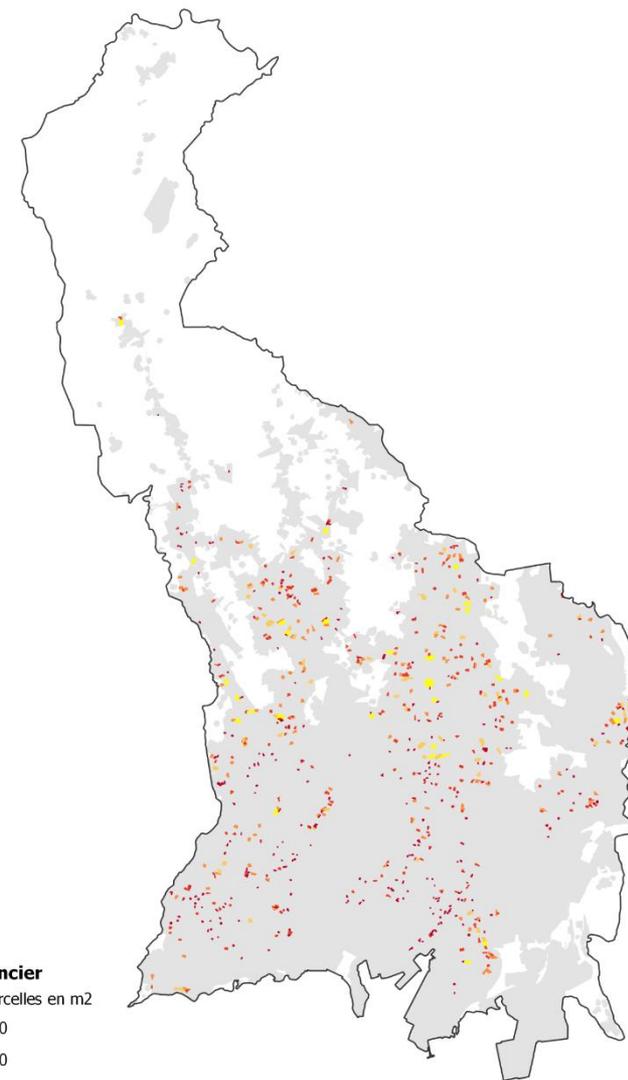
La **taille moyenne des parcelles urbanisées** en dents creuses au cours des 10 dernières années est de **600m²**.

La **médiane des parcelles construites** en zones U2-A, U4 et U5 est de **400m²**.

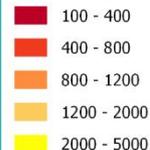
DISTRIBUTION DES DENTS CREUSES PAR SEUIL DE SURFACES



Source : fichiers Majic, traitements Citadia



Potentiel foncier
Surface des parcelles en m2



Enveloppe urbaine
2019

Sources : CEREMA (fichiers fonciers), IGN, CITADIA
Date : 07 / 12 / 2021



DES LEVIERS DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN A ADAPTER AU CONTEXTE FOYALAIS :

1. Les opérations structurantes en renouvellement urbain
2. La densification des centralités urbaines
3. La construction en dents creuses dans les secteurs d'habitat pavillonnaire.

ETAPE 2 – ANALYSE MULTICRITÈRES DU POTENTIEL DE DENSIFICATION

Les dents creuses inconstructibles

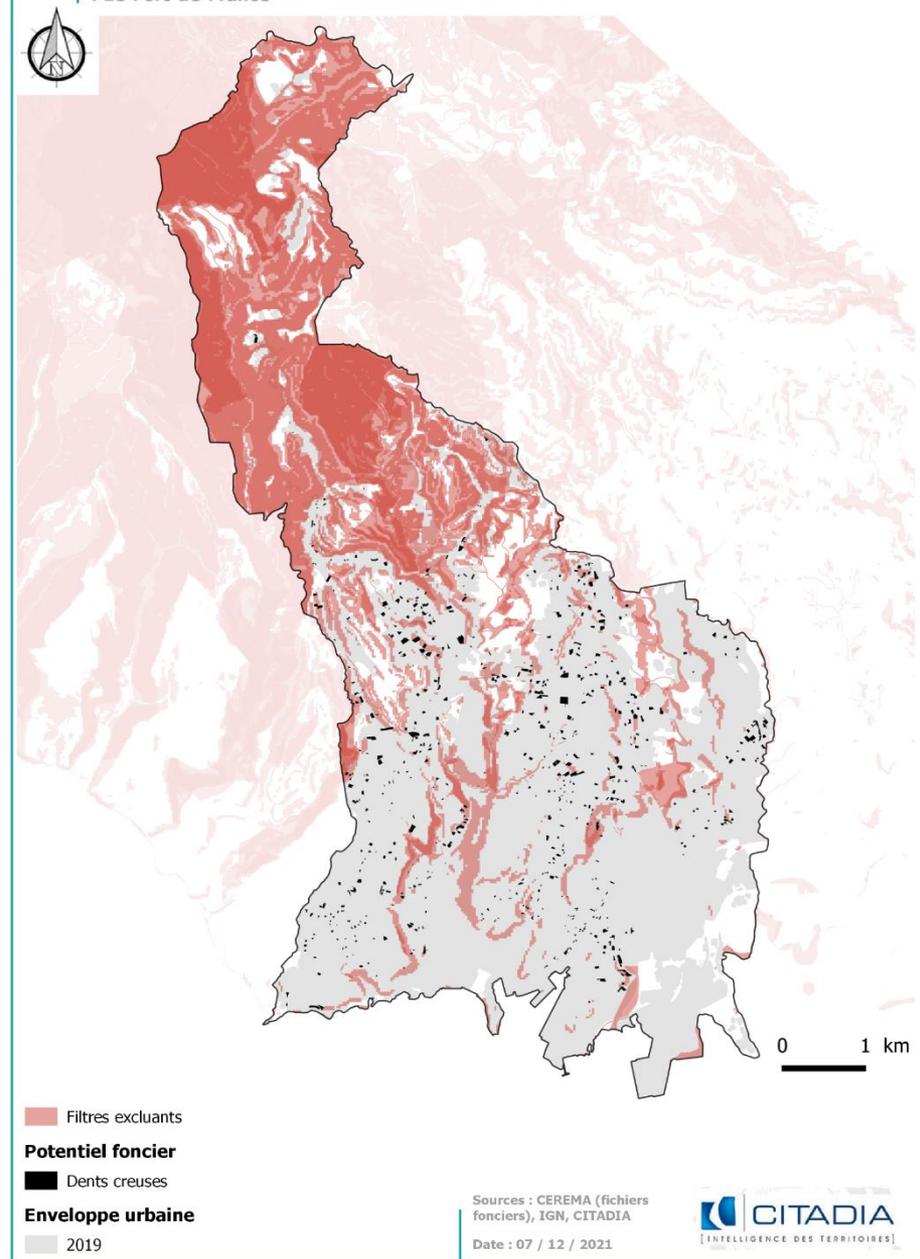
Les filtres techniques utilisés pour identifier les dents creuses inconstructibles regroupent :

- Les **réservoirs de biodiversité** de la trame verte et bleue ;
- Les **zones rouges inconstructibles** du PPRN en vigueur (risques naturels) ;
- Les **zones inconstructibles associées au zonage règlementaire** du PPRT (risques technologiques) ;
- Les secteurs dont la **pente moyenne est supérieure à 20°** (seuil au-delà duquel la constructibilité est généralement jugée techniquement non réalisable au sein des études géotechniques).

En application de ces filtres techniques, les **dents creuses inconstructibles** représentent un total de **12,6ha**, soit **25%** du potentiel de densification théorique.

Les dents creuses inconstructibles sont principalement situées **en seconde et troisième couronne d'urbanisation**, compte-tenu du cumul des **contraintes de pente** et d'exposition aux **risques naturels** sur ces secteurs (fonds de ravines et flancs de mornes notamment).

Source : fichiers Majic, traitements Citadia



DES LEVIERS DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN A ADAPTER AU CONTEXTE FOYALAIS :

1. Les opérations structurantes en renouvellement urbain
2. La densification des centralités urbaines
3. La construction en dents creuses dans les secteurs d'habitat pavillonnaire.

ETAPE 2 – ANALYSE MULTICRITÈRES DU POTENTIEL DE DENSIFICATION

Les dents creuses stratégiques pour le développement urbain

Les filtres techniques utilisés pour identifier les dents creuses stratégiques pour le développement urbain hors centralité regroupent :

- Les secteurs accessibles à moins de 10mn à pied à partir d'un arrêt du TCSP:

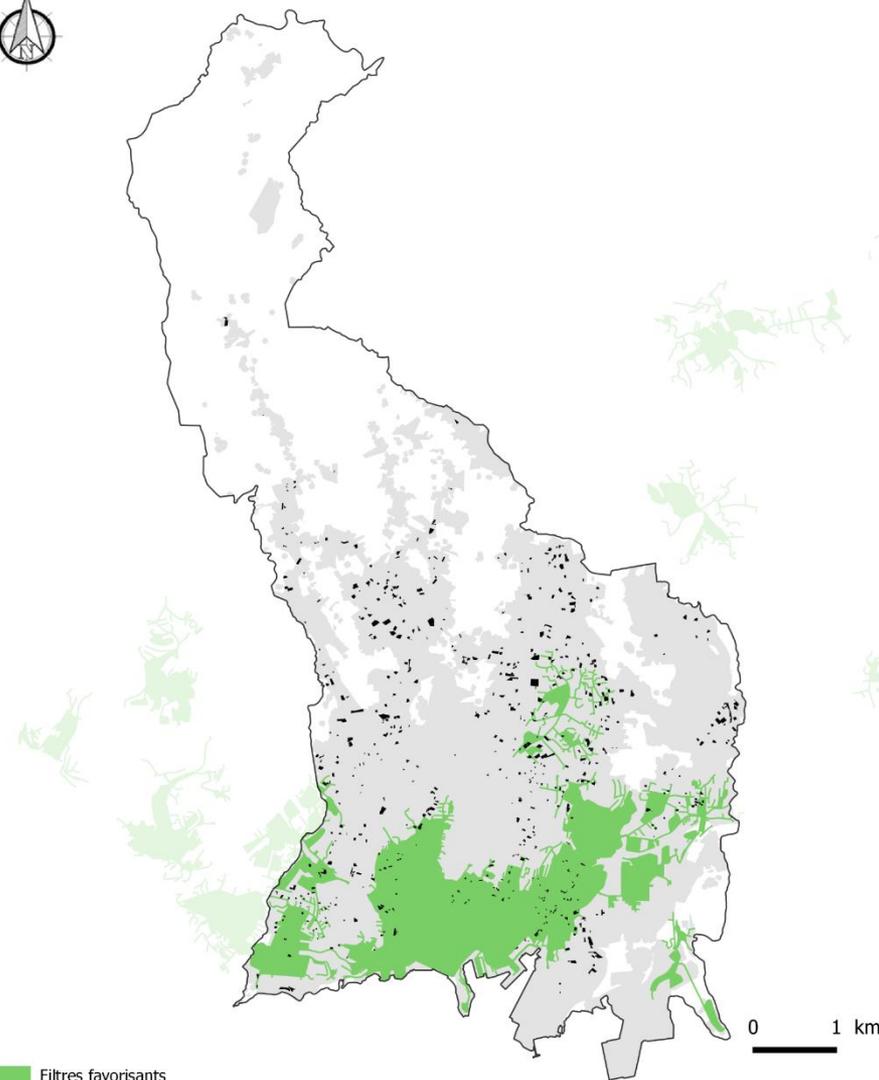
→ Regroupent environ 9ha de dents creuses, soit 18% du potentiel de densification total identifié sur le territoire foyalais. La densification de ces parcelles doit notamment permettre d'accompagner la mutation de l'entrée de ville depuis Dillon autour de l'avenue Bishop, compte-tenu d'un tissu résidentiel de faible densité et d'un objectif de renouvellement urbain des espaces de faubourgs de la ville basse (Sainte-Thérèse, Renéville).

- Les secteurs accessibles à 10mn de 10mn à pied d'une centralité urbaine majeure ou de proximité (centre-ville, Dillon, Etang z'Abricots, Bellevue, Trenelle et Redoute) :

→ Regroupent environ 1ha de dents creuses : celles-ci représentent des secteurs d'urbanisation stratégiques dont la densification doit permettre d'accompagner la constitution de centralités attractives et de qualité dans les quartiers foyais.

En application de ces filtres techniques, l'ensemble des dents creuses stratégiques **représentent un total de 10ha environ, soit 19%** du potentiel de densification théorique.

Source : fichiers Majic, traitements Citadia



■ Filtres favorisants

Potentiel foncier

■ Dents creuses

Enveloppe urbaine

■ 2019

Sources : CEREMA (fichiers fonciers), IGN, CITADIA

Date : 07 / 12 / 2021

DES LEVIERS DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN A ADAPTER AU CONTEXTE FOYALAIS :

1. Les opérations structurantes en renouvellement urbain
2. La densification des centralités urbaines
3. La construction en dents creuses dans les secteurs d'habitat pavillonnaire.

ETAPE 2 – ANALYSE MULTICRITÈRES DU POTENTIEL DE DENSIFICATION

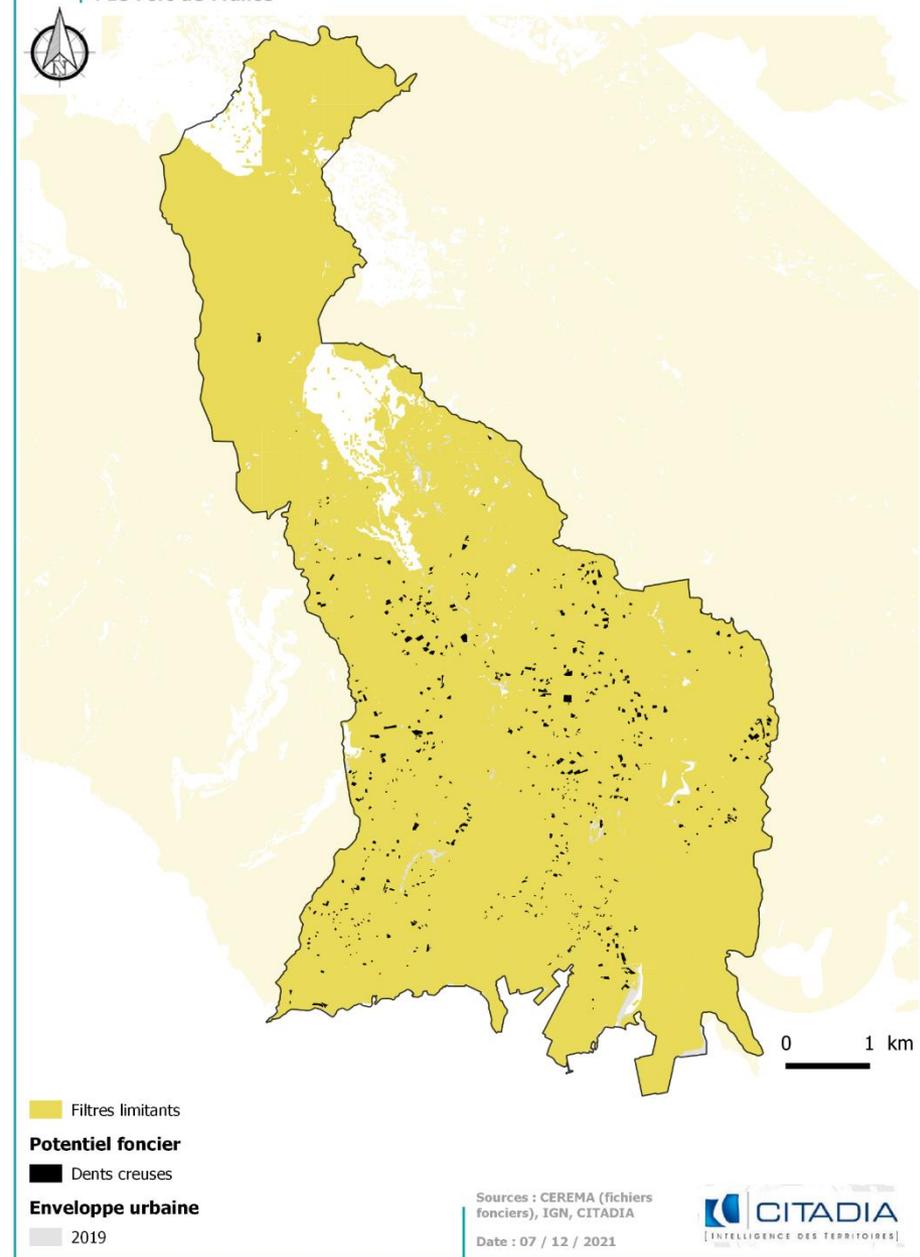
Les dents creuses constructibles sous conditions

Les filtres techniques utilisés pour identifier les dents creuses dont la constructibilité est soumise à des conditions particulières regroupent :

- Les **secteurs du PPRN soumis à des dispositions spécifiques** (réalisation d'une étude de risque préalable, réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble ou interdiction de certaines occupation du sol) ;
- Les **continuum naturels** de la trame verte et bleue ;
- Les secteurs dont la **pente moyenne est comprise entre 10° à 20°** (contrainte de pente nécessitant des travaux d'aménagement et/ou des procédés de constructions particuliers) ;
- Les **corridors écologiques** de la trame verte et bleue ;
- Les secteurs situés en **périmètre de protection rapproché des points de captage en eau potable**.

En application de ces filtres techniques, l'ensemble des dents creuses dont la construction est soumise à des conditions particulières **représentent un total de 29ha environ, soit 56%** du potentiel de densification théorique.

Source : fichiers Majic, traitements Citadia



CONSTATS

Une tendance globale à la diminution du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

- Un développement urbain principalement porté par le renouvellement de la ville basse et la densification de la première couronne ;
- Une résidentialisation qui se poursuit en 2nde et 3^ème couronne et un fort développement des quartiers ouest qui impactent sur l'équilibre des paysages et induisent des pressions sur les milieux naturels, agricoles et forestiers.

Un développement urbain récent et rapide à l'origine d'une trame bâtie dense et morcelée :

- Une mosaïque de formes urbaines entraînant une réelle difficulté de lecture du paysage bâti foyalais ;
- Une forte minéralité des espaces et un manque de perméabilité qui contribuent au déficit d'image des centralités ;

Des actions engagées et des capacités de mutation encore significatives dans la ville basse et les quartiers :

- Un centre-ville qui présente un fort potentiel d'évolution en matière de réhabilitation et de construction neuve (retour des opérateurs) ;
- Des ZAC en voie d'achèvement ;
- Des centralités urbaines en sous densité qui ne permettent pas de jouer leur rôle de proximité dans les pratiques des ménages ;
- Un potentiel de densification en dents creuses dans les secteurs à proximité des centralités et du TCSP ;
- Des dents creuses dont l'urbanisation est soumise à des contraintes de pente et d'exposition aux risques, notamment en 2nde et 3^ème couronne.

ENJEUX

VILLE BASSE

- La poursuite des interventions engagées sur le centre-ville
 - L'épaississement du centre via l'intégration des projets à la dynamique de la ville basse (couture urbaine) ;
 - L'accompagnement au retour des opérateurs de la promotion privé ;
 - Limitation de la densification verticale du centre-ville foyalais, en adéquation avec les caractéristiques architecturales et patrimoniales de l'existant ;
- L'accompagnement qualitatif de la densité dans les opérations d'aménagement: végétalisation des espaces libres, ouverture d'espaces publics, qualité de la conception architecturale, gestion du stationnement, etc. ;

QUARTIERS

- La finalisation du réaménagement des quartiers d'habitat ancien et spontané (dédensification, désenclavement, mise à niveaux des équipements et réseaux) ;
- La montée en densité des centralités relais et de proximité dans les quartiers afin de constituer des cœur de vie animés et attractifs (objectifs de densité définis par le SCoT).
- La maîtrise de la densification des quartiers pavillonnaires et des secteurs d'habitat diffus en 2^ème et 3^ème couronne, en faveur de la préservation d'une ambiance végétale de qualité et la pérennisation de continuités écologiques fonctionnelles.

LES PRESSIONS ET NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

Type	Date de début du phénomène	Date de fin du phénomène	Date de publication de l'arrêté
Phénomènes tropicaux (ouragan, onde) (inondations, coulées de boue, éboulements, ...)	03/10/1990	04/10/1990	12/10/1990
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	14/08/1993	15/08/1993	07/10/1993
Inondations, coulées de boue, éboulements, glissements ou affaissements de terrain consécutifs au passage de l'onde tropicale	16/08/1995	17/08/1995	19/09/1995
Inondations, coulées de boue, éboulements, glissements ou affaissements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues consécutifs au passage de la dépression tropicale Iris	26/08/1995	27/08/1995	19/09/1995
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	04/09/1995	05/09/1995	06/11/1995
Inondations, coulées de boue, éboulements, glissements ou affaissements de terrain consécutifs au passage de l'ouragan Marilyn	14/09/1995	15/09/1995	06/11/1995
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	17/11/1999	19/11/1999	29/11/1999
Inondations et coulées de boue	27/11/1999	27/11/1999	28/01/2000
inondations et coulées de boue, vents cycloniques	17/08/2007	17/08/2007	14/11/2007
Séisme	29/11/2007	29/11/2007	20/02/2008
Mouvements de terrain	02/05/2011	08/05/2011	19/10/2011
Mouvements de terrain	01/08/2011	02/08/2011	12/12/2011
Inondations par choc mécanique des vagues et inondations et coulée de boue	18/09/2017	19/09/2017	22/09/2017

LES RISQUES NATURELS

■ UNE COMMUNE FORTEMENT EXPOSÉE AUX RISQUES NATURELS

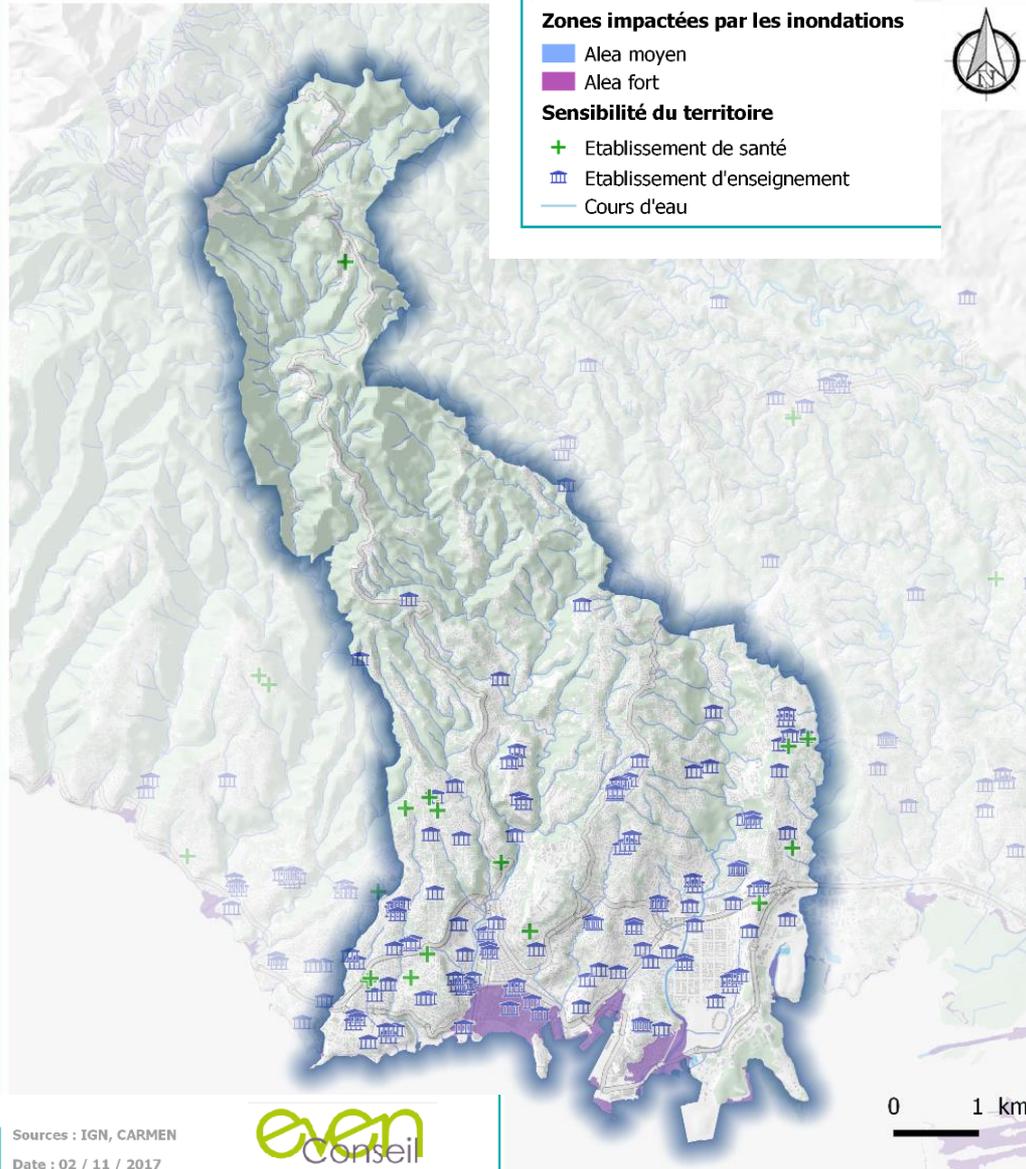
Fort-de-France est soumise à **6 risques naturels** : les inondations, les risques littoraux (cyclone/tempête tropicale, érosion, submersion marine), les tsunamis, les séismes, le risque de mouvement de terrain dont la liquéfaction des sols et le risque volcanique.

La ville a déjà subi plusieurs épisodes reconnus catastrophes naturelles et ayant fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance entre 1990 et 2017. En effet, selon la base de données GASPAREL (consultée le 24/12/2021), Fort-de-France a déjà fait l'objet de **13 arrêtés de Catastrophe Naturelle**. Dans près de 70% des cas, l'arrêté a été prononcé suite à **des inondations conjuguées à des phénomènes gravitaires et/ou météorologiques**. Il apparaît ainsi que la commune est particulièrement vulnérable aux effets domino des risques naturels.

Une catastrophe naturelle se caractérise par l'intensité anormale d'un agent naturel (inondation, coulée de boue, tremblement de terre, ...) lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises. Alors un arrêté ministériel constate l'état de catastrophe naturelle. (Définition de l'INSEE).

Pour pallier ces risques naturels, le SCoT de la CACEM prévoit de reporter les zones de risque sur les documents graphiques et de traduire les prescriptions des PPRN et du SCoT dans le règlement:

- Valorisation des zones à risque identifiées dans les PPRN, notamment en lien avec la Trame Verte et Bleue ;
- Dans le respect du PGRI (2015), lorsqu'elles sont autorisées par le PPRN, les nouvelles constructions en zone inondable devront privilégier une adaptation au risque inondation.



LES RISQUES NATURELS

■ LES INONDATIONS, UN RISQUE PLURIEL AVEC DES IMPACTS MULTISCAIRES

La conjugaison d'une pluviométrie abondante, d'origine cyclonique ou non, d'une hydrographie dense avec de nombreuses ravines, les rivières Madame à l'ouest et Monsieur à l'est ainsi que la proximité immédiate de la mer contribue à rendre la commune de **Fort-de-France particulièrement sensible à plusieurs types d'inondations** (torrentielles, submersion marine, ruissellement, débordements des rivières). La conjonction entre plusieurs types d'inondations est fréquente et peut générer d'autres risques tels que des glissements de terrain et la liquéfaction des sols.

Le centre-ville de Fort-de-France est particulièrement vulnérable aux inondations. L'intensité des pluies peut y engendrer des refoulements brutaux du réseau d'assainissement pluvial (projection de plaques d'égouts...) et présenter un danger supplémentaire pour les populations. La vulnérabilité humaine est d'ailleurs globalement importante du fait de :

- la **concentration démographique** sur la commune : 9 500 personnes sont présentes dans les zones inondables par les cours d'eau et 4 000 dans celles submersibles par la mer soit respectivement 10% et 4% de la population communale. Les principaux quartiers concernés sont la basse ville avec la Savane, Dillon, Volga Plage.
- La **densité de l'urbanisation** sur la frange littorale avec en particulier des zones d'habitat spontané associant une occupation sans titre du sol et une auto-construction avec une concentration d'habitats précaires et peu résilients aux risques (quartier Texaco).



Infrastructures de transports inondées dans Fort-de-France en août 2011
(Source : France Antilles, 2 et 3 août 2011)

LES RISQUES NATURELS

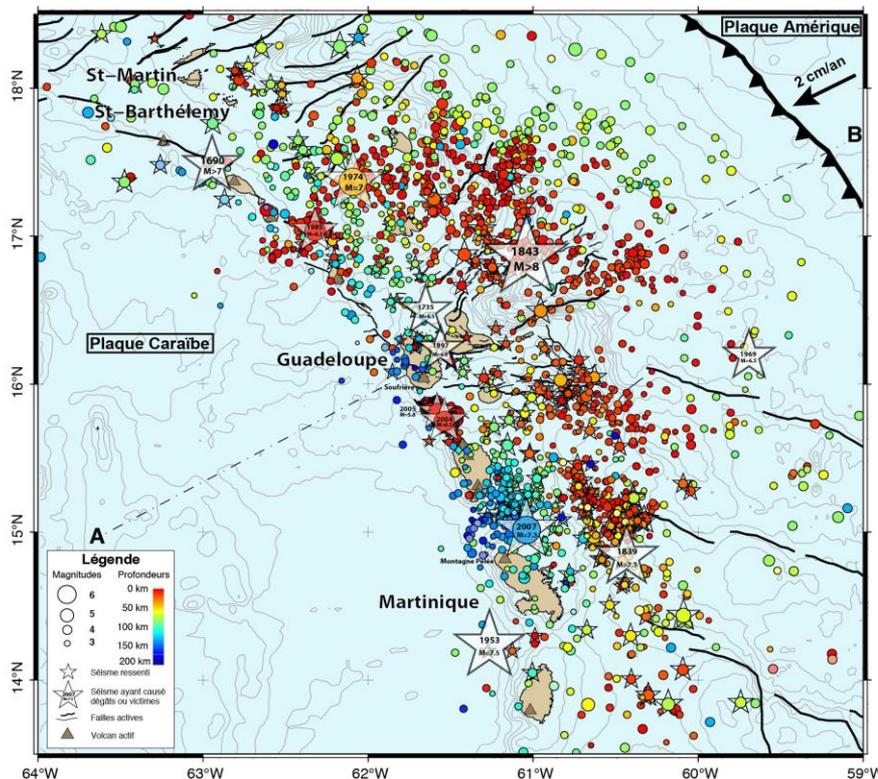
Enfin, le risque d'inondation de Fort-de-France induit une vulnérabilité structurelle/fonctionnelle globale de l'île. En effet, **le linéaire du réseau routier potentiellement impacté est important et peut rapidement conduire à la paralysie d'une grande partie des communications de la Martinique**, du fait de la vulnérabilité du réseau routier autour de la baie de Fort-de-France qui connaît déjà, en temps normal, de fortes saturations (autoroute, RN2, RN9, RN1).

De surcroît, l'ancien site de gestion des déchets « la Trompeuse » (actuel Parc technologique de valorisation des déchets) se situe en **zone inondable**. Son exposition peut ainsi générer des risques sanitaires et des problématiques de gestion des déchets au-delà des limites communales.

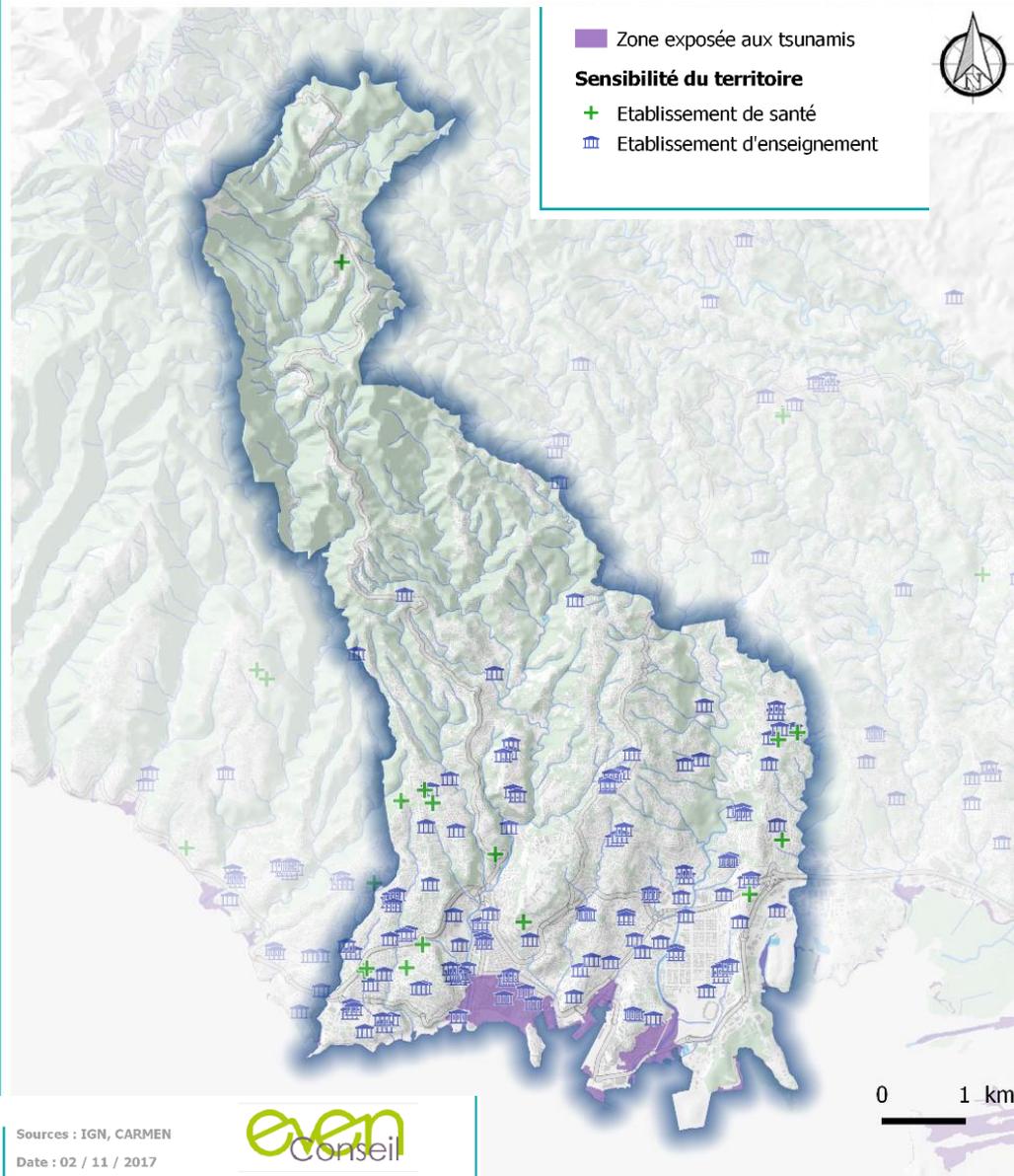
■ UN RISQUE SISMIQUE ET TSUNAMI FORT

L'ensemble de la Martinique est une zone de forte sismicité (niveau 5). Ce niveau d'aléa est dû à l'enfoncement de la plaque Amérique sous la plaque Caraïbe mais aussi, probablement, à des déformations de la bordure orientale de la plaque Caraïbe. Concernant le phénomène de subduction, bien que la vitesse de convergence soit relativement lente, la sismicité peut être importante, avec parfois de grands séismes au voisinage du contact des plaques : plus de 500 séismes sont enregistrés annuellement. Les séismes correspondent au risque le plus redouté en Martinique en raison d'une part de son caractère imprévisible et irrésistible, d'autre part des conséquences qu'il pourrait engendrer.

A la suite d'un séisme, la commune de Fort-de-France peut être exposée à un risque de tsunami.



Séismes enregistrés par le réseau de surveillance des OVS-IPGP dans les petites Antilles entre 1996 et 2011. Le code couleur correspond à la profondeur et la taille des disques est proportionnelle à leur magnitude. (Source : OVSM-IPGP)



LES RISQUES NATURELS

Par rapport aux enjeux exposés, on peut souligner :

- le contexte d'urbanisme et d'aménagement qui contribue à **une concentration** importante :
 - **d'enjeux socio-économiques** dans le centre-ville, zone liquéfiable, ou encore dans la zone des 50 pas géométrique plus vulnérable en cas de tsunami ;
 - **d'habitations précaires** situées sur les mornes , zones potentiellement plus instables (quartier Trenelle) ;
- **un risque total pour l'ensemble des enjeux** : exposition des établissements recevant du public (collèges, lycées, maison de retraite, centres commerciaux...), des infrastructures et réseaux pouvant alors limiter l'accès par les secours aux zones sinistrées et la réponse aux besoins prioritaires des populations (voies de communications, divers réseaux ...) et des outils de production (équipements touristiques, industriels...) impliquant une possible baisse de l'attractivité touristique suite à une crise ;
- **la présence d'installation à risque**: 18 ICPE dont 8 soumises au régime de l'Autorisation dont 1 classée Seveso seuil bas (consultation du site géorisques le 24/12/2021) pouvant constituer une menace pour l'environnement et les populations en cas de pollutions/fuites de matières dangereuses et de manière globale un surrisque (explosion, incendie).

LES RISQUES NATURELS

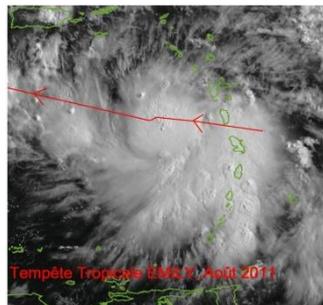
■ UNE OUVERTURE MARITIME, FACTEUR DE VULNERABILITE

De par son ouverture sur la baie, la commune de Fort-de-France se retrouve potentiellement impactée par les aléas littoraux : submersion marine (cf. *partie inondation*), cyclones et érosion marine.

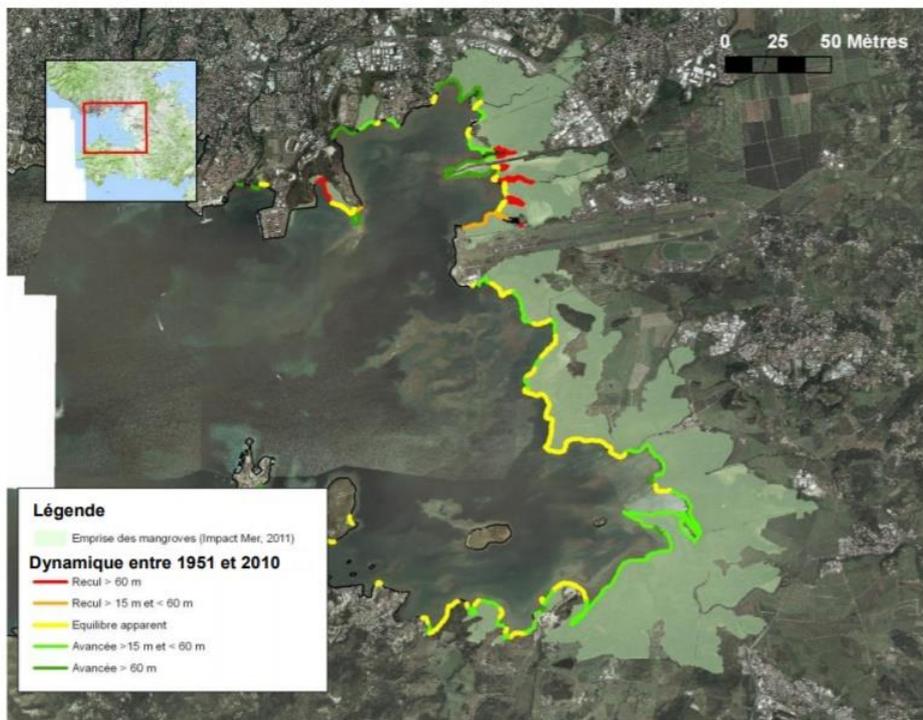
Les cyclones et tempêtes tropicales peuvent avoir un fort impact et être à l'origine de la survenue de risques supplémentaires : inondations, coulée de boue ou encore glissement de terrain. En outre, ces phénomènes, du fait des vents violents en particulier, sont susceptibles d'endommager durablement les réseaux et infrastructures de transports pouvant induire une **vulnérabilité structurelle/fonctionnelle** de la commune conséquente.

A Fort-de-France, l'érosion marine se traduit notamment par le **recul des mangroves** au niveau de la Pointe Degras et de la Pointe des Sables avec un recul estimé selon le BRGM de plus de 60 m entre 1951 et 2010. La plage Fort Saint Louis a été quant à elle sujette à une dynamique d'érosion entre 2004 et 2010. Ces phénomènes peuvent avoir un impact sur un terme plus ou moins long sur l'attractivité touristique dans la mesure où il peut y avoir une modification visuelle/paysagère et une diminution des plages.

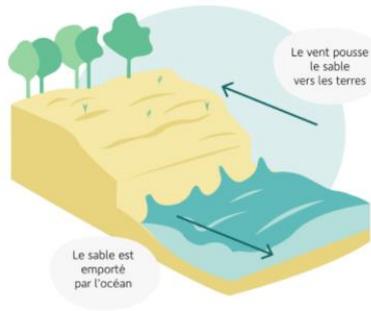
Bien que ce phénomène relève davantage de l'évolution du trait de côte que d'un réel risque littoral, la commune est concernée par **des phénomènes d'accrétion d'origine anthropique** (remblais). Selon le BRGM, ces zones de remblais anthropiques sont néanmoins importantes à prendre en compte dans l'aménagement, que cela soit en termes de risques naturels (effets de site lithologique, liquéfaction, submersion..) ou en termes de légalité réglementaire.



Coulée de boue à « Morne Calebasse » suite aux pluies dues à la Tempête tropicale Emily en août 2011 (Source : Préfecture de la Région Martinique, 2013. Dossier Départemental des Risques Majeurs en Martinique).



Évolution de la limite-mer des mangroves à une échelle de temps multi-décennale sur la baie de Fort-de-France (source : Nachbaur A., Paulineau M., Le Roy M., 2015. Evolution multidécennale (1951-2010) du trait de côte de la Martinique. Rapport final. BRGM/RP-63238-FR, p 95, 66 illustrations, 2 annexes)



ÉROSION SUR CÔTE SABLEUSE

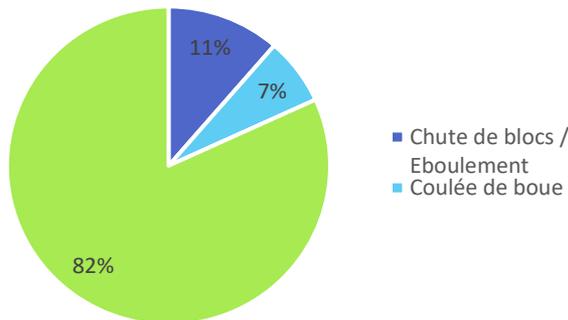


ÉROSION SUR CÔTE ROCHEUSE



SUBMERSION SUR CÔTE BASSE

Schéma des processus d'érosion et de submersion marine. Ces processus sont accélérés par le changement climatique
Source : Surfriider



Répartition des mouvements de terrain par type depuis 1915 à Fort-de-France
Source : BD MVT

LES RISQUES NATURELS

Enfin, la vulnérabilité liée aux risques littoraux risque de **s'accroître du fait de l'actuelle transition climatique**. Ce phénomène est effectivement susceptible d'entraîner une multiplication des événements climatiques extrêmes induisant notamment :

- une accentuation de l'érosion du littoral :
 - d'ici 2045/2050, plages réduites à de maigres cordons ;
 - d'ici 2090 – 50 km² perdu sur la mer à l'échelle de la Martinique ;
- une augmentation du niveau de la mer due au changement climatique (prévision optimiste GIEC +/- 40 cm à horizon 2100) pouvant induire une augmentation des risques de submersion des zones basses proches du rivage (dont zones urbanisées sur les remblais) ainsi que des conséquences sur l'érosion des côtes.

■ MOUVEMENTS DE TERRAIN : UNE PRÉPONDÉRANCE DES GLISSEMENTS

En raison de la pluviométrie et de l'urbanisation, notamment sur les pentes des mornes, Fort-de-France est exposée à **un risque élevé de mouvement de terrain** d'autant plus que le centre-ville est l'objet de phénomènes de **liquéfaction des sols**, caractérisés par de fortes épaisseurs d'alluvions plus ou moins sableuses. La commune est **plus particulièrement concernée par les événements de glissements de terrain** avec 36 recensés depuis 1915 (source : BD MVT) dont 7 localisés dans le quartier de la Médaille uniquement.

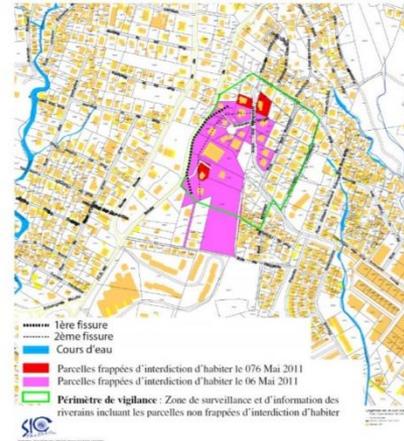
Sont ainsi particulièrement exposés :

- notamment dans les ravines, les routes et les réseaux courant le long des infrastructures routières et impliquant potentiellement un dysfonctionnement dans la réponse aux besoins prioritaires des habitants et des problèmes de desserte ;

LES RISQUES NATURELS



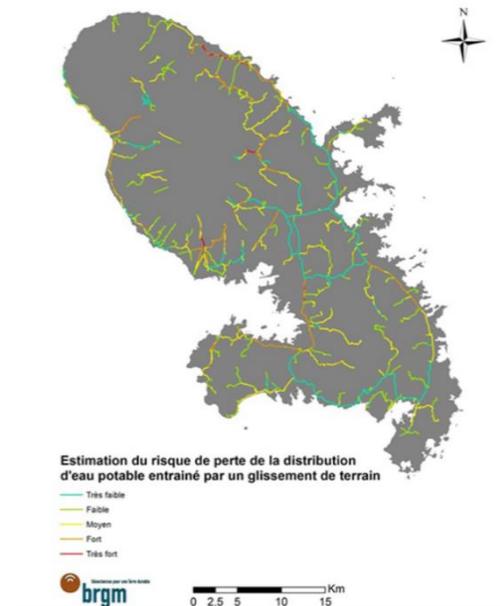
Source : École primaire de Morne Calebasse
- Mairie de Fort-de-France - mai 2011



Source : Parcelles frappées d'interdiction d'habiter et périmètre de vigilance
- Mairie de Fort-de-France - mai 2011

Photographie et cartographie du quartier « Morne Calebasse » à Fort-de-France

Source : Préfecture de la Région Martinique, 2013. Dossier Départemental des Risques Majeurs en Martinique.



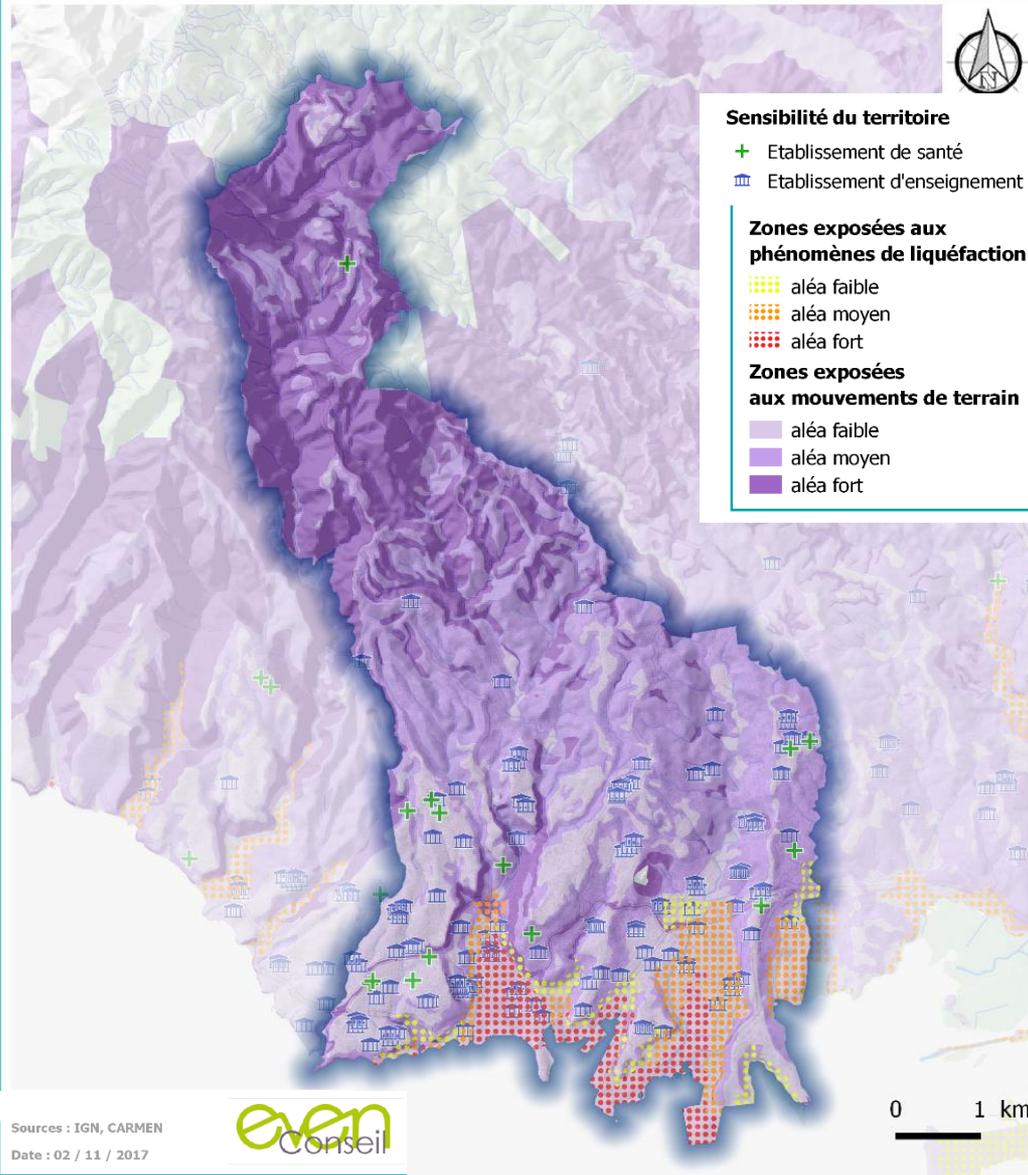
- les habitations, (parfois précaires ou dont les fondations ne sont pas satisfaisantes au regard de l'aléa) pouvant en particulier subir des dégâts structurels comme ce fut notamment le cas lors des événements de 2011 dans le quartier « Morne Calebasse ».

Certaines pratiques de construction favorisent la vulnérabilité aux glissements de terrain :

- construction d'habitations dans la pente nécessitant un décaissement ou au minimum un décapage des terrains de couverture (fragilisation des terrains) ;
- matériaux de déblais déposés dans les pentes sans consolidation et donc plus facilement mobilisables ;
- habitations fondées trop superficiellement ;
- mauvaise gestion des eaux de surfaces et de toitures pouvant constituer un facteur déclenchant.

Par rapport à l'exposition des réseaux et suite à la crise de l'alimentation en eau potable qui a suivi les glissements de terrain de mai 2009 (arrêt de l'adduction d'eau pour 100 000 habitants sur 400 000 au total suite à la rupture d'une canalisation au Lorrain), le BRGM, en partenariat avec la DEAL Martinique, a modélisé la vulnérabilité du réseau aux mouvements de terrain. **Les réseaux de Fort-de-France ont été identifiés comme présentant un risque faible à moyen face au risque de mouvement de terrain**, ce niveau de vulnérabilité augmentant logiquement sur la partie haute de la commune en raison du relief et d'un aléa plus fort.

Enfin, Fort-de-France pourrait connaître une augmentation des probabilités d'occurrence des mouvements de terrain dans la mesure où **le changement climatique s'accompagnerait d'une augmentation du nombre et de l'intensité des phénomènes cyclonique et de la pluviométrie**, or ce sont les principaux facteurs de déclenchement des mouvements de terrain.

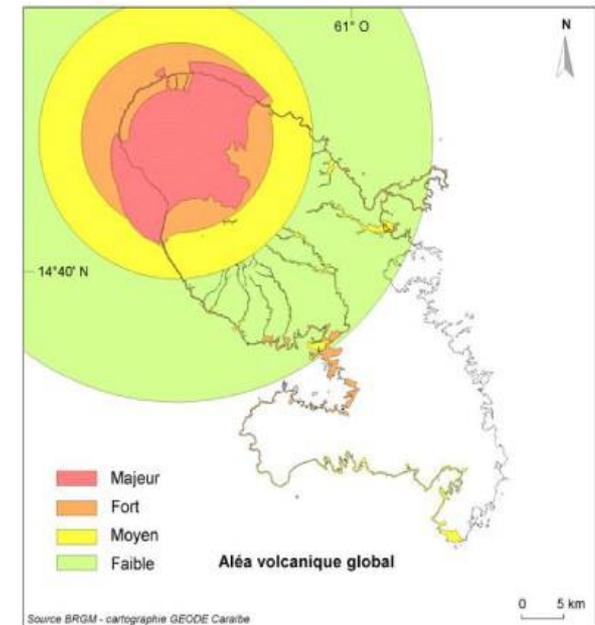


LES RISQUES NATURELS

UN RISQUE VOLCANIQUE FAIBLE

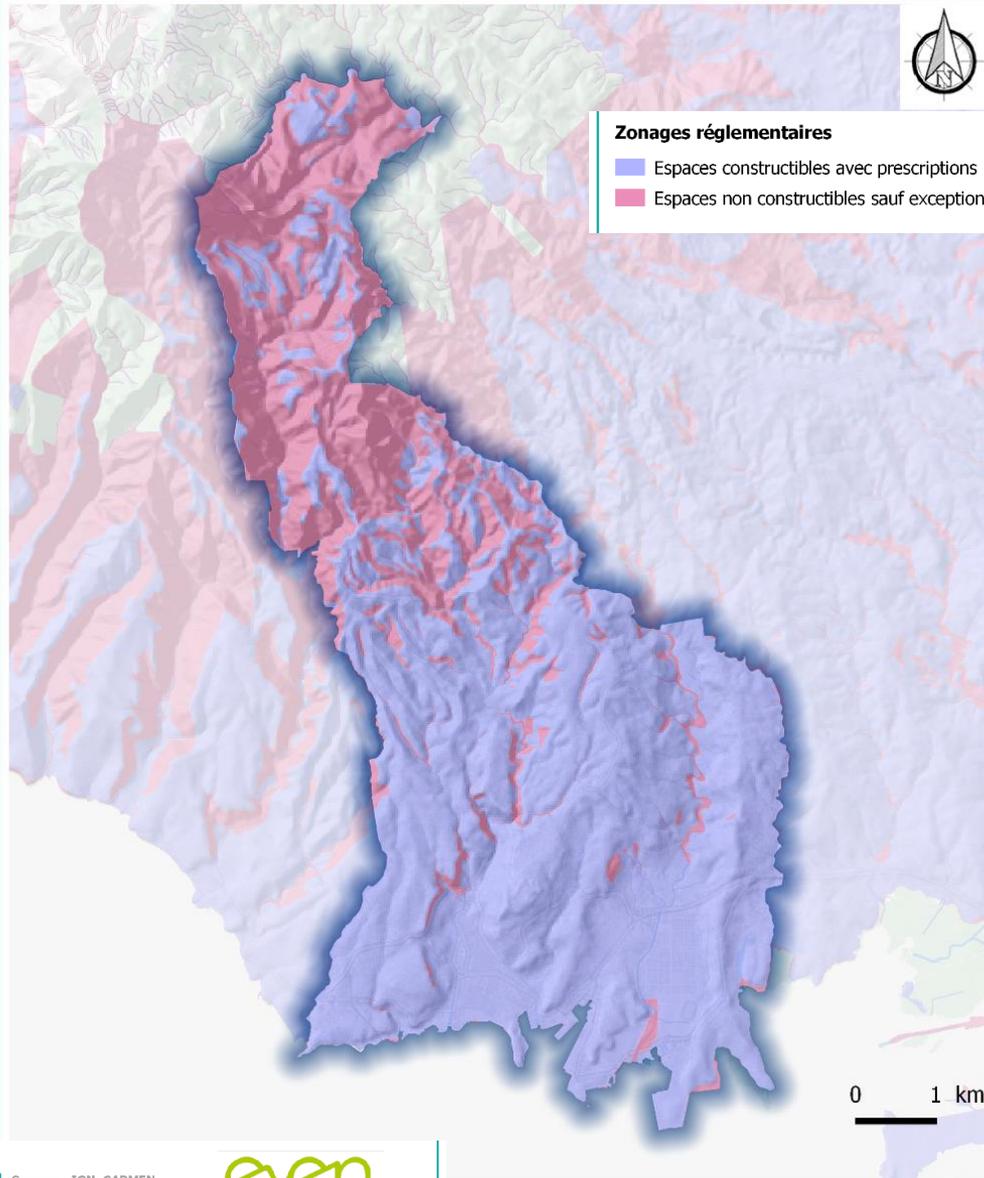
Située sur la frange extérieure de la zone d'impact en cas d'éruption de la Montagne Pelée, la commune de Fort-de-France est concernée par **un risque faible concernant essentiellement des retombées de cendres** comme ce fut le cas en 1902 lors de l'éruption de la Montagne Pelée.

Une éruption de la Montagne Pelée est susceptible d'engendrer d'autres aléas naturels tels que des mouvements de terrain, un séisme ou encore un tsunami. Ce dernier serait a priori circonscrit au Nord de l'île et n'impacterait pas Fort-de-France.



Cartographie de l'aléa volcanique global

Source : Préfecture de la Région Martinique, 2013. Dossier Départemental des Risques Majeurs en Martinique.



Sources : IGN, CARMEN

Date : 02 / 11 / 2017

even
Conseil

LES RISQUES NATURELS

■ DES RISQUES NATURELS MAJEURS IDENTIFIES ET BIEN ENCADRES

Le PPR de la commune de Fort-de-France a été approuvé par l'arrêté préfectoral N° 2013364-0024 du 30 décembre 2013.

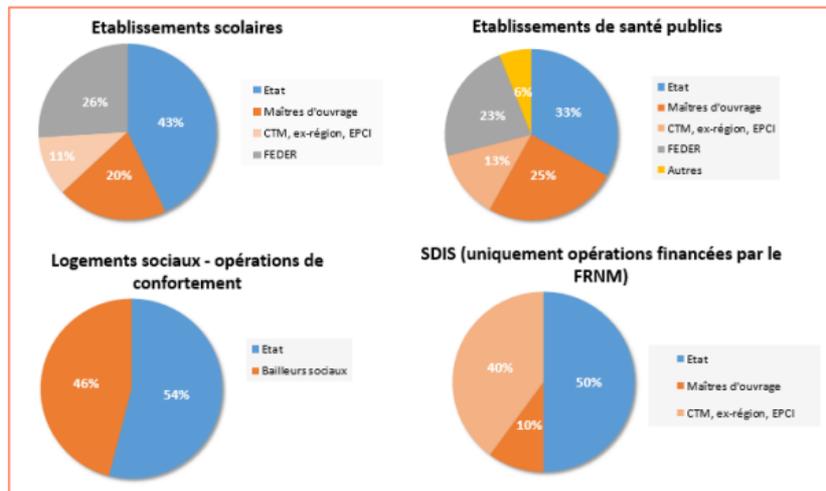
En Martinique, le risque naturel est une composante importante de l'aménagement de l'île par l'ampleur des phénomènes et de ses conséquences sur les personnes et les biens. Cela nécessite donc de développer une politique globale.

La méthode d'élaboration des PPR a été définie globalement à l'échelle du département afin de garantir un traitement homogène des aléas qui concernent les communes limitrophes.

Le PPRN en vigueur de Fort-de-France impacte l'aménagement de la commune de manière plus ou moins importante sur l'ensemble de sa superficie. Le développement des espaces les plus habités et urbanisés n'est cependant pas gelé pour autant mais est soumis à des prescriptions. Les règles afférentes à ces zones devront donc être prises en considération lors de l'élaboration du projet d'aménagement.



Affiche concernant la consultation du projet de SDAGE 2022-2027
Source : eaumartinique.fr

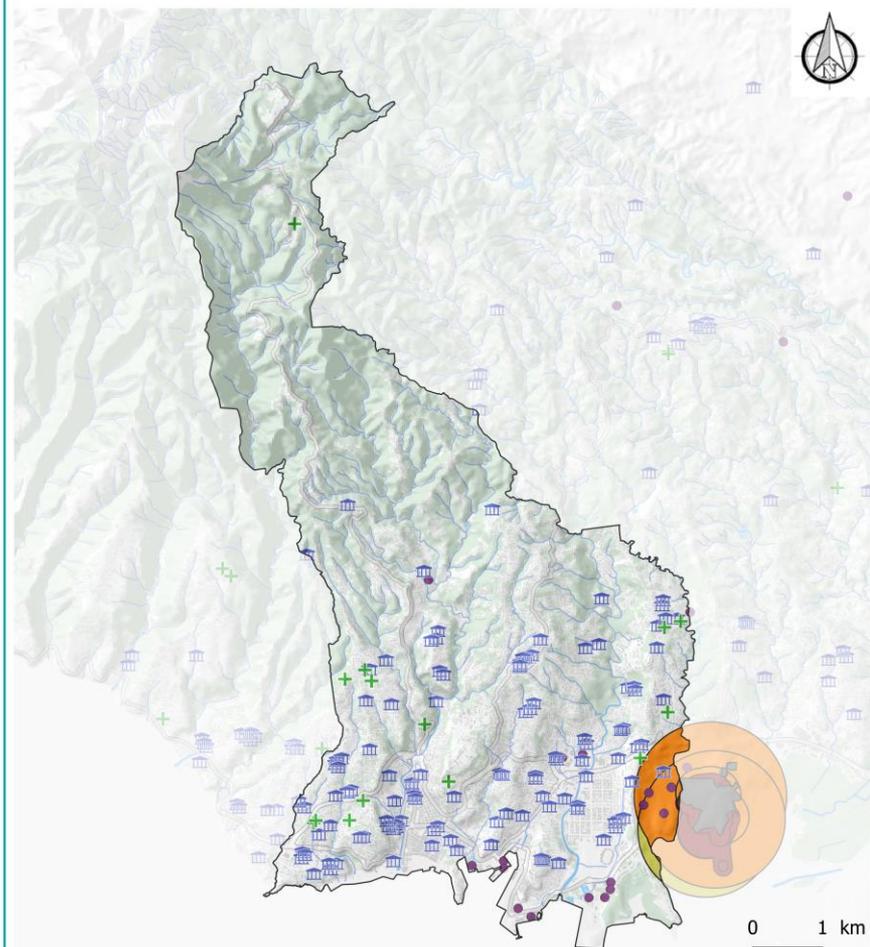


Martinique- Opérations terminées en 2019: part des contributeurs financiers
Source : Plan Séisme Antilles – Objectifs de la troisième phase 2021-2027

LES RISQUES NATURELS

En sus du PPRN, document à portée réglementaire, le territoire est couvert par un ensemble de documents cadres ou de documents/démarches ayant une portée informative qui seront également à prendre en considération.

- pour le risque inondation :
 - SDAGE 2022-2027 en cours d'élaboration;
 - Plan de Gestion des Risques Inondations 2022-2027 en cours d'élaboration ;
 - Atlas des Zones inondables (approuvé en 1999) ;
- pour le risque de séisme et tsunami :
 - Plan séisme Antilles 2021-2027;
- pour les risques littoraux :
 - Météo France et la DEAL ont signé une convention pour approfondir les connaissances liées aux submersions marines et mettre à jour les cartes d'aléas littoraux. Les résultats seront utilisés pour une prochaine révision des cartes d'aléas submersion marine et houle des PPRN ;
 - les aléas littoraux font l'objet de nouvelles études pour affiner la cartographie grâce à Litto 3D et tenir compte du changement climatique ;
- pour les risques de mouvements de terrain :
 - une convention a été signée entre la DEAL et le BRGM afin de mettre à jour la carte des aléas mouvement de terrain. Les résultats de l'étude seront utilisés pour une prochaine révision des PPRN.



Un risque industriel dans la partie est de la commune

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Site d'implantation SARA Antilles-Gaz

Zonage PPRT

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation
- Zone de recommandation

La sensibilité du territoire

- + Etablissement de santé
- Etablissement d'enseignement

Sources : IGN, DEAL 972, Géorisques
Date : 21 / 01 / 2022



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

■ UN RISQUE INDUSTRIEL LIMITROPHE AVEC LE LAMENTIN

Au total, 18 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont recensées sur le territoire. 16 sont en fonctionnement et 2 en cessation d'activité (site géorisques consulté le 24/12/2021). Près de 45% d'entre-elles sont soumises au régime de l'Autorisation compte-tenu de la dangerosité de leur activité pour l'environnement et parmi celle-ci, l'entreprise « EDF SERVICES MARTINIQUE » est classée « SEVESO seuil bas ».

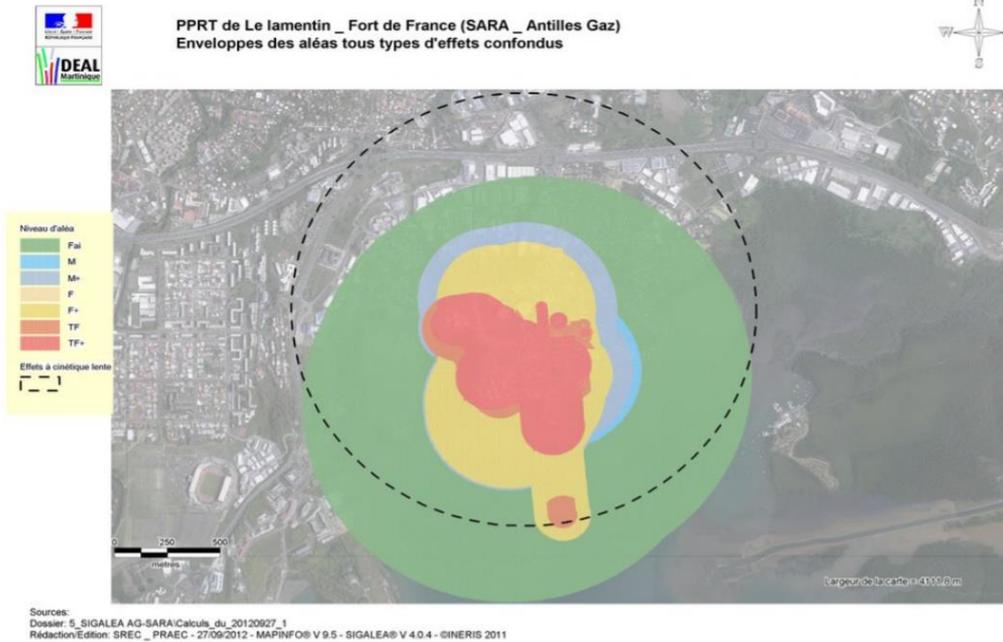
Bien que cette entreprise ait des obligations réglementaires permettant de circonscrire les éventuels impacts lors de la survenue d'un accident (étude de danger, plans de secours avec les Plans d'opération interne POI et les Plans particuliers d'intervention PPI), sa présence sur le territoire communal n'impose pas de réglementation de l'urbanisme.

En revanche, bien que situées sur la commune du Lamentin, les sociétés SARA et ANTILLES GAZ (traitement et stockage d'hydrocarbures & de gaz) sont sources d'un risque industriel majeur impactant également Fort-de-France.

Classées « SEVESO seuil haut », ces deux installations sont soumises à autorisation avec servitude d'utilité publique. Aussi, afin de faciliter la maîtrise de l'urbanisation autour de ces sites et limiter les effets d'éventuels accidents, ces entreprises font l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) conformément à la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Le PPRT a été instauré par l'arrêté préfectoral n°2013-3220009 du 18 novembre 2013.

Les espaces concernés sur Fort-de-France sont soumis à une **dangerosité faible**. Toutefois, le périmètre exposé comporte différentes zones résidentielles, les services techniques de la ville et la déchetterie de Chateaubouef.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



*Cartographie du PPRT de California : Antilles Gaz - SARA (Lamentin – Fort-de-France)
Source : Préfecture de la Région Martinique, 2013. Dossier Départemental des Risques Majeurs en Martinique.*

Zones à risques bleu clair (b) et vert clair (v), dans lesquels les personnes sont exposées à au moins un ou plusieurs niveaux d'aléa thermique Faible (Fai) surpression Faible (Fai) et toxique Faible (Fai) à cinétique rapide et/ou lente, et qui permettant de qualifier un dépassement du seuil correspondant aux effets irréversibles.

Le principe de réglementation retenu dans ces zones est l'autorisation de projet sous conditions de respecter la mise en œuvre de règles constructives : l'objectif étant de protéger les personnes présentes en cas d'accident technologiques, par des règles de construction et d'organisation adaptées.

Pour pallier le risque industriel, le SCoT de la CACEM prévoit que l'urbanisation ne devra pas entraîner un rattrapage en direction des zones à risques, et les extensions potentielles des ICPE, notamment des SEVESO, ainsi que l'évolution d'ICPE existantes en sites SEVESO devront être anticipées. Les activités nouvelles générant des risques importants (type SEVESO) doivent rester localisées à distance des zones urbanisées ou à urbaniser et des réservoirs de biodiversité.

■ UN RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES DEPUIS ET VERS LES SITES PETROLIERS

Sur le territoire foyalais, on note également un risque lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD) qui s'effectue par voies routières, canalisations et voies maritimes.

Il concerne d'abord le périmètre du PPRT des entreprises SARA et Antilles Gaz. Un gazoduc de 250 m assure le transport du gaz GPL entre les sphères de stockage de la raffinerie SARA et la cuve enterrée de la société Antilles Gaz et de manière plus globale, ces sites industriels bénéficient d'un réseau de 6 canalisations de TMD, cependant, l'essentiel de ce produit est transporté par route.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

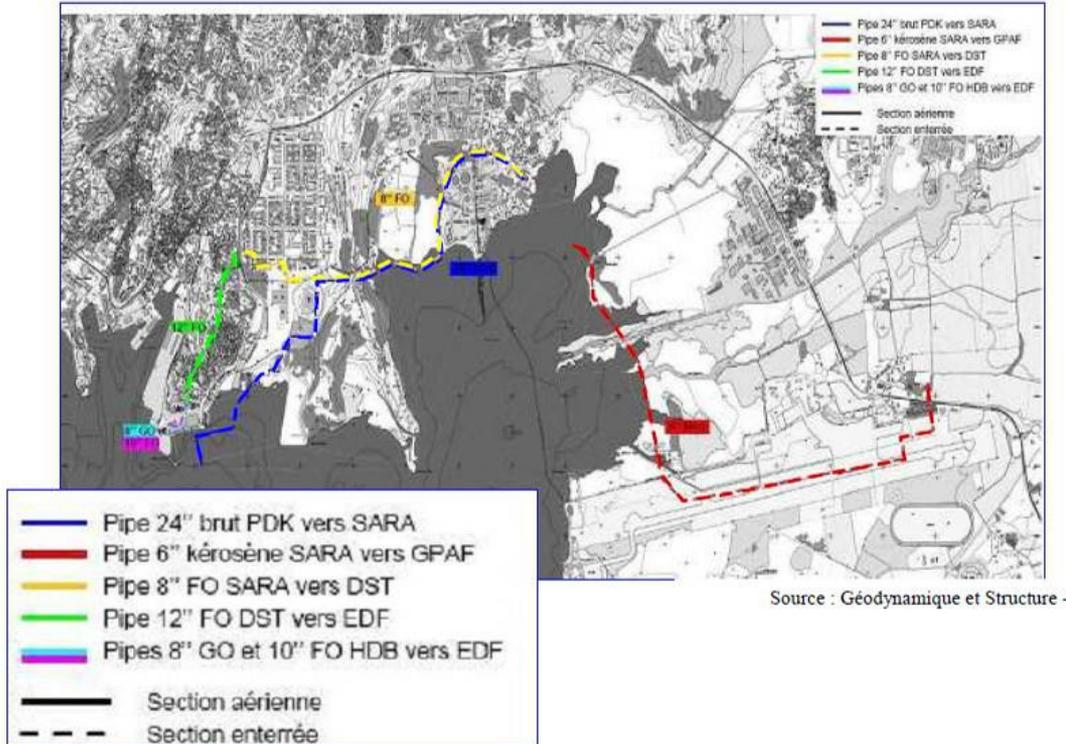
A noter que les différentes canalisations présentent une sensibilité aux actions et sollicitations sismiques au niveau de certains organes et points singuliers. Les pipes parcourant le territoire communal présentent ainsi une vulnérabilité supplémentaire en cas de séisme.

Au regard de l'urbanisation, les canalisations de matières dangereuses implique les contraintes suivantes :

- dans les zones d'impact, la construction d'IGH et d'ERP d'une capacité supérieure à cent personnes est interdite ou autorisée sous réserve de respecter des mesures compensatoires visant à rendre le risque acceptable (proportionnalité entre la densité de population et la résistance de la canalisation) ;
- la réglementation impose des **bandes de servitude fortes débroussaillées et inconstructibles** (jusqu'à 5m de largeur) et des zones de servitude faible (jusqu'à 20m de largeur) en permanence accessible pour interventions ou travaux.

Le TMD routier concerne les hydrocarbures et le gaz, avec la desserte des stations services et des établissements et structures qui disposent de réserves de carburants (port, hôpitaux, centres commerciaux, entreprises de travaux, ...etc.), particulièrement nombreuses sur la commune.

Quant aux transports de matières dangereuses par voies maritimes, il touche toute la Martinique.

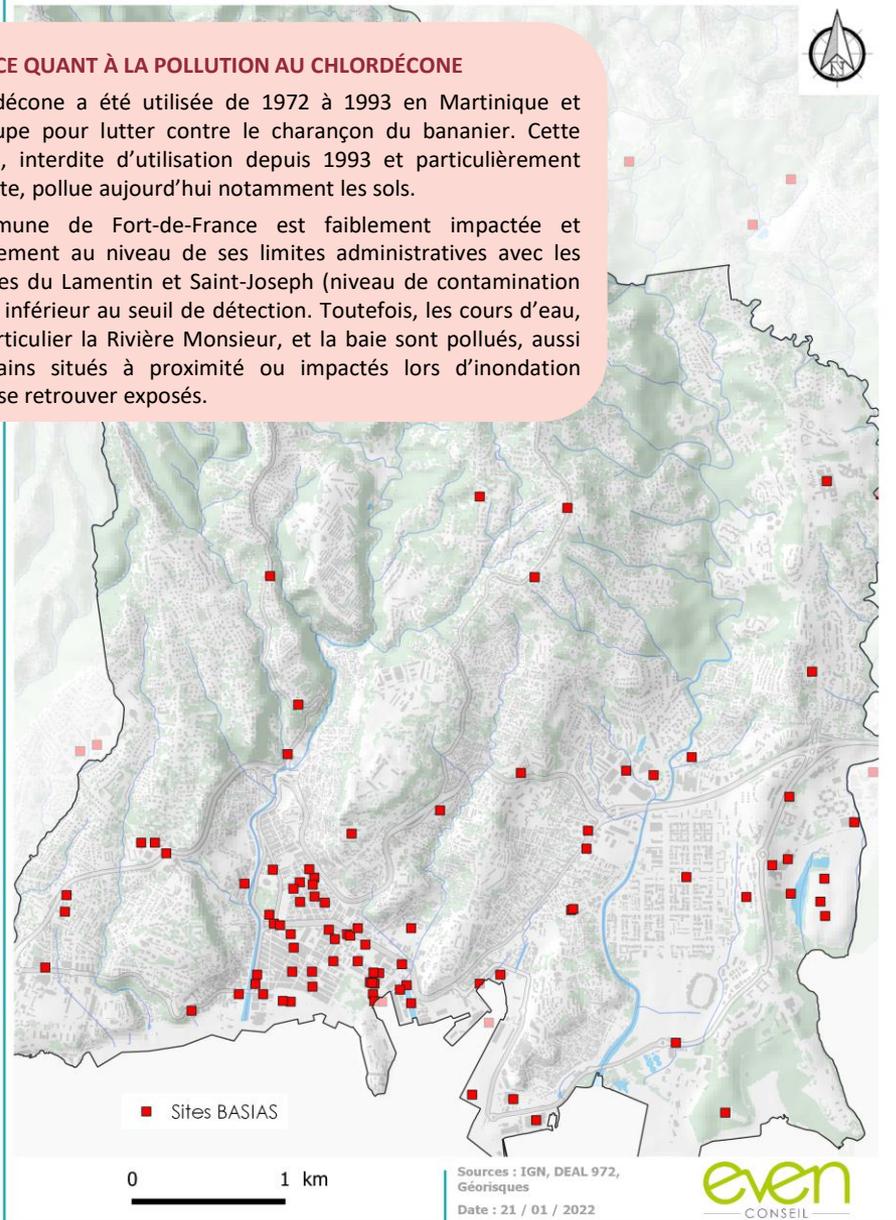


Cartographie des pipes aériens et enterrés dans la zone de Fort-de-France /Lamentin
Source : Préfecture de la Région Martinique, 2013. Dossier Départemental des Risques Majeurs en Martinique.

VIGILANCE QUANT À LA POLLUTION AU CHLORDÉCONE

La chlordécone a été utilisée de 1972 à 1993 en Martinique et Guadeloupe pour lutter contre le charançon du bananier. Cette molécule, interdite d'utilisation depuis 1993 et particulièrement persistante, pollue aujourd'hui notamment les sols.

La commune de Fort-de-France est faiblement impactée et principalement au niveau de ses limites administratives avec les communes du Lamentin et Saint-Joseph (niveau de contamination faible ou inférieur au seuil de détection). Toutefois, les cours d'eau, et en particulier la Rivière Monsieur, et la baie sont pollués, aussi des terrains situés à proximité ou impactés lors d'inondation peuvent se retrouver exposés.

**POLLUTION DES SOLS****UNE POLLUTION DES SOLS IMPORTANTE**

Fort-de-France compte **de nombreux sites pollués**.

10 sites BASOL sont recensés sur la commune et aucun n'est libre de toute restriction (consultation du site géorisques le 24/12/2021). On dénombre :

- 2 sites mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic (entreprise COLAS et station service TOTAL Sainte-Thérèse) ;
- 3 sites sont en cours d'évaluation sur les sites de la décharge de la Trompeuse, du dépôt d'hydrocarbure de la SARA et de l'entreprise METALDOM ;
- L'ancienne friche accueillant désormais le Centre Technique de Transport fait l'objet de travaux ;
- 4 sites traités avec surveillance et/ou restriction d'usage (centrale thermique EDF-Pointe des carrières et stations service TOTAL- Montgérald, RUBIS-Balata et ESSO Corniche).

L'impact sur ces secteurs concerne principalement des pollutions aux hydrocarbures, la présence de traces d'éléments métalliques et de manière plus ponctuelle des traces de HAP, d'arsenic, de plomb, de cuivre, de chrome et de zinc avec, sur 3 des sites inventoriés, des impacts sur les eaux souterraines.

La carte des anciens sites industriels et activités de service (CASIAS), quant à elle, dénombre **51 points de vigilance liés à des activités passées ou actuelles** pouvant générer des pollutions des sols (consultation du site géorisques le 24/12/2021). Cela concerne notamment des activités liées aux anciennes distilleries, des stations-services et dépôts de gaz et carburants ou des garages automobiles. En fonction de leur pollution potentielle, peut se poser la question de leur reconversion.

NUISANCES SONORES

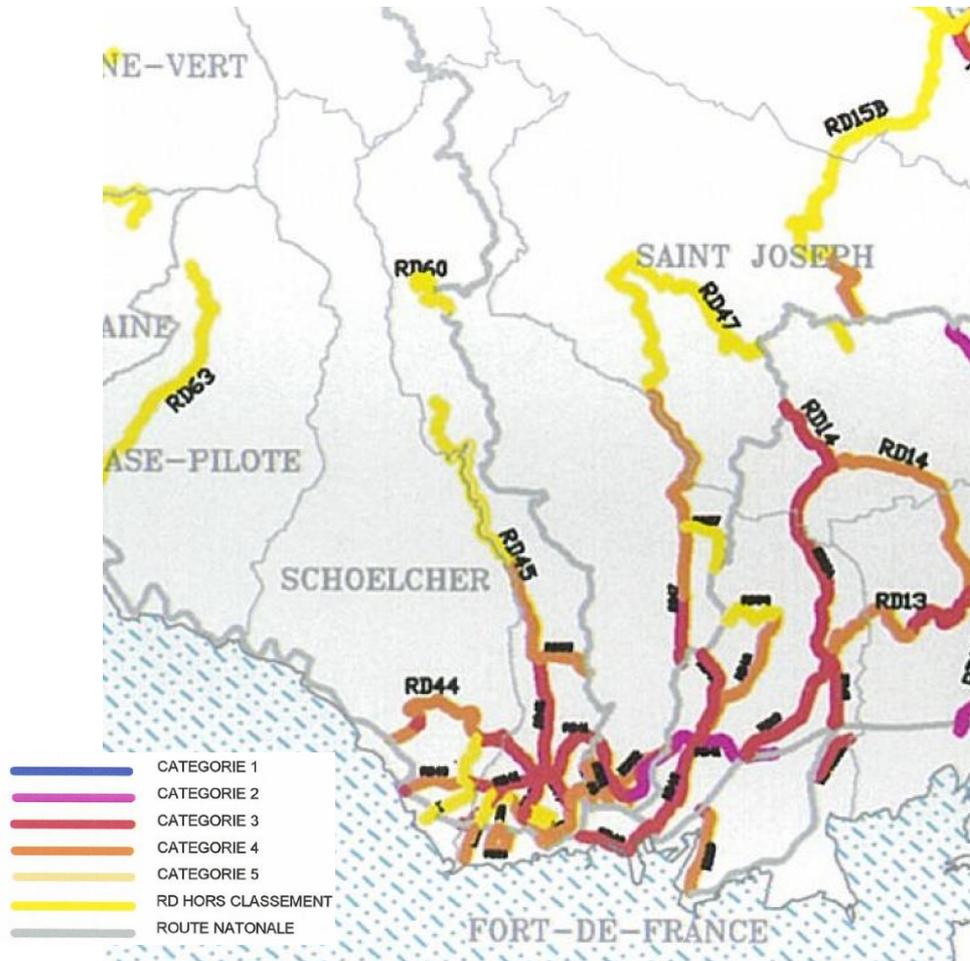
■ DES NUISANCES SONORES IMPORTANTES LIEES AU TRAFIC ROUTIER SUR LES AXES STRUCTURANTS

Principal centre économique et urbain de l'île, Fort-de-France concentre un **trafic très dense, source de bruit** affectant les espaces, souvent habités, situés de part et d'autres des infrastructures routières.

Face à cette nuisance et en application du décret n°95-21 du 9 janvier 1995 et de l'arrêté du 30 mai 1996 du ministère de l'environnement, le préfet doit classer les routes en fonction de leur niveau d'émissions sonores et déterminer la largeur des secteurs affectés par le bruit. Ce classement concerne les infrastructures qui supportent un trafic journalier supérieur à 5000 véhicules/jour.

Dans les secteurs dits « affectés par le bruit », les futurs bâtiments sensibles au bruit (établissements d'enseignement, de santé, d'action social...) devront présenter une isolation acoustique renforcée

Les infrastructures concernées par cette réglementation sont listées en annexe.



Carte du recensement et du classement sonore du réseau routier départemental de Martinique- Zoom sur la commune de Fort-de-France
Source : Conseil Général de la Martinique (devenu Collectivité Unique)

QUALITÉ DE L'AIR

UN ENCADREMENT SUPRA-COMMUNAL

Le **Plan de la Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Martinique a été adopté le 30 avril 2014**. Son objectif principal est de réduire les émissions de polluants atmosphériques et maintenir ou ramener les concentrations de polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées par l'article R.221-1 du Code de l'environnement dans la zone concernée par le PPA. Le PPA prévoit des mesures contraignantes pour la lutte contre les pollutions atmosphériques et a donc une véritable valeur réglementaire. Au titre du PPA, une vingtaine d'actions ont été engagées. Elles s'articulent autour de trois grands thèmes : le transport avec une réduction du trafic et une amélioration des flottes de véhicules, les comportements individuels et l'industrie.

Par ailleurs dans le cadre du **SCoT de la CACEM**, un des axes validés par le Bureau communautaire en 2011 est intitulé "La CACEM devient l'agglomération du bien-vivre". Cet axe est soutenu par deux conditions pouvant avoir un impact sur la qualité de l'air : l'excellence des déplacements et l'excellence environnementale à travers des objectifs liés à la réduction de l'empreinte énergie-carbone (réhabilitation du bâti, production/exploitation d'énergie renouvelable locale, organisation de la multimodalité et des déplacements modes doux)

Enfin, dans le **Plan de Déplacement Urbain de la CACEM approuvé en 2003**, certaines orientations peuvent avoir un impact sur la qualité de l'air :

- nécessité d'une attitude préventive face aux difficultés de déplacement (actions sur l'urbanisme ; dispositions en faveur des vélos ; mise en place d'un Observatoire des déplacements...)
- nécessité de développer les Transports Collectifs
- compléter et améliorer le réseau de voirie et les conditions de sa gestion.

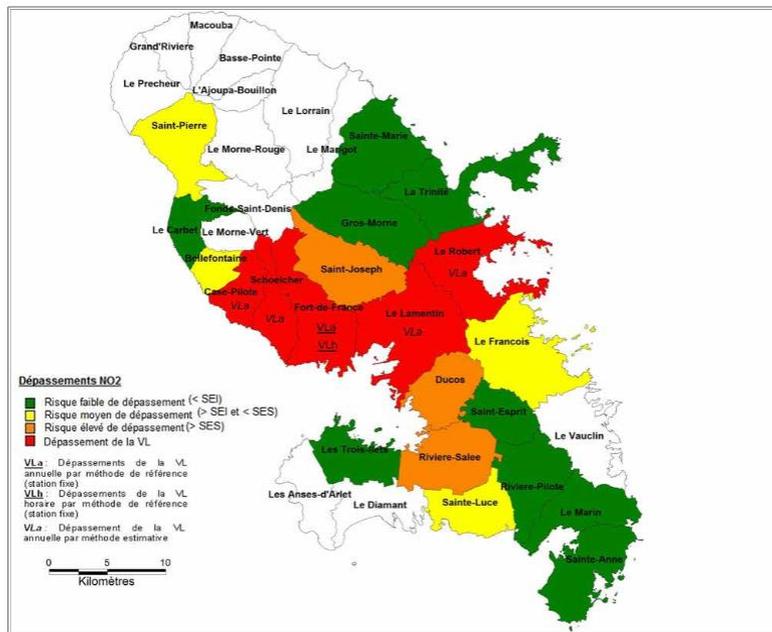


Figure 2 - Dépassements et risques de dépassements des normes pour le NO₂

Source : PPA de la Martinique

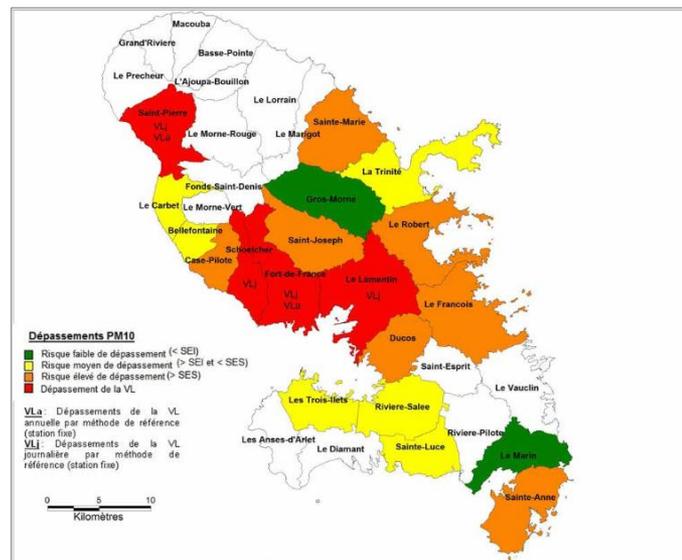
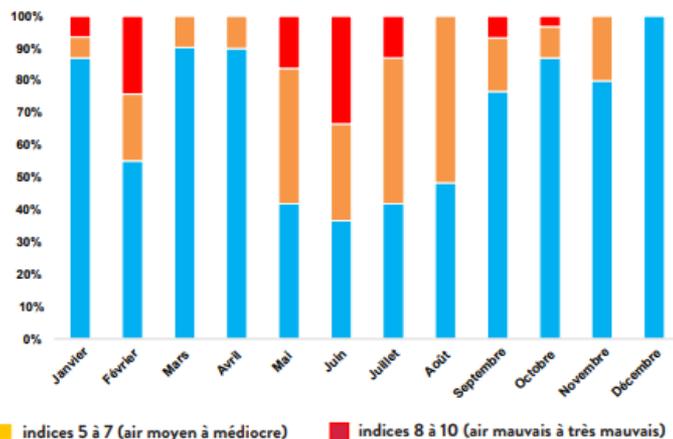
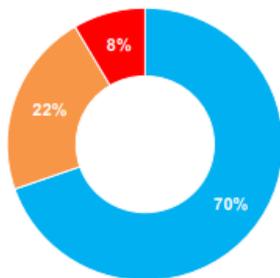
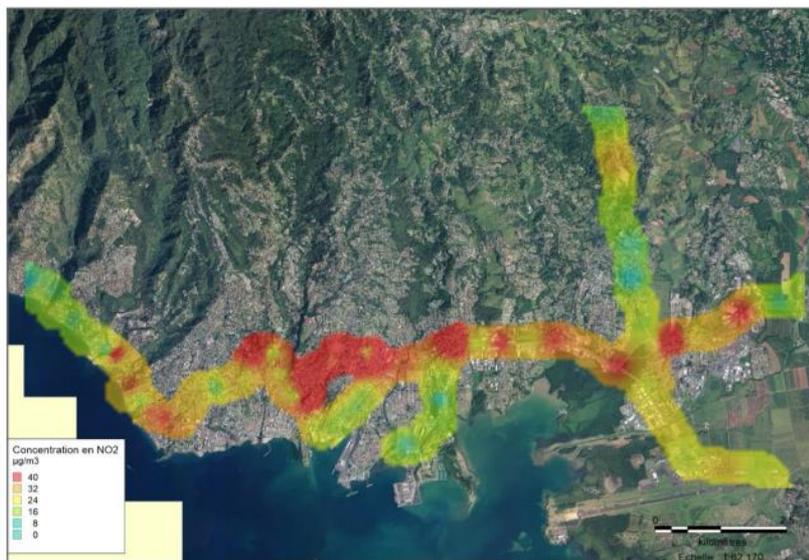


Figure 3 - Dépassements et risques de dépassements des normes pour les PM₁₀



Indices ATMO sur l'agglomération Fort-de-France/Lamentin/Schoelcher en 2020

Source : Madinair, « Rapport d'activité 2020 »



Cartographie des concentrations moyennes en NO₂ µg/m³ en 2020

Source : Madinair, « Rapport d'activité 2020 »

QUALITÉ DE L'AIR

- savoir utiliser la politique de stationnement comme levier du transfert modal (encadrement du stationnement pour améliorer les ambiances urbaines et les conditions de déplacement des modes actifs)

■ UNE QUALITÉ DE L'AIR GLOBALEMENT BONNE...

L'indice ATMO qualifie quotidiennement la qualité de l'air globale d'une agglomération de plus de 100 000 habitants. Il s'agit d'un nombre entier compris entre 1 et 10 (1 correspondant à un air très bon et 10, air très mauvais). En Martinique, cet indice est calculé uniquement sur l'agglomération Fort-de-France/Lamentin/Schoelcher.

En 2020, la qualité de l'air de l'agglomération est globalement **bonne**. Les indices 1 à 4 sont rencontrés 70% du temps de l'année. Les indices mauvais à très mauvais (indices rouges 8 à 10) ont été calculés et sont rencontrés 31 jours dans l'année. L'indice 10 a été atteint 8 fois, à cause des particules en suspension. Les situations les plus dégradées (indices 8 à 10) sont souvent liées à des épisodes de brume de sable.

■ ... MAIS SOUS L'INFLUENCE D'UN TRAFIC ROUTIER DENSE

La densité de population et le fort trafic routier engendrent des sources de pollution journalières sur le territoire. Celles-ci concernent essentiellement le dioxyde d'azote, les particules fines et le benzène dont **les véhicules sont la source principale**.

En ce qui concerne le NO₂, la rocade, axe principal traversant le centre-ville de Fort-de-France et permettant de relier les communes de la Martinique au centre d'activité de la capitale, connaît **des concentrations importantes pouvant régulièrement dépasser la valeur limite annuelle**. Cette zone étant fortement habitée, cela pose un problème de santé publique.

Polluants	Origine	Conséquences sur la santé
Dioxyde d'azote (NO2)	Il résulte de la réaction de l'azote et de l'oxygène de l'air qui a eu lieu à haute température dans les moteurs et les installations de combustion. Les véhicules émettent la majeure partie.	Le dioxyde d'azote est un gaz irritant pour les poumons. Il diminue leur résistance aux infections respiratoires (telles que la grippe) et peut entraîner une hyperréactivité bronchique chez les patients.
Particules fines (PM10 et PM2,5)	Elles résultent de la combustion, de l'usure de véhicules sur la chaussée et de l'érosion. Ces poussières peuvent également véhiculer d'autres polluants comme les métaux lourds et les hydrocarbures. Les principaux émetteurs sont les véhicules diesel.	Les plus grosses particules sont retenues par les voies respiratoires supérieures. Elles sont donc moins nocives pour la santé que les particules plus fines (< 2,5 µm de diamètre) qui pénètrent plus profondément dans l'organisme ; elles irritent alors les voies respiratoires inférieures et altèrent la fonction respiratoire dans l'ensemble. Certaines, selon leur nature, ont également des propriétés mutagènes et cancérigènes.
Benzène	Les émissions de benzène dans l'atmosphère proviennent essentiellement de la combustion (gaz d'échappement des voitures, brûlages), mais aussi des pertes par évaporation (lorsque l'on fait son plein de carburant).	Le benzène est un Composé Organique Volatil aux effets mutagènes et cancérigènes. Il a des effets sur la santé, comme provoquer une gêne olfactive, des irritations et une diminution de la capacité respiratoire.

QUALITÉ DE L'AIR

Parallèlement, dès que l'on s'éloigne des axes principaux et du centre-ville de Fort-de-France, les concentrations diminuent rapidement et sont en dessous de la valeur limite pour la protection de la santé.

En ce qui concerne les pollutions aux particules fines, sur l'année 2020, toutes les stations enregistrent des dépassements des seuils journaliers réglementaires pour les PM10. Les émissions sont majoritairement dues au secteur de l'industrie et des déchets et dans un second temps au secteur des transports.

En ce qui concerne les autres polluants, bien que la commune soit pour la plupart d'entre-eux, la principale émettrice, les valeurs respectent les normes sanitaires et environnementales.



Station fixe de mesure (à gauche), brume de sable (au centre) et tête de prélèvement pour les particules fines (à droite)

Source : Madininair

CONSTATS

- Présence d'outils de planification et documents cadre assurant une connaissance et une prise en considération des différents risques et nuisances ;
- Des risques naturels élevés concernant l'ensemble du territoire communal avec une tendance de risque en cascade ;
- Concentration importante d'habitations, dont certaines précaires ou ne respectant pas les règles de construction, et de population dans des zones dangereuses (versants des mornes, zones liquéfiables du centre-ville ou encore dans la zone des 50 pas géométrique plus vulnérable face aux risques littoraux, tsunami et évolutions climatiques) ;
- Fragilité des réseaux de communication, de transport, d'eau et d'électricité face aux risques naturels pouvant induire des dysfonctionnements dans l'alimentation des territoires tributaires de ces derniers (risques sanitaires indirects) ;
- Un contexte de transition climatique (augmentation des événements climatiques extrêmes, augmentation du niveau de la mer...) induisant un risque d'augmentation des vulnérabilités face aux risques majeurs ;
- Un risque industriel limité mais un risque lié aux TMD particulièrement diffus et facteur de vulnérabilité accrue par rapport à la résilience des pipes aux autres risques (séisme) ;
- Une pollution des sols importante avec 156 sites potentiellement pollués et 10 dont la pollution est avérée et aucun libre de toute restriction et une pollution au chlordécone faible ;
- Des nuisances sonores importantes en raison du statut de capitale de la commune : démographie importante, concentrations d'emplois et services générant un trafic dense, présence d'infrastructures structurantes ;
- Une qualité de l'air globalement bonne mais sous l'influence du trafic routier avec des sources de pollutions à proximité des secteurs habités, avec des dépassements de seuils pour les particules fines.

ENJEUX

- La gestion de l'urbanisation et la réduction de la vulnérabilité des enjeux dans un contexte de changement climatique ;
- L'adaptation du bâti et des réseaux aux risques naturels ;
- L'anticipation et la maîtrise de l'augmentation de l'imperméabilisation des sols par le développement urbain pour prévenir le risque d'inondation.
- L'évitement du développement urbain linéaire le long des infrastructures de transport qui pourraient s'avérer majeures pour éviter l'exposition aux nuisances sonores dans le cas d'intensification du trafic ;
- L'anticipation des effets du développement du territoire et de l'augmentation du trafic routier, et donc des conséquences sur l'ambiance sonore et la qualité de l'air locale, dans un souci de préservation.



Partie 2

Volet 1

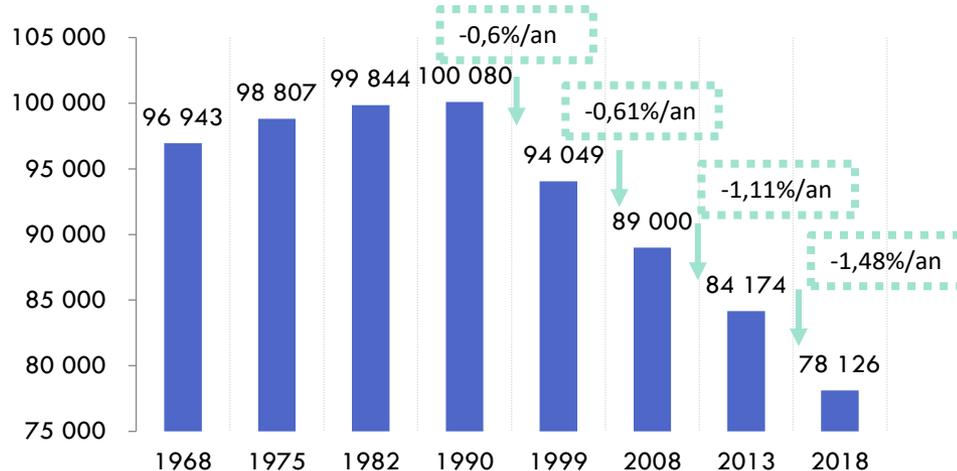
FORT-DE-FRANCE, UNE
ATTRACTIVITE A RETROUVER
ET DES REPNSES A
ADAPTER AUX BESOINS
ACTUELS ET FUTURS DES
MENAGES FOYALAIS

LE PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL DES MENAGES

UNE VILLE CENTRE EN PERTE D'ATTRACTIVITE

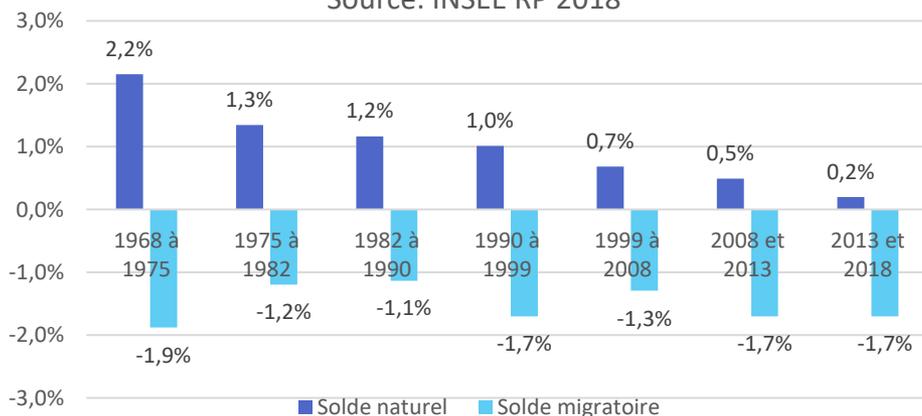
Evolution de la population du territoire entre 1968 et 2018

Source : INSEE RP 2018



Evolution comparée du solde naturel et migratoire

Source: INSEE RP 2018



Source : INSEE RP1968 et RP2014

■ UNE COMMUNE QUI PERD DES HABITANTS DEPUIS 20 ANS

En 2018, selon l'INSEE, la commune de Fort-de-France compte 78 126 habitants. La population Foyalaise a évolué de manière positive des années 1950 à 1990 (100 000 habitants), portée par un solde migratoire puis naturel particulièrement importants dans un contexte d'exode rural.

Le point de rupture est atteint dans les années 1990, date à partir de laquelle la population ne cesse de diminuer. **Entre 2013 et 2018, cette perte de population atteint -1,48%/an, soit une perte de 6 048 habitants en 5 ans.**

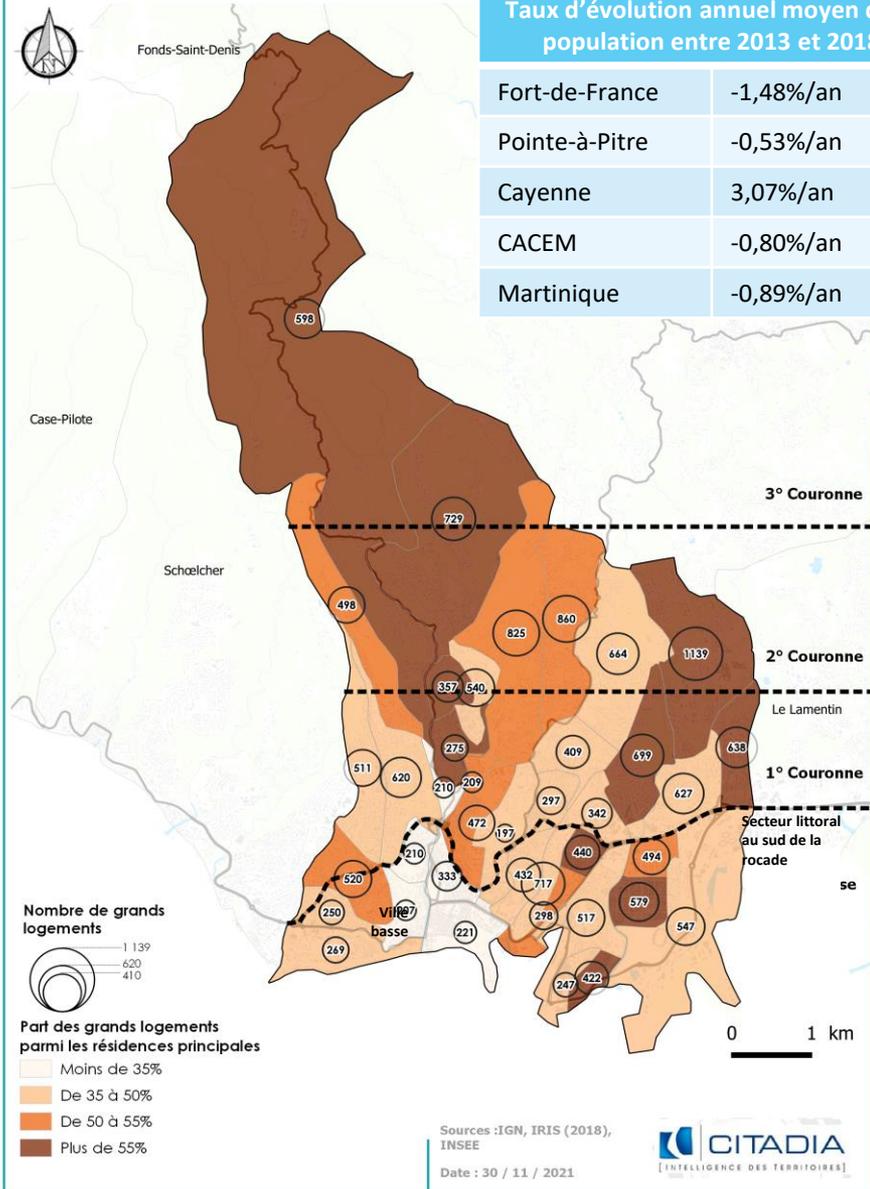
Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de stabilisation de la population martiniquaise et rejoignent les tendances observées à l'échelle de la CACEM, qui perd également des habitants au profit notamment des communes de l'Espace Sud depuis plusieurs années. A la différence, son évolution démographique demeure positive entre 1990 et 1999 (+0,15%/an).

■ UNE PERTE DE DYNAMISME CAUSÉE PAR UN SOLDE MIGRATOIRE STRUCTURELLEMENT NÉGATIF

Le solde migratoire de la commune est négatif depuis près de 50 ans.

Ce déficit migratoire est dû aux mouvements résidentiels des Foyalais, notamment en direction des communes de l'Espace Sud de la Martinique et des autres communes de la CACEM.

Le solde naturel de la population foyalaise enregistre par ailleurs une diminution progressive depuis la fin des années 1960 (au regard notamment du vieillissement démographique et du départ des ménages familiaux et actifs). Si celui-ci reste positif en 2018 (0,2%), **le solde naturel ne permet plus de compenser le solde migratoire depuis 20 ans, expliquant ainsi la perte de population sur Fort-de-France.**



UNE COMMUNE CONFRONTÉE À UN DÉFICIT D'ATTRACTIVITÉ

- Au sein de la ville basse (40% de la population foyalaise), une forte concentration de la population sur les quartiers ouest (Dillon, Renéville notamment) et une représentation plus faible des quartiers est (Bellevue, Rive Droite) notamment au regard de la présence de nombreuses emprises d'équipements ;
- Le centre-ville regroupe aujourd'hui 2 000 habitants environ (+400 habitants depuis 1999), soit moins de 3% de la population communale contre plus de 10% à la fin des années 1960 ;
- En première et seconde couronne, une forte représentation des quartiers ouest (La Meynard notamment), est (Didier, Cluny notamment) et centraux (Redoute, Moutte, Ravine Vilaine).

	Solde naturel 2013-2018	Solde migratoire 2013-2018
Fort-de-France	0,21%	-1,69%
Pointe-à-Pitre	0,47%	-1,01%
Cayenne	2,42%	0,65%
CACEM	0,31%	-1,11%
Martinique	0,22%	-1,10%

UNE PYRAMIDE DES AGES EN RECOMPOSITION

UN PHÉNOMÈNE DE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Malgré un solde naturel positif (+0,2%/an entre 2013 et 2018), le territoire de Fort-de-France présente une baisse des moins de 20 ans (-3 008 entre 2013 et 2018, soit -2% dans la population totale).

En parallèle, la population de plus de 60 ans a nettement augmenté sur le territoire, à hauteur de +1 172 personnes, soit +3 points entre 2013 et 2018.

Cette évolution est supérieure à celle de Pointe-à-Pitre (+2 points) mais inférieure à celle de la CACEM (+4 points).

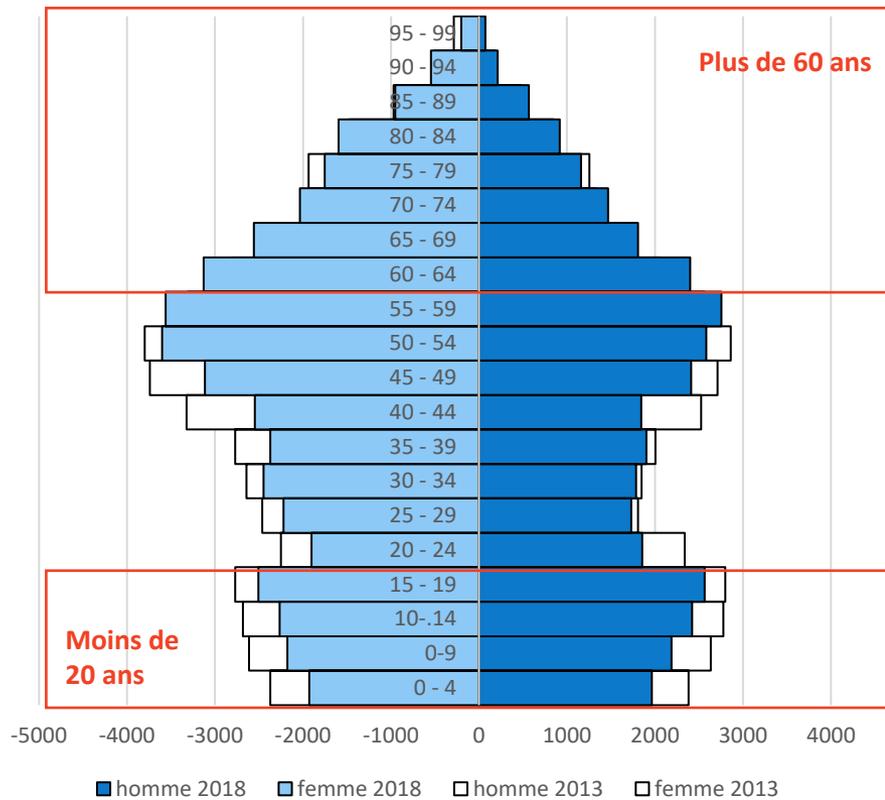
L'apport du au solde naturel ne contre balance pas la perte de population et la diminution des moins de 20 ans, ce qui explique la baisse de l'indice jeunesse : 1,0 en 2013 contre 0,84 en 2018.

L'indice jeunesse du territoire foyalais est nettement inférieur à ceux des territoires voisins : 2,98 pour Cayenne et 1,13 pour Pointe-à-Pitre et Cayenne.

La part des ménages familiaux et des actifs dans la population foyalaie a également nettement reculé ces dernières années (de 20 à 39 ans), principalement au profit des communes de la CACEM, de l'Espace Sud ou de l'hexagone (notamment pour les jeunes et étudiants).

Définition

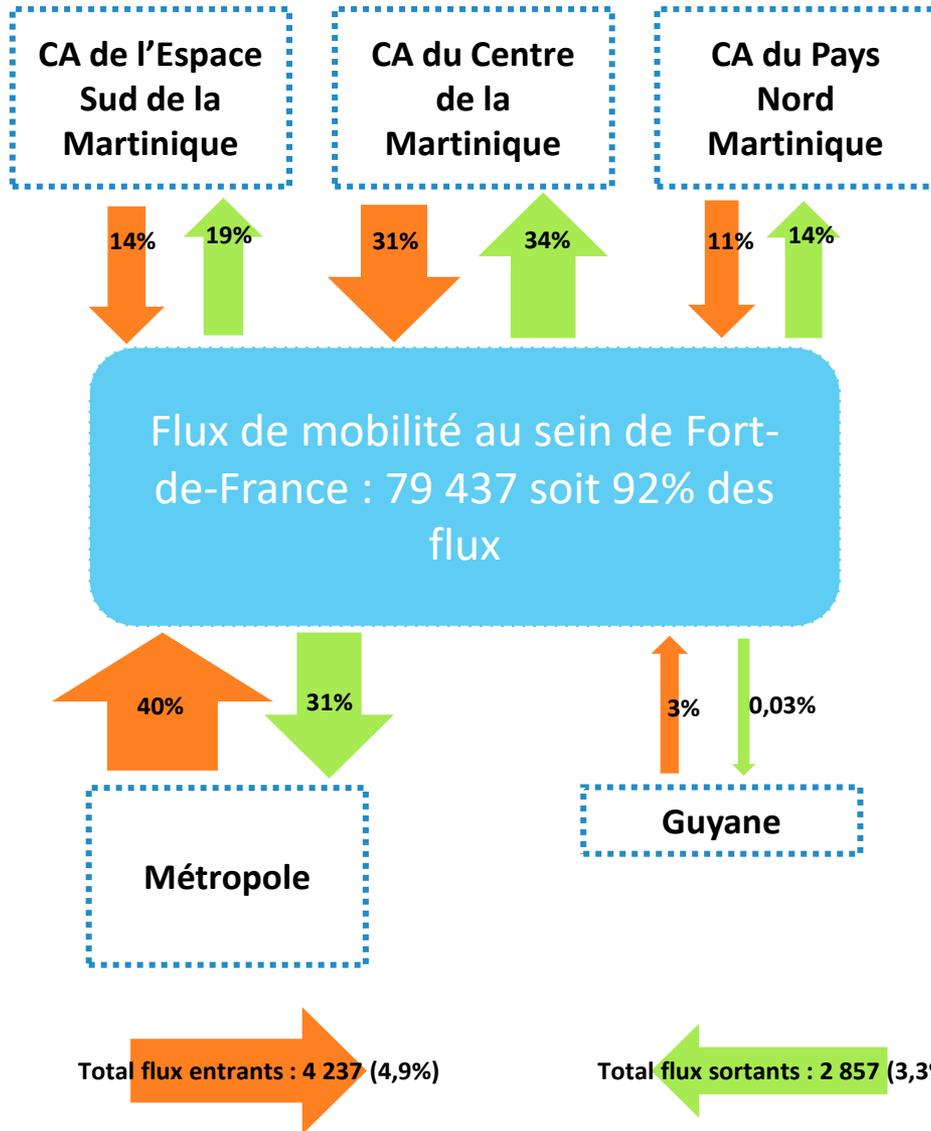
Indice de jeunesse : rapport entre la population des moins de 20 ans et celle des plus de 60 ans



Indice de jeunesse 2018			2013		2018	
	2013	2018	Part des -20 ans	Part des +60 ans	Part des -20 ans	Part des +60 ans
Fort-de-France	1,0	0,84	25%	24%	23%	27%
CACEM	1,1	0,88	25%	23%	23%	27%
Pointe-à-Pitre	1,2	1,13	27%	23%	27%	24%
Cayenne	3,3	2,98	37%	11%	36%	12%

Source : INSEE RP 2018

← 68% depuis la Martinique
 → 57% depuis la Martinique



ANALYSE DES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES

▪ UNE FORTE REPRÉSENTATION DES MOBILITÉS INTERNES

Les mobilités résidentielles sont analysées sur une année, d'après le recensement de l'INSEE de 2018. Les mobilités résidentielles sur Fort-de-France se font essentiellement au sein même de la commune.

Alors que 92% des flux de mobilités se font au sein de Fort-de-France, le flux de personnes venant s'installer sur le territoire est légèrement supérieur (5%) à celui des personnes le quittant (4%).

Source : INSEE MIGCOM 2018

CACEM (31%)



16%

5%

10%

CAESM (14%)

Flux de mobilité entrant sur le territoire de Fort-de-France : 4 237 soit 5% des flux

Ducos

4%

40%

3%

3%

Métropole

Guyane

Le Robert

CAP Nord (11%)

Total flux entrants : 4 237 (4,9%)

Source : INSEE MIGCOM 2018

ANALYSE DES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES

- DES ENTRANTS PROVENANT EN MAJORITÉ DE MÉTROPOLE, DE LA CACEM ET DE L'ESPACE SUD

Une part importante des personnes venant s'installer sur le territoire sont originaire des communes de la CACEM. L'analyse par commune montre que les entrants proviennent majoritairement de la commune du Lamentin (16%) et de Schoelcher (10%).

La part des nouveaux habitants provenant du CAP Nord (11%) et la CA de l'Espace Sud (14%) est quasi similaire. Par ailleurs, ces flux entrants proviennent plus précisément des communes de Ducos et Le Robert.

Enfin, concernant les flux en provenance de la métropole, ils représentent 40% des flux entrants totaux.

CACEM (34%)



18%

4%

12%

CAESM (19%)

Flux de mobilité sortants de Fort-de-France : 2 857 soit 3% des flux

Ducos

5%

31%

0,03%

4%

Métropole

Guyane

Le Robert

CAPNM (14%)

Total flux sortants : 2 857 (3,3%)

Source : INSEE MIGCOM 2018

ANALYSE DES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES

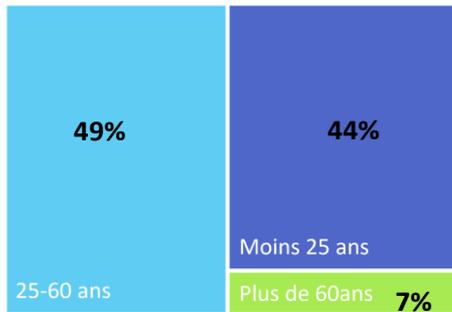
DES FLUX SORTANTS À DESTINATION DES AUTRES COMMUNES DE LA CACEM ET DE L'HEXAGONE

En ce qui concerne les flux sortants, la part des personnes quittant le territoire pour les autres communes de la CACEM est plus importante que celle des personnes en provenance de celles-ci (68% de sortants contre 57% d'entrants). La clé de répartition des flux entre les communes de la CACEM est sensiblement semblable à celle des entrants. Ainsi, les foyalais quittent davantage le territoire pour Le Lamentin (18%) et Schoelcher (12%).

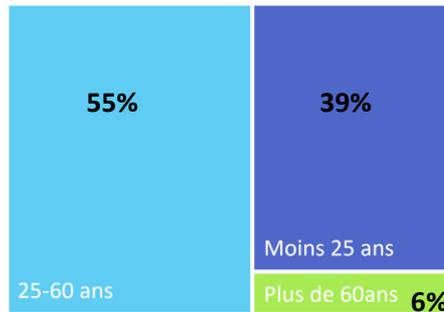
Les interactions avec les communes de Ducos et Le Robert sont également importantes pour le départ des foyalais, avec respectivement 5% et 4%.

La part des sortants se dirigeant vers la métropole représente 31% (contre 40% d'entrants).

Age des entrants



Age des sortants



ANALYSE DES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES

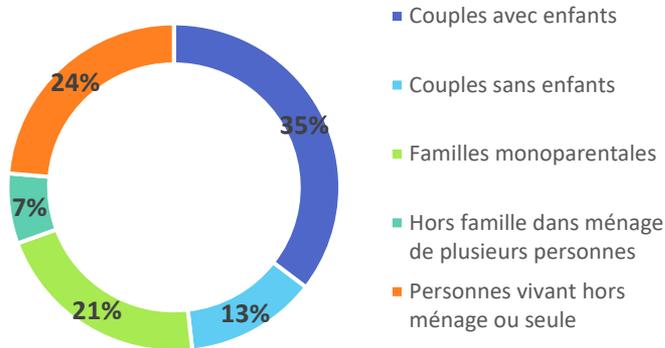
■ CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ENTRANTS ET SORTANTS DU TERRITOIRE

La part des moins de 25 ans des ménages entrants représente 44% alors qu'elle représente 39% des ménages sortants. En revanche, la part de la population active (25-60 ans) est plus importante chez les ménages sortants (55%) que les entrants (49%), impactant directement le dynamisme économique de la commune.

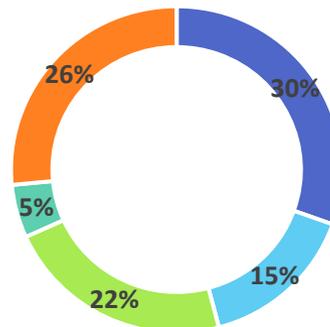
En ce qui concerne la structure familiale des ménages, les couples avec enfants sont sensiblement plus représentés chez les ménages entrants sur le territoire (35%) que dans les ménages le quittant (30%) sur l'année 2018. En revanche les personnes vivant seule et les couples sans enfants sont davantage représentés dans les ménages quittant le territoire.

Pour les ménages sortants, une grande majorité d'entre eux vivaient en appartement (58% en 2018). Cette part est un peu moins importante pour les ménages entrants (56%), qui s'orientent davantage vers les appartements (38% des ménages entrants contre 33% des ménages sortants).

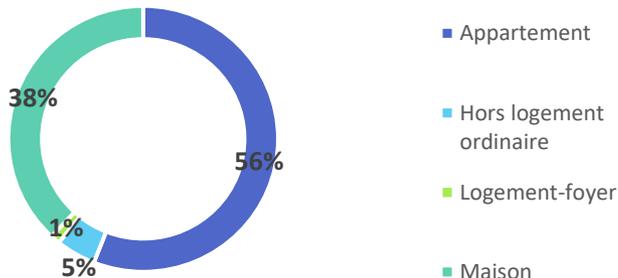
Structure des ménages entrants



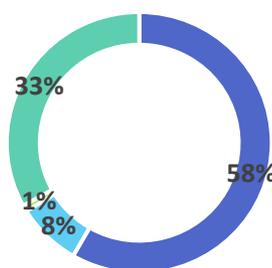
Structure des ménages sortants



Types de logements occupés par les ménages entrants



Types de logements occupés par les ménages sortants

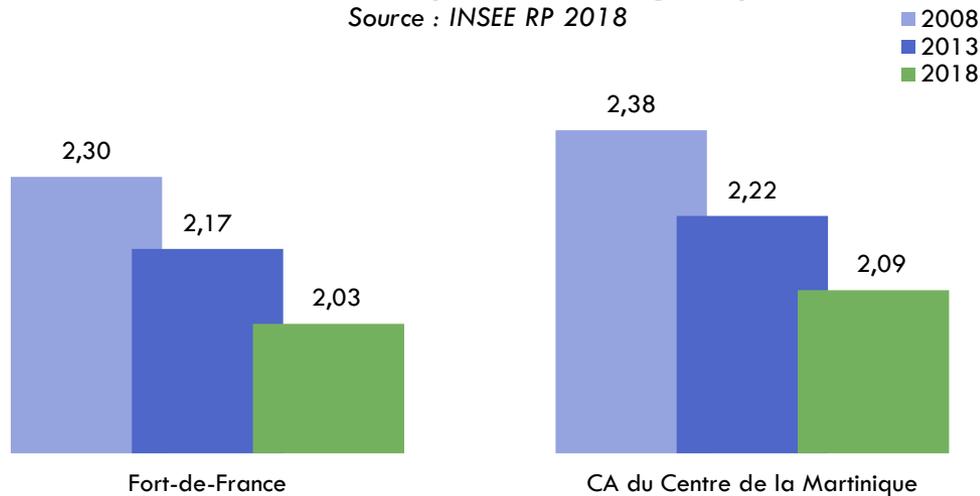


Source : INSEE MIGCOM 2018

UNE COMPOSITION DES MENAGES QUI PRESENTE DE FORTES DISPARITES

Evolution de la taille moyenne des ménages depuis 2008

Source : INSEE RP 2018



DES MÉNAGES TOUJOURS PLUS PETITS

La taille des ménages n'a cessé de décroître depuis 1968, 4,18 personnes composaient les ménages à cette date contre 2,17 personnes en moyenne en 2013 et 2,03 en 2018. Cette tendance est comparable à celle la CACEM, néanmoins les ménages de Fort-de-France paraissent moins grands que ceux de la communauté d'agglomération tout au long de la période analysée.

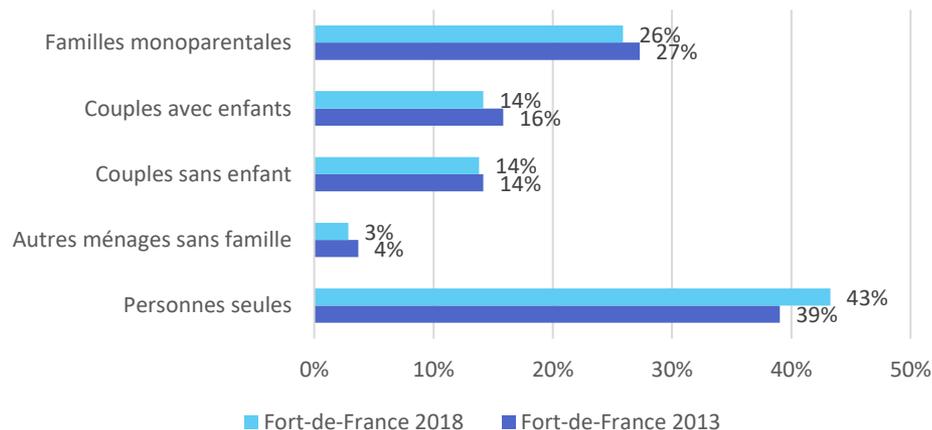
Cette diminution de la taille des ménages est causée par le phénomène de « desserrement des ménages ». Différents facteurs expliquent ce phénomène, notamment, le vieillissement de la population et les changements de modes de vie (décohabitation des jeunes, divorces, couples qui restent sans enfants plus longtemps, etc.).

En termes de structure des ménages, Fort-de-France a pour caractéristique de présenter une majorité de ménages composés d'une personne (43% en 2018) et de familles monoparentales (26%). L'analyse par Iris montre que les ménages unipersonnels sont fortement représentés dans le centre-ville de Fort-de-France et plus largement dans la ville basse (74% des ménages dans l'iris « Centre Ville »).

A contrario, les couples avec enfant(s) sont plus importants parmi les ménages des iris de 3^{ème} couronne, éloignés du centre-ville (l'iris « Balata-Ravine blanche-Colson » tout au nord du territoire présente le plus fort taux : 25%). Par ailleurs, entre 2013 et 2018, les ménages d'une personne progressent de 4 points, en raison du vieillissement de la population notamment, au détriment des couples avec enfants, qui diminuent de deux points en 5 ans.

Evolution de la composition des ménages

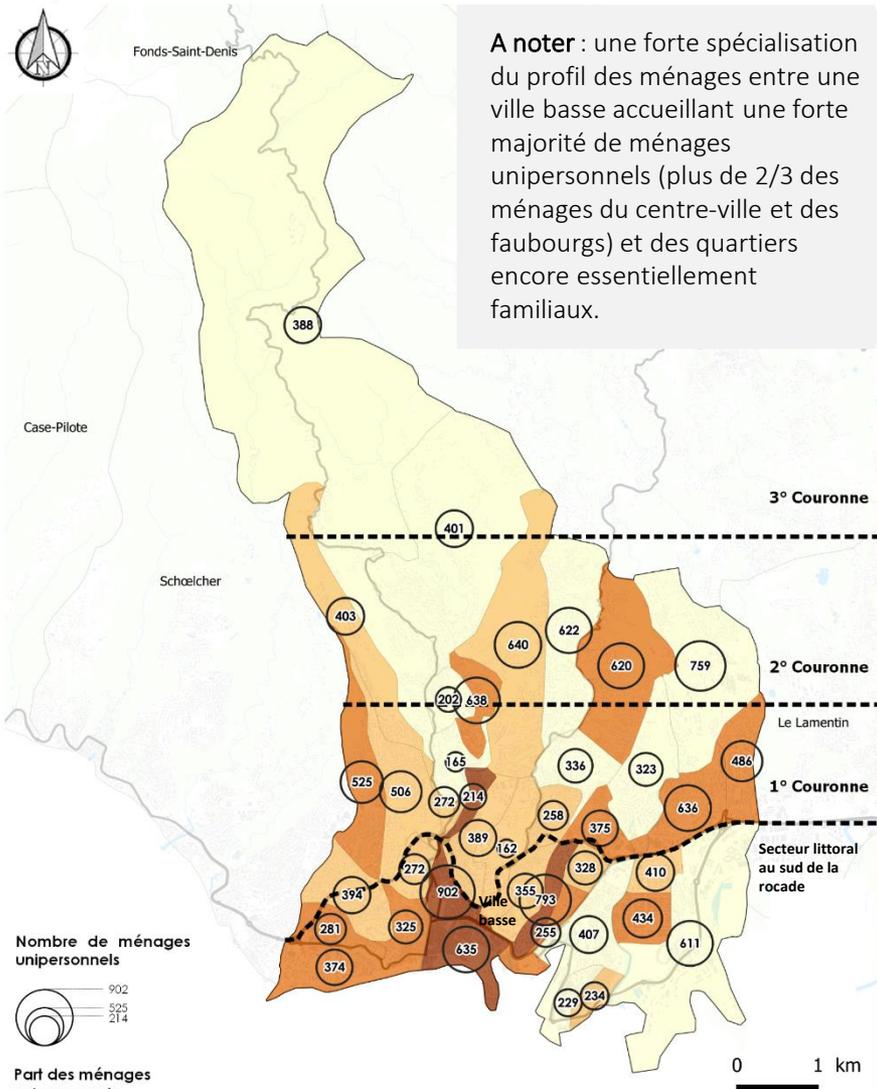
Source: INSEE RP 2018



Répartition des ménages unipersonnels en 2018

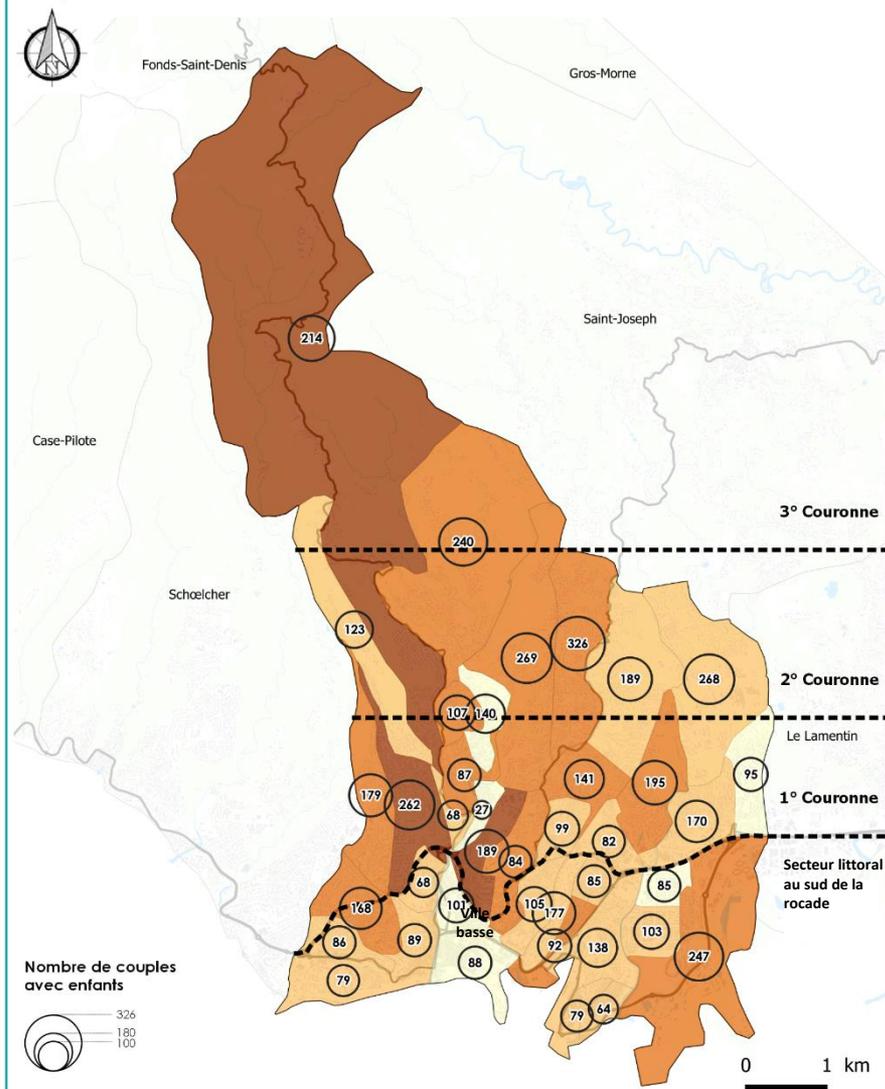
PLU Fort-de-France

A noter : une forte spécialisation du profil des ménages entre une ville basse accueillant une forte majorité de ménages unipersonnels (plus de 2/3 des ménages du centre-ville et des faubourgs) et des quartiers encore essentiellement familiaux.



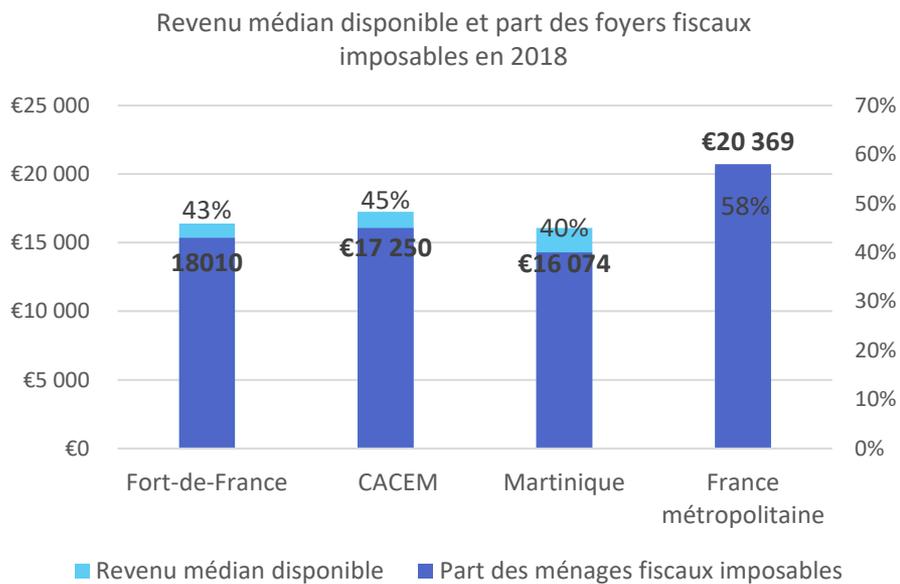
Répartition des couples avec enfant(s) sur le territoire de Fort-de-France en 2018

PLU Fort-de-France



A noter – Fort-de-France, 8^{ème} ville parmi les 100 plus grandes villes de France au niveau du taux de pauvreté (pourcentage de ménages qui perçoivent moins de 60% du revenu médian national).

Source – Contrat de ville 2015-2020.



Source : INSEE 2018, traitement Citadia

Le pilier 1 du Contrat de ville 2015-2020 dédié à la cohésion sociale définit les axes d'interventions suivants :

- **Axe 1. Le lien social et intergénérationnel sur le quartier** : développer, coproduire, accompagner, ... – axe transversal
- **Axe 2. La jeunesse des quartiers** : de la réconciliation à la mise en mouvement
- **Axe 3. La lutte contre le décrochage éducatif, scolaire et social**, le plus tôt possible

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES MÉNAGES

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL FRAGILE

Le contexte de fragilité économique auquel est soumis Fort-de-France se traduit également par des niveaux de revenus relativement faibles et un pouvoir d'achat en baisse au cours des dernières années.

Le revenu moyen des ménages et la part des ménages imposable sont des indicateurs révélateurs de la fragilité socioéconomique des ménages de Fort-de-France. En 2018, le revenu moyen disponible des ménages est de 18 010€. Ce revenu est supérieur à celui de la Martinique (+325€) mais largement inférieur à celui de la CACEM (-851€) en 2014.

Alors que la part des ménages fiscaux imposables est de 43% sur la commune de Fort-de-France, celle-ci est de deux points supérieurs à la CACEM en 2018. En revanche la commune présente des ménages fiscaux imposables plus important que la Martinique, avec trois points de plus.

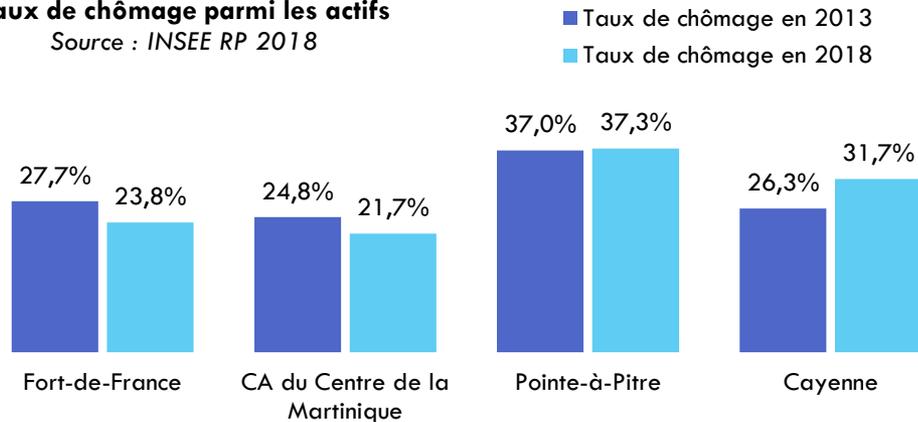
La commune de Fort-de-France offre donc l'un des principaux bassins d'emplois de la Martinique mais voit l'accès aux emplois limités, au regard de la baisse structurelle connue ces dernières années et du taux de chômage important. Par ailleurs, le niveau de revenu médian disponible et la faible part de ménages fiscaux imposable témoignent de la fragilité économique et sociale des habitants de Fort-de-France.

Cette caractéristique renvoie à de nombreux enjeux soulevés par le SCoT, pour l'avenir de la commune. Les enjeux majeurs sont l'adaptation de l'offre aux besoins des ménages les plus fragiles, particulièrement exposés aux risques de précarité énergétique, mais aussi prévenir les risques d'exclusion sociale et spatiale par le développement des transports en commun, la promotion de la mixité des fonctions urbaines dans les quartiers et les espaces centraux ou encore le soutien à l'économie présente et la redynamisation du tissu commercial de proximité.

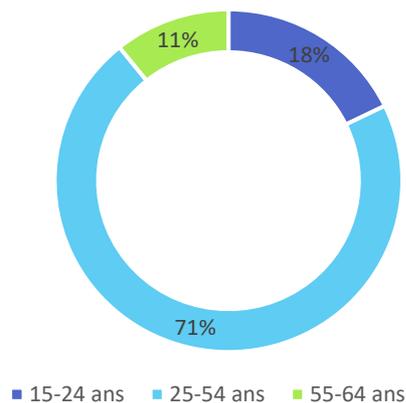
CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES MÉNAGES

Taux de chômage parmi les actifs

Source : INSEE RP 2018



Répartition des demandeurs d'emplois par âge



Source : INSEE 2018, traitement Citadía

UN ACCÈS À L'EMPLOI FRAGILE

Les ménages foyaux s'inscrivent dans un contexte de fragilité économique et sociale qui touche une grande partie des Antilles françaises. Ceci se traduit notamment par un taux de chômage structurellement élevé. En effet, en 2013, le taux de chômage de la commune de Fort-de-France s'élève à 27,2% de la population, contre 23,6% en 2018.

Ce niveau de chômage est important et supérieur à celui de la CACEM. En effet, l'EPCI présente un taux de chômage de 25% en 2014 (représentant environ 18 298 demandeurs d'emplois) et 22% en 2019. En comparaison avec la commune de Pointe-à-Pitre et de Cayenne, ce taux est largement inférieur, il représente 37% et 32% des actifs respectivement.

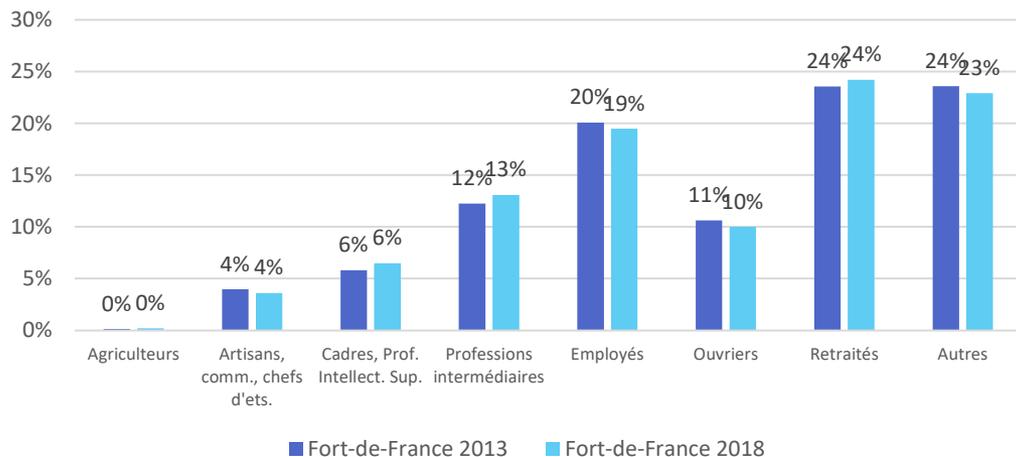
L'évolution du chômage est à la baisse depuis 1999. Deux tendances se dessinent :

- Une forte diminution du nombre de demandeurs d'emplois entre 1999 et 2009, à hauteur de -24%, soit - 3 239 demandeurs. Une diminution qui se poursuit entre 2013 et 2018. La CACEM présente la même tendance.
- Un fort ralentissement de baisse du nombre de demandeurs d'emplois, qui tend à se stabiliser, avec - 1% entre 2009 et 2014, soit -143 demandeurs. En comparaison, la CACEM présente une reprise du chômage (+4%) sur les 5 dernières années analysées.

Le chômage des jeunes reste problématique et représente 18% en 2018 sur la commune. Le chômage de longue durée demeure un enjeu important qui soulève des risques d'exclusion du marché du travail.

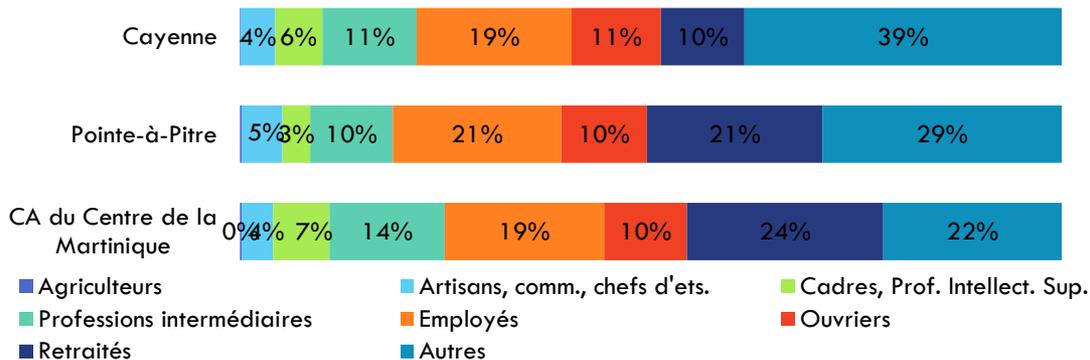
Evolution de la répartition des catégories socioprofessionnelles de la population de plus de 15 ans sur le territoire de Fort-de-France

Source: INSEE RP 2018



Catégories socio-professionnelles de la population de plus de 15 ans

Source : INSEE RP 2018



CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES MÉNAGES

DES ACTIFS SURREPRÉSENTÉS DANS LE DOMAINE DU TERTIAIRE

Le poids de l'emploi public et tertiaire contribue à expliquer la répartition des catégories socioprofessionnelles (CSP).

En effet, les cadres, professions intermédiaires et employés représentant 39% des habitants de plus de 15 ans en 2018. Les employés sont les plus représentés parmi les actifs en 2014, à hauteur de 20%.

La part des professions intermédiaires augmente d'un point entre 2013 et 2018. Néanmoins, celle des catégories les plus représentées du territoire, les employés et ouvriers, présentent une diminution d'un point en 5 ans.

La part des CSP+ présente quant à elle une relative stabilité entre 2013 et 2018. Néanmoins, leur représentation au sein des actifs est relativement limitée (11%). Leur part est inférieure d'un point à celle de la CACEM (12% en 2014) mais nettement supérieure à celle de Cayenne ou Pointe-à-Pitre (+1 point et +4 points respectivement).

La part des retraités est aussi importantes, de l'ordre de 24% et souligne le vieillissement de la population.

CONSTATS

- Une diminution continue de la population depuis 20 ans qui s'accélère depuis 5 ans ;
- Un solde migratoire négatif depuis 50 ans ;
- Un desserrement démographique vers les autres communes de la CACEM et le Sud de la Martinique et un départ des jeunes en âge de travailler vers l'hexagone ;
- Un solde naturel qui diminue et un vieillissement de la population foyalaise qui s'accroît ;
- Un indice de jeunesse qui diminue (1 seniors de plus de 60 ans pour 1 jeune de moins de 20 ans en 2018) ;
- Des flux entrants en provenance des autres communes de la CACEM et notamment du Lamentin, mais aussi Ducos et Le Robert ;
- Les ménages entrants plus jeunes mais moins actifs que les ménages sortants ;
- Une majorité de ménages unipersonnels et une forte spécialisation du profil des ménages entre la ville basse et les quartiers ;
- Une diminution de la taille des ménages depuis 1968 causée par le phénomène de desserrement des ménages ;
- Un taux de chômage élevé et notamment chez les 25-54 ans, mais en baisse depuis 2009 ;
- Un revenu médian et une part de ménages imposables qui témoigne d'un profil économique et social fragile.

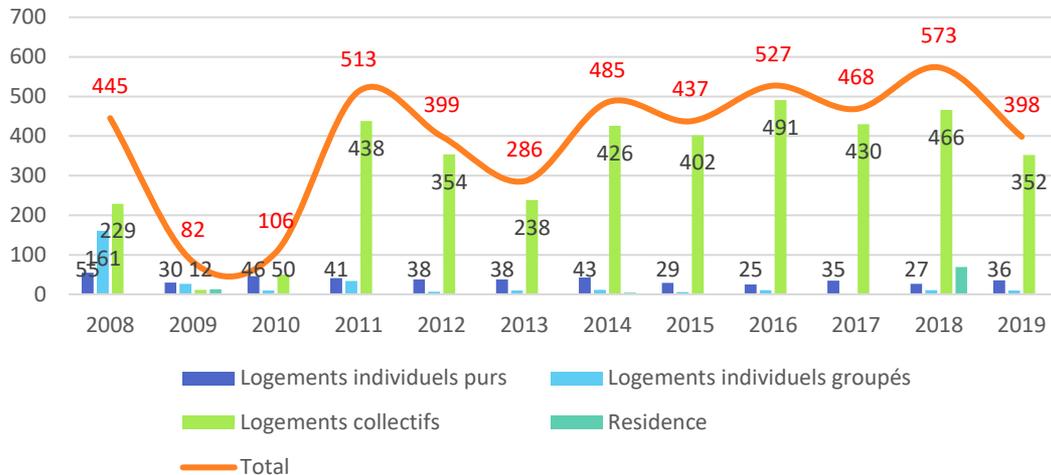
ENJEUX

- **Le regain d'attractivité globale de la commune en limitant les mécanismes de report des ménages, par :**
 - Le regain d'attractivité globale centre-ville et des quartiers de la ville basse, notamment pour les actifs et les ménages familiaux ;
 - La structuration de centralités urbaines attractives et de qualité comme levier d'amélioration du cadre de vie et de l'image de la commune ;
 - La réponse à la diversité des besoins endogènes (jeunes, décohabitation, ménages isolés, familles et seniors) par le développement d'une offre de logements attractive et de qualité.
- **L'accompagnement social et l'anticipation de l'évolution du profil des ménages :**
 - La réponse au vieillissement actuel et à venir par une offre d'équipements et de services adaptée dans les centralités, en prenant en compte les caractéristiques socio-économiques des ménages (équipements médico-sociaux, services jeunesse, etc.) ;
 - La constitution d'une structure urbaine équilibrée qui favorise le déploiement d'une offre d'hyperproximité dans la ville basse et les quartiers pour répondre aux besoins d'appoint, notamment pour les ménages isolés.

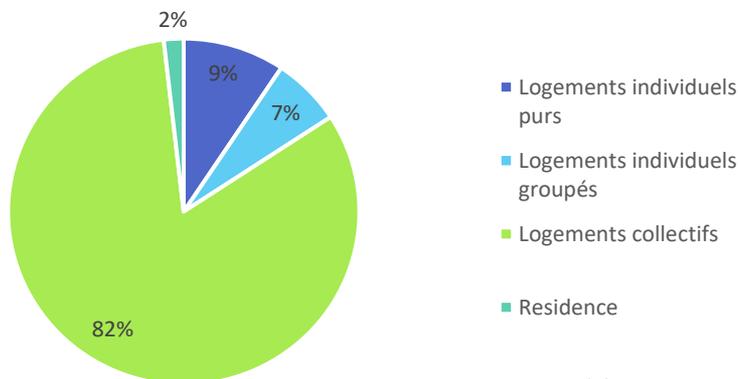
LES DYNAMIQUES RESIDENTIELLES ET LES CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT

LA PRODUCTION DE LOGEMENTS NEUFS

Logements commencés entre 2008 et 2019



Répartition des logements commencés entre 2008 et 2019



Source : Sit@del 2019, traitement Citadia

UN RYTHME DE PRODUCTION FLUCTUANT, QUI REPART A LA HAUSSE DEPUIS 2014

Entre 2009 et 2019, 4 274 logements ont été mis en chantier, soit un rythme annuel moyen global de 427 logements par an sur 10 ans.

Le rythme de construction n'a pas été linéaire pendant ces 10 années. Deux périodes se dessinent :

- La période 2008-2010, marquée par un fort replis des mises en chantier pour atteindre le point le plus bas en 2009-2010 (81 et 106 logements);
- La période 2010-2015 et le retour à un niveau de production de logements à la hausse, avec **423 logements par an en moyenne**.

Par ailleurs, le niveau de production de logements est largement porté par les logements collectifs depuis 10 ans. Ils représentent 82% des logements commencés entre 2008 et 2019 (soit 3 888 logements), principalement localisés dans la ville basse et en première couronne.

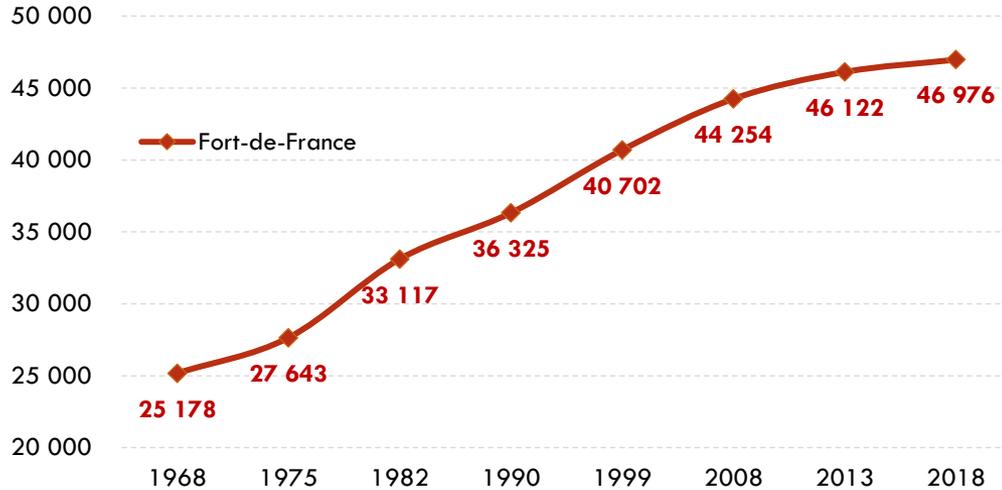
Les logements individuels libres (9%) et groupés (7%) ont principalement été réalisés en 2^{de} et 3^{ème} couronne d'urbanisation pour un total de 745 logements mis en chantier entre 2008 et 2019.

A noter : 865 logements ont été mis en chantier par an en moyenne sur les 4 communes de la CACEM entre 2009 et 2019, soit un volume de production inférieurs aux objectifs annuels du PLH (1 520 constructions neuves / an).

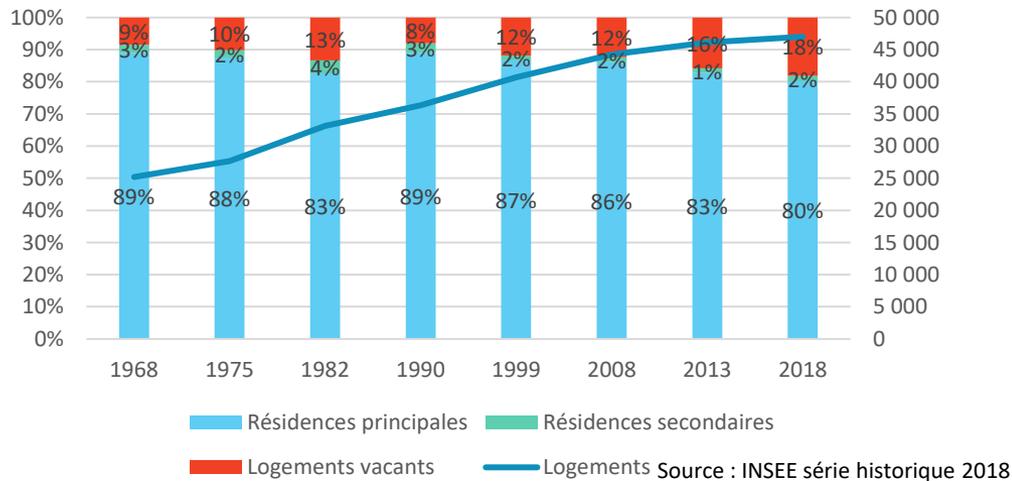
LA COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

Evolution du parc de logements en base 100 de 1968 à 2018

Source : INSEE RP 2018



Evolution de la répartition des logements entre 1968 et 2018



■ UN PARC DE LOGEMENTS EN CROISSANCE CONTINUE, UNE PROBLEMATIQUE STRUCTURELLE DE VACANCE

L'évolution du parc de logements, tous types de logements confondus, est positive depuis 1968 sur la commune de Fort-de-France. Après une forte période de croissance, entre 1968 et 1999, les années 2000 sont marquées par une évolution des logements moins importante. Elle est de **+0,6% entre 2008 et 2018** alors que sur la même période, la commune perd de la population (-1%).

La répartition des logements par statut d'occupation traduit :

- une forte majorité de résidences principales en 2018 (80%), qui recule néanmoins de 4 points depuis 2009 au profit des logements vacants ;
- Un niveau de vacance particulièrement élevé et en augmentation ces dernières années : la vacance représente 18% du parc de logement de la commune, contre 12% en 2009;
- Une faible représentation du parc de résidences secondaires sur le territoire (2% en 2018) qui se stabilise sur les 5 dernières années.

A noter - Environ 1 300 logements vacants sont recensés dans le périmètre de l'OPAH-RU Centre-ville (+/-400 logements vacants sur le centre-ville, +/- 520 sur Terres Sainville et +/- 230 sur Ermitage). Le nombre de logements vacants est aujourd'hui supérieur au nombre de logements occupés : 1 336 logements vacants contre seulement 1.010 logements occupés.

Source : Convention OPAH Centre-ville 2014-2019

LE «POINT MORT» DÉFINITION ET MODE DE CALCUL

La construction de logements neufs ne contribue pas seulement à la croissance de la population ; elle doit également répondre aux besoins endogènes du territoire. La somme de ces besoins est appelée « point-mort » : il s'agit du nombre de logements à construire pour permettre le maintien de la population sur une période et un territoire donné. Deux phénomènes font varier le point mort :

- **Le renouvellement du parc de logements** : Parallèlement à la construction de nouveaux logements permettant d'accueillir de nouveaux habitants, certains sont démolis, abandonnés ou affectés à une autre destination (commerces, bureaux, activité, etc.). A l'inverse, des locaux d'activités ou des cellules commerciales peuvent être transformés en logements. Le nombre de logements consommés par le phénomène de renouvellement du parc est donc évalué en calculant la différence entre le nombre de logements construits et la variation totale du parc de logements au cours d'une même période ;
- **La diminution de la taille des ménages** : sur le territoire de Fort de France, le nombre moyen de personnes par ménage est en baisse. Ce phénomène de desserrement des ménages s'explique par l'émergence de nouveaux comportements sociaux et le vieillissement de la population : augmentation du nombre de divorces, de célibataires, de familles monoparentales, de décohabitations, etc.

Deux autres phénomènes font varier le nombre de logements à construire pour assurer le maintien de la population :

- **La variation de la part de logements vacants** : la question des logements vacants est souvent difficile à appréhender. En effet, un trop gros volume de logements vacants démontre la faible attractivité du parc et/ou révèle un phénomène de logements potentiellement indignes. Par ailleurs, une trop faible part de logements vacants entraîne une pression sur le marché du logement qui ne permet pas un « turn-over » suffisant et entraîne généralement une augmentation des valeurs foncières et immobilières ;
- **La variation de la part de résidences secondaires ou de logements occasionnels** : la part des résidences secondaires et des logements occasionnels constitue le dernier phénomène qui fait varier le point mort, au même titre que les logements vacants. Plus cette part est importante, plus le territoire est considéré comme attractif d'un point de vue touristique, ou voit sa population augmenter en haute saison.

LA COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

Point mort 2014-2018



Source : INSEE, Sitadel
logements livrés,
traitement Citadia

A noter : 1005 logements par an étaient nécessaires pour maintenir la population foyalaise sur les 5 dernières années. La mise en chantier de 400 logements entre 2014 et 2018 n'a donc pas permis de compenser le renouvellement du parc de logements, l'augmentation des logements vacants et de répondre au desserrement des ménages.

DES DISPOSITIFS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ENGAGÉS

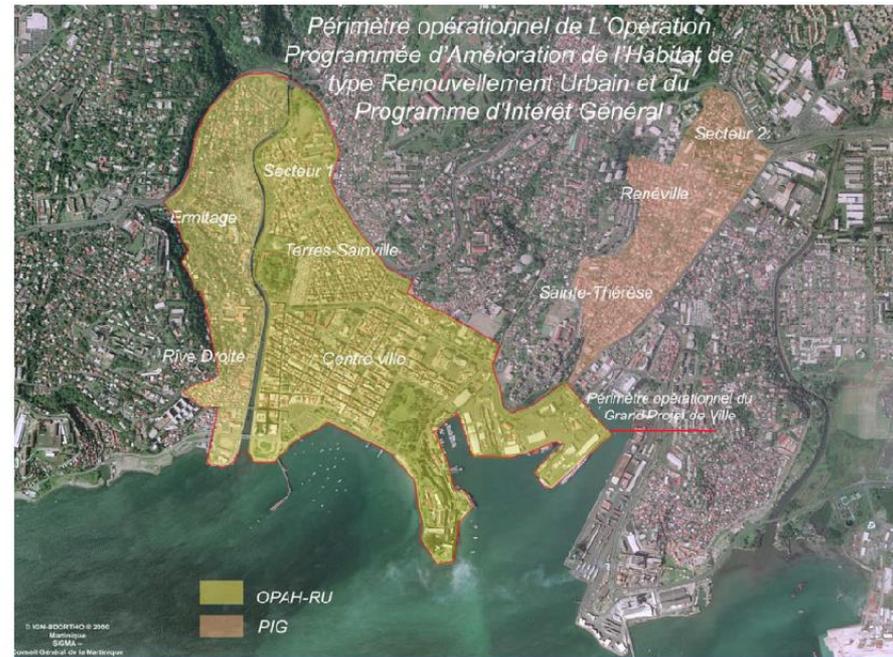
BILAN DE L'OPAH-RU VIVRE FOYAL 2006-2013

Volet réhabilitation – Propriétaire bailleurs

- Objectif de réhabilitation de **300 logements** en 2006 (dont 2/3 sur le centre-ville) porté à **400 logements** par l'avenant de 2012, dont **200 logements vacants à remettre sur le marché** ;
- Début 2014 : **325 réhabilitations de logements ont été financées** sur un total de plus de 900 logements instruits, dont **250 logements vacants**, remis sur le marché (soit 75% des logements réhabilités sur le parc de propriétaires bailleurs) ;
- Un potentiel restant important concernant la réhabilitation et la remise sur le marché et logements vacants et/ou potentiellement indigne en cœur de ville.

Volet Rénovation urbaine

- Un objectif de production de **217 logements neufs via acquisition, démolition et reconstruction** (logements sociaux ou libres), et de **263 logements en construction neuve hors volet rénovation urbaine** ;
- Cession des charges foncières par la SEMAFF à trois bailleurs sociaux pour la réalisation de **109 LLS** ;
- **152 logements en construction neuve** hors volet rénovation urbaine ;
- Des réalisations qui représentent **486 logements neufs**, en majorité sur les Terres-Saintville, permettront de répondre au besoin d'environ 1 000 habitants.



Extrait de la convention 2006-2011

Quelques réalisations Propriétaires bailleurs (Avant/ Après)



Source : Convention d'OPAH-RU « Coeur de Ville » de Fort-de-France 2014-2019

DES DISPOSITIFS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ENGAGÉS

BILAN INTERMÉDIAIRE DE L'OPAH PORTES CARAÏBES

L'OPAH « Porte Caraïbe » accompagne les actions d'aménagement portées par le PNRQAD « Porte Caraïbe ».

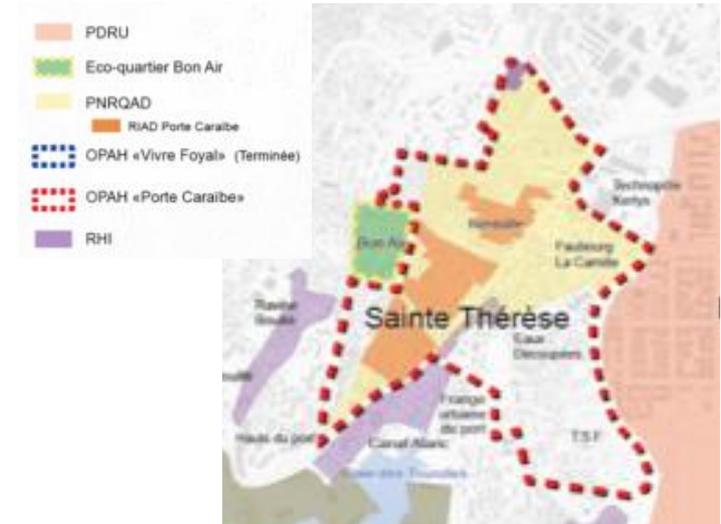
Plus étendu que le périmètre du PNRQAD, l'OPAH Porte Caraïbes est positionnée en entrée de ville sur un secteur en pleine mutation (création du tracé du TCSP qui nécessite des opérations d'aménagement d'envergure).

L'OPAH traite uniquement de l'**habitat privé** et particulièrement de la **réhabilitation des logements dégradés**. Elle est prise en charge principalement par l'ANAH, alors que la partie aménagement du PNRQAD (recomposition des îlots anciens dégradés par des démolitions reconstructions) est, elle, principalement prise en charge par l'ANRU.

Aujourd'hui l'action de terrain des OPAH est relayée et renforcée sur Fort de France avec des outils encore plus performants s'ajoutant au PDRU et au PNRQAD initiés actuellement et opérationnels en 2017-2018 :

- **Mise en place de l'AVAP** sr le centre Ville (mise en place du règlement) ;
- **Mobilisation de l'EPFL** (maitrise d'ouvrage PDRU) ;
- **Mise en place du PCLHI** (dossier de candidature accepté, lancement des conventions d'études par la Région) ;
- Mesure de **défiscalisation** sur l'acquisition réhabilitation de l'habitat ancien applicable depuis 2014 ;
- Mise en service des premières réalisations du volet RU du PDRU et démarrage des autres opérations (Rue Orville, rue Nardal, Cour Marine) ;
- Poursuite de la mission **ravalement obligatoire** de façade (Centre ville et Terres Sainville).

Source : bilan global intermédiaire, OPAH Porte Caraïbes, GIP II Fort-de-France 2020, 2016.



Cartographie des dispositifs issus du PRDU sur la période 2003-2014 / Source : Contrat de ville 2015-2020

DES DISPOSITIFS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ENGAGÉS

LES OBJECTIFS L'OPAH-RU CŒUR DE VILLE 2014-2019

L'intervention de l'OPAH-RU « Coeur de Ville » est déterminée sur une partie du secteur géographique relevant des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la Ville désignés officiellement au printemps 2014.

La nouvelle OPAH-RU « Coeur de Ville » comprend cinq volets :

- **Volet « réhabilitation »** sur l'ensemble du périmètre ;
- **Volet « Constructions neuves »** en RIAD ;
- Volet « Patrimonial » pour le Centre-Ville
- **Volet « Social »** sur Rive Droite et Ermitage avec un accompagnement spécifique sur la régularisation des occupants sans titre de Morne-Abélard Rive Droite
- **Volet « Cadre de vie »**, en accompagnement des actions de l'OPAH-RU sur l'habitat.

Volet réhabilitation – Propriétaire bailleurs

- **Un objectif en réhabilitation compris entre 420 et 628 logements** en fonction des hypothèses de l'OPAH, dont une partie permettant le recyclage des logements vacants dans le cadre de l'accompagnement aux propriétaires bailleurs.

Volet Rénovation urbaine

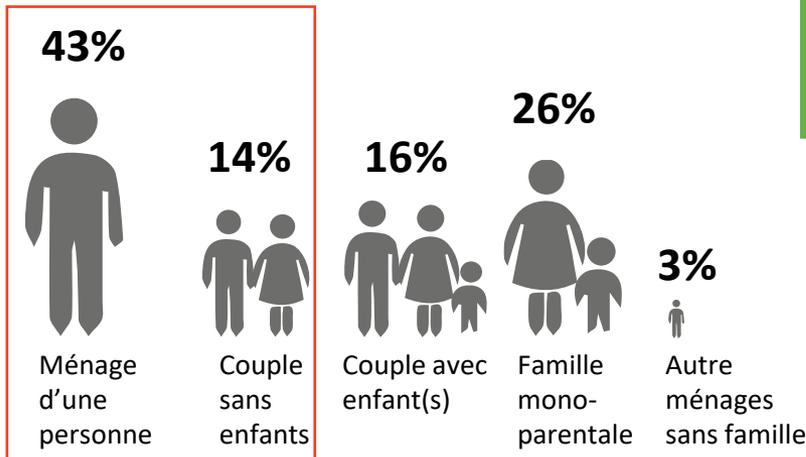
- **Un objectif de production de 210 logements sociaux neufs à horizon 2018** sur 11 îlots prioritaires retenus dans le cadre des territoires prioritaires de Rénovation d'Ilots Anciens Dégradés (RIAD)
- + opérations hors rénovation urbaine en cours ou à l'étude (ZAC et hors ZAC)

Source : Convention d'OPAH-RU « Coeur de Ville » de Fort-de-France 2014-2019

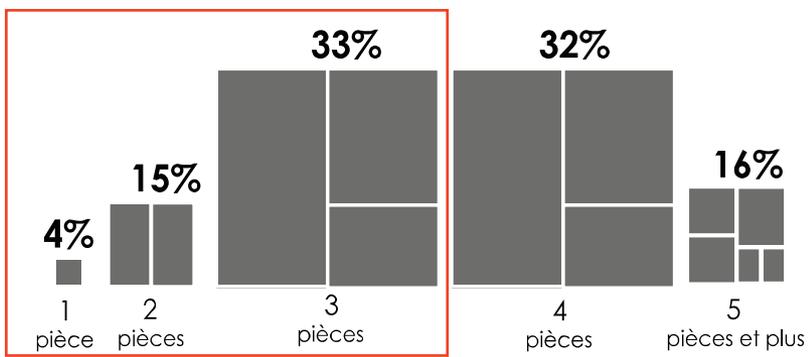


COMPARAISON ENTRE LA TAILLE DES LOGEMENTS ET LA COMPOSITION DES MÉNAGES

54% des ménages sont composés de maximum 2 personnes en 2014 (contre 51% en 2009).



52% des logements sont composés de maximum 3 pièces en 2014 (contre 51% en 2009).



UN PARC DE LOGEMENTS COHÉRENT AVEC LES POTENTIELS BESOINS DES MÉNAGES

Pour rappel, la taille moyenne des ménages en 2018 est de 2,03 personnes et ne cesse de décroître depuis 1968. Leurs compositions montre une évolution de 9 points des ménages de deux personnes maximum (60% en 2018 contre 51% en 2009).

Parallèlement, le parc de logements se caractérise par une part équilibrée entre petits (moins de 3 pièces) et grands (4 pièces et plus) logements. Les petits logements représentent 52% des résidences principales et ont augmenté d'un point entre 2009 et 2018. Cette caractéristique se justifie au regard du caractère urbain de la commune. C'est la raison pour laquelle la répartition des petits logements est la plus importante pour l'iris « Centre Ville » de la commune, représentant 87% des résidences principales. A contrario, les grands logements sont plus importants en 2^{ème} couronne et ponctuellement dans la ville basse et la 1^{ère} couronne, comme l'illustre l'iris « Clairière-Ste-Catherine » en limite sud-ouest de la commune, avec 61% de grands logements.

Il existe donc une concordance entre la part des ménages de petites tailles et celle des petits logements, au augmentation. Il parait nécessaire de maintenir cette proportion globale au regard du vieillissement de la population et la diminution de la taille des ménages.

Un enjeu réel de diversification de l'offre (neuf et réhabilitation) en centre-ville et dans les centralités de quartier vers des typologies intermédiaires (T3) ou des grands logements (T4) est néanmoins identifié, afin de rendre les centralités urbaines attractives pour les familles et les actifs.

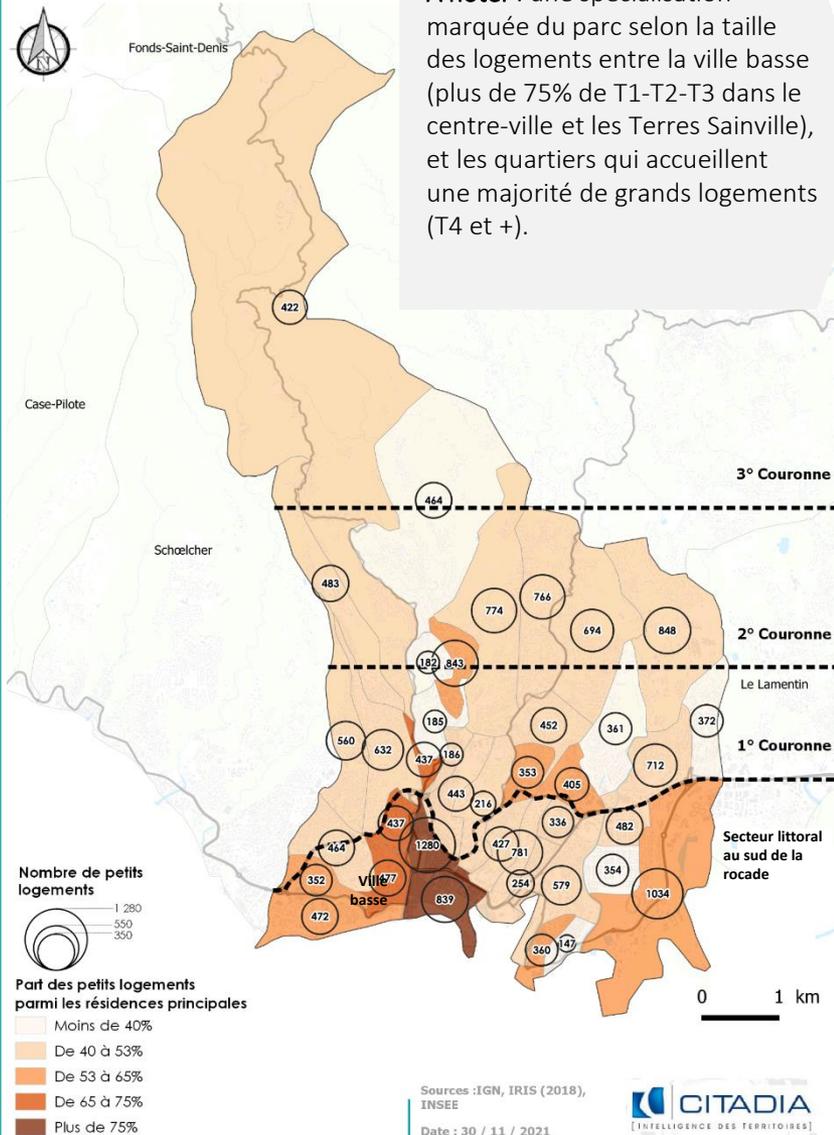
Source : INSEE 2018, traitement Citadia

Territoires de comparaison	Part des ménages de 2 personnes maximum		Part des logements de 3 pièces maximum	
	2009	2018	2009	2018
PLU Fort-de-France	51%	60%	51%	52%
CACEM	49%	59%	48%	49%
Pointe-à-Pitre	54%	64%	64%	64%
Cayenne	39%	49%	60%	68%

Répartition des petits logements en 2018

PLU Fort-de-France

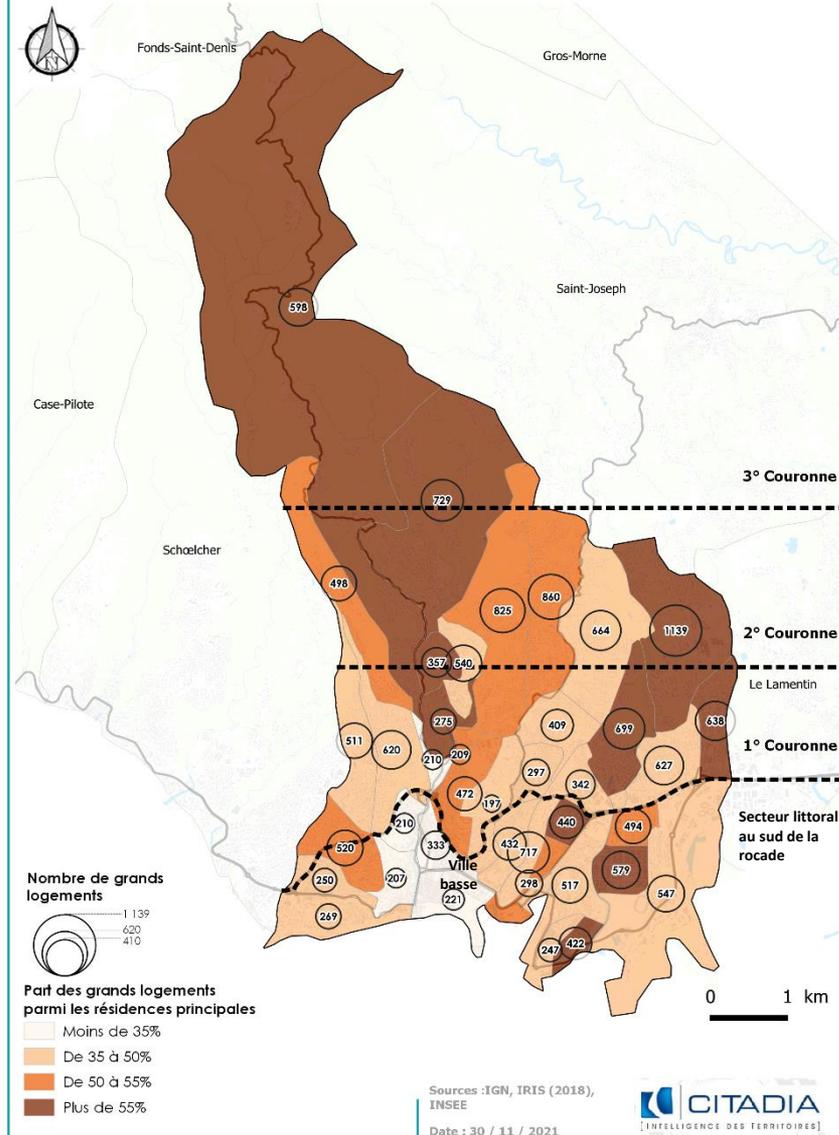
A noter : une spécialisation marquée du parc selon la taille des logements entre la ville basse (plus de 75% de T1-T2-T3 dans le centre-ville et les Terres Sainville), et les quartiers qui accueillent une majorité de grands logements (T4 et +).



Petits logements : T1-T2 et T3

Répartition des grands logements en 2018

PLU Fort-de-France



Grands logements : T4 et plus

LE PARC SOCIAL

UN PARC DE LOGEMENTS EN DÉVELOPPEMENT

La commune de Fort-de-France concentre **11706 logements sociaux en 2020**, soit **31%** des résidences principales du territoire. Ce parc de logements est en développement depuis 2012, avec 1 873 nouveaux logements sociaux entre 2012 et 2020, soit une évolution moyenne de +234 LLS par an.

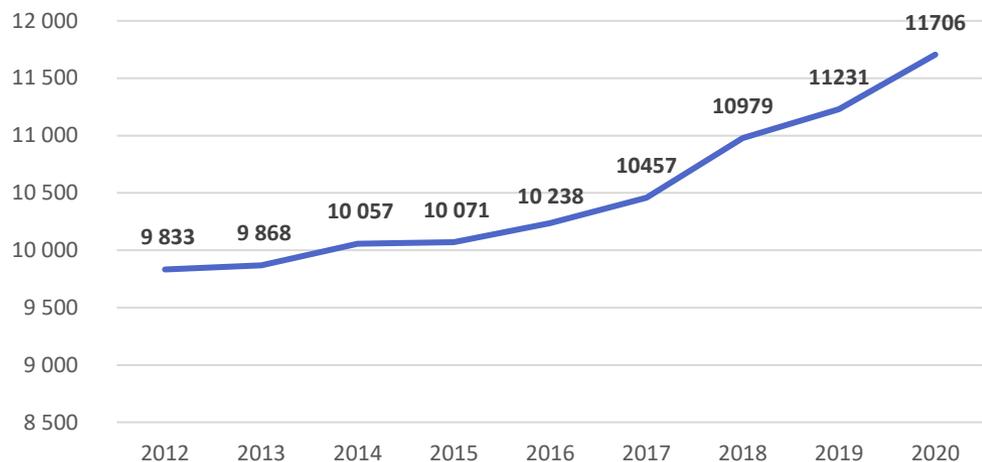
Ces logements sont gérés par six bailleurs différents, dont les trois principaux sont :

- SIMAR, gérant 39% du parc social ;
- Martinique HLM SA, regroupant 31% des logements sociaux ;
- OZANAM, rassemblant 28% du parc.

UNE DEMANDE CONCENTRÉE SUR LES T2, T3 ET T4

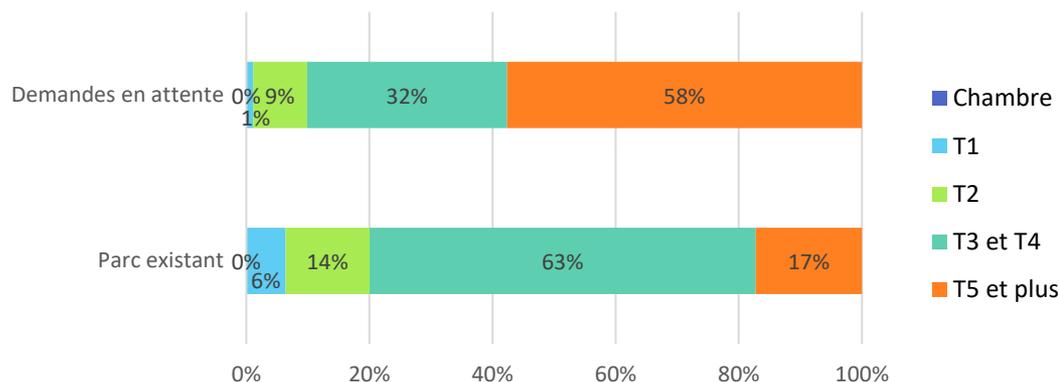
En 2020, **3 341 demandes** de logement social ont été enregistrées. La répartition des demandes en attente selon les typologies de logements montrent que les demandes concernent essentiellement les T2, T3 et T4 (76% des demandes).

Nombre de logements du parc locatif social



Source RPLS, 2020

Comparaison entre la répartition du parc de logement social selon la typologie et les demandes en 2020



Source : Demande de logement social.gouv; 2020

POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE

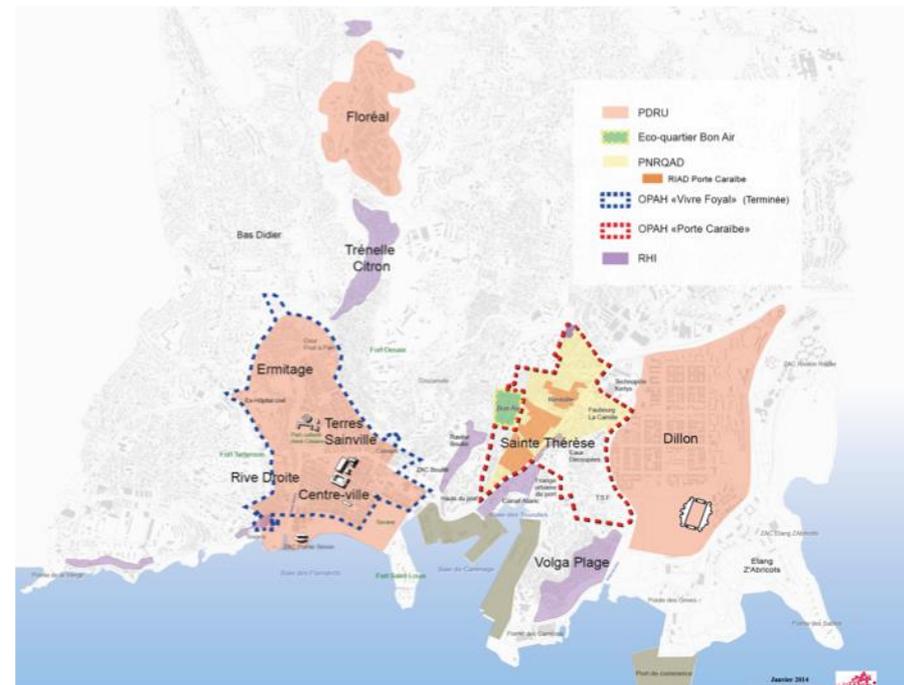
■ BILAN DES DISPOSITIFS DE RENOVATION URBAINE CONDUITS ENTRE 2003 ET 2014

Le **programme de développement et de rénovation urbaine (PDRU)** conduit sur le territoire foyalais entre 2003 et 2014 a permis à la municipalité d'intervenir concomitamment sur plusieurs champs d'action :

- Une **mobilisation forte des dispositifs en faveur de l'amélioration des secteurs d'habitat dégradé**, à travers la conduite des OPAH « Vivre Foyal » et « Porte Caraïbes » qui ont conduit à des avancées significatives en matière de recyclage de logements vacants et de construction neuve sur leurs périmètres respectifs ;
- Une **intervention importante sur les quartiers d'habitat social à Floréal et Dillon**, avec un investissement de l'ANRU et des bailleurs sociaux : création de logements, résidentialisation des espaces libres, travaux de désenclavement, création de la ZFU à Dillon notamment ;
- La **remise à niveau des équipements et des réseaux dans les quartiers** : écoles, éclairage, assainissement, cheminement, etc. ;
- La **réalisation en cours de la ZAC Bon Air / Eco-quartier caribéen**, projet urbain phare pour le territoire foyalais.

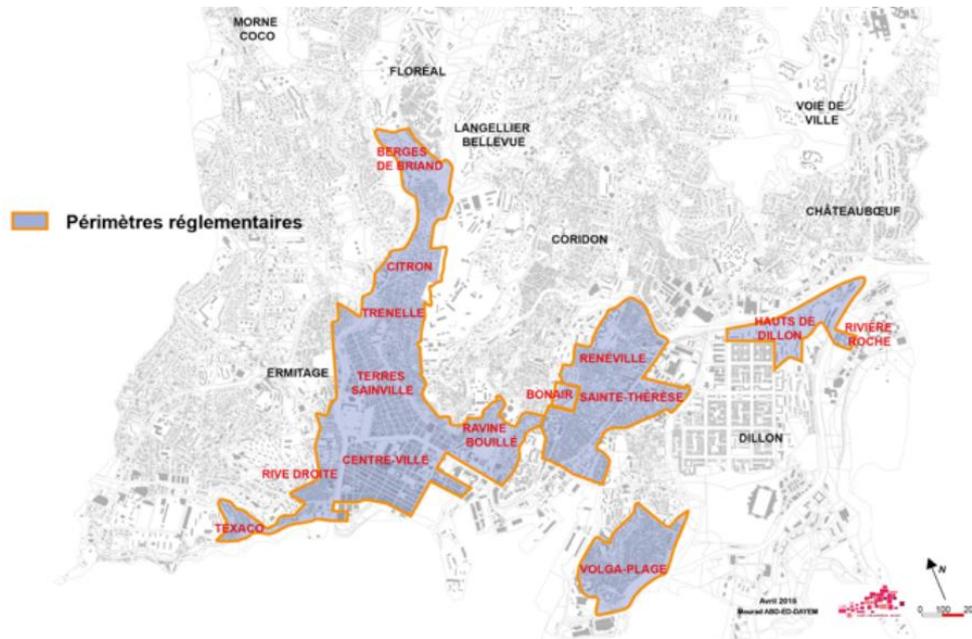
La conduite du PDRU a d'ores-et-déjà permis de générer un certain nombre **d'effets leviers en faveur de la redynamisation globale de la ville basse**, de la rénovation d'équipements structurants (la Savane, le *Malecon*, le parc culturel Aimé Césaire) à l'aménagement du secteur piéton sur la rue de la République. Ces opérations ont notamment entraîné un **regain de fréquentation du centre-ville** (en lien également avec le développement du tourisme de croisière) et un **regain d'intérêt des opérateurs privés** (ZAC Pointe Simon et Perrinon, requalification du cadre bâti, etc.).

Un certains nombre de difficultés liées à la **juxtaposition des différents dispositifs opérationnels** ont toutefois été identifiées ces dernières années : un effet levier plus important sur les quartiers d'habitat social (Dillon, Floréal) que sur les quartiers d'habitat ancien, des difficultés de gestion, de financement et de coordination au regard des nombreuses opérations menées à des échelles différentes, etc.



Cartographie des dispositifs issus du PDRU sur la période 2003-2014
Source : Contrat de ville 2015-2020

POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE



Périmètres réglementaires des nouveaux quartiers prioritaires

Source : Contrat de ville 2015-2020

Le pilier 2 du Contrat de ville consacré au renouvellement urbain a notamment pour objectifs de mettre en œuvre :

- Une stratégie en matière de **qualité urbaine sur les quartiers prioritaires** ;
- Des **modes d'intervention directes, simples, réactifs, peu onéreux** sur les délaissés ;
- La poursuite de l'aide au **ravalement des façades sur les quartiers prioritaires** ;
- La mise en place d'une **AVAP sur les quartiers prioritaires** ;
- Un projet de **gestion urbaine et social de proximité** par quartier d'habitat social ;
- La poursuite **d'arts et urbanités** ;
- Le développement de **jardins créoles**.

▪ LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Les périmètres règlementaires issus de la nouvelle géographie des quartiers prioritaires (2014) regroupent **22 060 habitants** soit **1/4 de la population foyalaise**.

4 périmètres d'intérêt national ont été définis sur le territoire foyalais :

- Bon Air / Sainte-Thérèse ;
- Trenelle / Citron ;
- Volga Plage ;
- Ville basse (centre-ville, Terres-Sainville, Rive droite et Morne Abélard).

La **nouvelle convention NPNRU (printemps 2018)** concernera **7 quartiers** qui répondent à des caractéristiques et enjeux spécifiques :

- **2 quartiers d'auto-construction** ayant bénéficié de RHI et confrontés à des problématiques de régularisation et de risques naturels : **Volga Plage et Trenelle-Citron** ;
- **3 quartiers, partie prenante d'une dynamique de la ville basse**: Centre ville, secteur canal, Terres Sainville ;
- **1 quartier d'enjeux recomposé autour du TCSP**, entrée de ville, secteur de requalification urbaine autour de l'habitat dégradé et de développement économique: le Grand Sainte Thérèse
- la démolition d'une copropriété dégradée pour réaliser l'éco-quartier **Bon-Air**.

Source : Contrat de ville 2015-2020

L'AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES

PRÉ-ÉTUDE ARCHITECTURALE



Pré-étude architecturale quartiers Fond Populaire et Fond Kérosine

Source : Pile&Face, Urbis, novembre 2013

Quartier Fond Populaire et Fond Kérosine

- Préserver et requalifier Fond Kérosine (opération d'amélioration de l'habitat et requalification des espaces libres)
- Faire de Fond Populaire un jardin partagé (transformation des ruines en petits jardins plantés et arborés, conserver l'esprit des venelles)
- Liaisonner le lycée Schoelcher
- Accrocher le quartier à la ville (ouverture du quartier sur la ville, création de la place Kérosine, prolongement du front bâti)
- Créer un point Signal (construction d'une tour de logement de standing)

LES PROJETS MENES PAR L'AG50

L'Agence des 50 pas géométriques intervient sur plusieurs espaces urbains de la commune, caractérisés par des formes d'habitat spontané, souvent sans réseau, dans une optique de régularisation. Ses missions sont les suivantes :

- Élaborer des programmes d'équipement des espaces urbains ;
- Vérifier la compatibilité des demandes de cession avec le programme des équipements ;
- Réaliser des travaux dans les quartiers qui ont fait l'objet d'une classification spécifique du Préfet en qualité de quartier d'habitat spontané ;

Plusieurs secteurs situés dans la bande des 50 pas géométriques ont fait l'objet d'un programme d'amélioration :

- **Le quartier Volga-Plage** : 30,5 ha / 1 519 constructions (assainissement général du quartier, accessibilité aux services et secours, gestion du stationnement, désenclavement des cœurs d'îlots, amélioration de l'habitat, verdissement du site) ;
- **Les quartiers Fond Populaire et Fond Kérosine** (voir ci-contre);

CONSTATS

- 480 logements mis en chantier par an en moyenne depuis 11 ans, avec de fortes fluctuations dans les volumes annuels de production et des niveaux de prix élevés ;
- Une construction neuve qui ne permet pas de compenser l'augmentation de la vacance et le desserrement des ménages ;
- Une augmentation du nombre et de la part de logements vacants ;
- Un stock de logements inoccupés très important dans la ville basse, en particulier dans le centre-ville ;
- Une majorité de programmes collectifs en densification de la ville basse et de la 1^{ère} couronne ;
- Une part équilibrée entre petits et grands logements sur le territoire mais une forte spécialisation entre ville-basse et quartiers :
 - Des petits logements plus importants dans le centre-ville de Fort-de-France ;
 - Des grands logements plus représentés en 2^{ème} couronne et ponctuellement en 1^{ère} couronne ;
- Des opérations engagées en matière de réhabilitation du parc, de mobilisation de logements vacants et d'amélioration de l'habitat (OPAH Vivre Foyal et Portes Caraïnes, RHI) ;
- Une rénovation urbaine engagée sur le parc social dans le cadre du PDRU (Dillon, Floréal).

ENJEUX

- **La mobilisation des logements vacants dans la ville basse: réhabilitations, dispositifs de sortie de l'indivision, démolition/reconstructions ;**
- La poursuite de la **rénovation urbaine** des quartiers d'habitat social (NPNRU) ;
- **La diversification et le rééquilibrage de l'offre pour faciliter les parcours résidentiels entre ville basse et quartiers :**
 - En centre-ville et les faubourgs de la ville basse : la constitution d'une offre d'accompagnement en logements susceptible d'accueillir des familles et des actifs ;
 - Dans les centralités de quartier : développement d'une offre adaptée à l'évolution des parcours résidentiels (logements à destination des jeunes, décohabitants, ménages unipersonnels et seniors notamment).
- La poursuite des dispositifs en faveur de **l'amélioration des conditions d'occupation sur le parc privé ;**
- **L'amélioration des conditions de mixité sociale sur l'ensemble du territoire :**
 - L'amélioration des mécanismes de sortie du parc social par le développement d'une offre en logements abordable ;
 - Le développement de programme de renouvellement urbain intégrant une programmation mixte dans la ville basse et les quartiers, en privilégiant notamment le développement de produits PLS.
- **La mise en place d'une stratégie foncière publique sur les secteurs stratégiques de renouvellement urbain dans la ville basse et les centralités urbaines de proximité.**

L'OFFRE DE TRANSPORT ET LES PRATIQUES DE MOBILITE DES MENAGES



TCSP de la Martinique – Source : France Antilles



Aménagement piéton le long de la Savane –
Source : Citadia



Terminus de la navette maritime vers les Trois Îlets –
Source : Citadia



Parking relais, Bellevue - Source : Citadia



La gare routière, futur pôle d'échanges multimodal- Source : Citadia

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAIN DE 2003

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CACEM est entré en application en 2003. Il porte un objectif volontariste en matière de réorganisation des modes de transport, afin d'apporter une réponse durable aux besoins et aux conditions de mobilité des ménages.

Les principales orientations stratégiques s'articulent autour de trois axes thématiques :

- Axe 1 : « **La politique de la ville et les règles d'urbanisme applicables au territoire de la CACEM** ». Il intègre des mesures favorisant la mise en place de centres logistiques urbains, de l'amélioration du fonctionnement des livraisons et des enlèvements dans les centres villes, des dispositions en faveur de la sécurité des déplacements et du développement des modes « actifs ».
- Axe 2 : « **Construire un réseau urbain de Transports Collectifs performant et coordonné avec l'offre interurbaine** ». Il se traduit par des fiches actions regroupées, concernant la coordination et la tarification des réseaux urbains et interurbains et l'optimisation des navettes maritimes inter-îles et les itinéraires de rabattement « centre-périphérie ».
- Axe 3 : « **Améliorer et gérer les performances offertes par le réseau viaire** ». Cet axe a pour ambition de réorganiser le partage de la voirie et des circulations en centre-ville et en centre-bourg, de requalifier les entrées de villes et les voiries de quartiers en intégrant les enjeux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

3,4 déplacements par jour et par foyalais en moyenne contre 3,7 à Schoelcher, 3,1 au Lamentin et 3,3 à Saint-Joseph

83% des déplacements (tous motifs confondus) de Fort-de-France s'effectuent en voiture, tout comme pour Rivière-Salée, 62% pour Schoelcher et 63% pour le Lamentin

Un faible taux d'occupation des véhicules (1,4 à l'échelle de la CACEM contre 1,41 pour CAP Nord et 1,46 pour la CAESM)

Une mobilité moyenne en TCU supérieure à celle de l'île (0,18/jour et par personne pour la Martinique, contre 0,48 pour le sud-est de Fort-de-France)

Source : EDM de la Martinique, 2014

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA MOBILITÉ FOYALAISE

▪ UNE POSITION CENTRALE GÉNÉRANT DE NOMBREUX DÉPLACEMENTS

L'enquête ménages et déplacements (EMD) de la Martinique 2013-2014 analyse les déplacements des martiniquais âgés de 11 ans et plus.

L'analyse des motifs de déplacements montre que dans 74% des déplacements quotidiens des habitants de la CACEM, ils utilisent la voiture.

A l'échelle de la région, dans plus de 7 cas sur 10, les déplacements Martiniquais ont pour destination le domicile. En revanche, les déplacements ayant pour motif « école » et « autre motif » sont les plus fréquents au départ du domicile avec respectivement 8,1% et 11,4% des déplacements.

Cette étude analyse qu'en moyenne, **un foyalais se déplace quasiment 3,5 fois par jour**, dont la grande majorité des déplacements s'effectue en voiture.

DISTANCE MOYENNE DES DÉPLACEMENTS

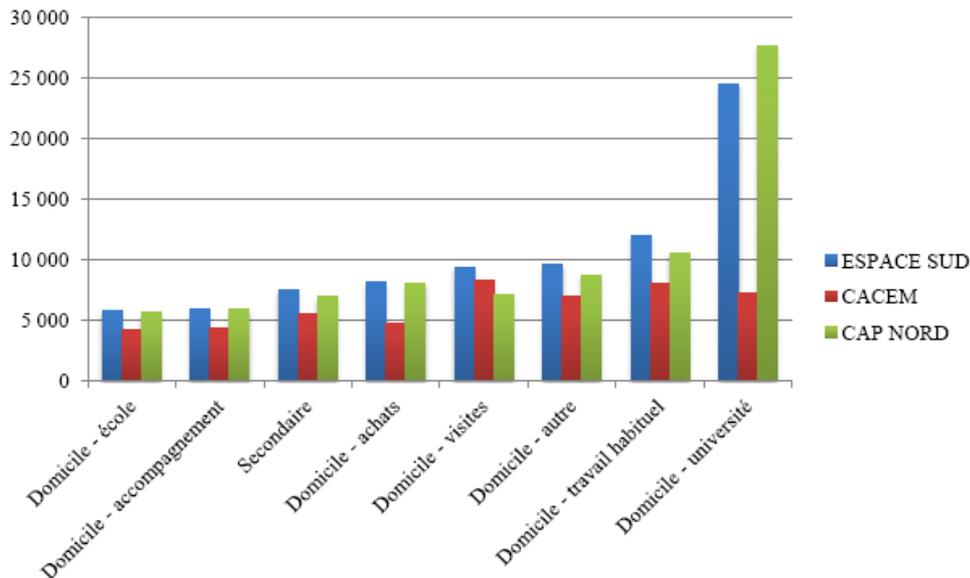
DES DÉPLACEMENTS COURTS MAIS TRÈS PEU RÉALISÉS PAR DES MODES DE DÉPLACEMENT ACTIFS

La distance moyenne des déplacements est assez courte à l'échelle de la Martinique, à hauteur de 7 km environ. De manière générale, les déplacements les plus courts concernent les trajets domicile-école et domicile-accompagnement, avec une moyenne d'environ 5 km. Les distances les plus longues concernent les déplacements domicile – université (environ 14 km en moyenne).

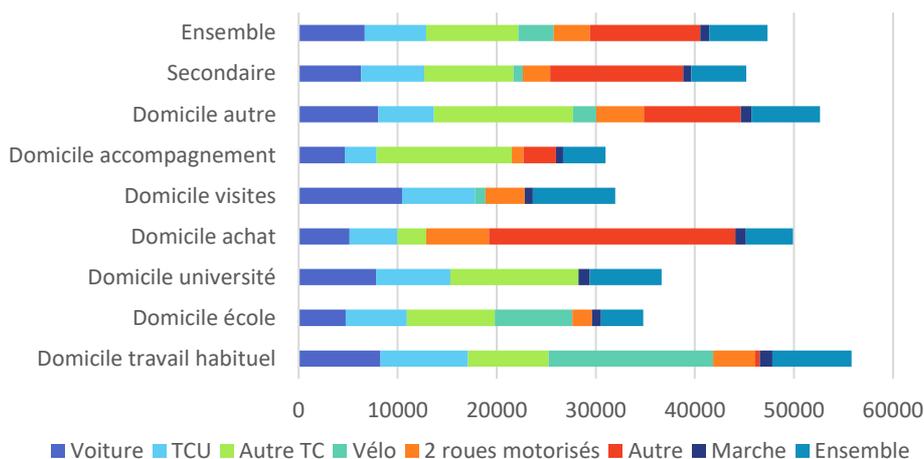
A l'échelle de la CACEM, les résidents de la CACEM sont ceux qui se déplacent sur les plus courtes distances, pour tous les motifs, à l'exception des déplacements domicile – visite. **En moyenne la distance parcourue est de 5,8 km.**

Paradoxalement, c'est aussi à l'échelle de cette EPCI que **les déplacements non motorisés sont les plus faibles, ils sont de 3,5 km pour le vélo et 1km pour la marche.** Les déplacements du domicile vers le travail ou vers l'université sont les plus longs avec entre 7 et 8 km en moyenne.

Distance moyenne parcourue en fonction du motif de déplacement



Distance moyenne des déplacements de la CACEM en mètre en fonction du motif et du mode



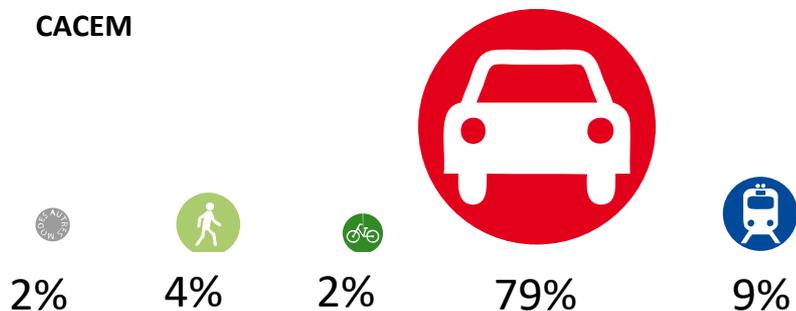
Répartition des déplacements domicile-travail selon le moyen de transport

Part modale de la voiture individuelle en 2018 : 79%

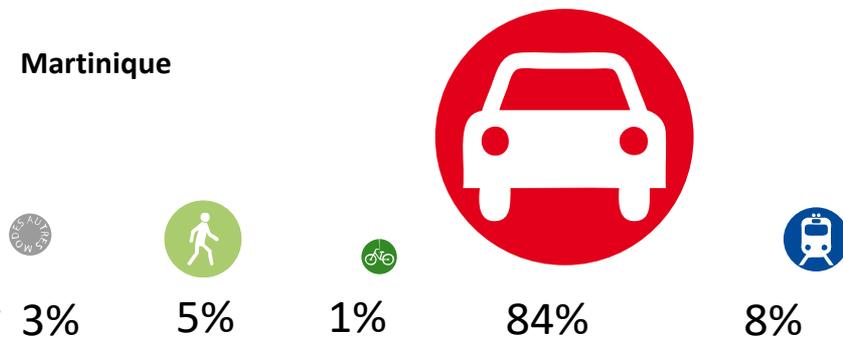
Fort-de-France



CACEM



Martinique



Source : INSEE 2018

LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2018

DES DÉPLACEMENTS DOMINÉS PAR LA VOITURE INDIVIDUELLE

L'analyse de la part modale des déplacements domicile-travail à Fort-de-France met en avant la surreprésentation de l'utilisation de la voiture individuelle, à hauteur de 79% en 2018. En comparaison, la CACEM et l'île de la Martinique présentent la même tendance, néanmoins, l'utilisation de la voiture y est plus importante de 5 points. Ces cinq points de moins pour la voiture individuelle se répartissent entre les quatre autres types de transports et notamment les transports en communs (+2 points que la CACEM et +4 points que la Martinique).

Les transports en commun restent faiblement utilisés (12% en 2018). Néanmoins, Fort-de-France présente la plus forte part modale des transports en commun des communes de la CACEM, pour les trajets domicile-travail de 2018. L'importance de l'offre du réseau Mozaïk, important sur la ville, justifie cette caractéristique.

L'utilisation du vélo reste marginale aujourd'hui, à hauteur de 2% de Fort-de-France en 2018 (contre 1% à l'échelle de la Martinique), tout comme la marche à pied qui représente 4% des déplacements.

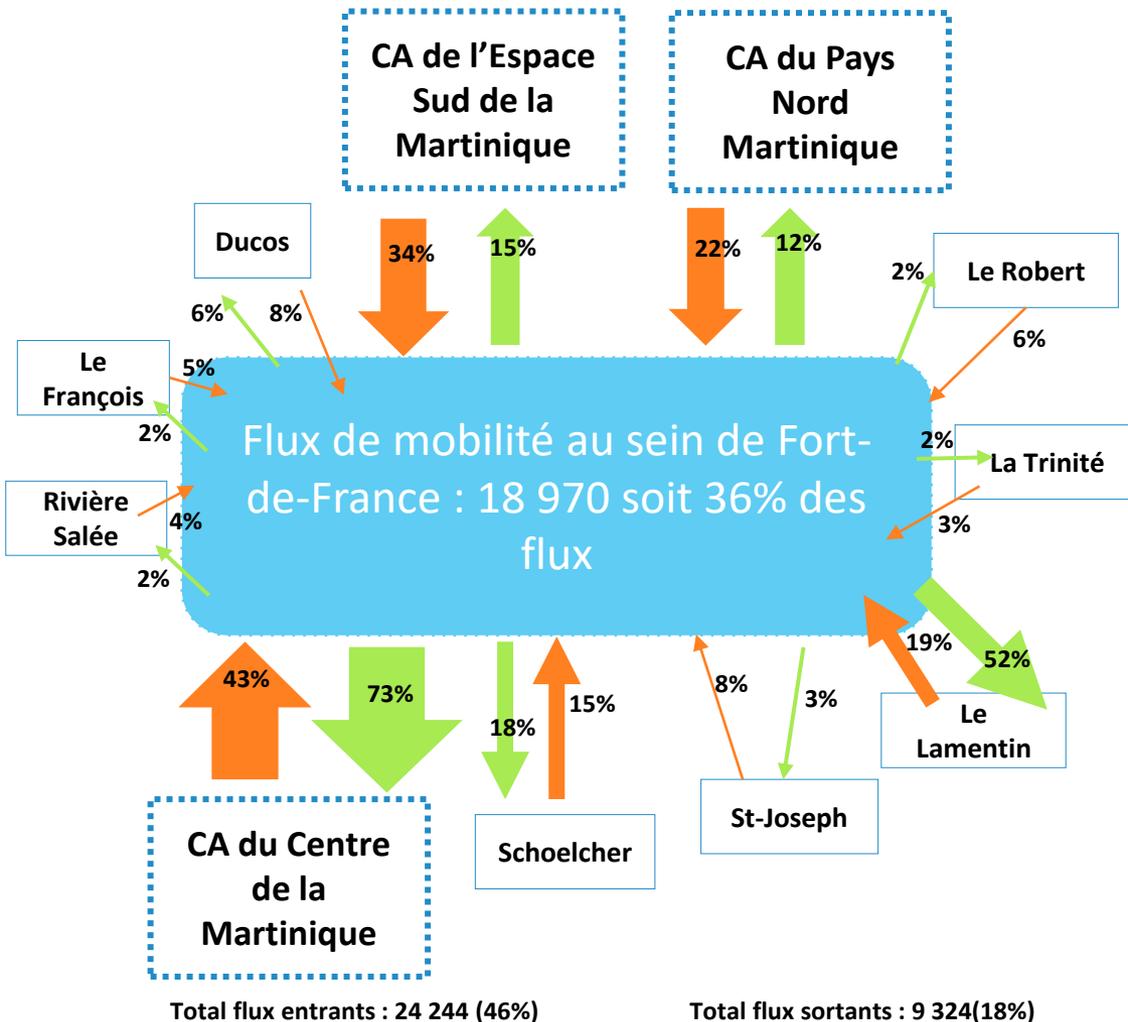
LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2018

DE NOMBREUX FLUX PENDULAIRES QUOTIDIENS RÉALISÉS AU SEIN DE LA CACEM

Les flux quotidiens liés aux déplacements domicile-travail représentent 52 539 flux toutes destinations confondues :

- La plus grande partie de ces flux proviennent d'individus résidant à l'extérieur du territoire et venant travailler sur Fort-de-France (46% des déplacements en 2018). Une grande partie des flux entrants provient du reste de la CACEM (43%) et notamment du Lamentin (20%) contre 35% de la communauté d'agglomération Espace Sud Martinique (dont 8% depuis Ducos et 5% depuis Le François) et 23% CAP Nord (dont 6% depuis Le Robert) ;
- Les flux domicile-travail à l'intérieur même de la commune représentent 36% des flux totaux en 2018 ;
- Les flux de personnes partant travailler à l'extérieur du territoire représentent une minorité des flux (18% en 2014). La grande majorité des flux sortants se dirigent vers les communes de la CACEM (73%) et notamment à Le Lamentin (52%). 15% des flux sortants partent travailler à la communauté d'agglomération Espace Sud Martinique (dont 6% vers Ducos et 2% vers Rivière-Salée) et 12% vers la communauté d'agglomération du CAP Nord (dont 2,5% vers Le Robert et 2% vers La Trinité).

Source : INSEE 2018



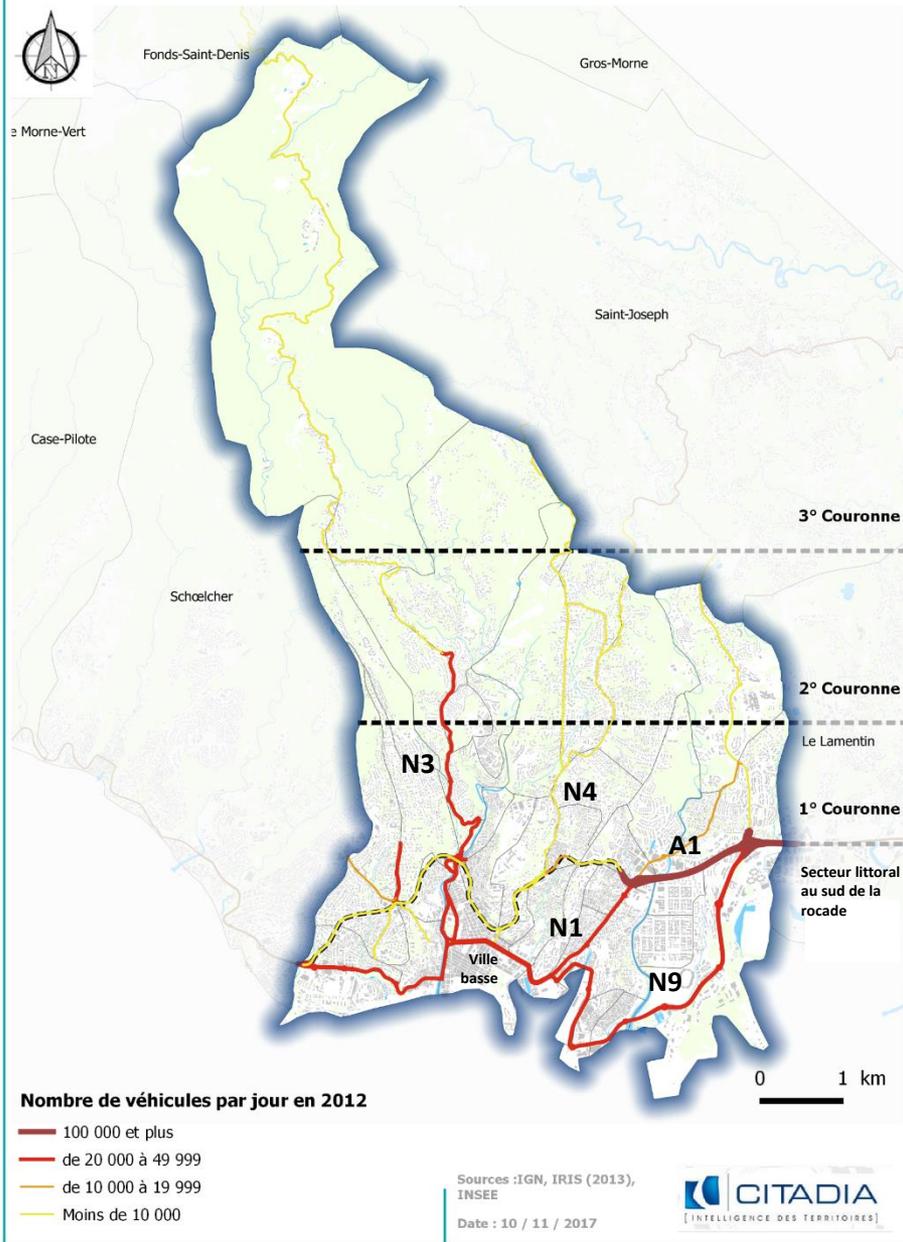


STRUCTURATION DU RÉSEAU ROUTIER

DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DENSES

Le réseau routier de la commune de Fort-de-France est structuré par un réseau hiérarchisé entre :

- **Un axe structurant, l'autoroute A1/ départementale D41** reliant Fort-de-France au nord et au sud de l'île. Cet axe structurant assure la connexion de la commune et plus largement du territoire martiniquais. Il assure la desserte des bassins d'emplois et de consommation régionaux de l'île, à savoir la zone Industrielle des Mangles et de la Lézarde, les pôles commerciaux de la Galerie et Places d'Armes du Lamentin, mais aussi le pôle commercial Dillon et la GPMM de Fort-de-France.
- Des **axes de desserte et de transit secondaires**, composés de :
 - la **nationale N3**, qui constitue la colonne vertébrale nord/sud du territoire foyalais et relie la commune au Morne Rouge en 45 minutes environ ;
 - La **nationale N4** en direction de Saint-Joseph et de La Trinité.
- Des **pénétrantes au centre-ville**, regroupant la nationale N1, reliant la ville basse à la rocade, et les nationales 9 et 2 ;
- Des **liaisons inter-quartiers (nord-sud) limitées**, peu adaptées aux besoins de déplacements orientés est-ouest, induisant une problématique d'enclavement pour certains quartiers ;
- Un **maillage de voies locales**, à l'intérieur des quartiers de la commune permettant de desservir les secteurs pavillonnaires, le plus souvent en impasse.



STRUCTURATION DU RÉSEAU ROUTIER

■ UN RÉSEAU ROUTIER SATURÉ ET UN TRAFIC ROUTIER EN AUGMENTATION

L'analyse du trafic routier de la commune de Fort-de-France témoigne d'une saturation du réseau notamment dans la ville basse et des points d'accès aux quartiers.

De manière générale, le trafic routier a augmenté sur l'ensemble des principaux axes entre 2010 et 2011. De même, la route nationale N9, reliant Fort-de-France à l'autoroute A1, est l'axe qui a connu l'augmentation de fréquentation la plus significative en un an : +170%. Ceci se justifie par la facilitation de son accès, par l'ouverture d'une nouvelle route (la reliant à l'avenue Maurice Bishop). La création de cet accès a pour ambition de désengorger l'avenue Bishop au regard de l'arrivée du TCSP.

En 2012, l'A1 présente la plus forte fréquentation, avec plus de 100 000 véhicules par jour.

La majorité des axes secondaires et des liaisons inter quartiers présentent également une saturation importante, notamment pour la nationale N2, la N1 et la N3, avec un trafic journalier compris entre 20 000 et 49 000 véhicules.

Capacité de stationnement du centre-ville de Fort-de-France

Parkings payants	Parkings gratuits
Pointe Simon : 710 places	Ravine Bouillé : 74 places
Savane : 234 places	
Marché Lafcadio Hearn : 24 places	
Malecon : 69 places	
Lafcadio Hearn : 504 places	
Savon : 110 places	
Perrinon : 600 places	
Monuments aux morts : 57 places	
Places totales : 2 308	Places totales : 74

Source : ADUAM

INVENTAIRE DU STATIONNEMENT

■ UNE POLITIQUE DE STATIONNEMENT EN COURS DE STRUCTURATION

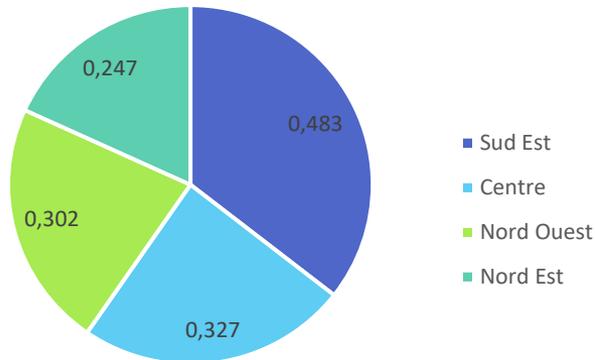
La politique de stationnement de la commune est actuellement en cours de structuration à l'échelle de la CACEM, avec notamment :

- La création de P+R place Mahault et à Carrère au Lamentin (terminus du TCSP) ;
- La création de deux P+R à la périphérie de la ville basse de Fort-de-France, à Dillon et Bellevue pour une capacité de 800 places de stationnements, accompagnée d'un système de navettes en rabattement vers le centre-ville ;

Un total d'environ 4000 places de stationnement est recensé à Fort-de-France, dont 2500 en ouvrage et 1500 sur voie. Le centre-ville de Fort-de-France dispose d'une capacité totale de près de 2 400 places de stationnement, dont la plupart sont en ouvrage et payantes.

LE RÉSEAU DE TRANSPORT URBAIN MOZAÏK

Nombre de déplacements moyen en TCU/jour et par personne selon les secteurs de Fort-de-France



Gare de bus de la Pointe Simon. Source : France Antilles

■ UN RÉSEAU ENCORE FAIBLEMENT CONCURRENTIEL À LA VOITURE

Le **réseau Mozaïk** est le réseau de transport urbain de la CACEM. Ce dernier, étendu sur 61 lignes dont 35 sur Fort-de-France est exploité par un Groupement Momentané d'Entreprises (GME) appelé « Ensemble pour Mozaïk ».

Trois niveaux de services structurent ce réseau :

- **Les lignes structurantes** avec un passage de 10 à 15 minutes.
- **Les lignes complémentaires** avec une fréquence de 15 à 30 minutes.
- **Les lignes locales** avec une fréquence de 30 minutes à une heure.

Par ailleurs, ce réseau est complété depuis le 8 juillet 2015 par la **navette électrique « Blue Bus »** permettant de faire le tour du centre-ville de la commune en quinze minutes et gratuitement.

Le **réseau de desserte scolaire** de la CACEM est composé de 108 circuits, dont 17 sur la commune de Fort-de-France, desservant 50 établissements de l'agglomération,

De manière générale, l'usage des transports en commun est assez faible, en moyenne, sur l'ensemble de la Martinique, la mobilité moyenne en TCU est de 0,18 déplacement par jour et par personne. En ce qui concerne plus précisément la commune de Fort-de-France, cette utilisation est plus importante, mais différenciée selon le découpage de la commune (voie annexe 3). Cette utilisation limitée s'explique d'une part par une conception « tout voiture » pour les déplacements mais aussi par un réseau soumis à de fortes difficultés de circulation et peu concurrentiel en temps de déplacement avec la voiture. Ainsi le nombre de déplacements par jour des foyais est le plus important au sud-est de la commune (0,483). Le nombre de déplacement est sensiblement similaire entre le nord ouest et le centre de la commune alors que les foyais du nord est de la commune présentent le plus faible nombre de déplacement en TCU de la commune.

LE RESEAU DE TRANSPORTS INTERURBAINS

■ FORT-DE-FRANCE AU SEIN DU RÉSEAU DE TRANSPORT INTERURBAIN

L'offre de transports en commun interurbains est structurée autour de deux services complémentaires :

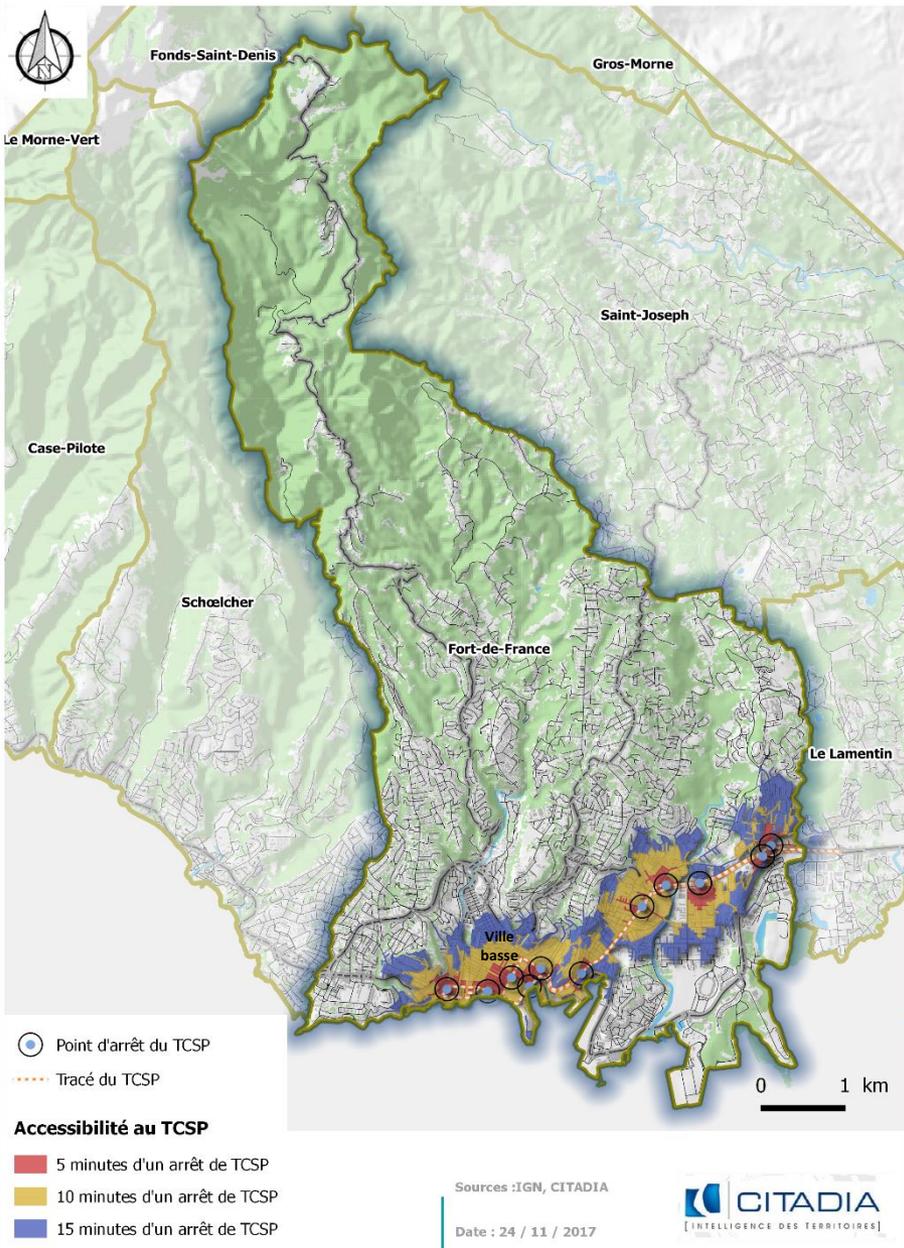
- **Le réseau autocar du Conseil Général regroupant au total 17 lignes interurbaines**, s'articule autour de la gare routière de la Pointe Simon ;
- **Le réseau de taxi collectif**, dits « Taxico » propose environ 38 lignes radiales en direction/en provenance de Fort-de-France (réparties entre 309 véhicules soit plus de 3 300 places assises). Ce réseau se caractérise par sa souplesse et son faible coût d'exploitation qui lui permet de desservir des zones d'habitat diffus. Il permet de compléter le réseau Mozaïk. Néanmoins cette offre est limitée par des temps d'attente importants en dehors des heures de pointes, une faible amplitude de service et une vitesse étroitement dépendante des conditions de circulations.

La gare multimodale de la Pointe Simon représente le principal pôle d'échange à l'échelle de la CACEM en disposant de deux parcs de stationnement à destination des bus interurbains et des taxis collectifs. Ce pôle accueille par ailleurs le réseau Mozaïk et les lignes de transports scolaires.

Dans un contexte de changement climatique mais également afin d'améliorer de fonctionnement urbain de la commune en lien avec la mise en service du TCSP, les possibilités d'optimisation de l'usage de la voiture particulière sont aujourd'hui à étudier, en encourageant le développement des modes de déplacements alternatifs.

Le co-voiturage paraît être une solution intéressante au regard de la culture « tout voiture » très ancrée dans les pratiques de déplacements des foyalais. Deux sites internet proposent ce service et mettent en relation des utilisateurs de ce mode alternatif, à savoir : covoiturage Martinique et Belle Martinique.

Le développement de l'auto-partage, (la mise à disposition d'un parc de véhicules à usage libre) représente une alternative également intéressante sur le territoire, qui tend à se développer à l'échelle de la CACEM.



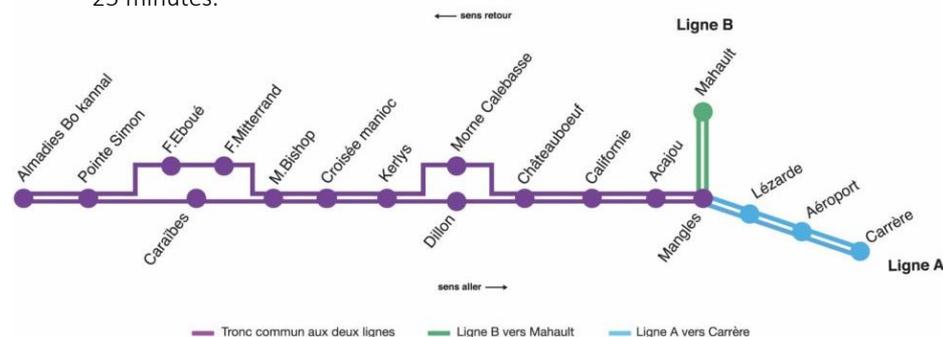
LE TCSP

LE TCSP DE LA MARTINIQUE, LEVIER DE REORGANISATION DURABLE DES MOBILITES ET DU DEVELOPPEMENT FOYAUX

Le projet de réalisation du TCSP est né du constat qu’aucun transport public de l’île n’est compétitif comme alternative durable à la voiture individuelle. Les déplacements en voiture ont pour conséquences la saturation de certains axes du territoire, des nuisances sur l’environnement (pollutions sonores et atmosphériques notamment). Dans ce cadre, la réorganisation des transports en favorisant les pratiques intermodales en en proposant des tarifs adaptés s’est avérée nécessaire. Les deux lignes proposées par le TCSP permettant de transporter jusqu’à 140 passagers (assis et debout) est l’expression de cette ambition.

Le tracé a été pensé de manière à desservir les zones d’activités, les commerces et les secteurs d’habitat du centre de l’île. Ce transport traverse deux communes dont la ville basse de Fort-de-France sur 12 km et se compose de deux parking relais donc l’un à Pointe Simon (gare multimodale), au centre-ville de la commune :

- La ligne A, reliant la place Mahault au Lamentin à la Pointe Simon à Fort-de-France, en desservant 15 stations (sur 9km) et pour un temps de parcours moyen estimé à 19 minutes ;
- La ligne B connectant Carrère au Lamentin au terminal de la Pointe Simon en desservant 17 stations (sur 13 km) et un temps de parcours moyen estimé à 25 minutes.



LE TRANSPORT MARITIME

■ DES LIAISONS MARITIMES À VALORISER

Le transports maritime constitue une alternative intéressante aux transports collectifs routiers, au regard de la saturation actuelle du réseau structurant.

La liaison reliant la Pointe Simon aux Trois-Ilets, profite principalement aux habitants de la Presqu'île du Diamant pour leur déplacement domicile-travail.

L'implantation de la gare routière et maritime multimodale ouverte à la Pointe Simon (depuis 2004 pour les navettes maritimes) a contribué à rendre le transport maritime plus attractif. Le subventionnement du Conseil Général permet par ailleurs aux élèves de bénéficier de ce moyen de transport pour se déplacer.

Néanmoins, ce mode est actuellement peu développé, avec 15 000 utilisateurs des navettes maritimes chaque mois. Si le service est beaucoup plus rapide pour rejoindre le centre de Fort-de-France et notamment aux heures de pointe, le prix unitaire est nettement plus cher que celui du transport terrestre.

Dans le cadre de la démarche de Réforme des Transports initiée en 2011 par la Région, des priorités d'actions sur la pérennisation des liaisons existantes ont été définies.

De plus, un certain nombre de nouvelles liaisons maritimes sont à l'étude sur la baie de Fort-de-France. C'est dans ce cadre que depuis juin 2017, une liaison maritime assure la rotation entre Fort-de-France et Case-Pilote.



Terminus de la navette maritime vers les Trois Ilets – Source : Citadia



LES MODES DE DÉPLACEMENT ACTIFS



Rue de la République – secteur piéton / Citadia

■ DES DÉPLACEMENTS PIÉTONS CONTRAINTS

L'enquête ménage et déplacements de 2014 indique que la commune de Fort-de-France, et notamment le secteur Centre et Sud-Est est l'une des communes de l'île présentant le nombre moyen de déplacements à pieds par jour et par personne le plus élevé de la Martinique (0,884 pour le secteur Centre et 0,882 pour le secteur Sud Est). Les déplacements en vélo paraissent très faibles et représentent 0,018 déplacements par jour et par personne en moyenne sur l'année 2014.

Ces constats tiennent :

- d'une part, aux contraintes géographiques et climatiques dissuasives qui limitent structurellement la pratique de la marche ;
- D'autre part, à l'utilisation majoritaire de la voiture pour les déplacements quotidiens, à l'origine d'un partage de la voirie et de l'espace public largement défavorable aux piétons.

De fait, les espaces publics et les infrastructures de voirie revêtent un aspect très minéral, peu confortables et sécuritaires pour les piétons. Par ailleurs, l'absence d'aménagement et de mobilier urbain en faveur des piétons (abris, arbres, bancs, etc.), ne favorisent pas non plus l'adoption de ce mode de déplacement pour de courtes distances.

■ DES OPPORTUNITÉS À SAISIR EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES MODES ACTIFS

Malgré ces constats, plusieurs leviers d'évolution des pratiques de mobilité existent aujourd'hui, notamment pour les déplacements de courtes distances :

- **Les aménagements autour des arrêts du TCSP**, des pôles d'échanges multimodaux tels que Dillon/Kerlys et la gare multimodale du centre-ville doivent s'inscrire dans cette perspective ;
- **La piétonnisation du centre-ville de Fort-de-France**, déjà partiellement engagée et l'aménagement de l'entrée de ville, avenue Bishop, est également de nature à favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture personnelle.

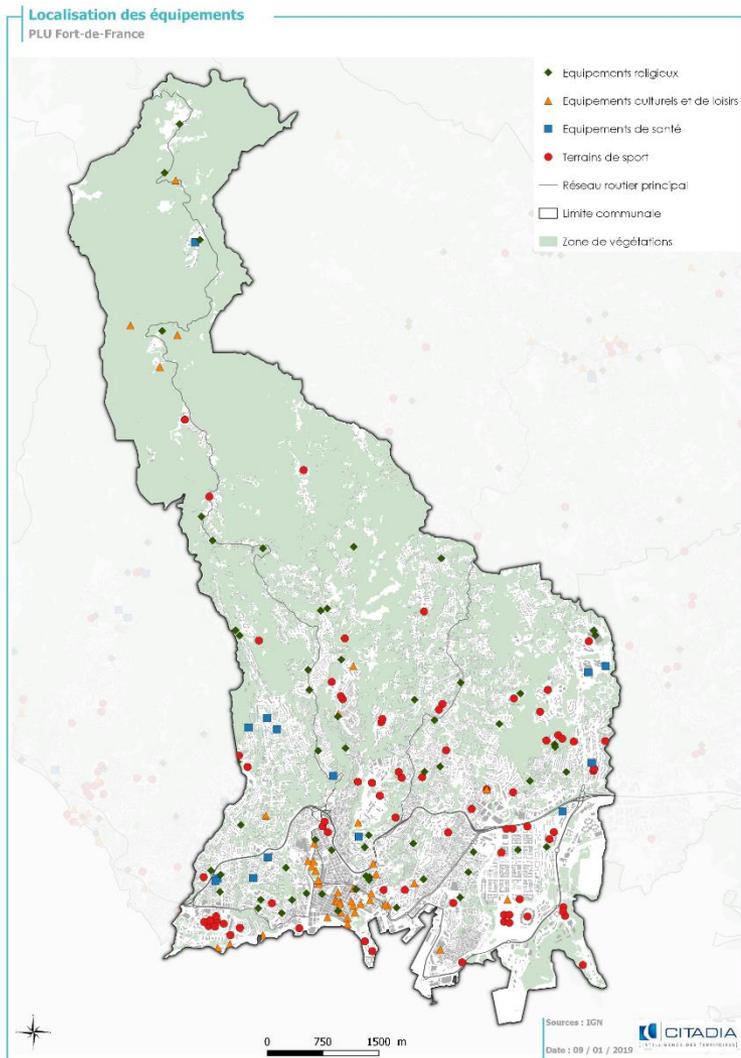
CONSTATS

- La majorité des déplacements, tous motifs confondus, réalisés en voiture ;
- Des déplacements de courtes distances mais peu réalisés par des modes actifs ;
- La surreprésentation de la voiture dans les déplacements pendulaires ;
- De fortes possibilités de report modal vers les modes alternatifs ;
- Un réseau routier structuré autour de trois axes majeurs et un maillage secondaire, soumis à un trafic routier dense, à l'origine de nombreuses nuisances ;
- Un réseau TCU important mais peu concurrentiel à la voiture au regard des temps de trajets causés par la surcharge du trafic routier ;
- Différents modes alternatifs présents, tels que le covoiturage, la desserte interurbaine et le réseau de Taxicos ;
- Le projet TCSP comme opportunité de reconfiguration des logiques de déplacement, à travers la création de deux lignes à haut niveau de cadencement et l'aménagement récent de parkings relais.

ENJEUX

- **L'évolution durable des pratiques de mobilité des ménages foyalais en lien avec l'entrée en service du TCSP :**
 - Le développement de la multimodalité autour des arrêts du TCSP et les parcs relais ;
 - La structuration d'une politique du stationnement coordonnée favorisant le report modal et visant à limiter les flux entrants dans la ville basse, notamment vers le centre-ville ;
- **Le développement des liaisons maritimes pour les déplacements quotidiens** à l'échelle du littoral foyalais (centre-ville / Etang z'Abricots), de la CACEM (Schoelcher) et de la Martinique (Trois Ilets, CAP Nord) ;
- **L'aménagement d'itinéraires dédiés aux piétons**, notamment en centre-ville, les centralités urbaines de proximité et à partir des arrêts du TCSP : élargissement du secteur piéton du centre-ville et constitution d'un parcours marchand, aménagement de circuits piétons sur le littoral et réaménagement de l'avenue Bishop ;
- **L'adaptation des infrastructures et réseaux routiers en faveur de l'amélioration des conditions de déplacements au sein de la commune :**
 - La poursuite du désenclavement de certains quartiers de la ville basse et de première couronne ;
 - Le réaménagement des pénétrantes et des points d'accès à la ville basse (boulevard de la Marne, Bishop, Cour fruit à pain, etc.) ;
 - L'intégration de voies de bouclage dans les nouvelles opérations d'aménagement afin de favoriser leur intégration au fonctionnement des quartiers.

L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES FOYALAIS



NIVEAU D'ÉQUIPEMENT

Fort-de-France regroupe une large diversité d'équipements structurants participant au rayonnement régional, voire caribéen, de la capitale martiniquaise. Capitale administrative, Fort-de-France abrite les principaux équipements publics et institutionnels de la Martinique : siège de la CTM et des services de l'Etat, les locaux de la CACEM, le tribunal d'instance / cour d'appel... Le réseau d'équipements culturels, sportifs, scolaires ou d'enseignement supérieur, participe lui aussi de façon substantielle à l'attractivité de la commune.

Si la Ville Basse abrite une forte concentration d'équipements, notamment d'équipements culturels, l'ensemble du territoire présente une offre d'équipements relativement bien répartie.



La bibliothèque Schoelcher. Source : Citadia

Fort-de-France regroupe une large diversité d'équipements structurants participant au rayonnement régional, voire caribéen, de la capitale martiniquaise. Capitale administrative, Fort-de-France abrite les principaux équipements publics et institutionnels de la Martinique : siège de la CTM et des services de l'Etat, les locaux de la CACEM, le tribunal d'instance / cour d'appel... Le réseau d'équipements culturels, sportifs, scolaires ou d'enseignement supérieur, participe lui aussi de façon substantielle à l'attractivité de la commune.

■ UNE OFFRE D'EQUIPEMENTS CULTURELS DIVERSIFIEE

Fort-de-France dispose d'une offre culturelle diversifiée, structurée à partir d'un tissu d'équipements dense qui regroupe :

- l'Atrium, accueillant le Centre Martiniquais d'Action Culturelle (CMAC), labellisé Scène Nationale depuis 1992, d'une capacité d'accueil de près de 1 000 places ;
- La bibliothèque Schoelcher, classée aux Monuments Historiques depuis 1993, abritant un fonds documentaire important, de l'ordre de 130 000 ouvrages, constituant par ailleurs un site majeur d'animation culturelle et de visites touristiques ;
- Le théâtre Aimé Césaire, ancien Hôtel de Ville de Fort-de-France, proposant une programmation culturelle diversifiée (danse et musique classique et contemporaine, représentations traditionnelles martiniquaises, pièces de théâtre, productions cinématographiques...);
- Le Grand Carbet et le théâtre municipal, situés en plein centre-ville de Fort-de-France, proposant une

programmation culturelle diversifiée ;

Ces équipements permettent la mise en réseau de nombreux événements et manifestations culturels aux dimensions régionales et internationales (festival « le Monde en capitale », parades carnavalesques, actions du service municipal d'action culturelle...).

La valorisation du patrimoine bâti caractéristique de la Ville Basse pourrait se traduire par des parcours culturels et historiques, à destination des visiteurs comme des habitants. Il est à noter que l'animation des rues, la présence de locaux d'artistes et dédiés aux groupements carnavalesques, contribue pleinement à la vie culturelle des quartiers de la commune.

■ UN POLE DE FORMATION SUPERIEURE

Fort-de-France constitue un pôle de formation supérieure au rayonnement régional. La commune abrite ainsi une offre de formation diversifiée, regroupant l'Établissement Supérieur du Professorat et de l'Éducation (ESPE) rattachée à l'université des Antilles / Guyane et le campus de Schoelcher ainsi qu'une offre d'enseignement médical et hospitalier à l'hôpital Pierre Zobda Quitman.

■ DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS D'ENVERGURE

Le rayonnement de Fort-de-France est par ailleurs conforté par la présence :

- du stade municipal Pierre-Aliker (anciennement stade d'honneur de Dillon), consacré au football et à l'athlétisme, d'une capacité de 18 000 places;
- du stade Louis-Achille, d'une capacité de 9 300 places ;
- De la base aquatique et nautique H2eaux situés au niveau de la Pointe de la Vierge,

■ LES EQUIPEMENTS LIES A LA SANTE

Fort-de-France abrite 4 des 7 hôpitaux composant le CHU de la Martinique, à savoir :

- L'hôpital Pierre Zobda Quitman (570 lits et 28 places)
- La Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant, regroupant une maternité de niveau III et des services de pédiatrie (132 lits et 15 places),
- Le centre Emma Ventura (393 lits, dont 275 lits dédiés en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et 90 lits d'Unité de Soins de Longue Durée),
- L'hôpital Albert Clarac (27 lits dont 15 places, site principal de la Cancérologie)

■ LES STRUCTURES DEDIEES AUX PERSONNES AGEES

A l'instar de l'ensemble de la Martinique, Fort-de-France observe une tendance au vieillissement de sa population, vouée à se prolonger, voire à s'accroître au cours des années à venir, notamment au regard d'un solde naturel relativement faible (+0,4%) entre 2010 et 2015. Ces évolutions nécessitent une adaptation du réseau d'équipements gérontologiques au sein de la commune.

Trois structures principales permettent aujourd'hui l'accueil des personnes âgées en situation de perte d'autonomie :

- L'EHPAD L'espace la Yole Gran Moun
- Le Foyer-Logement Yole Gran Moun
- Le Centre Emma Ventura

Le Schéma Gérontologique 2009-2013 recensait, en 2008, 585 lits, nécessitant la création de 158 lits supplémentaires pour répondre aux besoins liés au vieillissement de la population.

Le Schéma de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, lancé en 2016 à l'échelle de la Martinique se destine à adapter et diversifier les solutions à l'adresse des personnes âgées, en optimisant les structures d'accueil existantes mais également en développant des services innovants.

■ LES EQUIPEMENTS DEDIES A LA PETITE ENFANCE

Le territoire compte 10 crèches collectives, réparties sur l'ensemble du territoire :

- Ti Cirick (40 places)
- Les Balisiers (60 places)
- Les Pipiris (40 places)
- Ti Zwézos (65 places)
- Les Chaudoudoux (80 places)
- Au Petit Calin (60 places)
- Filibos et Douslets (45 places)
- Les Chérubins (54 places)
- Les Zagayaks (45 places)
- Les Flamboyants (60 places)

Secteurs	Effectifs	Secteurs	Effectifs
Ecole élémentaire Baie des Tourelles A	135	Ecole maternelle Allamandas	97
Ecole élémentaire Baie des Tourelles B	185	Ecole maternelle publique Chateauboeuf A	235
Ecole élémentaire Chateauboeuf A	245	Ecole maternelle publique Chateauboeuf B	140
Ecole élémentaire Coridon	246	Ecole maternelle publique d'application Annexe IUFM	132
Ecole élémentaire Dillon à Constant Eudarc	274	Ecole maternelle publique de Briant – Les Roses	155
Ecole élémentaire Dillon C – Victor Hillion	236	Ecole maternelle publique Dillon A – Les Libellules	232
Ecole élémentaire Dillon D – Louis Moise	147	Ecole maternelle publique Dillon B – Les Colibris	172
Ecole élémentaire Emilie Fordant desclieux	242	Ecole maternelle publique Kay Zamana	129
Ecole élémentaire George Gabriel	88	Ecole maternelle publique Les Abeilles	201
Ecole élémentaire Godissard A	130	Ecole maternelle publique les Hauts du Port	131
Ecole élémentaire les Foyalais		Ecole maternelle publique les Pipiris Chantants	104
Ecole élémentaire Marcel Placide	74	Ecole maternelle publique les Poussins	163
Ecole élémentaire Marius Hurard	242	Ecole maternelle publique la Pointe des Nègres	157
Ecole élémentaire Morne Calebasse	172	Ecole maternelle publique Pomme Cannelle	56
Ecole élémentaire Plateau Didier	278	Ecole maternelle publique Pont Viard	116
Ecole élémentaire Pointe des Negres	175	Ecole maternelle publique Ravine Bouille	167
Ecole élémentaire Ravine Bouille	211	Ecole maternelle publique Redoute A	113
Ecole élémentaire Ravine Vilaine	176	Ecole maternelle publique Redoute B Zwel	92
Ecole élémentaire Redoute	300	Ecole maternelle publique Reneville	109
Ecole élémentaire René Cassin	279	Ecole maternelle publique Sérénade Caraïbe	72
Ecole élémentaire publique Sainte Thérèse B	89	Ecole maternelle publique Volga Plage	186
Ecole élémentaire Solange Londas	201		

NIVEAU D'ÉQUIPEMENT

LES ECOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Les 52 écoles élémentaires, primaires et maternelles, publiques et privées, sont réparties sur l'ensemble du territoire foyalais.

On compte environ 7 000 élèves au sein des 43 écoles publiques du territoire sur l'année 2017/2018.

AMENAGEMENT NUMERIQUE

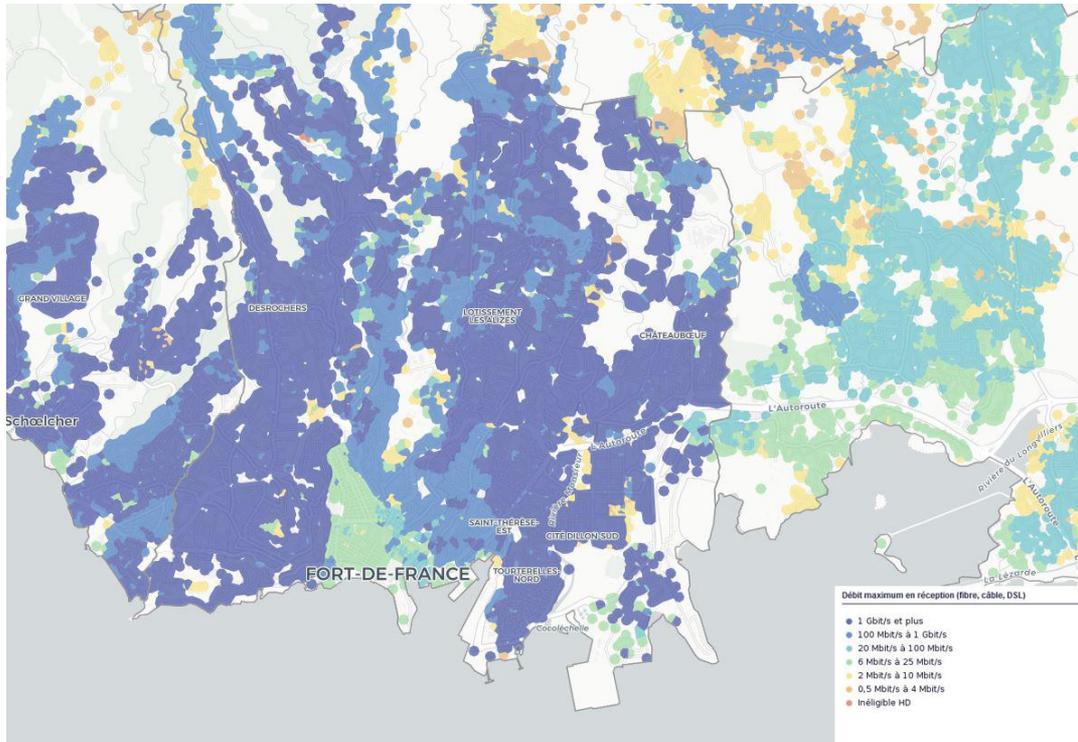
■ UNE COUVERTURE NUMÉRIQUE À DÉVELOPPER

Le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Martinique, approuvé en octobre 2013, distingue deux actions aux périmètres techniques distincts mais fortement interdépendantes :

1. La mise en œuvre de la continuité territoriale numérique qui va permettre à court et moyen terme d'abaisser significativement les coûts d'interconnexion avec la France hexagonale et les nœuds d'échanges de trafic mondiaux ;
2. Le déploiement de réseaux de desserte en fibre optique qui permettront le basculement progressif de la Martinique vers le très haut débit.

Le périmètre retenu dans le SDTAN de la Martinique pour bâtir les scénarios d'action publique concerne l'ensemble de la Martinique sauf Fort-de-France. L'opérateur privé Orange a déclaré une intention d'investissement entre 2015 et 2019 sur la communes de Fort-de-France, représentant 25% des lignes de la Région. Ce déploiement doit s'achever en 2020.

Cependant, le SDTAN a identifié des zones de vigilance sur la commune de Fort-de-France ayant pour caractéristiques d'être à la fois mal desservies en ADSL et particulièrement difficiles à traiter en FTTH et donc non rentables pour un opérateur privé. C'est notamment le cas du secteur de Balata au nord de Fort-de-France. Dans ce cadre, le SDTAN prévoit un suivi des réalisations des opérateurs privés via une convention.



CONSTATS

- Une concentration d'équipements culturels qui contribue au rayonnement de la commune ;
- Une importance du patrimoine bâti, notamment au niveau de la ville basse ;
- Un pôle de formation supérieure spécialisé (médecine, enseignement) ;
- Une forte densité d'équipements dédiés à la santé (4 hôpitaux spécialisés);
- Une tendance au vieillissement qui devrait s'intensifier dans les années à venir, faisant l'objet du Schéma de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap lancé en 2016 ;

ENJEUX

- Valoriser la proximité d'espaces culturels (parc de la Savane, bibliothèque de Schoelcher, théâtre Aimé Césaire) par la création d'un parcours culturel et urbain d'envergure régionale ;
- Améliorer l'accessibilité et la mise en réseau des équipements existants (complexes hôteliers et équipements culturels ou sportifs) ;
- Diversifier l'offre de formation supérieure et assurer la rénovation des équipements ;
- Favoriser le rayonnement régional de Fort-de-France en matière de santé (projet Cyclotron) ;
- Anticiper les effets du vieillissement de la population par l'adaptation des structures et des services dédiés aux personnes âgées dépendantes ;

L'ORGANISATION DU TISSU COMMERCIAL

LE SCHEMA D'URBANISME COMMERCIAL DE LA MARTINIQUE

CONSOMMATION ET COMPORTEMENTS D'ACHATS DES MÉNAGES

- La consommation des ménages de la Martinique représente 1,727 milliards d'euros en 2015 ;
- Les ménages de la CACEM ont consommé en moyenne 9 867 € sur l'année 2015 ;
- En 2015, 65% de la consommation des ménages sont réalisés au sein de grandes surfaces à l'échelle de la Martinique. L'offre alimentaire se fait tout particulièrement au sein de ces structures, elle représente près de 80%. Seuls 27% de la consommation sont à destination des petits commerces ;
- L'emprise des grandes surfaces progresse sur le marché alimentaire et notamment pour les hypermarchés de la Martinique. Alors que les grandes surfaces représentaient 76% de la consommation en 2004, celle-ci a progressé de 4 points en 11 ans ;
- Le territoire de la CACEM présente le taux d'attraction le plus élevé des 3 EPCI de la Martinique : 93 % de la consommation est réalisé sur place.

FIGURE 14 : DESTINATIONS DE CONSOMMATION – CACEM

Produits	ESPACE SUD	CACEM	CAP NORD	Ailleurs hors vente à distance	Vente à distance	Total	
Alimentaire, PdI Toilette&Entretien	2%	96%	2%	0%	0%	100%	348 M€
Habillement Chaussure	2%	84%	1%	5%	8%	100%	107 M€
Maroquinerie, Horlogerie, Parfumerie, Optique	5%	83%	0%	7%	5%	100%	58 M€
Mobilier	1%	99%	0%	0%	0%	100%	25 M€
Blanc Brun Informatique	1%	96%	0%	2%	1%	100%	61 M€
Bricolage Jardinage	1%	97%	2%	0%	0%	100%	36 M€
Produits culturels	0%	88%	0%	4%	8%	100%	22 M€
Sport	3%	91%	0%	4%	2%	100%	55 M€
Jeux Jouets	3%	89%	0%	4%	4%	100%	8 M€
TOTAL	2%	93%	1%	2%	2%	100%	720 M€

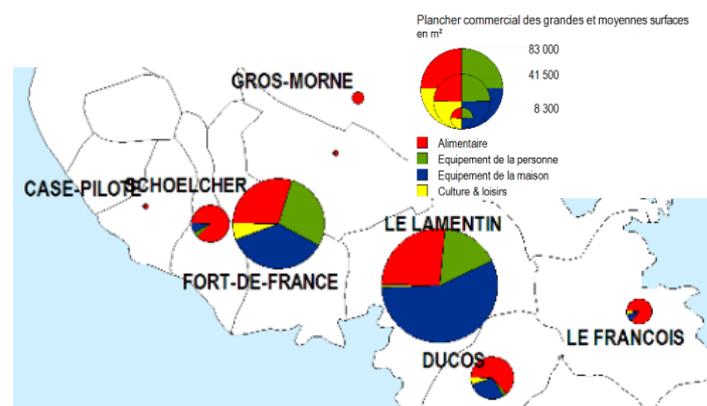
Sources : SDUC de la Martinique

DONNEES DE CADRAGE

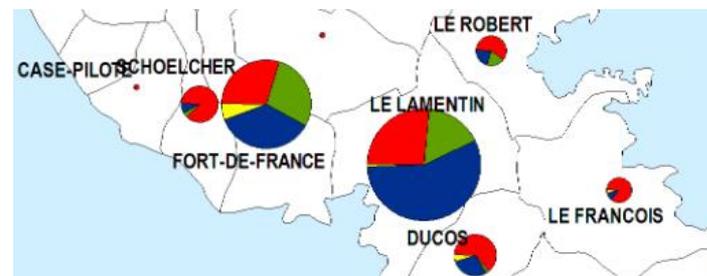
L'EQUIPEMENT COMMERCIAL MARTINIQUEAIS

- La Martinique concentre plus de 14 200 établissements commerciaux et de services en 2013, dont plus de la moitié se situent sur les Communes de la CACEM ;
- En 2015, on dénombrait plus de 208 000m² de surface de vente en Martinique, dont 70 % sont implantés sur le territoire de la CACEM.

Répartition de l'offre commerciale de - de 300m²

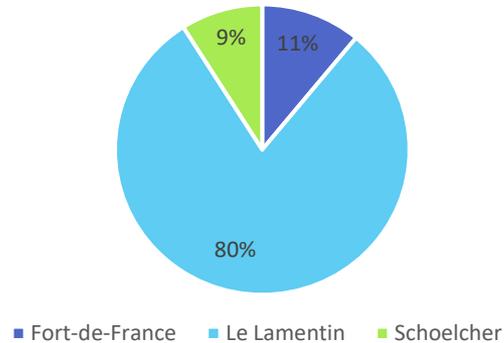


Répartition des grandes et moyennes surfaces commerciales

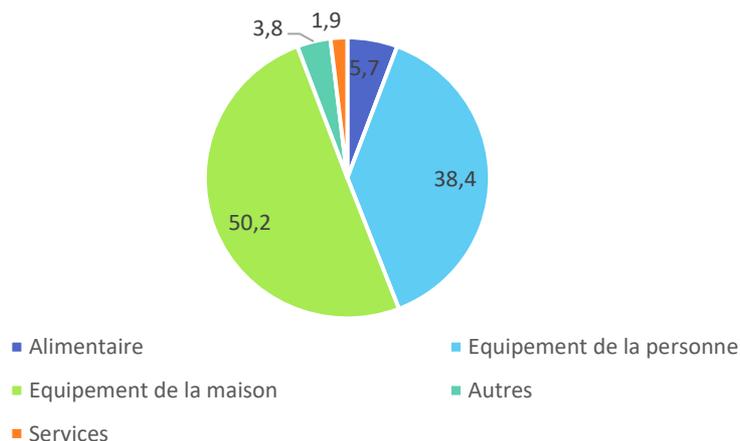


PROJETS AUTORISÉS PAR LA CDAC

Répartition communale des projets commerciaux autorisés en CDAC 2010-2013



Répartition des projets autorisés en CDAC par type d'activité commerciale sur la CACEM



Source : DAC de la CACEM, 2014

UNE DYNAMIQUE DE CREATION DE SURFACES COMMERCIALES LIMITEE SUR LA COMMUNE

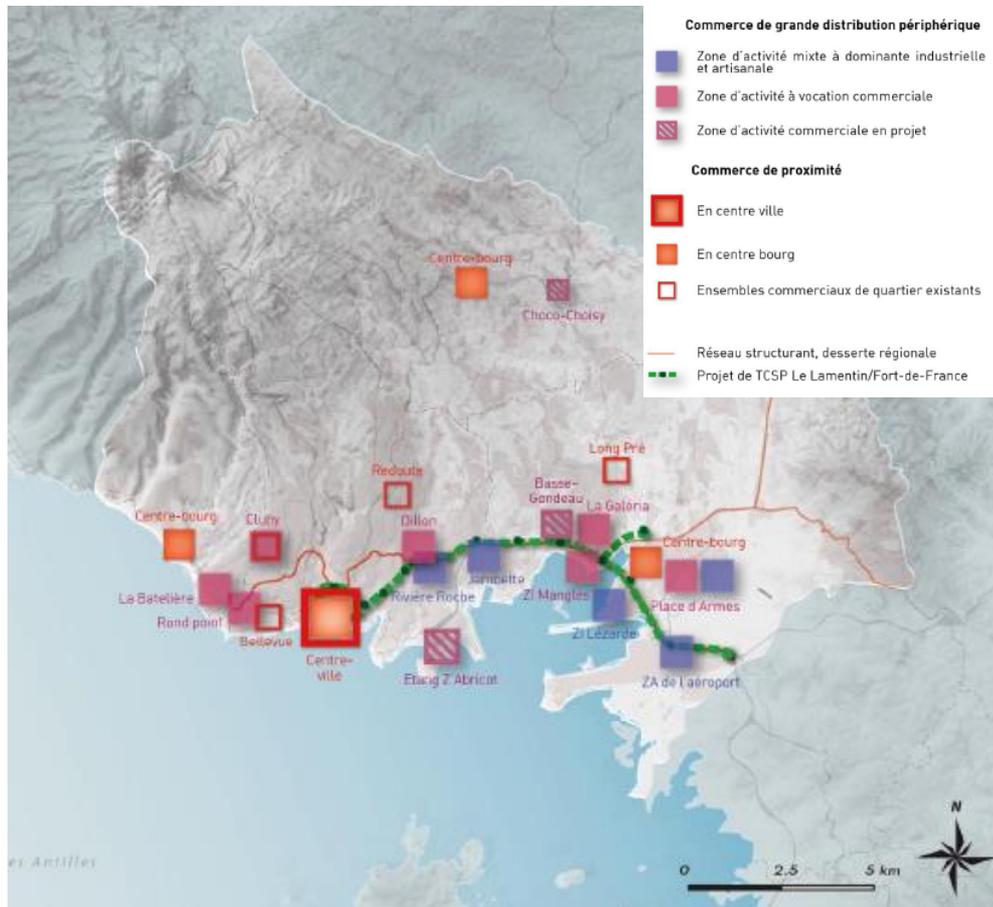
La DAC de la CACEM de 2014 met en avant le rôle de locomotive commerciale de la CACEM et le dynamisme dont elle a fait preuve ses dernières années. En effet, entre 2010 et 2013, sur les 10 dossiers CDAC déposés, sur l'ensemble de la Martinique, 8 concernaient la CACEM.

Néanmoins, ce dynamisme profite très peu à la commune de Fort-de-France, au profit de la commune du Lamentin, puisqu'elle présente seulement 11% des surfaces commerciales autorisées entre 2010 et 2013.

Depuis 2008, seules deux créations ont été soumises à autorisation, toutes deux autorisées en 2013 :

- La première demande de création concerne un ensemble commercial localisé au centre d'affaire de la Pointe Simon, rassemblant des équipements à la personnes et des services. Celle-ci s'étend sur 1 750 m², dont 1 445m² pour les équipements à la personnes et 305m² pour les services.

L'ARMATURE COMMERCIALE FOYALAISE

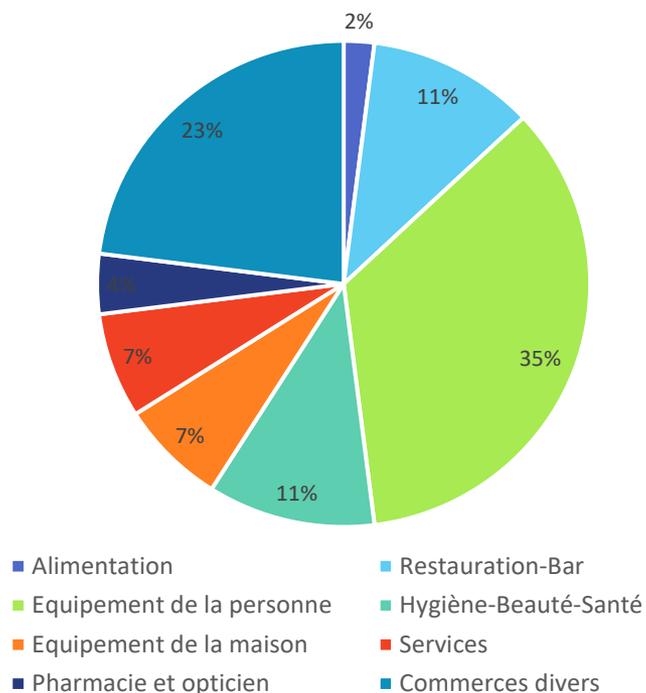


Source : DAAC de la CACEM

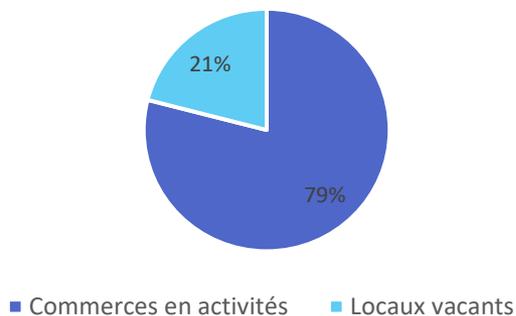
La structure commerciale du territoire foyalais s'articule aujourd'hui autour de plusieurs centralités commerciales aux capacités de rayonnement et à l'intégration urbaine différenciées :

- **Le centre-ville foyalais qui constitue la principale centralité commerciale de centre-ville de la Martinique ;**
- **Les zones d'activités à vocation commerciale** : centre commerciaux du Rond-Point et Dillon ;
- **Les ensembles commerciaux de quartier existants à Bellevue et Redoute ;**
- **Plusieurs ensembles commerciaux hors centralité urbaine, généralement implantés en bordure de voie, à l'instar de la route de Didier.**

Répartition des commerces par secteur d'activité



Part des locaux vacants



Source : Rapport de fin d'études : La redynamisation du commerce dans le centre-ville de Fort-de-France, t. JOUHER, 2017

ZOOM : LE TISSU COMMERCIAL DU CENTRE-VILLE

■ UNE GRANDE PARTIE DES COMMERCES TOURNÉE VERS L'ÉQUIPEMENT DE LA PERSONNE

L'analyse des secteurs d'activités des commerces du centre-ville de Fort-de-France montre une surreprésentation du secteur des équipements de la personne. Ce secteur regroupe différents commerces, tels que : prêt à porter, maroquinier, chaussure et accessoires et représentent 35% des commerces du territoire.

Les commerces divers représentent le deuxième secteur le plus représenté du territoire. Il regroupe les autres commerces tels que les librairies, bijouteries, magasins spécialisés, auto-école, etc., à hauteur de 23% des commerces totaux.

Enfin les secteurs restauration-bar et hygiène-beauté-santé se présentent en troisième position des secteurs les plus représentés sur Fort-de-France (11%). La restauration rapide est particulièrement représentée dans le centre-ville. Le tissu commercial du centre-ville s'appuie également sur plusieurs marchés, à l'instar du Grand marché et du marché aux poissons.

■ DE NOMBREUX LOCAUX VACANTS

D'après le recensement réalisé en 2017, 188 locaux ont été repérés comme fermés ou abandonnés dont 25 locaux à vendre et 9 en travaux.

Selon l'étude Procos, le taux moyen de vacance commerciale en France est de 9,5%. La vacance sur le centre-ville de Fort de France est donc très problématique, au regard de cette moyenne nationale et de sa supériorité au seuil critique de 10% de vacance.

La rue Lamartine semble être la rue la plus touchée par ce phénomène (41 locaux fermés), ainsi que la rue Victor Hugo (31 locaux fermés).

Un réel enjeu de reconquête de ces locaux se distingue, afin d'assurer la redynamisation du centre-ville de la commune.

ZOOM : LE TISSU COMMERCIAL DU CENTRE-VILLE



Légende

Hypercentre foyalais à dynamiser	Points d'accès au centre bourg	Améliorer la composition et la lisibilité de l'espace public
Valoriser le Cour Perrinon comme locomotive commerciale	Réseau routier régional	S'appuyer sur la requalification de l'espace public pour valoriser le tissu commercial
Linéaire commercial	TSCP	Interfaces bourg/front de mer
Rue piétonne	Pointe Simon	

Source : DAAC de la CACEM

Le **déclassement commercial** du centre-ville de Fort-de-France s'explique par **plusieurs facteurs cumulatifs** : un cadre urbain et fonctionnel globalement peu attractif ne permettant pas de valoriser la commercialité de l'offre de centre-ville, une problématique d'accessibilité et de stationnement, notamment en entrée de centre-ville depuis l'Avenue Maurice Bishop, des amplitudes horaires d'ouverture des magasins moins importantes qu'en périphérie, etc. **Ces dynamiques urbaines récentes interrogent donc la pérennité de l'offre commerciale de centre-ville** qui ne parvient pas à rester compétitive vis-à-vis du commerce périphérique.

La **revitalisation urbaine et le réinvestissement économique et commercial du centre-ville** constitue un **axe stratégique majeur** pour les pouvoirs publics locaux. Défini en juin 2010 par la municipalité foyalaise, le plan de reconquête du centre-ville de Fort de France représente une stratégie globale de redynamisation urbaine et commerciale : l'enjeu majeur vise donc à faire du centre-bourg de Fort-de-France **un espace habité, attractif et dynamique, alliant valorisation touristique, animation sociale et commerciale et qualité urbaine.**

Plusieurs enjeux d'aménagement peuvent d'ores et déjà être identifiés :

- **relocaliser** les équipements et services au sein du tissu de centre-ville et réaffirmer les fonctions urbaines de centralité
- **soutenir la diversité commerciale** sur les secteurs fragiles et revoir les amplitudes horaires d'ouverture des commerces ;
- ouvrir le centre commercial Perrinon sur le tissu urbain de centre-ville ;
- **valoriser les interfaces** centre-ville/port et capter les entrées touristiques (rue Desproges) ;
- **améliorer la lisibilité commerciale** du centre-ville en s'appuyant sur les rues thématiques (prêt à porter, téléphonie multimédia...)21 ;
- **soutenir le développement d'activités « de niche »** et la structuration d'un socle commercial innovant et attractif ;
- **La redynamisation des marchés** : repositionnement du Grand Marché sur une offre alimentaire, développement du commerce touristique sur le Malecon, etc.

LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES : L'ENERGIE

OBJECTIFS NATIONAUX CLIMAT, AIR, ENERGIE

Objectifs globaux	Climat	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de GES de 75% par rapport à 1990 en 2050 (facteur 4) - Réduire les émissions de GES des secteurs concernés par la directive « Quotas » de 21% en 2020 par rapport à 2005 - Réduire les émissions de GES des secteurs hors « Quotas » de 14% en 2020 par rapport à 2005
	Air	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les valeurs limites de concentration dans l'air des principaux polluants atmosphériques
	Énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations d'énergie primaire de 20% par rapport au scénario de référence en 2020 - Atteindre 23% d'énergies renouvelables dans les consommations d'énergie finale en 2020
Objectifs sectoriels	Bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 38% les consommations d'énergie primaire pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le rafraîchissement du parc existant en 2020 par rapport 2008 soit un niveau de consommation moyen de 150 kWhEP/m².an
	Transports	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports en 2020 par rapport à 2008 - Atteindre 10% d'agrocarburants dans les consommations totales d'essence et de gazole en 2020
	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Convertir 20% de la surface agricole utile à l'agriculture biologique en 2020

Objectifs nationaux climat, air et énergie

	Situation actuelle	Objectifs PPE		Niveau d'avancement	
		2015	PPE 2018	PPE 2023	Avancement (2015-2018)
Raccordement au réseau en MW					
Photovoltaïque	65,3	79	155	82,7 %	42,1 %
Valorisation thermique des déchets	7	7	16,8	100 %	41,7 %
Eolien	1	1	24	100 %	4,2%
Biogaz	0,6	1,4	2	42,9 %	30 %
Biomasse combustible	0,5	30	30	1,7 %	1,7 %
Hydroélectricité	0,02	0,02	2,5	100 %	0,8 %
Géothermie	-	-	40	-	-
Energie thermique des mers	-	-	10	-	-
Bioéthanol	-	-	2	-	-
Pile à combustible	-	1	1	-	-
TOTAL	74,4	119,4	283,3	62,3 %	26,3 %
Dont stockée	2,5	26	84	9,6 %	3,0 %

Sources : PPE/SRCAE/AME - Auteur : OMEGA

Objectifs territoriaux pour le développement des énergies

Source : PPE de la Martinique

DOCUMENTS CADRES

UN ENCADREMENT A PLUSIEURS ECHELLES

// Le Schéma Régional Climat Air Energie de la Martinique

Dans le contexte de changement climatique, le Schéma Régional Climat Air Energie de Martinique adopté en avril 2013, décline les grandes orientations nationales en matière de réduction des émissions de GES (20%) pour les ramener à leur niveau de 1990, d'amélioration de l'efficacité énergétique (20%) d'ici 2020 et d'intégration de 23% d'énergies renouvelables dans les consommations finales d'énergie en 2020, porté à 50% dans les DOM. Selon les régions, il fixe des grands objectifs, notamment en termes d'amélioration de la qualité de l'air. Pour la Martinique, il s'agit :

- d'une amélioration de-38% de la consommation dans les bâtiments en comparaison des consommations de 2010;
- d'une diminution de-20% d'émission de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence en matière d'émissions de gaz à effet de serre, à savoir 1990;
- d'une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique en 2020 de l'industrie en comparaison de la tendance observée.

// La Programmation Pluriannuelle de l'Energie de la Martinique

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) introduite par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 vient préciser et ajuster le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie). Validée en Juillet 2016, la PPE viendra couvrir une première période de 3 ans (2016-2018) puis une seconde période de 5 ans (2019-2023). Les PPE successives permettront d'orienter l'évolution du système énergétique local (jusqu'en 2033) en tenant compte de l'évolution des techniques, du contexte économiques, des enjeux sociaux et environnementaux mais aussi des incertitudes. Les objectifs du PPE de la Martinique sont rapportés dans le tableau ci-contre.

// Le Programme Territorial de Maîtrise de l'Énergie

La Martinique est également concernée par un Programme Territorial de Maîtrise de l'Énergie 2016-2020 (PTME). Ce document fixe les orientations et les moyens nécessaires à la réussite de la transition énergétique sur le territoire. Ce dernier s'engage ainsi dans une dynamique de développement local, prioritairement dans les domaines de l'éclairage public, des bâtiments performants, des chauffe-eau solaires, et de projets innovants. Les objectifs suivants ont été identifiés :

- **un éclairage public performant (-30% d'électricité d'ici 2020)**
- **des bâtiments performants (-20% d'énergie d'ici 2020)**
- **des chauffe-eaux solaires (60% de foyers équipé d'ici 2020)**
- **des projets énergétiques innovants**

// Le SCoT de la CACEM

Le SCoT de la CACEM instaure aussi des mesures favorisant la **performance énergétique à l'échelle du bâti dans la construction neuve comme dans la réhabilitation** : règlement des PLU réglementant la performance énergétique des constructions, principes de la RTAA et la RTM à respecter voire cibler une consommation énergétique inférieure, principes du bioclimatisme imposés et précisés au travers des OAP dans les secteurs de projet, Haute Performance Énergétique établie comme cible dans les zones d'activités économiques et bâtiments publics ; règles à définir pour permettre l'amélioration de l'isolation des bâtiments existants.

Le SCoT s'engage aussi **en matière d'énergies renouvelables** par : étude du potentiel d'exploitation des EnR locales à l'occasion de chaque nouveau projet et des opérations de renouvellement urbain ; mise en place de dispositifs d'exploitation de l'énergie solaire, thermiques ou photovoltaïques, privilégiée dès que possible, dans toutes les opérations.

// Les Plans Climat Énergie Territoriaux

La ville de Fort-de-France est couverte par le **Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) de la CACEM et celui de la ville de Fort-de-France (collectivité et patrimoine)**.

Le Plan climat de la CACEM prévoit l'élaboration d'un PDA, la maîtrise de la demande en énergie et le développement des énergies renouvelables dans les bâtiments ainsi que de nombreuses actions en matière d'accès aux transports collectifs et de mobilité durable.

Le PCET de Fort-de-France vise quant à lui les objectifs suivants :

- **L'élaboration d'un Plan de Déplacement d'Administration ;**
- **La réduction de la consommation d'énergie des bâtiments et de l'éclairage public ;**
- **Le développement des énergies renouvelables sur les bâtiments de la ville ;**
- **une optimisation de la gestion des déchets ;**
- **le compostage des déchets organiques et une meilleure valorisation des déchets verts.**

DOCUMENTS CADRES



Source : Livret Martinique, île durable

■ LE TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA DYNAMIQUE « MARTINIQUE, ÎLE DURABLE »

Lors du Grenelle de l'Environnement, les îles d'outremer ont obtenu une avancée majeure en ce qui concerne le développement durable dans le cadre de l'article 1.

« Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution. »

Dans ce cadre, la Martinique s'est engagée dans la **stratégie de croissance verte des territoires à énergies positives** proposée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie par le biais du dispositif « Martinique, île durable ». Cette dynamique se traduit par des propositions pour un nouveau modèle de développement en Martinique à travers les projets relevant des domaines suivants :

- La gouvernance avec l'accompagnement technique de la collectivité territoriale à la définition et au suivi des schémas prescripteurs ;
- La réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public ;
- La diminution des émissions de GES et les pollutions liées aux transports ;
- Le développement des énergies renouvelables locales ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des paysages et la promotion de l'urbanisme durable ;
- La prévention des risques sanitaires environnementaux ;
- Le financement de la transition et de la fiscalité écologique ;
- Le développement de l'éducation à l'environnement, l'éco-citoyenneté et la mobilisation locale.

	Origine	Ressources	GWh	Ktep	Evolution 2015-2019
Fossile	Dérivés de pétrole	Fioul lourd	2442,8	210,1	-16,6%
		Gazole	1725,2	148,4	-4,0%
		Carburacteur	1273,6	109,5	22,1%
		Essence	1106,8	95,2	9,2%
		Fioul domestique	648,2	55,7	-40,0%
		Gaz	129,3	11,1	-11,4%
		Gazole non routier	106,3	9,1	-9,7%
		Pétrole lampant	4,7	0,4	-16,8%
	Biomasse	Déchets ménagers	95,2	8,2	-17,4%
Total Fossile			7532,1	647,8	-8,7%
Renouvelable	Biomasse	Biomasse combustible	769,7	66,2	
		Bagasse	133,4	11,5	-0,4%
		Déchets ménagers	95,2	8,2	-17,4%
		Biogaz	1,7	0,1	505,7%
	Soleil	Solaire thermique	131,1	11,3	86,0%
		Photovoltaïque	84,9	7,3	4,7%
	Vent	Éolien	46,5	4,0	1906,0%
	Total Renouvelable			1262,6	108,6
Total			8794,7	756,3	1,7%

Consommation d'énergie primaire en 2019 en Martinique

Source : Bilan énergétique 2019 de la Martinique

CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GES

DES FLUX ÉNERGETIQUES TRÈS DÉPENDANTS DES ÉNERGIES FOSSILES

La consommation énergétique de la Martinique repose à près de 74,1% sur l'utilisation d'énergie fossile. Ce type d'énergie est majoritairement utilisé par les secteurs industriels et routiers, mais également pour la production d'électricité. **La surreprésentation des énergies fossiles induit de manière généralisée des émissions plus élevées de GES** dans tous les secteurs d'activité de l'île.

La seconde énergie la plus consommée en Martinique est l'électricité qui représente près de 13,5% des consommations finales. En 2019, le plus gros consommateur en électricité est le secteur tertiaire avec près de 51,5 % de la consommation électrique martiniquaise. Le secteur résidentiel suit en 2ème position (37,7%). **La principale source de consommation est la climatisation.**

Enfin, en 2019, la consommation finale d'énergie d'origine renouvelable représente 12,4% des consommations finales et enregistre une progression de 231% par rapport à 2015 **grâce principalement aux filières de l'éolien et du biogaz.**

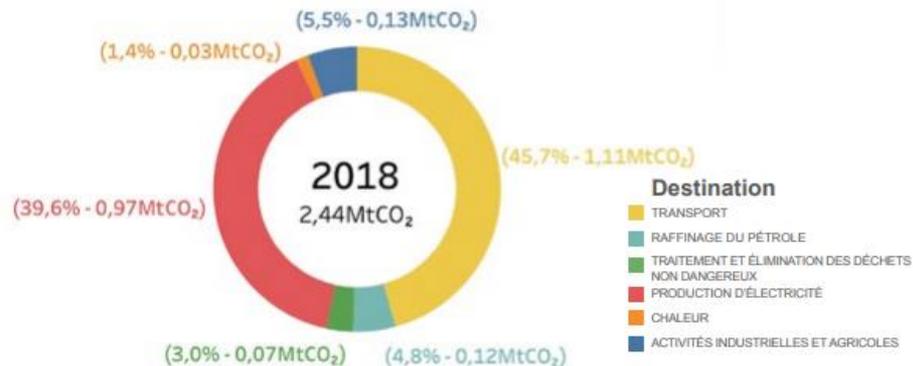
En 2019, la consommation d'énergie primaire en Martinique est de 756,3 ktep soit une augmentation de près de 2% par rapport à l'année 2015. Le secteur des transports est le plus énergivore et représente plus de 47% de la consommation énergétique de l'île.

ÉMISSIONS DE GES

En 2018, à l'échelle de la Martinique, 2,44 Mégatonnes de CO2 ont été émis (un martiniquais = 6,6 tonnes CO2/ an). En 2018, le premier poste d'émissions de CO2 **incombe au secteur des transports qui contribue à près de 46% du total des émissions.** Le secteur de la production d'électricité est finalement le 2ème secteur le plus contributeur (39,6%). La production d'électricité est désormais de moins en moins émettrice grâce à l'augmentation des énergies renouvelables et la maîtrise des consommations sur le territoire.

Consommation électrique par secteur en 2019 en Martinique

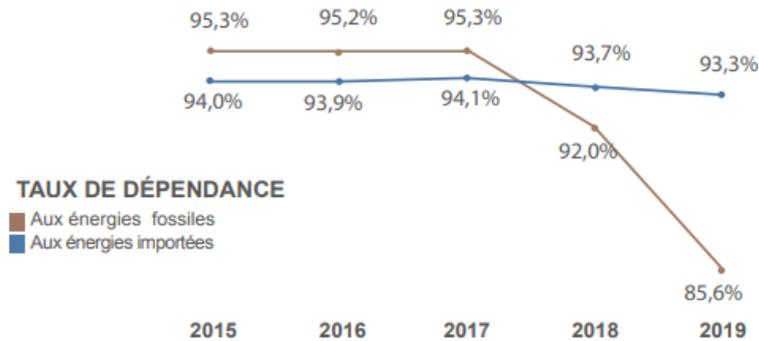
Source : Bilan énergétique 2019 de la Martinique



Répartition des émissions de CO2 par usage en 2018

Source : Bilan énergétique 2019 de la Martinique

EMISSIONS DE GES ET FLUX ENERGETIQUES



Taux de dépendance énergétique de 2015 à 2019 (source: bilan énergétique 2019 de la Martinique)

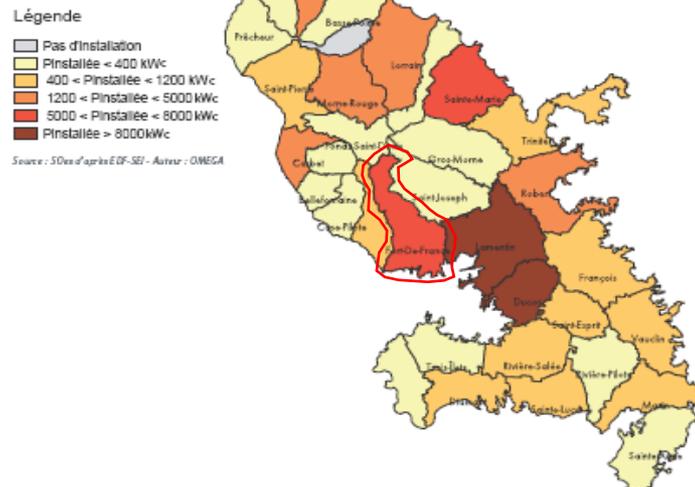
■ UN TAUX DE DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES IMPORTÉES IMPORTANT MAIS UN TAUX DE DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES EN NETTE DIMINUTION

La consommation énergétique de la Martinique **repose, selon bilan énergétique de 2019, à 93,3% sur des imports**. Ce taux de dépendance est le plus fort des DOM mais est en diminution depuis 2017.

En sus, depuis 2017, la dépendance de la Martinique aux énergies fossiles a fortement diminué grâce au développement des énergies renouvelables locales (développement des filières éoliennes, solaire, biomasse, etc.)

Par conséquent le développement de production d'énergie locale apparaît comme un levier d'action pour limiter la dépendance du territoire aux énergies importées et pour continuer de diminuer la dépendance de l'île aux énergies fossiles.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET PRODUCTION D'ÉNERGIE



Puissances installées en panneaux photovoltaïques en 2014

Source : OMEGA, 2016. « Bilan énergétique 2015 de la Martinique – chiffres détaillés »

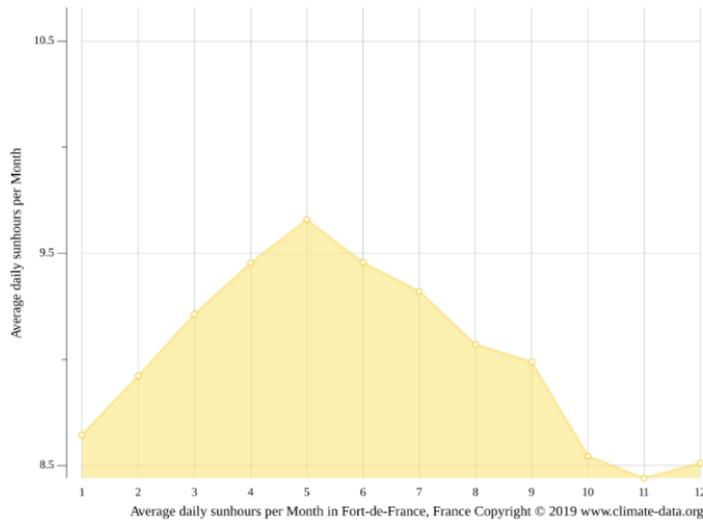
■ UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE BASEE PRINCIPALEMENT SUR LA VALORISATION DES DECHETS

La commune de Fort-de-France produit de l'électricité par le biais de la Centrale thermique de Pointe des Carrières et par la valorisation des déchets de l'Unité de Traitement et de Valorisation des déchets de la CACEM à Morne Dillon (UTVD). La puissance raccordée à ces installations est respectivement de 147 MW et de 4,8 MW. En 2015, l'UTVD a produit 26,7 GWh d'électricité, soit 1,7 % de l'énergie électrique livrée sur la Martinique.

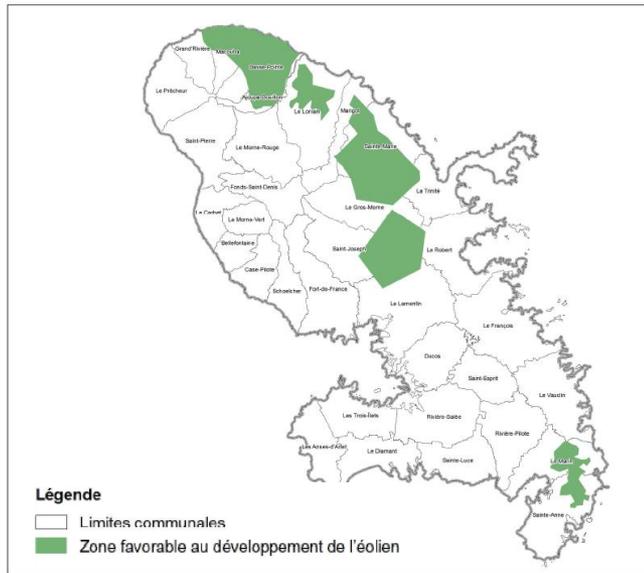
A l'issue de la fermeture du site d'enfouissement de la Trompeuse, un Parc Technologique Environnemental a été développé sur le site. Celui-ci dispose d'une unité de valorisation électrique de biogaz captée de la décharge d'une puissance de 0,8 MW raccordée au réseau. Les objectifs de production sont d'environ 2,9 GWh par année soit l'alimentation en électricité de 1 450 foyers. En 2015, le site produit pour la première fois 0,1 GWh d'électricité.

■ UN CONTEXTE CLIMATIQUE FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES SOLAIRES

Le positionnement de la Martinique proche de l'équateur lui confère un taux d'ensoleillement assez élevé. En effet, l'énergie solaire journalière représente environs 4200 kWh. Le taux d'ensoleillement moyen annuel est compris entre 2 100 – 2 300 kWh/m²/an. Cette tendance illustre bien l'intérêt croissant de développer le recours à l'énergie solaire dans le territoire, comme alternative durable aux énergies fossiles. **La commune dispose d'ores et déjà d'un parc photovoltaïque conséquent avec une puissance installée comprise entre 5000 kWc et 8000 kWc.** Dans le but de généraliser les installations de chauffe-eaux solaires, l'ex-Région Martinique et EDF ont signé une convention de partenariat pour inciter à l'achat et l'installation de ces derniers. En 2014, près de 25 professionnels ont installé 2 400 pièces. Un nouveau programme 2015-2020 est en cours pour les maisons individuelles ou les petits logements collectifs.



Taux d'ensoleillement annuel, ville de Fort-de-France en 2019
Source : Climate-data.org



Zones favorables au développement de l'éolien
Source : Schéma Régional Eolien de la Martinique

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET PRODUCTION D'ÉNERGIE

■ UN CONTEXTE DEFAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

D'après le Schéma Régional Eolien, Fort-de-France ne possède qu'un **potentiel de production d'énergie éolienne faible** (entre 4,2 et 5,5m/s), au regard du potentiel plus fort sur les façades Nord et est de l'île.

De plus, de nombreuses contraintes patrimoniales, naturelles et paysagères limitent fortement les possibilités d'implantation du grand éolien. De ce fait, la commune n'est pas reconnue par le schéma comme une zone favorable au développement de l'éolien.

Toutefois, d'autres dispositifs éoliens moins impactants sur le paysage peuvent être développés: le petit éolien.

■ LES AUTRES SOURCES D'ENERGIE RENOUVELABLE ENVISAGEABLES

Aucune installation géothermique n'est exploitée actuellement en Martinique. Aucune étude n'évalue le potentiel géothermique de la Martinique non plus. Seuls les futurs forages d'exploration permettront de quantifier les ressources géothermiques et d'en évaluer le potentiel.

De même, aucune centrale hydroélectrique n'est en fonctionnement sur le bassin de la Martinique. La commune de Fort-de-France présente toutefois un productible potentiel compris entre 150 et 18 000 MWh.

CONSTATS

- Un territoire en transition énergétique avec plusieurs documents cadres (SRCAE, PPE, PTME, SCoT de la CACM, PCET, dynamique « Martinique, île durable ») ;
- Deux secteurs leviers cibles d'amélioration en termes de consommations énergétiques et émissions de GES : le transport et le bâti (secteurs tertiaire et résidentiel) ;
- Une dépendance importante aux énergies importés et fossiles induisant une vulnérabilité face aux fluctuations de coûts et à la disponibilité de ces énergies, pour les ménages et pour le fonctionnement globale de l'île et de la commune ;
- Une production d'énergie renouvelable et de récupération locale basée principalement sur la valorisation des déchets, procédé particulièrement générateur d'émissions de GES ;
- Des ressources renouvelables locales encore peu exploitées au vu du potentiel disponible : solaire thermique et photovoltaïque, méthanisation (bagasse notamment, et autres déchets organiques) ;
- Un contexte bioclimatique particulièrement favorable à une maîtrise des besoins en énergie du bâti (ventilation naturelle, apports solaires...) ;

ENJEUX

- La réduction des consommations d'énergie du bâti existant, notamment le plus ancien et patrimonial, par des actions de rénovation, notamment ciblée en direction des ménages les plus modestes et vulnérables à la précarité énergétique ;
- La maîtrise des consommations énergétiques à la source dans les nouveaux projets par l'optimisation des apports du contexte naturel (bioclimatisme) ;
- La réduction de la dépendance aux énergies fossiles via :
 - le développement de la production d'énergie renouvelables et de récupération locales à l'échelle du bâtiment et dans le cadre de projets collectifs (solaire, méthanisation...) ;
 - le développement de la mobilité alternative par le développement des modes actifs, des transports collectifs et la transition du parc automobile (électrique...) ;

LA GESTION DES RESSOURCES : EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET DÉCHETS

OF 2 - Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques



OF 1 - Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques

LA GESTION DE L'EAU

■ UNE VIGILANCE SUR LA RESSOURCE EN EAU POINTÉE PAR LE SDAGE 2022-2027

La ressource en eau n'est pas limitée à la Martinique mais elle est mal répartie dans le temps et l'espace. Trois usages principaux sont recensés :

- La production et l'adduction d'eau potable ;
- L'irrigation ;
- Les autres activités économiques, en particulier les usages industriels d'eau brute.

Le SDAGE établit donc des mesures pour une **gestion optimale de l'eau en prenant en compte les besoins humains ainsi que les enjeux environnementaux futurs**. Dans son orientation fondamentale de « **concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques** » le SDAGE prescrit des objectifs particuliers à **l'approvisionnement en eau potable** :

- Mieux connaître l'état de la ressource et de nos prélèvements ;
- Mettre en œuvre des actions de gestion durable de la ressource ;
- Développer la gouvernance et la solidarité.

Le SDAGE s'attache aussi à améliorer la qualité des eaux au regard des **pollutions et dégradations induites par l'assainissement et les activités humaines**. Pour cela, il indique des objectifs particuliers dans son orientation fondamentale « **reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** » :

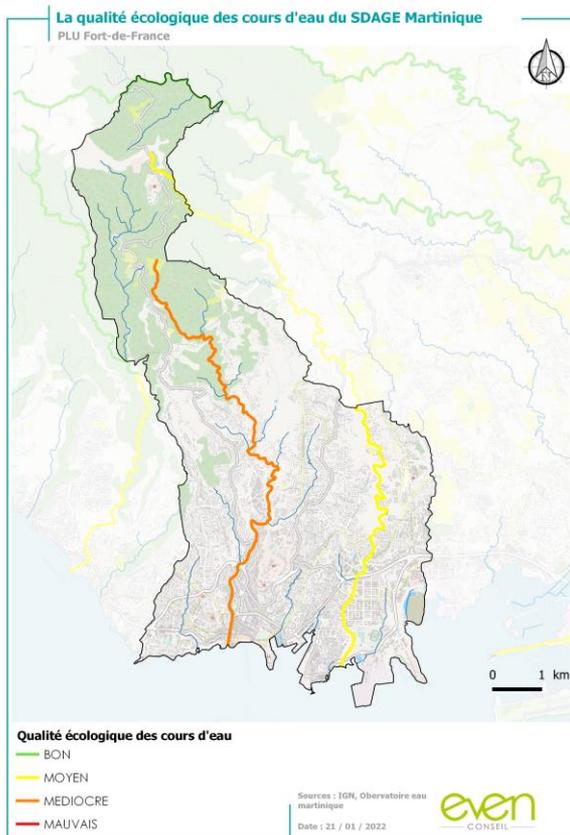
- Diminuer les pollutions domestiques et urbaines (assainissements collectif & autonome et eaux pluviales) ;
- Réduire la pollution diffuse par les substances dangereuses ;
- Améliorer les pratiques agricoles ;
- Lutter contre l'érosion.

Le **SCoT de la CACEM** prend en compte cette problématique de gestion de l'eau. Il **préserve les secteurs de recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable de nouvelles constructions**.

D'autre part, il **conditionne l'ouverture à l'urbanisation** :

- Au respect de la marge capacitaire des stations d'épuration ;
- À l'atteinte d'un objectif de performance des réseaux d'eau potable (pertes) ;
- A la limitation de l'extension des réseaux d'eau potable ;
- A la mise en place de dispositifs de réduction des consommations d'eau potable ;
- Au respect d'un coefficient maximal d'imperméabilisation des sols ;
- A la préservation des axes de ruissellement.

Enfin, l'ensemble des captages d'eau potable devront être protégés.



UNE QUALITÉ DES COURS D'EAU IMPACTÉE PAR LA CHLORDECONE

■ ETAT CHIMIQUE DES PRINCIPAUX COURS D'EAU

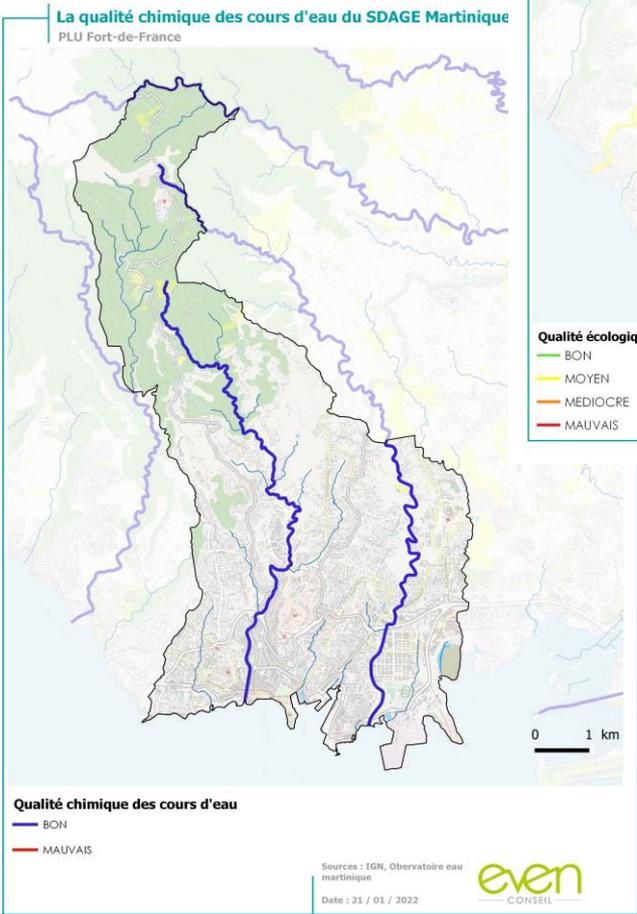
La commune de Fort-de-France est traversée par trois rivières principales.

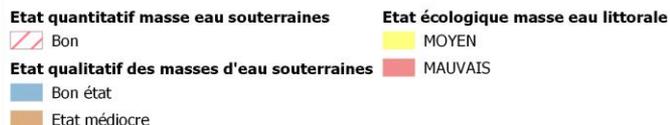
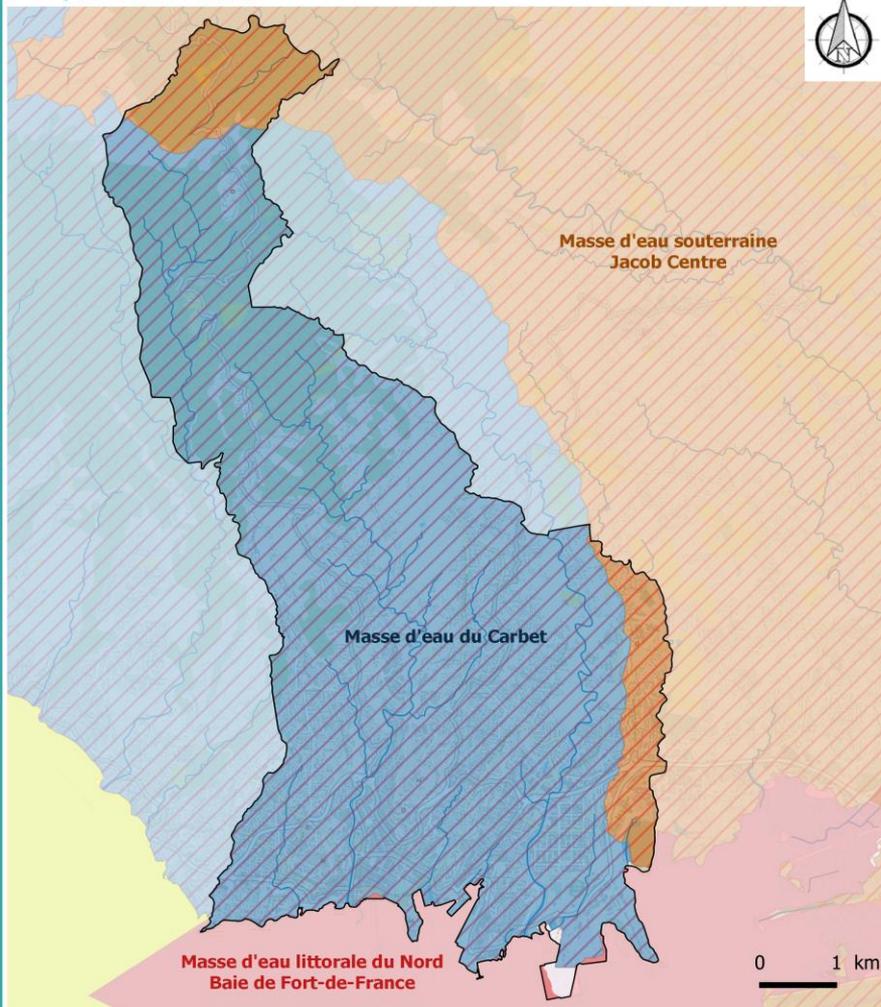
Les rivières **Madame et Monsieur** apparaissent en bon état chimique en 2019. Concernant leur état écologique, le SDAGE 2022-2027 classe ces deux cours d'eau de moyen à médiocre (Madame). **Pour les rivières Madame et Monsieur, l'objectif de bon état global est repoussé pour 2027.** Les arguments avancés sont que les conditions naturelles et les coûts disproportionnés vis-à-vis de la restauration du milieu naturel imposent des délais de gestion et de traitement plus importants. Ceux sont les deux seuls cours d'eau de l'île à présenter ces objectifs globaux reportés en 2027.

Pour l'approvisionnement en eau potable, 94% des volumes prélevés viennent des rivières, principalement au Nord de la Martinique. Plus de 70 % de la production d'eau potable est issue de 4 captages: sur la rivière Capot, la rivière Lézarde et sur deux sites de la rivière Blanche. Les rivières Blanche et Capot sont les deux premières ressources de l'île.

La **rivière Blanche** est située en limite nord de la commune de Fort-de-France, elle présente des objectifs de **bons états écologique et chimique atteints en 2015.** Source d'eau potable, ses deux captages disposent d'un arrêté préfectoral de DUP et sont classés stratégiques. Le captage Bouliki est situé en limite Nord-Est de Fort-de-France. Elle constitue ainsi une **ressource sécurisée et de qualité pour l'approvisionnement en eau potable des habitants.**

La rivière Monsieur était aussi prélevée pour la production d'eau potable, mais, du fait de la forte vulnérabilité de cette ressource aux pollutions, les autorités ont opté pour **l'arrêt de l'exploitation du captage de la rivière Monsieur.**





Sources : IGN, Observatoire eau martinique

Date : 21 / 01 / 2022



UNE MAUVAISE QUALITE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

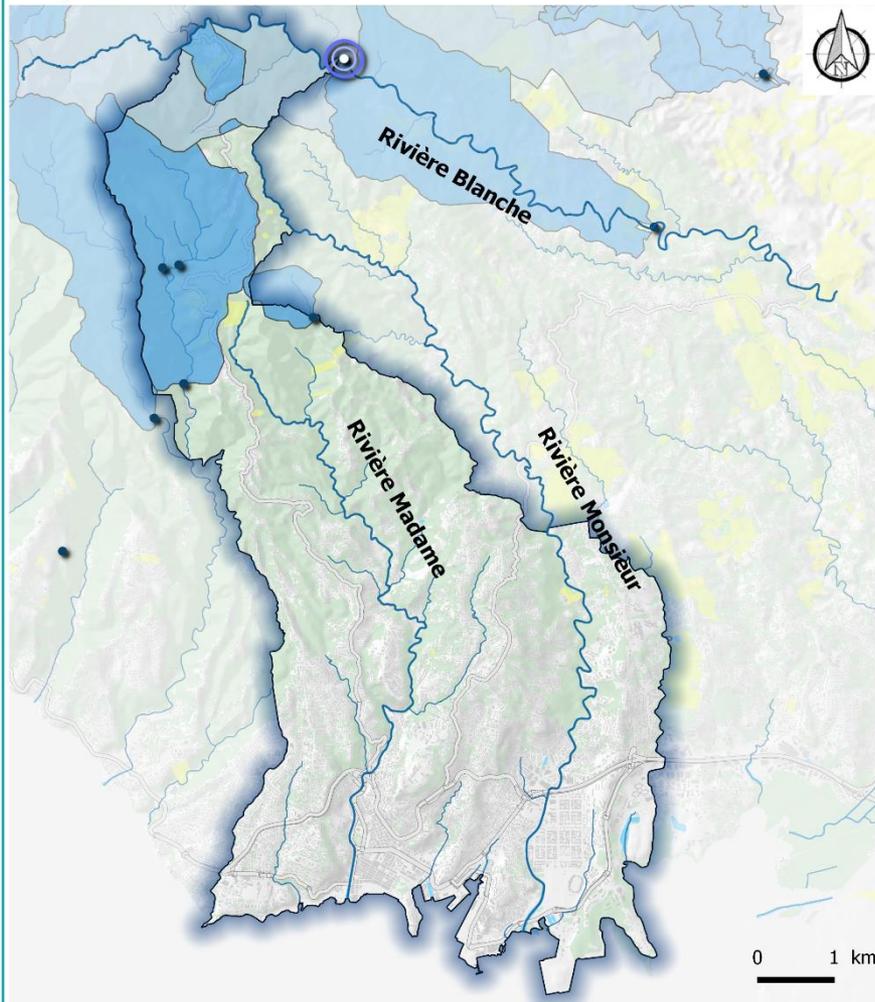
Deux types de masses d'eau sont présentes à la Martinique :

- Les masses d'eau côtières et de transition ;
- Les masses d'eau souterraines.

La **masse d'eau côtière de Fort-de-France est « Nord de la Baie de Fort-de-France »**. Cette dernière présente un bon état chimique en 2019 néanmoins au regard des rejets de substances polluantes depuis le littoral, cette masse d'eau présente **une mauvaise qualité écologique et un report d'objectif du SDAGE pour 2027**. Les eaux usées et les rejets de chlordécone en provenance des bassins versants alimentant cette masse d'eau sont non négligeables et les **mesures prescrites pour lever ces pressions sont jugées insuffisantes** dans le SDAGE 2022-2027. Le report est donc justifié par des problèmes de faisabilité technique et de coût disproportionné des actions de traitement envisagées.

L'eau souterraine représente seulement 6% des volumes prélevés pour la Martinique. La **masse d'eau souterraine « Jacob Centre », apparaît comme fortement impactée par la chlordécone**, cette masse d'eau n'atteindra pas le bon état avant de nombreuses années (report de délai au-delà de 2039), à cause des très fortes quantités de chlordécone épandues et de sa très forte rémanence dans l'environnement. **Elle ne constitue donc pas une ressource sécurisée ni de qualité pour les habitants de Fort-de-France.**

La **masse d'eau souterraine du Carbet** apparaît quant à elle en bon état quantitatif et qualitatif selon les données du SDAGE 2022-2027.



Périmètre de protection

- Captage et Périmètre de Protection Immédiat
- Périmètre de Protection Rapproché
- Périmètre de Protection Éloigné
- Captage stratégique (Bouliki)
- Cours d'eau permanent

Sources : IGN, Observatoire eau martinique

Date : 23 / 11 / 2017



ALIMENTATION EN EAU POTABLE

■ UNE VULNERABILITÉ DE LA RESSOURCE

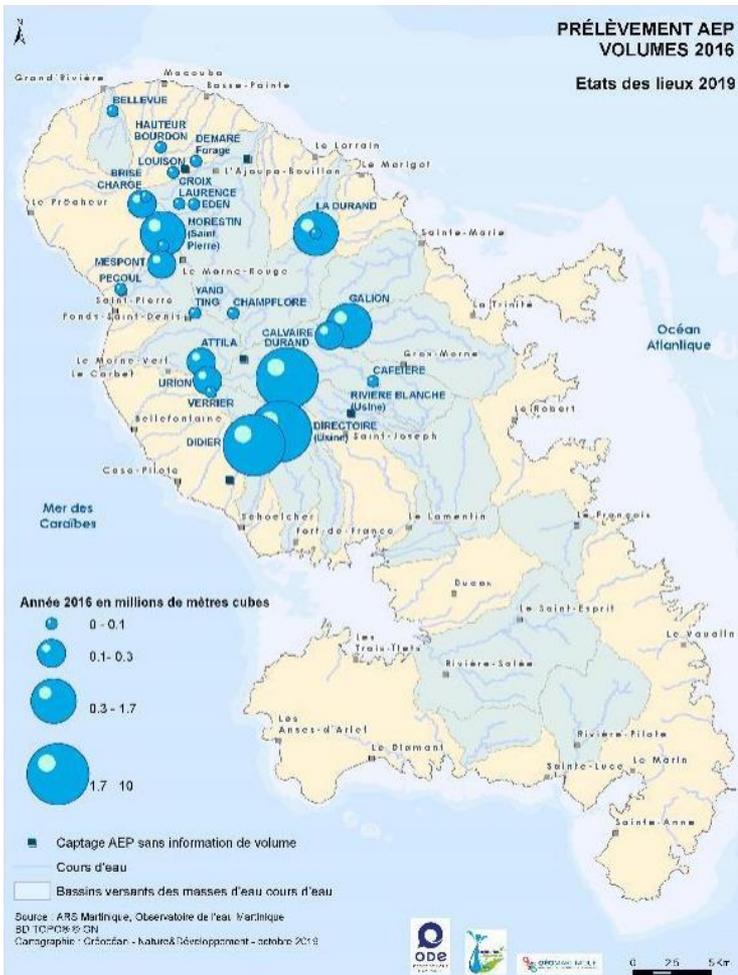
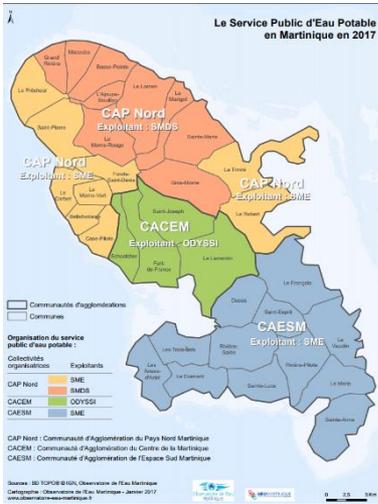
Les aléas climatiques subis ces dernières années ont mis en évidence la **fragilité du système d’approvisionnement et de production en eau potable** face aux situations de crise lors des assèchements des cours d’eau en période de carême ou de pics de turbidité de l’eau après de fortes pluies. La **sécurisation du service de distribution de l’eau est d’autant plus difficile que plus de 90% de la ressource exploitée est d’origine superficielle**. Les forages et les sources sont peu exploités bien qu’ils jouent un rôle primordial dans les secteurs excentrés avec une faible demande. La recherche d’une utilisation optimale de l’eau et d’une gestion concertée des différentes ressources s’avère donc nécessaire pour permettre de sécuriser l’approvisionnement et la distribution en eau potable tout en minimisant les impacts sur les milieux.

La sécurisation de la desserte d’une part et la recherche d’économie d’autre part, s’avèrent être les deux priorités des politiques locales.

Pour cela, le SDAGE a établi une liste de captages stratégiques recelant des ressources majeures à préserver pour assurer l’alimentation actuelle et future en eau potable. Ces ressources sont soit :

- déjà fortement sollicitées et leur altération poserait des problèmes pour les importantes populations qui en dépendent ;
- actuellement faiblement sollicitées et préservées du fait de leur faible vulnérabilité naturelle ou de l’absence de pression humaine. Leur utilisation potentielle est cependant forte et leur état est à conserver pour assurer les besoins à moyen et long termes.

Sur la commune, 5 captages en exploitation sont présents. La rivière Blanche présente deux captages stratégiques en aval de Fort-de-France, dont un est situé en limite communale: le captage Bouliki. Par solidarité amont / aval, la préservation des cours d’eau à Fort-de-France est d’autant plus importante.



ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- **UNE GESTION DE L'EAU ENCADRÉE**
- **UNE PRODUCTION MAL RÉPARTIE SUR LE TERRITOIRE**

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) a récupéré la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire. Le service est assuré en régie communautaire autonome par ODYSSEI qui produit et distribue l'eau potable des communes de Fort-de-France, du Lamentin, de Saint-Joseph et de Schoelcher.

Les disponibilités en eau sont très limitées dans le Sud de l'île, surtout en période de carêmes secs où les rivières présentent des débits très faibles. Cette situation impose de longues canalisations parcourant l'île du Nord au Sud. Les ouvrages de prélèvements se répartissent de la sorte :

	Captages	Débits (m³/j)
Eaux superficielles	20	164 315
Eaux souterraines	16	10 056
Total	36	174 371

Source : Données ARS

A cela s'ajoute, 27 usines de production d'eau potable (UPEP), 298 réservoirs et plus de 3000 km de linéaire de réseaux.

- **RENDEMENT DU RESEAU**

La CACEM enregistre près de 800 km de canalisations dont plus de 360 km sont localisés sur la commune de Fort-de-France. En 2020, ODYSSEI affichait un rendement de 60% du réseau et un indice de perte de 22 m³/km/j. La pression quantitative sur la ressource est donc d'autant plus importante.

Une distribution contrastée

La carte ci-contre montre que les territoires desservis par les réseaux de distribution d'eau potable sont disparates, entre zones urbaines à très forte densité d'abonnés, et zones rurales peu peuplées.

Fort-de-France bénéficie d'une proximité directe aux deux sources d'approvisionnement plus importantes de l'île, les captages de la rivière Blanche. Le nombre d'abonnés est très élevé sur la commune avec une moyenne de 66 abonnés/km (trois fois plus que la moyenne métropolitaine).

RESEAU AEP FDF

MATERIAUX	Linéaire	Répartition
Fonte	284 991 ml	78,3%
PVC	42 570 ml	11,7%
PE	32 576 ml	9%
Acier galva	3 572 ml	1%
TOTAL	363 709 ml	100%

Réseau d'alimentation en eau potable de Fort-de-France, Source: RA 2015 ODYSSEI

CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE

UNE DIMINUTION DES VOLUMES PRELEVES

Entre 2016 et 2017, la rivière **Blanche** présente des volumes d'eau prélevés en augmentation de **3,54%** au niveau du captage de Fort-de-France, Bouliki. Elle reste la source supportant les prélèvements les plus importants avec, en 2017, un volume total prélevé atteignant 8 448 303 m³. **D'autres rivières alimentent Fort-de-France: les rivières Dumauze, Absalon, Duclos et de la rivière l'Or.**

UNE DISTRIBUTION SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Tous les quartiers de Fort-de-France sont desservis par le réseau d'alimentation en eau potable en provenance du captage de Bouliki. La station de production est la station Durand : sa capacité de production est de 25 000 m³/j. Depuis 2011, la production de la station Durand est en fluctuation et observe depuis 2016 une nouvelle augmentation. Les stations Didier et Cafetière viennent compléter l'alimentation en eau potable des communes de la CACEM dont Fort-de-France. Sur le territoire de la CACEM, ODYSSI révèle une **réaugmentation des volumes annuels produits depuis 2016 atteignant un total de 13 401 656 m³ en 2017.**

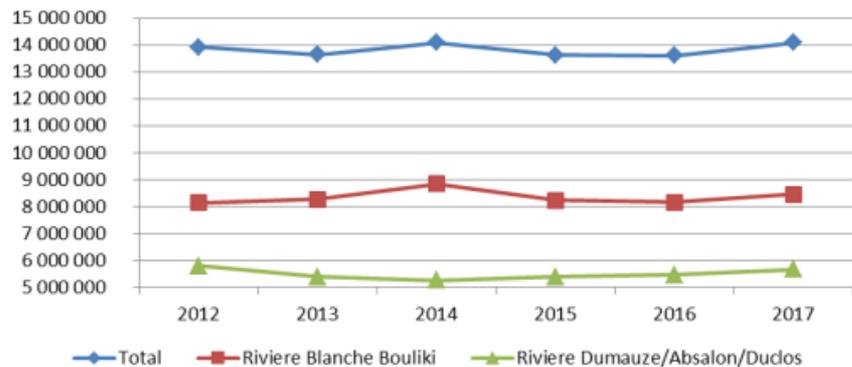
UNE CONSOMMATION EN DIMINUTION

Sur la commune de Fort-de-France, les **volumes consommés sont en légère AUGMENTATION depuis 2013 (+2%)**. ODYSSI enregistre en 2017 une consommation de 11 710 032 m³.

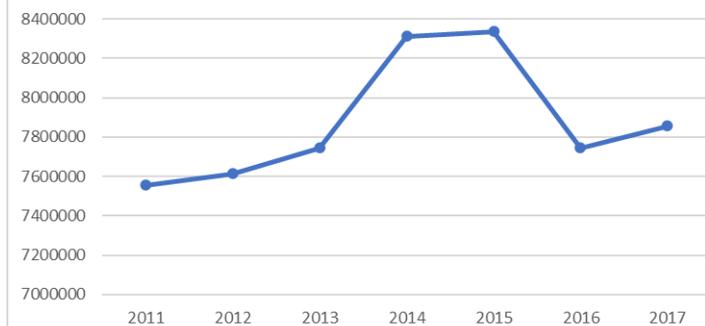
UNE QUALITE DE L'EAU CONFORME

Au niveau des captages, des stations de production et des unités de production, la **qualité des eaux est considérée comme conforme pour les paramètres chimiques et bactériologiques** par l'Agence Régionale de Santé. Seul point de vigilance : la source Cristal alimentant Fort-de-France « La Médaille » avec un pourcentage de conformité de 83% dû à une mauvaise conformité chimique.

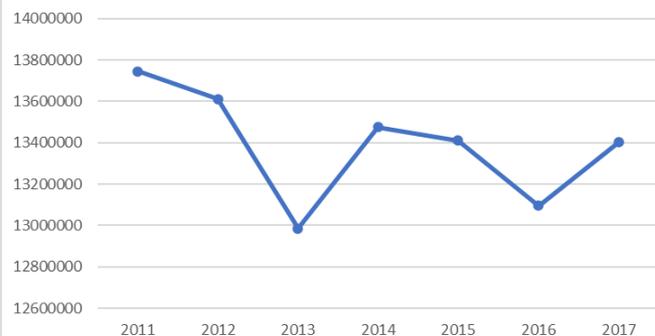
Volumes Prélevés



Volumes annuels produits à la station AEP Durand (en m³)

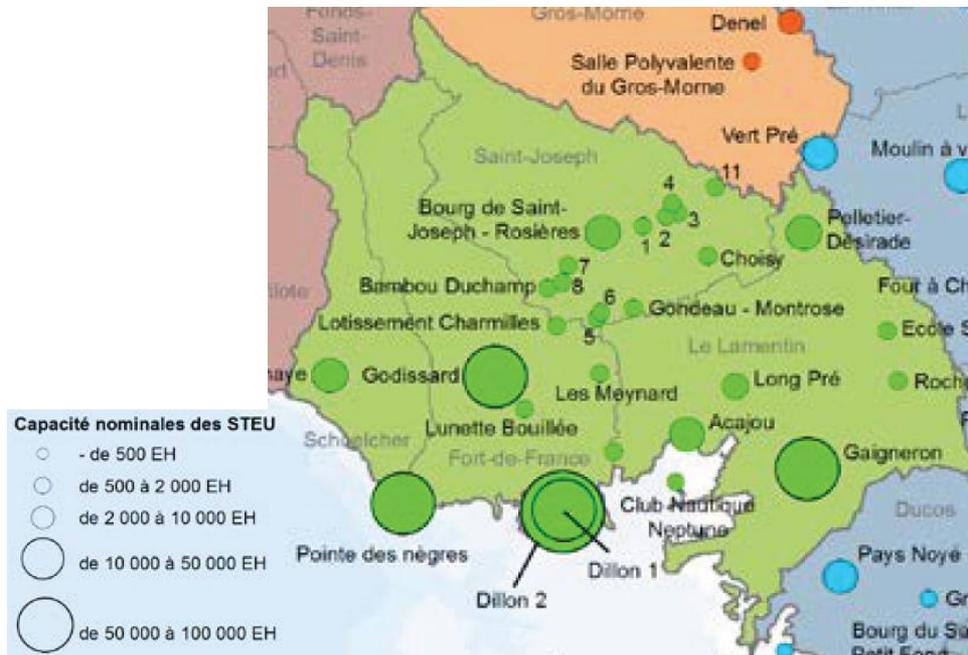


Volumes annuels produits sur la CACEM(en m³)



Données alimentation en eau potable,
Source: RA 2017 ODISSY (dernier rapport
mis en ligne en date du 24/12/2021)

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



■ L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, COMPÉTENCE INTERCOMMUNALE

Depuis le 1er janvier 2017, la CACEM a récupéré la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire. Le service est assuré en régie autonome par ODYSSE qui gère l'exploitation et l'entretien des ouvrages (stations de traitement des eaux usées, postes de refoulement, canalisations...) de Fort-de-France, du Lamentin, de Saint-Joseph et de Schœlcher.

En 2020, selon l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement, l'assainissement collectif concerne environ 44% de la population à l'échelle de la Martinique. L'assainissement collectif en lien avec des abattements importants des stations d'épuration ne représenterait qu'une part modeste des émissions de matière organique (4-9 %) avec un poids relatif comparable à celui de l'élevage. La piste d'action principale pour résorber ces émissions est d'augmenter le raccordement de la population au réseau d'assainissement collectif.

■ UNE CAPACITE EPURATOIRE BIEN DIMENSIONNEE

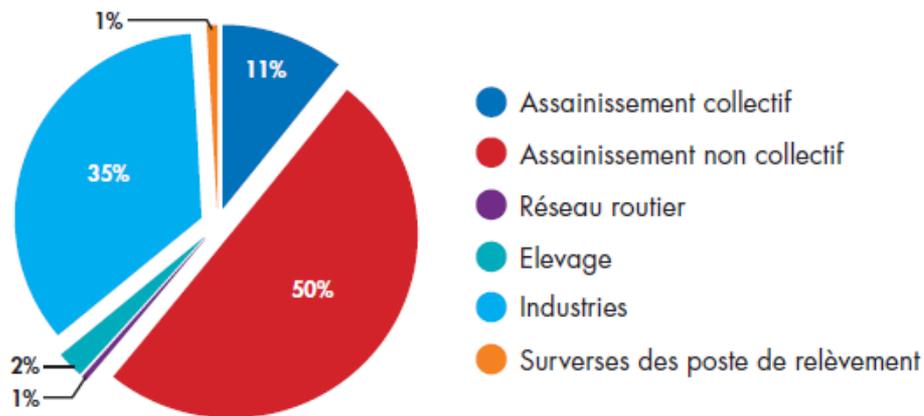
Fort-de-France bénéficie d'un nombre de stations d'épuration important permettant le traitement de ses eaux usées. Les STEP sont réparties au sud du territoire et dimensionnées de manière adaptée suivant la concentration de population. Les stations Dillon I et II et Pointe des nègres permettent de traiter les eaux usées de la basse ville tandis que la station Godissard gère l'assainissement sur les hauteurs.

Le milieu récepteur est la Mer des Caraïbes par les rivières Madame et Monsieur. Les déchets produits sont traités de la manière suivante:

- Les graisses sont évacuées à l'UTMV (unité de traitement des matières de vidange).
- Les autres sous-produits sont évacués à la décharge Céron
- Les boues sont évacuées vers la nouvelle unité de valorisation ainsi que vers le CVO Le Robert (Centre de Valorisation Organique)

Commune	Nom station	Type	Dispositif de traitement	Capacité (EH)	Année	Filière boue
Fort-de-France	Dillon II	Boues activées	Biologique	60 000	1999	Mécanique
	Dillon I	Boues activées	Biologique	25 000	1990	Mécanique
	Godissard	Boues activées	Biologique	13 000	1981	Mécanique
	Lunette Bouillée	Boues activées	Biologique	450	1978	Vidangeur
	Les Charmilles	Boues activées	Biologique	200		Vidangeur
	Les Meynard	Boues activées	Biologique	30	1991	Vidangeur
	la fontanes	boues activées	biologique	150		vidangeur
	la jambette	boues activées	biologique	500		vidangeur
	les hammeaux de la vallée	Boues activées	biologique			vidangeur
	Les terrasses de balata	Boues activées	biologie		2014	vidangeur
	Lot Modeste	Boue activée	Biologique	150		
TOTAL FORT-DE-FRANCE				98 770		

Données assainissement, Source: RA 2017 ODYSSE



Estimation des contributions des différentes sources aux émissions de matières organique, d'azote et de phosphore - Source : Etat des lieux 2013 – EGIS EAU

INDICATEURS		2016	2017	Evolution 2017/2016	
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur modifié suite à l'arrêté du 2 décembre 2013)	Schoelcher	3%	3%	→	-
	Saint Joseph	5%	5%	→	-
	Lamentin	19%	19%	→	-
	TOTAL ODYSSEI	13%	13%	→	-

Données assainissement autonome - Source : RA 2017

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

▪ L'ASSAINISSEMENT AUTONOME MAJORITAIRE SUR LE TERRITOIRE

En 2020, l'assainissement non collectif concerne 46% de la population de l'île. Sur le territoire de la CACEM, ce service est assuré par ODYSSEI.

L'assainissement non collectif représente entre la moitié et les 2 tiers des émissions de nutriments et de matières organiques (dans le bilan hors fertilisation agricole). Ce chiffre doit cependant être nuancé (installations loin des cours d'eau, potentiel épurateur des sols, etc.) car il ne s'agit pas de ce qui atteint effectivement les milieux aquatiques mais de ce qui est émis après traitement.

L'industrie est également un fort contributeur aux émissions de matières organiques (environ 20%), ce qui s'explique en partie par la prédominance des industries agro-alimentaires dans ce secteur d'activité.

D'après les estimations réalisées, les émissions des dispositifs d'assainissement autonome sont environ 10 fois plus importantes que les flux issus des stations d'épuration. En revanche, les diagnostics en cours laissent présager qu'en 2017 seul 3% des dispositifs contrôlés était conformes. 97% des dispositifs contrôlés sont des systèmes d'assainissement individuels qui ne sont pas efficaces et/ou pas aux normes.

La pression environnementale est ainsi forte, l'assainissement non collectif étant la source principale d'émission des nutriments et des matières organiques sur de nombreux cours d'eau, c'est le cas notamment pour la rivière Madame. Cependant, l'assainissement non collectif n'est pas considéré comme une pression significative sur les masses d'eau souterraines.

LES EAUX PLUVIALES

■ DES EAUX NON TRAITÉES

Les pluies tropicales de forte intensité demandent une gestion particulière des eaux pluviales, qui doit tenir compte des sols peu perméables et des contraintes foncières. A l'heure actuelle, les **eaux de ruissellement sont canalisées puis évacuées sans traitement vers le milieu naturel, voire vers les stations d'épuration incapables de gérer cette surcharge hydraulique**. En effet, en zone urbaine, l'imperméabilisation des sols induit une augmentation des ruissellements assortie de débordements de réseaux, d'inondations et d'une dégradation des milieux aquatiques.

Les **ravines qui descendent sur Fort-de-France permettent de gérer les crues torrentielles**. La végétation présente le long des cours d'eau contient les débordements sur les espaces bâtis. Ces **franges arborées sont donc à maintenir pour limiter les dégâts sur les constructions lors de forts épisodes de pluie et l'urbanisation est donc à maintenir en recul des ravines**.

Mais ces cours d'eau se déversent aussi inévitablement dans les rivières Madame et Monsieur et par la suite dans la Mer des Caraïbes. Des **actions vis-à-vis de la limitation des pollutions et rejets domestiques dans les ravines sont donc nécessaires pour assurer un bon fonctionnement écologique et physique de ces milieux**.

La gestion des eaux pluviales est une priorité forte du SDAGE et du Contrat de la Baie de Fort-de-France. L'objectif étant la création de **schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales à l'échelle communale**. Actuellement en phase d'animation et de conseil, la DEAL, la CACEM et les acteurs locaux sensibilisent et accompagnent les collectivités dans cette démarche.



Colmatage du lit de la rivière Monsieur, Source : Guide eaux pluviales, DEAL Martinique



Frange arborée de la ravine Vilaine et habitations du quartier Trenelle – EVEN Conseil

CONSTATS

- Une ressource en eau mal répartie dans le temps et l'espace en Martinique ;
- Un bon état de l'eau de la rivière Blanche assurant une alimentation en eau potable de qualité ;
- Un captage identifié comme stratégique localisé au nord-est de la commune ;
- Les rivières Madame et Monsieur vulnérables à la chlordécone et aux rejets domestiques ;
- Des masses d'eau côtières fortement impactées par les pollutions rejetées depuis l'île et des masses d'eau souterraines impactées par la chlordécone, induisant un mauvais état ;
- Un approvisionnement en eau potable de Fort-de-France essentiellement issu du captage stratégique de Bouliki : une vulnérabilité en cas de dysfonctionnement du captage ;
- Un taux de rendement des réseaux faible générant des pertes en réseau importantes et donc des pressions quantitative sur la ressource ;
- De nombreuses stations d'épuration réparties de façon adéquate pour s'adapter à la production d'effluents locale ;
- Un taux de non conformité des installations autonomes de 97% à Fort-de-France qui entraîne des pressions sur les milieux ;
- Une gestion des eaux pluviales en cours de structuration ;

ENJEUX

- La protection des captages d'alimentation en eau potable vis-à-vis du risque de pollution et de l'urbanisation ;
- La sécurisation de la ressource en eau par la diversification des ressources ;
- L'adéquation des capacités d'alimentation en eau potable et d'assainissement au regard du développement de la commune ;
- La restauration d'une bonne qualité des cours et masses d'eau, notamment par des actions visant à traiter la problématique de la chlordécone ;
- La préservation des ravines et de leur frange arborée dans un souci de gestion des crues ;
- La réduction des sources de pollution des cours d'eau par une meilleure gestion de l'assainissement non collectif ;
- L'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales pour garantir une meilleure gestion des eaux pluviales et éviter tout dysfonctionnement (inondation, débordement de réseaux...);

LA GESTION DES DÉCHETS

■ UNE GESTION DES DÉCHETS ENCADRÉE À L'ÉCHELLE SUPRATERRITORIALE

Le territoire foyalais est couvert par plusieurs plans de gestion des déchets. Tous ont vocation à stabiliser la production de déchets, encadrer le stockage, le transport et valoriser, si possible, les déchets localement ou en métropole.

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Martinique (PPGDM)

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), la Collectivité Territoriale de Martinique dispose d'un plan de prévention et de gestion des déchets (PPGM). Approuvé en novembre 2019, ce document de planification comprend :

- Un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets selon leur origine, leur nature, leur composition et les modalités de transport ;
- Une prospective à terme de 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter ;
- Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs ;
- Une planification de la prévention et de la gestion des déchets à terme de 6 et 12 ans, comportant notamment la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer ou d'adapter afin d'atteindre les objectifs précédents et dans la limite des capacités annuelles d'élimination de déchets non dangereux non inertes fixées par le plan ;
- Un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Objectifs de prévention des déchets	Diminuer de 10% les déchets ménager et assimilés en kg/an/habitant en 2025 par rapport à 2010
	Réduire la production de Déchets d'activités économiques par unité de valeur produite
	Développer le réemploi, la préparation à la réutilisation et la lutte contre l'obsolescence programmée
	Lutte contre le gaspillage alimentaire
	Promouvoir l'économie circulaire dans la commande publique
	Réduire la part des déchets dangereux dans les ordures ménagères
Objectifs de recyclage et de valorisation des déchets	Atteindre 65% de déchets non dangereux et non inertes orientés vers la valorisation matière ou organique en 2025
	Trier à la source les biodéchets ménagers et professionnels
	Mettre en œuvre l'extension des consignes de tri des emballages ménagers d'ici 2022
	Etudier le développement de la tarification incitative et mise en œuvre d'une comptabilité analytique dans les services publics de gestion des déchets
	Promouvoir la valorisation énergétique des déchets
	Valoriser les boues issues de l'assainissement organiquement et /ou énergétiquement
	Orienter 70 % de déchets de BTP en valorisation matière
	Optimiser la gestion des déchets dangereux
Objectifs de traitement des déchets	Réduire de 30 % la quantité de déchets en stockage en 2030 et de 50 % en 2035 par rapport à 2010
	Réduire de 25 % la quantité de déchets en incinération sans valorisation énergétique en 2030 et de 50 % en 2035 par rapport à 2010

Détails des objectifs du PPGDM (Source : « Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux »)



Plan déchets de Martinique



VHU en attente de traitement
(Source : ADEME, 2013. « Le traitement des VHU en Martinique – guide à l’usage des collectivités et des détenteurs de VHU »)

LA GESTION DES DÉCHETS

Le PPGDM a la charge de mettre en œuvre une planification des déchets sur la Martinique, regroupant les périmètres des déchets concernés par les trois plans suivants:

- Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND), approuvé par le Conseil Général de la Martinique, le 22 septembre 2015,
- Le Plan Départemental de Gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics, approuvé par arrêté préfectoral du 29 janvier 2007,
- Le Plan Régional d’Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) de la Région Martinique, adopté le 1er décembre 1998.

Ainsi, les trois précédents plans ont été analysés puis incorporés dans le PPGDM pour former un seul et unique document.

La gestion des Véhicules Hors d’Usage (VHU)

Les VHU sont considérés comme des déchets dangereux au sens du Code de l’Environnement et doivent faire à ce titre l’objet d’un traitement particulier. Dans ce cadre, les VHU relèvent soit du PREDIS, soit du PPGDND selon s’ils ont été traités ou non.

En sus de ces documents, le schéma directeur VHU a été finalisé en 2012 par les partenaires ADEME, Région, Préfecture et Conseil Départemental, il doit permettre à terme l’élimination pérenne des flux entrants et du stock de VHU.

LA GESTION DES DÉCHETS

LA PRODUCTION DES DÉCHETS

En ce qui concerne la production des déchets ménagers et assimilés, à l'échelle de la CACEM, **chaque habitant génère en 2016 en moyenne 387kg dont près de 94% d'ordures ménagères résiduelles. Cette moyenne est supérieure à la moyenne de la Martinique qui est de 359kg/hab/an et à la moyenne nationale qui est de 345kg/hab/an.** Le volume de déchets produit se répartit de la façon suivante :

- 362kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles ;
- 17kg/hab/an issus de la collecte sélective des matériaux secs;
- 8kg/hab/an issus de la collecte sélective du verre ;
- 26kg/hab/an de déchets verts;
- 86,4kg/hab/an d'encombrants ;

UNE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN ÉVOLUTION

La CACEM est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés sur la commune de Fort-de-France. Sur le territoire de la CACEM, quatre types de collecte sont organisés à destination des ménages : la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective des emballages ménagers, la collecte des encombrants et des dépôts sauvages et enfin le vidage des bennes métalliques mises à disposition. Les ordures ménagères résiduelles (Omr) sont collectées en porte-à-porte, les matériaux secs recyclables sont collectés en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire tandis que le verre et les biodéchets sont collectés intégralement en points d'apport volontaire.

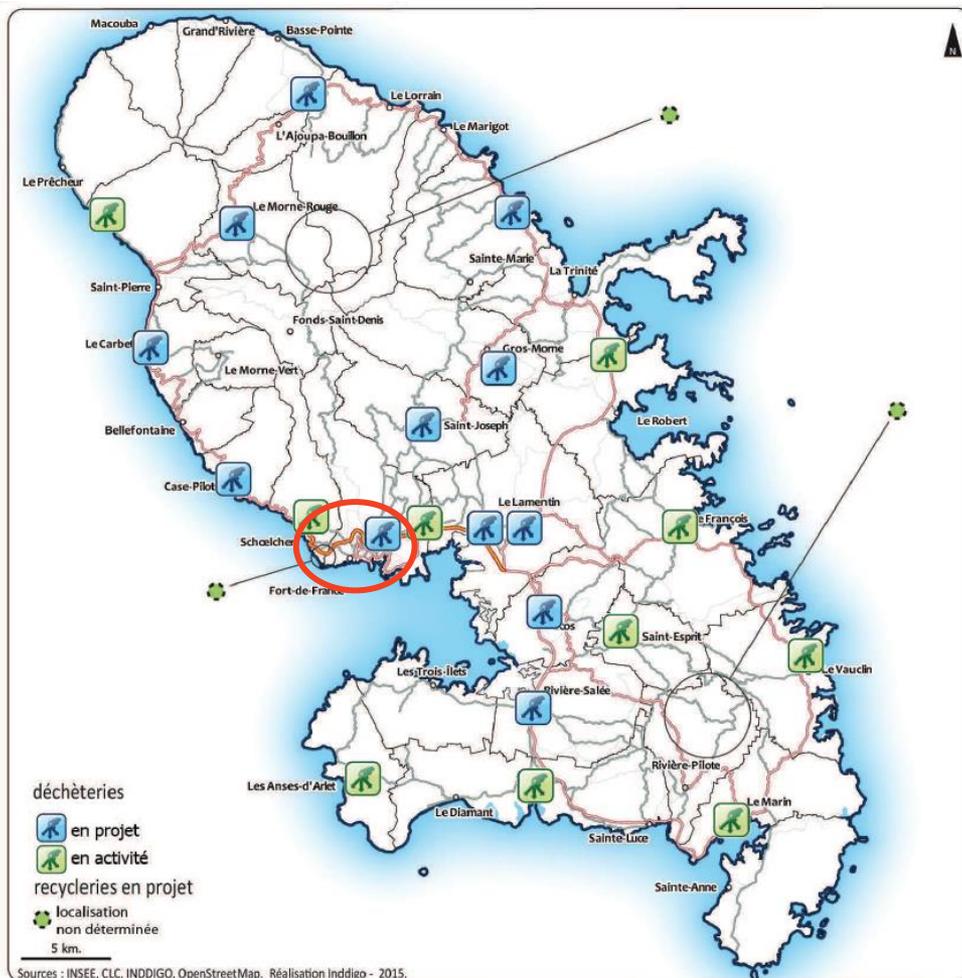
Au niveau de la commune de Fort-de-France, du fait de la **densité dans l'hypercentre** et de la difficulté induite d'y implanter des équipements de pré-collecte et collecte, est apparu une problématique liée à la **prégnance des déchets des commerçants (cartons, films plastiques, palettes...).**

Exprimé en Kilos par an par habitant (kg/an/hab.)	Martinique	CACEM	National
Déchets ménagers et assimilés (DMA)	523	539,4	518
Ordures ménagères et assimilées	359	387	345
Ordures ménagères résiduelles	328,3	362	269
Collecte des biodéchets des ménages	7,4	Non renseigné	Non renseigné
Collecte sélective des matériaux secs	15,5	17	47
Collecte sélective de verre	7,9	8	29
Collectes séparatives	95	112,4	29
Collecte en porte à porte des déchets verts	35	26	18
Collecte en porte à porte des encombrants	57	86,4	11
Apports en déchèteries (hors déchets dangereux)	70	40	144

Tableau comparatif de la production des déchets ménagers et assimilés non inertes et non dangereux en 2016 sur le territoire de la Martinique et de la CACEM en Kilos par an et par habitant

Source : Observatoire des déchets_ Diagnostic du PPGDM

LA GESTION DES DECHETS



Déchèteries existantes et en projet en 2012 sur le département de la Martinique
(Source : CTM, 2015. « Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Martinique »)

Toutefois, les projets suivants sont en cours de réflexion au niveau de la CACEM :

- une densification optimisée des Point d'Apport Volontaire pour la collecte des recyclables secs;
- une mise en place d'un maillage de blocs- bacs habillés (pour intégration à l'environnement) pour une meilleure collecte de proximité des OM, dans des zones étudiées.

La CACEM dispose de **deux déchetteries sur son territoire, à Fort-de-France et à Schoelcher**. Toutes deux sont gérées par le Syndicat Martiniquais pour le Traitement et de la Valorisation des Déchets (SMTVD).

Compte-tenu de la densité urbaine et de population sur ce territoire, **ce maillage est insuffisant**: 1 déchetterie pour plus de 50 000 habitants, contre 1 déchetterie pour 36 000 habitants à l'échelle de la Martinique. Face à cette vulnérabilité, **le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets prévoit l'implantation de nouvelles infrastructures dont une déchetterie et une recyclerie à Fort-de-France**. L'implantation de ces nouveaux sites est également identifié dans le SCoT de la CACEM comme un levier d'action pour limiter les impacts sanitaires, environnementaux et paysagers dus aux éventuels dépôts sauvages (création de deux déchetteries au Lamentin, une à Fort-de-France, et une à Saint-Joseph : déchetterie de la ZAE Choisy Choco).

La Ville de Fort-de-France a d'ores et déjà proposé deux sites pour l'implantation d'un nouvel équipement: Floréal et Volga.

■ UNE COLLECTE DES AUTRES DECHETS DELEGUEE AU SECTEUR PRIVE

Pour les déchets d'activité de soin à risques infectieux (piquants, coupants), les DASRI, depuis 2014, deux filières, l' E-Compagnie, filiale de la SEEN, et l'association Azur Environnement, organisent la récupération des déchets auprès des praticiens médicaux.

LA GESTION DES DECHETS

Les déchets industriels spéciaux sont collectés par l'association TDA pour les batteries et la collecte des huiles usagées est assurée par un réseau de conteneurs mis à disposition des usagers. Les huiles usagées collectées par E-compagnie sont ensuite conditionnées et expédiées en métropole par l'intermédiaire de la SARA. Ce dispositif est financé par une taxe sur les carburants. La société METALDOM est quant à elle en charge de la récupération et du recyclage des métaux spéciaux avec une unité de récupération spécifique. Il n'existe aujourd'hui aucune filière pour la collecte et le traitement des piles et accumulateurs et autres déchets toxiques en quantités dispersées (peintures, encres, colle, résine, vernis, solvants, aérosols...).

En ce qui concerne les déchets liés aux activités de BTP, la collecte est gérée par des prestataires privés : le groupe MONPLAISIR, et ses filières E-COMPAGNIE, EVEA, et METALDOM, le groupe FIGUERES, et son entreprise FIGUERES SERVICES et enfin le groupe PLASTIC OMNIUM, et sa filiale CARAÏBES COLLECTE COLLECTIVITES.

■ UNE MUTUALISATION DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS

Pour l'ensemble de la Martinique, c'est le Syndicat Martiniquais pour le Traitement et de la Valorisation des Déchets (SMTVD) qui se charge du traitement.

Compte-tenu de la superficie et de la disponibilité réduite du foncier, le traitement des déchets se fait de manière mutualisée à travers des installations gérant en tout ou partie les flux de l'île. Dans ce cadre, le traitement des déchets de Fort-de-France s'appuie sur les infrastructures suivantes :

- Le **centre de tri de Ducos** « Martinique Recyclage » pour les recyclables secs des ménages et les déchets pré-triés des activités économiques. Ce site est exploité par le Groupe Seen.



Centre de tri « Martinique Recyclage » à Ducos
(Source : Groupe Seen)



*Unité de traitement et de valorisation des déchets de la CACEM
(Source : CACEM)*



*Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Petit Galion
(Source : SMTVD)*

LA GESTION DES DECHETS

La capacité nominale totale du centre de tri pour la collecte séparée (capacité liée au process installé) sur le département est de l'ordre de 12 500 t/an. Les tonnages de collecte séparée des propres et secs en Martinique, sont encore bien inférieurs à la capacité technique du centre de tri, s'expliquant par le faible taux de captage de ces collectes séparées.

- **L'Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets (UTVD) implantée au Morne Dillon à Fort-de-France.** Son exploitation a été confiée à un partenaire privé, la Martiniquaise de Valorisation. L'UTVD a la double vocation de traiter les déchets ménagers et de produire de l'électricité. Environ 400 kWh/tonne incinérée sont produits par l'usine, dont 100 kWh/tonne servent à sa propre autonomie énergétique. Le surplus d'électricité est revendu à EDF. L'installation est dimensionnée pour traiter 112 000 tonnes de déchets par an, avec une fosse de stockage des déchets de 2 600 m³. L'usine possède également une chaîne d'alimentation séparée pour les Déchets d'Activités de soins à Risques Infectieux (DASRI). En sortie, le procédé d'incinération de ces déchets génère deux types des déchets : d'une part des mâchefers (22 000 tonnes/an) enfouis à Petit Galion ou valorisés en BTP et d'autre part des résidus d'épuration de fumées (REFIOM) qui sont conditionnés en big-bag et expédiés en Métropole pour un stockage en Centre de Stockage de Déchets Ultimes.
- **L'Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) à Petit Galion** prévu pour l'enfouissement des seuls déchets ultimes (déchets non valorisables ni en matière, ni en énergie). La capacité du site est de 100 000 t/an (objectif ramené à 70 000 T/ an par la participation de tous aux filières tri et valorisation existantes).
- **le Centre de Valorisation Organique du Robert (CVO).** L'installation exploitée par IDEX Environnement regroupe deux filières : méthanisation et compostage. Le CVO dispose d'une capacité de traitement de 15 à 20 000 t/an de déchets verts, de 3 000 à 5 000 t/an de boues de station d'épuration par



Ancien site d'enfouissement de la Trompeuse et site d'implantation du parc technologique
(Source : SMTVD)



Centre de Valorisation Organique du Robert
(Source : SMTVD)

LA GESTION DES DECHETS

- compostage, de 3 000 t/an de DIC-bio solide et 1 000 t/an de DIC-bio liquide par méthanisation et enfin de 16 000 t/an de FFOM.
- **le Parc technologique et environnemental de la Trompeuse à Fort-de-France**, en projet à ce jour. Ce site accueillera des activités de valorisation des déchets, valorisation énergétique et recherche et développement. Ce site gèrera notamment les biodéchets collectés sur le secteur de la CACEM et orientés vers le CVO du Robert (environ 6 000 t/an) et comprendra également un broyeur pour les encombrants, un compacteur pour les cartons (2 000 t/an) et une recyclerie.
- **Une Unité de prétraitement mécano-biologique** est en cours de construction sur le site de Petit Galion, son objectif est de faire le tri des ordures ménagères pour en extraire la part biologique en vue de sa méthanisation et son compostage. Capacité prévue de 20 000 t/an et évolutives jusqu'à 40 000 t/an.

■ UNE VALORISATION DES DECHETS DEPENDANTE DE LA METROPOLE

L'insularité de la Martinique, l'absence de foncier, la petitesse du marché et les contraintes en matière de coût des transports liées à l'exiguïté du territoire sont d'autant de **facteurs qui rendent difficile la mise en place de filières locales et rentables de valorisation pour certains déchets** dont ceux issus des activités industriels (batteries, gaz réfrigérants...). Aussi, ces derniers sont prétraités et conditionnés sur le territoire en vue d'un **acheminement en France hexagonale**.

En 2016, sur près de 413 300 tonnes de déchets produits, près de 39 300 tonnes (9,5 %) ont été ainsi exportés en vue d'une valorisation principalement matière.

Par rapport à cette dépendance, l'une des priorités du PPGDM est de **soutenir la création de filières de recyclage et valorisation pour de nouveaux matériaux** comme les plastiques durs, les déchets d'éléments d'ameublement, le bois, les textiles, afin de réduire les exportations.

Axe thématique	Actions
STRATEGIE DE COMMUNICATION	
Axe 1 - Sensibiliser les publics cibles et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	1- Sensibilisation autour de la prévention des déchets et de la consommation responsable auprès des publics cibles 2-Sensibilisation du jeune public à la prévention des déchets
Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	3-Mettre en place sur le territoire une action dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire
Axe 3 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	4-Renforcer la gestion domestique des biodéchets des ménages 5-Développer le compostage collectif, partagé et en milieu scolaire
Axe 4 : Augmenter la durée de vie des produits	6-Soutenir le développement du réemploi, de la réparation et de la réutilisation 7-Encourager les dispositifs favorisant l'utilisation d'alternatives durables et limiter l'usage de produits fortement générateurs de déchets
Axe 5 : Renforcer les actions existantes favorisant la consommation responsable	8-Renforcer le dispositif « Stop Pub » 9-Poursuivre la sensibilisation à l'utilisation des couches lavables
Axe 6 : Etre exemplaire en matière de prévention déchets	10-Renforcer l'exemplarité en matière de prévention des déchets de la CACEM et des communes membres.
Axe 7 : Réduire les déchets des entreprises	11-Sensibiliser et accompagner les entreprises à la réduction des déchets
Axe 8 : Réduire les déchets marins	12-Inclure la réduction des déchets marins dans les actions de prévention et mener des actions dédiées à la thématique

Actions de prévention à mettre en place sur le territoire de la CACEM dans le cadre du PLPDMA (Source : Programme local de prévention déchets CACEM 2020-2025)

LA GESTION DES DECHETS

■ DES ACTIONS POUR REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS ET AMELIORER LE TRI

Le 10 février 2011, la CACEM a signé un Accord Cadre de Partenariat Pluriannuel avec l'ADEME intitulé «**Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets**» pour une durée de 5 ans. Il s'agissait pour la CACEM de contribuer de manière forte à atteindre **l'objectif principal fixé par le Grenelle Environnement**: réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7% par habitant, dans les 5 ans à venir. Dans ce cadre, des actions de prévention ont été engagées sur le territoire et ont permis une diminution de -3,2% du tonnage d'OMA par rapport à 2010.

Ce programme s'est terminé fin 2016 et a été remplacé par un **PLPDMA** obligatoire au titre de l'article 194 de la loi n°2010-788 dit Loi Grenelle II qui est décliné en 8 axes stratégiques.

Enfin, le SCoT de la CACEM prévoit que soient réalisés, dans toute opération d'habitat collectif, des locaux de stockage des déchets aisément accessibles pour les usagers. Leur dimensionnement sera adapté à la quantité de déchets potentiellement produite, ainsi qu'au volume des déchets potentiellement produits, et permettra d'accueillir les dispositifs de collecte de chaque filière collectée (ordure ménagère, collecte sélective...).

CONSTATS

- Une gestion des déchets bien encadrée mais peu de leviers d'action au niveau local ;
- Une part prépondérante des ordures ménagères résiduelles dans la production de déchets des particuliers ;
- Une problématique liée à l'inadéquation entre la production et la collecte des déchets des commerçants dans le centre-ville de Fort-de-France ;
- Une densité urbaine qui induit des projets d'optimisation des différentes collectes, notamment par le développement de l'apport volontaire ;
- Des aménagements en cours au sein de la CACEM afin de pallier la saturation des déchetteries, notamment à Fort-de-France ;
- Une absence de structuration de la filière de collecte des piles, accumulateurs et autres déchets toxiques en quantités dispersées ;
- Une filière de traitement des déchets structurée et mutualisée à l'échelle de la Martinique ;
- Des exportations de déchets en métropole en vue de leur valorisation par manque de capacités de traitement locales ;
- Une volonté, à l'échelle de la CACEM, de réduire la production de déchets et d'améliorer le tri, notamment à travers des mesures inscrites dans le SCoT.

ENJEUX

- La poursuite de la dynamique de réduction des déchets et d'amélioration du volume du tri sélectif ;
- Le renforcement de la qualité du tri ;
- Le maintien des initiatives en matière d'éco-consommation et des actions de sensibilisation et d'information pour le tri ;
- La poursuite des démarches permettant de diminuer le recours à l'enfouissement des déchets ménagers ;
- Le développement de nouvelles filières de valorisation ou le renforcement des capacités des filières existantes, et plus globalement de l'économie circulaire, pour améliorer la gestion et l'élimination de certains déchets (VHU...) ;
- La poursuite du développement des équipements de collecte locaux (déchettes...) ;



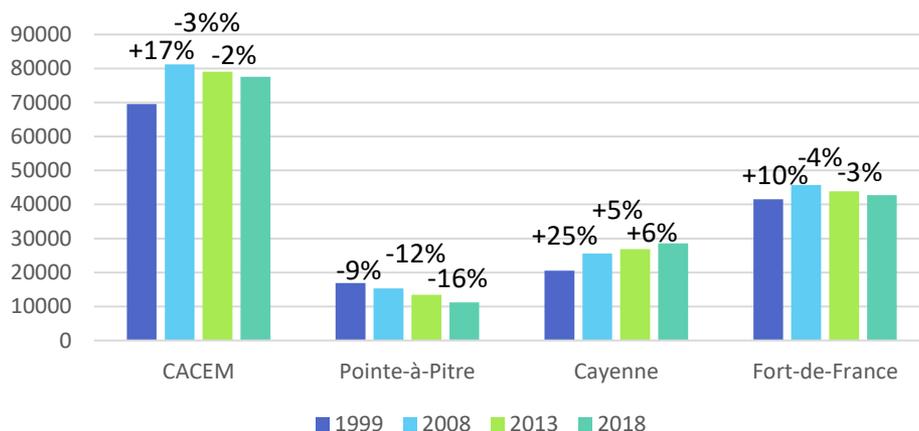
Partie 2

Volet 2

FORT-DE-FRANCE, CAPITALE
ET CŒUR BATTANT DE LA
MARTINIQUE : LES FACTEURS
D'ATTRACTION ET DE
RAYONNEMENT DU
TERRITOIRE FOYALAIS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

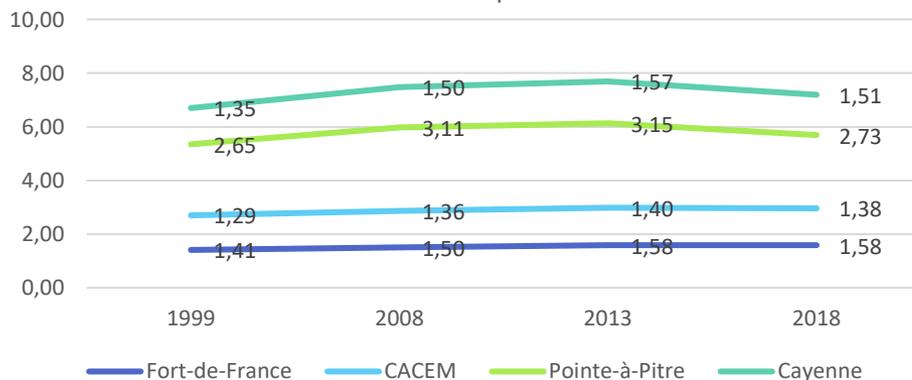
Evolution de l'emploi comparée
INSEE RP 2018



Définition

Indice de concentration mesure le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents qui en ont un.

Evolution de l'indice de concentration de l'emploi Fort-de-France et des territoires de comparaison entre 1999 et 2018



EVOLUTION DE L'EMPLOI

UN BASSIN D'EMPLOI DE RAYONNEMENT RÉGIONAL...

En 2018, Fort-de-France est la commune présentant le plus d'emplois de la Martinique avec ses 42712 emplois. Par comparaison, la commune du Lamentin est la seconde commune présentant le plus d'emplois (26 500 emplois en 2018), mais présente pourtant près de la moitié de ceux de Fort-de-France.

Le rayonnement du bassin d'emploi de la commune est significatif puisqu'il représente 55% des emplois de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique et un tiers des emplois de la Martinique.

...MAIS EN PERTE DE DYNAMISME

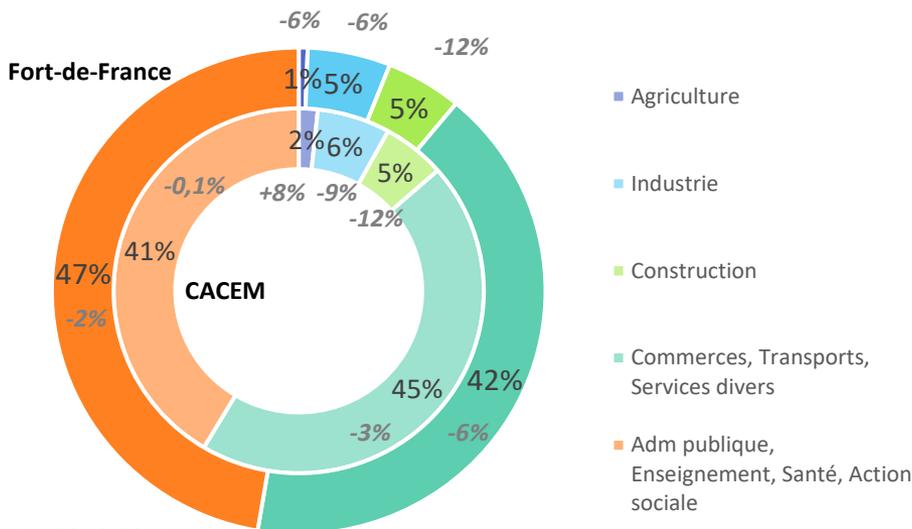
La capitale administrative de l'île présente une diminution d'emplois depuis 2008, illustrant la fragilisation du marché du travail et le recul de l'activité sur le territoire foyalais.

Depuis 2008, Fort-de-France a perdu 3033 emplois, soit un replis de -7% en 5 ans. Cette tendance est similaire à celle de la CACEM et plus généralement de l'île. Néanmoins, ce phénomène semble plus important pour la commune, en comparaison à la CACEM (-5%) sur la même période.

Malgré cette diminution d'emplois, l'indice de concentration de l'emploi augmente à Fort-de-France et de à la CACEM. Cet indice, mesurant le rapport entre le nombre d'emplois et les actifs résidents, a augmenté au regard de la diminution plus importante des actifs résidents que des emplois, compte-tenu notamment d'un solde migratoire négatif et d'un mouvement de report résidentiel vers les autres communes de la CACEM et l'Espace sud.

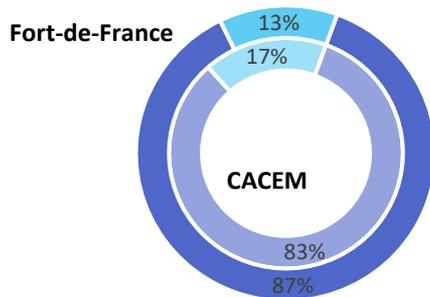
Source : INSEE RP 1999 et RP 2018

Comparaison de la répartition des emplois selon le secteur d'activités entre Fort-de-France et la CACEM en 2018



Evolution 2009-2014

Répartition des emplois entre sphère présentielle et productive de Fort-de-France et de la CACEM



■ Emplois de la sphère présentielle ■ Emplois de la sphère productive

L'EMPLOI PAR TYPES D'ACTIVITÉS

■ UN EMPLOI MAJORITAIREMENT RESIDENTIEL, ORIENTÉ VERS LES ACTIVITÉS TERTIAIRES ET LES SERVICES MARCHANDS

La commune de Fort-de-France se caractérise par l'importance du secteur tertiaire. En effet, 47% des emplois recensés en 2018 appartiennent au secteur public, à savoir l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, contre 41% à l'échelle de la CACEM. Capitale administrative et ville préfecture, Fort-de-France regroupe les principaux établissements publics ou parapublics de région : CPAM, Conseil Général, Préfecture, etc.

Le second type d'activité le plus représenté est celui des commerces, transports et services divers, avec 42% des emplois en 2018 (mais 3 points de moins que la CACEM). Le domaine de la construction et de l'industrie sont autant pourvoyeur d'emplois (5% des emplois en 2018) alors que les emplois liés au domaine de l'agriculture représentent seulement 1% des emplois de Fort-de-France en 2014.

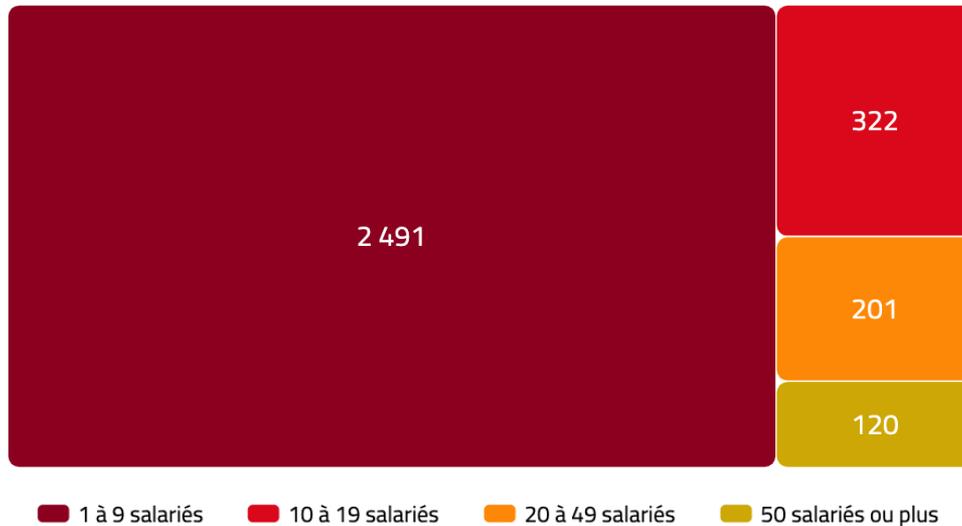
En termes dévolution, tous les types d'emplois diminuent entre 2013 et 2018. Néanmoins, le secteur le plus représenté du territoire (administration publique, enseignement, santé, action sociale) connaît la plus faible diminution d'emplois (-2%). A contrario, le secteur de la construction est celui connaissant la plus forte baisse d'emplois en 5 ans, avec -12%, soit une perte de près de 300 emplois.

Avec 87% des emplois regroupés dans la sphère présentielle, le tissu économique foyalais est donc principalement tourné vers la satisfaction des besoins des habitants et notamment dans le secteur de l'administration et des services.

Source : INSEE 2013 - 2018

CARACTERISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES

Répartition des établissements économiques du territoire par effectifs salariés en 2018
Source: INSEE REE 2018



■ UN TISSU MAJORITAIREMENT CONSTITUÉ DE PETITES ENTREPRISES

La commune de Fort-de-France présente un tissu d'entreprises qui se caractérise par une prédominance de petites et moyennes structures. En effet, celui-ci se compose principalement :

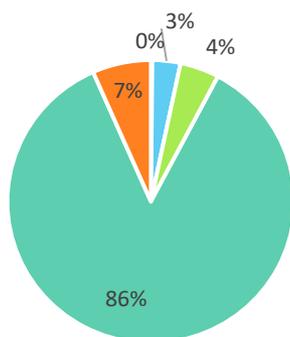
- d'auto-entreprises, sans aucun salarié, à hauteur de 87% ;
- De très petites entreprises (TPE) employant entre 1 à 9 salariés, à hauteur de 11%, comptant 2 491 établissements ;
- Des petites et moyennes entreprises (PME : >10 salariés), représentant 3% des établissements du territoire.

L'emploi salarié est en revanche concentré au sein des principaux établissements économiques foyaux :

- les établissements de plus de 50 salariés représentent 36% de l'emploi salarié de la commune ;
- les établissements employant entre 10 et 50 salariés recensent près de 30% de l'emploi total ;
- les TPE employant moins de 10 salariés regroupent 22% de l'emploi total en 2018.

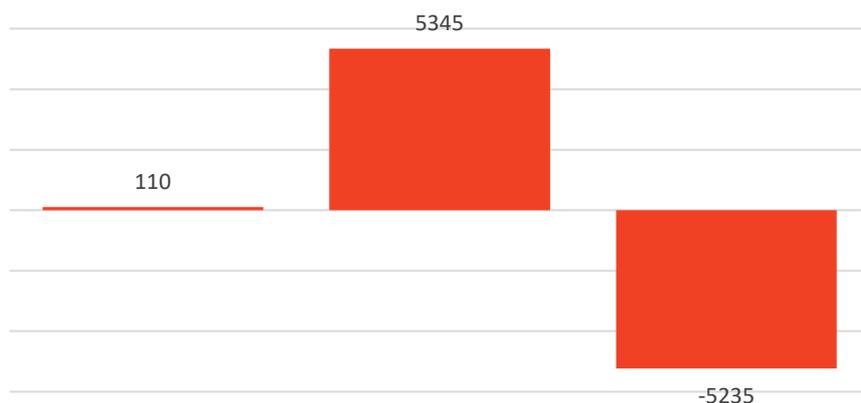
Les caractéristiques du tissu d'entreprises foyaux traduisent la nécessité d'adapter l'offre d'accueil aux entreprises au regard des tendances et besoins endogènes identifiés.

Répartition des établissements économiques par secteurs d'activités en 2018



■ Agriculture ■ Industrie ■ Construction ■ Commerce et services ■ Adm publique

Variation du parc d'établissements entre 2013 et 2018



Définition

Les **entreprises** se définissent comme une unité organisationnelle de production de biens et services, alors que les **établissements** sont des unités de production géographiquement individualisées mais juridiquement dépendantes des entreprises.

Le **renouvellement des entreprises** constitue la différence entre la variation totale du nombre d'entreprises et le nombre de créations d'entreprises entre 2011 et 2015. Ce différentiel s'explique par la fermeture ou le départ d'entreprises sur cette période.

CARACTERISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES

■ UNE SURREPRÉSENTATION DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR TERTIAIRE MARCHAND

La répartition des établissements économiques par secteurs d'activités illustre le positionnement économique de Fort-de-France, davantage orienté vers la sphère présentielle et de secteur tertiaire marchand.

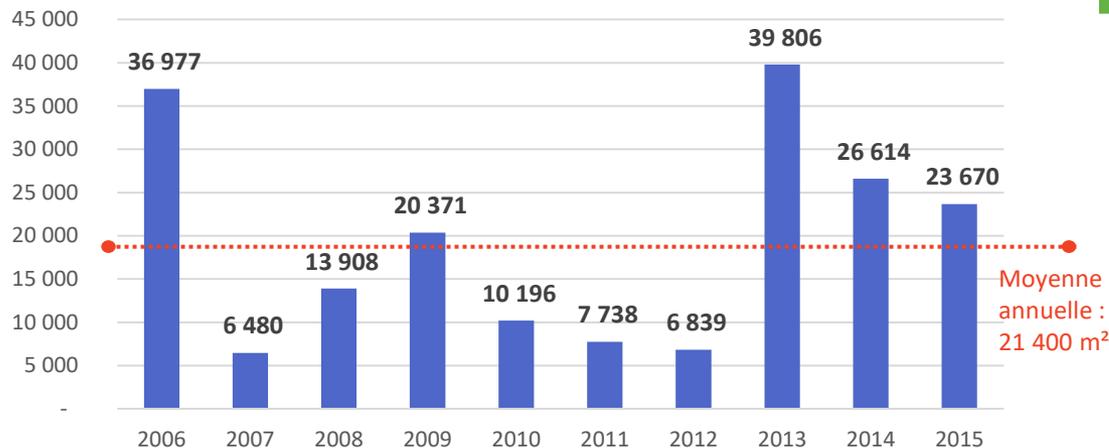
La majeure partie des établissements économiques appartient au secteur du commerce et de la construction, (86% des établissements de Fort-de-France en 2018). Face à la surreprésentation de ce secteur, les autres secteurs d'activités sont très peu représentés. L'administration publique représente tout de même 7% des établissements du territoire et tout autant pour l'industrie et la construction (représentant 3% et 4%).

■ UN TURN OVER IMPORTANT DU TISSU D'ENTREPRISES

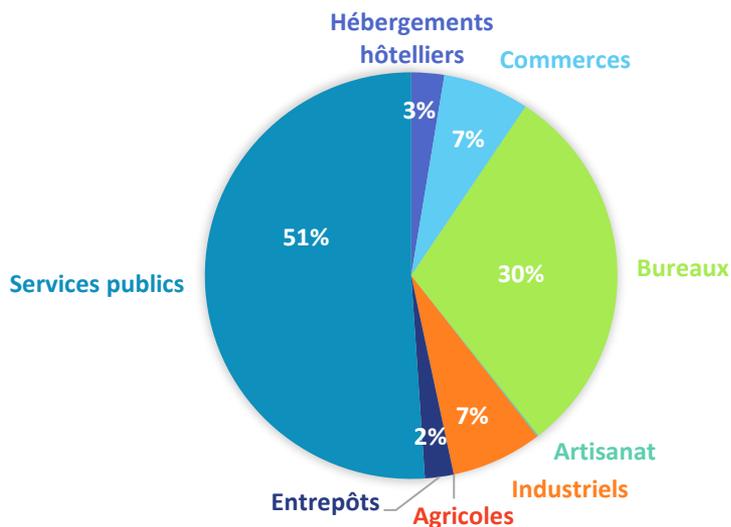
Entre 2013 et 2018, le territoire a accueilli 5 345 nouveaux établissements mais en a perdu 5 235. Le *turn over* est donc important, les fermetures d'établissements étant largement supérieures aux créations. En somme, la variation du parc est de 110 établissements.

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Surface de locaux d'activités commencés entre 2006 et 2015 (m²)



Répartition des surfaces commencées selon le secteur d'activité entre 2006 et 2015 (m²)



Source : INSEE Sit@del 2016

UNE DIMINUTION DE LA CONSTRUCTION DE LOCAUX D'ACTIVITÉS SUR LA PÉRIODE RÉCENTE

Fort-de-France bénéficie du statut de capitale économique régionale de la communauté d'agglomération, en concentrant 65% de l'offre en immobilier d'entreprises de la Martinique.

Entre 2006 et 2015, la réalisation de locaux d'activités a été relativement fluctuante.

Après une très forte baisse de la production en 2007, la construction est repartie à la hausse jusqu'en 2009 (avec 20 380m² en moyenne par an).

Cette période a laissé place à un ralentissement progressif de la production de locaux d'activités jusqu'en 2012 pour atteindre un niveau de construction divisé par près de deux (12 387m²).

La dynamique de construction a connue une très forte hausse en 2013, date à laquelle la production a été la plus importante au regard de la commercialisation de la Tour Lumina.

Les deux dernières années d'observation justifient un niveau de production significatif : la moyenne annuelle de production s'établit à 30 030m² entre 2013 et 2015 (ouverture du Technopole Kerlys en 2014).

DEUX SECTEURS PORTEURS DE LA CRÉATION DE LOCAUX D'ACTIVITÉS

Deux secteurs se démarquent par leur dynamisme dans la production de locaux d'activités :

- Les services publics, qui regroupent plus de la moitié de la surface de locaux commencés (51% en 10 ans), en cohérence avec la spécialisation économique de la commune vers le secteur tertiaire et administratif ;
- Les bureaux, qui rassemblent 30% de la surface totale.

▪ LES PÔLES TERTIAIRES

La stratégie de développement économique définie à l'échelle de la CACEM (2011-2021) s'engage en faveur du développement et de l'amélioration de l'offre d'accueil aux entreprises. Dans ce cadre, les projets innovants sont soutenus, ainsi que l'accompagnement des porteurs de projets, notamment dans la recherche de locaux d'activités adaptés aux besoins endogènes.

Plusieurs projets ont récemment vu le jour en matière d'immobilier d'entreprises :

Le pôle d'activités Kerlys

Fort d'un positionnement stratégique, entre la rue Saint-Christophe, l'avenue Maurice-Bishop et la rue de Kerlys, ce pôle est la concrétisation du plan de relance économique de la Région. Au cœur du périmètre d'intervention de revitalisation urbaine et économique de Fort-de-France, ce Technopôle offre près de 30 000m² de surface de plancher et propose des surfaces modulables comprises entre 40m² et 4000m² afin de répondre aux spécificités du marché local et à l'évolution des besoins du tissu d'entreprises.

La ZAC de la Pointe Simon

Plusieurs programmes de construction de bâtiments sont abrités par la ZAC, dont la Tour Luminia, inaugurée en 2012. Véritable point de repère urbain et économique à l'échelle de la CACEM, la tour représente un levier majeur de visibilité pour l'ensemble du tissu économique de la commune et de la Martinique, et un support de différenciation à l'échelle de l'arc antillais.

Le Technopôle de la Martinique

La CACEM a impulsé une démarche technopolitaine d'innovation et de compétitivité. Dans ce cadre la CACEM s'est dotée d'une structure ayant pour vocation de soutenir les démarches d'innovation des entreprises martiniquaises : le Technopole Martinique. Cette structure se fixe trois missions essentielles pour le développement d'un tissu entrepreneurial innovant :

- Animer le réseau des acteurs de l'innovation ;
- Accompagner les projets innovants ;
- Héberger la jeune entreprise innovante.

Afin d'assurer ces missions, le Technopole Martinique regroupe un service d'ingénierie de l'innovation (ITEC-CEEI) et une pépinière d'entreprises (CHRYSALIA-CEEI). Suite à sa labellisation Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI) en 2006, le Technopole développe une gamme diversifiée de services aux entreprises afin d'accompagner les porteurs de projets aux différentes étapes du cycle de vie de l'entreprise.



Livraison du technopôle Kerlys. Source : Citadia.



Au second plan, la tour Lumina et le complexe hôtelier de la Pointe Simon. Source : Citadia.

■ LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CACEM

Les réflexions en matière de développement économique sur Fort-de-France s'inscrivent dans le cadre de la **stratégie de développement économique portée par la CACEM**.

Dans ce cadre, différents objectifs stratégiques ont été définis, de manière complémentaires avec la stratégie de la CC Nord Martinique et de la CA Espace Sud et en cohérence avec l'action et les compétences de la Collectivité unique, à savoir :

- Valoriser les avantages concurrentiels de la CACEM et affirmer une identité territoriale spécialisée au regard des stratégies de l'arc antillais et du positionnement insulaire de la Martinique ;
- Développer les complémentarités et synergies en lien avec les secteurs d'activités et les bassins d'emplois de l'agglomération nord et de l'Espace Sud de la Martinique.

L'un des premiers leviers d'intervention identifié est le développement de la filière **nautisme durable dans la Baie de Fort-de-France** et plus précisément :

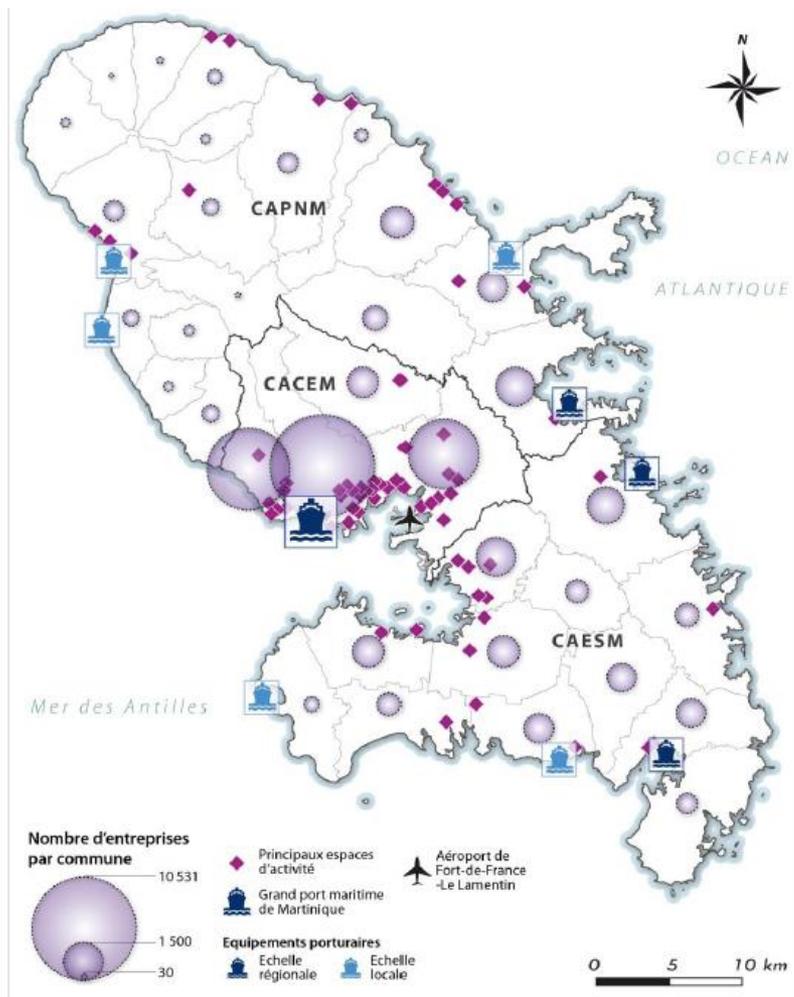
- La **modernisation des équipements et infrastructures portuaires** existants afin d'améliorer les capacités et les conditions d'accueil des plaisanciers, dans une logique d'intégration urbaine et paysagère des activités situées sur le front de mer ;
- **Accompagner la création de services et d'activités nautiques** en lien avec le potentiel de mise en tourisme du front de mer de la Baie de Fort-de-France dans un contexte de croissance du trafic de plaisance au sein de l'arc antillais ;
- **Contribuer à la mise en œuvre d'un projet innovant en matière d'éco-conception navale** pour valoriser un secteur économique « de niche » et accompagner les besoins endogènes ;

Par ailleurs, la structuration de la **filière agro-ressources et agro-transformation** est le second axe clé pour le développement du tissu économique local.

Le développement de la filière porte un objectif fort en matière de **valorisation des productions agricoles locales** dans une perspective de développement endogène. Il s'agit notamment d'encourager l'export de matières premières transformées localement afin :

- De développer les activités de transformation et de valorisation des matières premières alimentaires et non alimentaires ;
- D'accompagner le développement de nouveaux produits agro-alimentaires en favorisant l'aménagement d'un pôle d'excellence agroalimentaire en s'appuyant sur les missions du Pôle de Recherche Agroalimentaire de la Martinique (PARM).

Source : Stratégie de développement économique de la CACEM 2011-2021



Source : SCoT de la CACEM, 2016

LE GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE (GPMM)

Le port de Fort-de-France présente une position stratégique dans l’Arc antillais. Ce positionnement préférentiel mêlé aux infrastructures économiques de rayonnement suprarégional dont il bénéficie, lui procure un statut de « porte d’entrée ».

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le port de Fort-de-France est géré par l’Etablissement Public « Grand Port Maritime de la Martinique » (GPMM). Il concentre 96% des échanges extérieurs de marchandises réalisés depuis ou vers la Martinique, pour une moyenne annuelle estimée à 2,7M de tonnes de marchandises transitant par le port de commerce de Fort-de-France (2,15M de tonnes à l’import contre 850 000 tonnes à l’export).

Le domaine portuaire représente pas moins de 62 ha (dont 59ha en zone portuaire, 3ha à aménager et 1ha d’espace naturel). En 2020, le site dénombre 115 salariés et plus de 7000 emplois générés. Avec un total de 27 M d’euros de chiffre d’affaires, le port exerce 6 activités différentes: Marchandises et conteneurs, marchandises en vrac, passagers inter-îles, passagers de croisière, carénage, réparation navale. En 2021, Le GPMLM annonce un plan d’investissement de 120 millions d’euros pour concrétiser des projets structurants (améliorer les performances, les conditions nautiques, transition écologique, résilience, etc.)

LE TERMINAL POINTE DES GRIVES

Mis en service en 2003, le terminal de la Pointe des Grives est un terminal consacré exclusivement à l’activité de manutention des conteneurs. Avec 160 000 conteneurs traités annuellement, il est l’unique zone d’embarquement et de débarquement de marchandise de l’île. Sa mise en service représente un levier considérable de restructuration des emprises portuaires du front de mer foyalais.

L’extension du terminal a récemment été inauguré (juin 2016) afin d’apporter une solution aux problèmes de saturation du terminal et diversifier l’offre de transport maritime martiniquaise.

LES INFRASTRUCTURES INDUSTRIALO-PORTUAIRES



Le GPM - Source : www.martinique.port.fr



Le terminal à conteneurs Pointe des Grives - Source : www.lemarin.fr

■ CLUSTER LOGISTIQUE ET DE TRANSPORT

Le Cluster GAT Caraïbes, créé en décembre 2012 a pour ambition de fédérer l'ensemble des acteurs économiques dans la zone « Caraïbes/Amériques » pour l'ensemble des entreprises de la logistique.

Le développement de cette filière porte différents objectifs :

- Développer les différents modes de transport, terrestres, aériens et maritimes, pour favoriser les déplacements de biens et de personnes dans le secteur « caraïbes-Amériques » en favorisant les pratiques intermodales ;
- Capter la valeur ajoutée liée à l'augmentation des flux internationaux de marchandises et aux perspectives de développement du trafic maritime, en lien avec les projets d'extension du canal de Panama ;
- Développer les pratiques innovantes et durables sur les différents segments de la filière logistique-transport.

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Zone d'activité	Surface totale	Nb d'établissements	Vocation
Bardinet Dillon	1,7 ha	64	Mixte : services, commerce, industrie
CC commerciale Bellevue	3,4 ha	157	Mixte : services, commerce, industrie
Centre Dillon-Valmenière	2,8 ha	27	Mixte : commerces et services
Chateauboeuf	8,1 ha	334	Mixte : services, commerce, industrie
CC Dillon	7,1 ha	109	Mixte : services, commerce, industrie
Etang Z'abricot	18,8 ha	212	Mixte : commerces et services
Kerlys	10,3 ha	106	Mixte : spécialisation tertiaire
Jambette	19,2 ha	391	Mixte
Pte des Carrières	8,5 ha	31	Mixte. Emprise portuaire
Pointe des Grives	18,4 ha	59	Mixte. Emprise portuaire
Rivière Roche	0,7 ha	379	Mixte

Principal bassin d'emploi avec les autres communes de la CACEM, Fort-de-France compte 11 zones d'activité économiques, recouvrant près de 100ha. Issus d'un développement rapide et construits au gré des opportunités foncières, ces secteurs contribuent à une image dégradée du territoire, et notamment des entrées de ville.

Il est à noter toutefois que la majorité des entreprises foyalaises sont insérées au cœur du tissu urbain

Dans la période récente, le développement économique et commercial de Fort-de-France s'est appuyé sur un tissu de zones d'activité qui répond à deux logiques :

- Les zones d'activité **mixtes**, regroupant des établissements productifs à vocation industrielle et artisanales et des commerces plus ou moins diffus ou groupés ;
- Les zones d'activité à vocation **strictement commerciale**

Par ailleurs, l'approche urbaine et économique permet de distinguer deux typologies qui répondant à des enjeux d'évolution spécifiques :

- Des zones d'activité de **rayonnement supra-communal ou régional** ;
- Des zones d'activité **d'influence locale**, généralement implantées en diffus, dans le tissu urbain ;

■ DES ZONES D'ACTIVITÉ VIEILLISSANTES

Les zones d'activités de Fort-de-France les plus anciennes nécessitent aujourd'hui d'importantes opérations de restructuration. Leur développement au « coup par coup » a généré la cohabitation d'activités aux vocations parfois incompatibles (commerciales, industrielles, artisanales, de service), à l'origine de nombreux dysfonctionnements.

Par ailleurs, la proximité immédiate des zones d'activités avec les milieux naturels dans lesquels elles se sont implantées (mangroves) constitue une source de nuisance susceptible de porter atteinte à l'écosystème environnement.

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



CC Commerciale Bellevue, des espaces public à caractère minéral. Source : Citadia



Zone d'activité de la Jambette. Source : Géoportail

■ QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

Les zones d'activité souffrent de l'absence de traitement architectural, urbain ou paysager, contribuant à leur image dégradée. Une part importante d'espaces imperméabilisés traduit en effet l'absence de qualification paysagère de ces secteurs. L'absence de hiérarchisation des voies, le manque de places de stationnement à l'origine de stationnement sauvages participent aux difficultés d'accès à ces espaces, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

■ DES OPPORTUNITÉS D'ÉVOLUTION

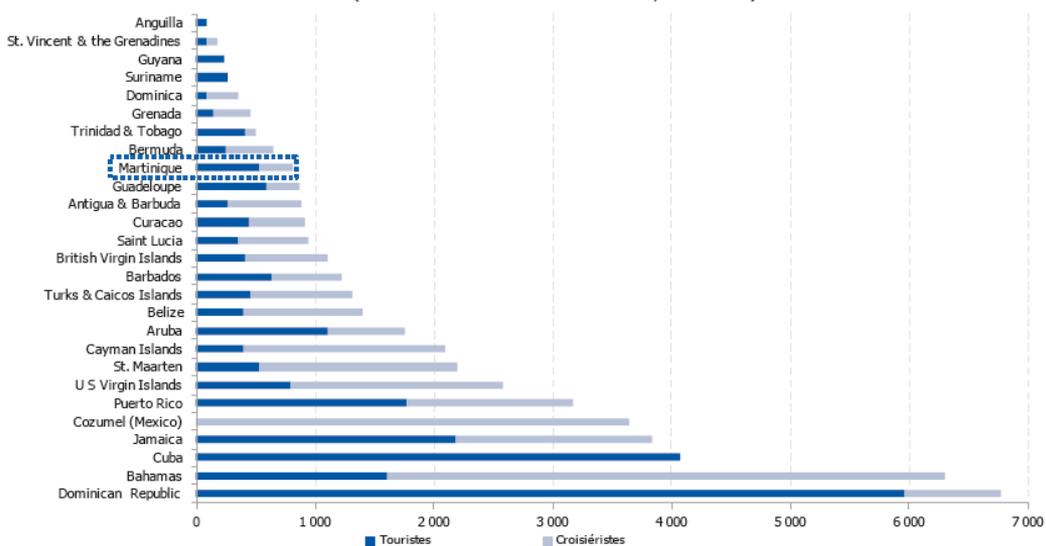
Les zones d'activités de Fort-de-France recèlent un potentiel de mutabilité important, notamment en renouvellement/optimisation foncière. On compte 17,8 ha de surface disponible au sein des zones existantes.

- L'évolution des zones d'activité foayaise peut être questionnée du point de vue :
- De leur vocation, en privilégiant un repositionnement économique et commercial vers des filières économiques porteuses ;
- De leur condition d'accessibilité externe et de desserte interne, en lien avec les projets de transports en commun, en veillant au dimensionnement adapté du stationnement ;
- De leur qualification urbaine, architecturale et paysagère, notamment par le traitement paysager des franges et interfaces urbaines ;
- De leur performance environnementale, notamment pour les gestion des eaux usées (stockage, traitement, réemploi) et des déchets, de la prise en compte des nuisances et des risques et de la performance énergétique des bâtiments ;
- De leur image et de leur visibilité, dans un contexte d'amélioration des entrées de ville ;

TOURISME

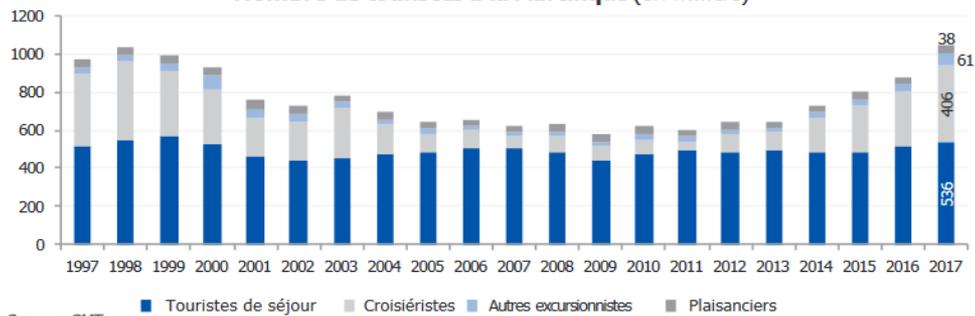
LA FREQUANTATION TOURISTIQUE

Tourisme dans la Caraïbe en 2016
(nombre de touristes et croisiéristes, en milliers)



Sources : CTO, CMT, ORT, Guadeloupe Port Caraïbes

Nombre de touristes à la Martinique (en milliers)



Source : CMT

Avec près d'1 millions de touristes et croisiéristes recensés en 2016, l'île de la Martinique arrive en 19^{ème} position des destinations touristiques dans la Caraïbe.

Capitale de la Martinique, la ville de Fort-de-France se démarque d'autres destinations de la Caraïbe, et de la formule classique « soleil-mer-plage ». Ville d'histoire, Fort-de-France renferme un patrimoine culturel d'une grande richesse. Longtemps ignorée par les touristes en quête d'activités liées à la mer, la ville a souffert d'une image négative qu'il convient aujourd'hui de faire évoluer, en s'appuyant notamment sur l'émergence de nouvelles pratiques touristiques.

UN SURSAUT DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE MARTINQUAISE

Après une forte baisse de l'activité touristique martiniquaise au cours des années 2000, la tendance repart à la hausse depuis 2010. En 2017, le territoire a en effet accueilli 1.041.139 touristes contre 878.860 en 2016 (+18,5%), toutes catégories confondues (+44,5% de croisiéristes, +9,1% d'excursionnistes, +3,1% pour le tourisme de séjour). Le taux d'occupation moyen des hôtels de Martinique a par ailleurs connu une augmentation, passant de 47% en 2012 à 60,5% en 2017.

Depuis trois ans, le tourisme de croisière gagne en dynamisme (+44,8% dont une part attribuable à un « effet report » consécutif aux événements climatiques ayant touché Saint-Martin et Saint-Barthélémy).

CONTRAT D'ÉTUDE PROSPECTIVE SECTEUR DU TOURISME ET PROGRAMME D'ACTION

A. QUALITE DE L'OFFRE

- ❖ Partager la connaissance du patrimoine par tous les professionnels du tourisme
- ❖ Accompagner les démarches qualité et certification avec de la formation
- ❖ Accompagner les initiatives territoriales pour l'accueil des croisiéristes
- ❖ Développer la capacité d'accueil du touriste étranger

B. PROFESSIONNALISATION

- ❖ Développer des plans de formation dans l'hôtellerie
- ❖ Accompagner le développement du tourisme d'affaires
- ❖ Développer la compétence Conseil en séjour
- ❖ Accompagner le développement d'une restauration professionnelle martiniquaise
- ❖ Accompagner le développement et la professionnalisation des TPE

C. PRATIQUES RH

- ❖ Développer des plans de formation dans l'hôtellerie
- ❖ Accompagner le développement du tourisme d'affaires
- ❖ Développer la compétence Conseil en séjour
- ❖ Accompagner le développement d'une restauration professionnelle martiniquaise
- ❖ Accompagner le développement et la professionnalisation des TPE

D. GOUVERNANCE DU PLAN D' ACTIONS

- ❖ Observatoire emploi-formation du tourisme
- ❖ Instance de pilotage et de suivi du CEP tourisme

STRATEGIE TOURISTIQUE

▪ LE CONTRAT D'ÉTUDE PROSPECTIVE SECTEUR DU TOURISME ET PROGRAMME D'ACTION

Une étude prospective sur le devenir du tourisme en Martinique a été menée à bien en 2013 par le Conseil Régional de la Martinique et les services de l'Etat, en vue de mettre en œuvre une stratégie touristique globale.

Professionnalisation de la filière touristique pour que les acteurs deviennent des ambassadeurs de leur territoire : développement d'outils pédagogiques, notamment dans le cadre de l'accueil des croisiéristes il convient de former les restaurateurs et commerçants ; partager la connaissance du patrimoine par tous les professionnels du tourisme ; accompagner les démarches qualité de certification ; outils communs entre tous les acteurs, labélisation

LE TOURISME FOYALAIS



Excursions marines, nautisme, patrimoine culturel et urbain : de nombreux atouts pour le développement du tourisme foyalais. Source : Citadia



■ DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR LE TOURISME FOYALAIS

La diversification des pratiques touristiques constitue pour Fort-de-France l'opportunité de se positionner pour capter de nouvelles clientèles. Dans la continuité du programme d'actions défini dans le cadre du contrat d'étude prospective du secteur tourisme, l'office de tourisme Centre Martinique œuvre à l'amélioration de l'offre touristique par les moyens suivants :

- Faciliter l'expérience touristique par le développement d'outils et de support numérique ;
- Améliorer l'accessibilité au territoire et les déplacements internes ;
- Proposer un parcours touristique thématiques reposant sur les atouts et richesses du territoire :
 - Tourisme culturel et historique : continuité piétonne sur le « chemin de l'espace muséal Aimé Césaire » ; promotion des musées et sites patrimoniaux
 - Tourisme culinaire : recommandations d'établissements gastronomiques ; pâtisseries et confiseries locales, rhum vieux AOC ;
 - Tourisme d'affaire : recommandations sur les établissements liés au tourisme d'affaire, centre de séminaires ;
 - Tourisme nautique et balnéaire « au fil de l'eau » : recensement des ports de plaisance, bases nautiques, loisirs en mer ;
 - Tourisme évènementiel : recensement des grandes manifestations abritées par le territoire ;
- Assurer la professionnalisation de la filière, en incitant au bilinguisme des acteurs ;

CONSTATS

- Fort-de-France, premier bassin d'emploi et d'activité de la Martinique...
- ... Mais un marché de l'emploi fragile, en perte de vitesse depuis 2009 ;
- Un indice de concentration de l'emploi qui progresse au regard de la diminution importante du nombre d'actifs ces dernières années ;
- Des emplois majoritairement occupés dans le secteur public et tertiaire ;
- Une surreprésentation des autoentreprises et des TPE/TPI, un *turn over* important des établissements économiques foyalais ;
- Une production de locaux d'activités repartie à la hausse depuis 2013 (livraison de la Tour Lumina et du Technopole Kerlys) ;
- Une filière en devenir : le nautisme durable ;
- Une commune dotée d'infrastructures industrialo-portuaires, (GPMM, terminal Pointe de Grive, le Cluster logistique et transport) ;
- Des zones d'activités présentant une faible qualité paysagère, urbaine et architecturale ;
- Une fréquentation touristique en hausse à l'échelle de la Martinique ;
- Une augmentation du croisiérisme alors que la ville abrite le terminal de croisière ;
- Une diversité culturelle, patrimoniale et paysagère à valoriser dans le cadre du développement du tourisme ;

ENJEUX

- Le confortement du bassin d'emploi foyalais et le rééquilibrage habitat/emploi afin de limiter les besoins en déplacement des actifs et contribuer au regain d'attractivité global de la ville ;
- Le déploiement d'une économie urbaine et artisanale dans la ville basse et les quartiers ;
- L'adaptation de l'offre d'accueil aux entreprises locales ;
- La commercialisation de l'offre tertiaire existante ;
- Le soutien aux filières stratégiques comme support de rayonnement à l'échelle de l'axe antillais ;
- La requalification et l'optimisation du tissu d'activités existant, dans un contexte de raréfaction du foncier ;
- Un repositionnement des zones d'activité économiques vieillissantes vers des filières économiques porteuses, dans une logique de complémentarité ;
- Une amélioration de l'accessibilité aux zones d'activités et le **traitement urbain, architectural et paysager des zones d'activités** ;
- Proposer une expérience touristique foyalaïse s'appuyant sur la richesse et la diversité du territoire, en saisissant l'opportunité de l'émergence de nouvelles demandes de pratiques touristiques ;



Ville de Fort-de-France